Première Année. Ottawa, (H. C.) Mercredi matin, 1er. Mai, 1861. Vol. I. No. V.

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENS DU CANADA CENTRAL.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.

(Les Peuples se déplacent quelques fois, mais ne s'anéantissent jamais.)

J. G. Charpentier, Imprimeur.

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes, savoir: le scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, blessures taches de rousseur, pustules, et tout les maladies de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859.

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaître ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été transmise, j'en ai souffert durant de longues années. Tantôt elle éclatait en ulcères aux mains et aux jambes, tantôt atteignait l'estomac, la tête et les oreilles qui n'était plus qu'une seule plaie. Toutes les médecines ordinaires dont j'ai fait usage ne m'ont procuré aucun soulagement, tout au contraire le mal empirait. Enfin, je me suis réjoui de voir dans un journal le Gaspé Messenger la préparation de votre salsepareille, et vous connaissant, de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai fait usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remède selon votre prescription, en petites doses et durant un mois dans une cuillère à thé. Je n'en est pris que trois bouteilles. Une peau lisse et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon système. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient existé dans ce siècle, et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur.

Alfred B. Tallery.

Erésipèle ou feu de St. Antoine, Dartre, Calvitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

Le Dr. Robert M. Preble écrit de Salem, N. Y., en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement un cas d'hydropisie qui menaçait d'être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violent Irésipèle à fortes doses du même remède qui en outre guérit les éruptions ordinaires.

Bronchite, goître ou gonflement du cou

Bebulon Sloan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit :—" Trois bouteilles de votre salsalsepareille m'ont complétement guéri du hideux gonflement du cou que l'on appelle goître et dont je souffrais cruellement depuis deux ans.

Edward S. Morrow, de Newburry, Alabama, cite le cas suivant ;—" J'ai guéri dans ma famille, au moyen de votre salsalsepareille une tumeur ovaire qui avait jusqu'à présent défié tous les efforts de la medecine, mais après avoir employé votre remède durant six semaines, il ne restait aucun symtôme de la maladie."

Maladies syphilitiques ou mercurielles.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, je suis, tout-à-fait de l'opinon de votre agent sous le rapport de l'efficacité de votre salsepareille. J'ai dans ma pratique, opéré maintes et maintes cures dans les cas de maladies vénériennes. L'un de mais malades avait des ulcères au gosier, à la bouche et au nez ; il a été guéri dans cinq semaines. Une antre attaque de la même maladie a été également guérie et nulle trace n'en reste sur son visage. Une femme traitée auparavant pour le même mal par le mercure, et qui avait été la proie d'incroyables souffrances à la suite de l'humidité, a été également rendue à la santé en quelques semaines. Je sais d'ailleurs que d'après la formule que votre agent m'a remise, que votre préparation, sortie de votre laboratoire, ne peut être qu'un grand remède, et je n'ai pas, en conséquence, été étonné de ses heureux résultats.

Tout à vous fraternellement.

G. V. LARIMER, M. D.

Rhumatisme, goutte affection du foie.

Indépendance, Preston, Connecticut, 6 uillet 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douloureux rhumatisme chronique contre lequel avaient échoué tous les efforts de la medecine. J'ai eu recours à votre salsepareille dont une seule bouteille m'a radicalement guéri en deux semaines, de sorte que je jouis actuellement d'une bien meilleure santé qu'avant d'avoir été attaqué de cette maladie. Je pense que c'est une merveilleuse medecine.

J. FREAM.

Jules Y. Getchell de St. Louis, écrit ce qui suit :—"J'ai été, durant des années affligé d'une affection du foie qui avait complétement detruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bien-aimé pasteur le Révd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grâce à Dieu, votre salsepareille qui m'a guéri a tellement purifié mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je pourrais jamais, sous ce rapport, dire assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, "élargement" ulcères, carie et exfoliations des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excelent remède, et nous référons nos lecteurs à notre almanach américain que les agents ci-dessous nommés se font un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspésie, affection du cœur, abcès, épilepsie humeur sombre, névralgie, etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance ultérieure de cette médecine. Elle stimule vigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au-delà de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opérera tout le bien qu'il est au pouvoir de la médécine de faire.

Baume Pectoral d'Ayer, pour la prompte guérisson de Rhumes froids, influza, enrouement, croup, pulmonie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remède si universellement connu surpasse tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de sa vertu que pour ces sortes de maladies, il est sans rival dans le monde civilisé. Peu de communautés et même de familles qui n'aient point fait une expérience personnelle de ses effets. Comme chacun connait les fatals résultats de ces maladies ainsi que l'efficacité de remède, nous ne pouvons faire plus que d'assurer le poblic qu'il possède actuellement toute la vertu qu'il avait lorsqu'il opérait des cures qui lui ont acquis à juste titre la confiance de tout le genre humain.

Préparé par le Dr. S. C. Ayer & Co., Lowell, Massachusetts.

Prix 25 cents par boite.

25 oct—am.

LE

NOUVEAU PAIN KILLER

Le meilleur remède encore pour le Rhumatisme, la Roideur de Jointures, le mal de Dents, les Contusions, les Brulures, le mal de Tête et les maladies des Intestins.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

Nous n'avons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce ; et nous avons retardé l'introduction de notre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public ; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriéaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs, des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au nôtre des améliorations qui les surpassent tous ; car nous avons vendu des remèdes de cette sorte depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets ; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons apporté quelques changements, puis essayé ensuite, et nous sommes certains que c'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préférable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents a remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbary, Vt.

Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'American House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

Soulagement en Dix Minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES

DE BRYAN.

CETTE MEDECINE A ETE DECOUVERTE EN 1737, *et est la premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de* "PASTILLES PULMONAIRES," *soit dans ce pays ou ailleurs ; toutes les autres pastilles pulmonaire sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de* BRYAN *qui est apposée sur chaque* PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent de l'Asthme, des Bronches et de l'Oppression.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent le Crachement de sang et les Douleurs de Poitrine.

LES PASTILLES PULMONAIRE DE BRYAN

Guérissent les comencement de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent l'Irritation de la Luette et des Amygdales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Soulagent les maladies ci-desus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont garanties devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Toute personne devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Tout voyageur devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMANAIRES DE BRAYAN

dans sa poche

Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Personnes ne refusera de payer

Vingt-cinq cents.

JOS. MOSES, seul propriétaire Rochester, N. Y. A vendre à Montréal, par LYMAN, SAVAGE et Cie., par CARTER, KERRY Cie., et par LAMPLOUGH et CAMPBELL.

19 mars, dm—135

GRANDS REMEDES!

Pour guérir un *Rhume* on une *Toux* sévères il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour guérir la *Toux criaide*, la *Grippe* ou la maladie des *Branches*, il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour arrêter la prédisposition à la *Consomption*, il faut faire usage des

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar

Pour guérir l'*Asmthe*, l'*Indigestion*, il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Pour guérir *l'Asthme, l'Acidité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurant ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie : Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des Amers Oxigénés dans ma pratique pendant les trois dernières années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale ; l'Indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. SMITH, M. D.

Exeter, Me., 30 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux dernières années, j'ai recommandé l'usage du *Baume de de Cerisier Sauvage du Dr. Wister*, pour la Maladie des Poumons, et à ma connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où la Consomption semblait être déclarée, le Cerisier Sauvage effectua une cure complète.

F. BOYDEN,

Médecin à Exeter Corner.

Le seul Baume véritable est celui qui porte écrit sur l'enveloppe la signature de I. BUTTS.

SETH W. FOWLE et Cie., Boston, propriétaires. A vendre à Québec, en gros et en détail, par JOHN MUSSON, JOSEPH BOWLFS et Mme ARDOUIN.

8 jaov. 1861.

VIVE LE VIEUX REMEDE DU VERMONT

CONTRE LA TOUX.

Elixir Balzamique Vegetal

DE N. H. DOWNS.

NOUS disons au public que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle-Angleterre, pendant plus de trente ans, et a toujours été garantie comme donnant une entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage ; nous ne connaissons pas un seul cas où les gens aient été mécontents et aient redemandé leur agent. Nous garantissons de plus que si, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus ? Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne croie ? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, l'ASTHME et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS, maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez en retour, le recommander à vos amis et connaissances ; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est dans votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le vend pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents, J. M. Henry & fils, Waterbury, Vt. et n 30 rue Saint-Henri, Montreal, ou de M. S. Burr & Cie., Cornhill, Boston, Mass, ou de C. W. Atwell, Portland, Maine, ou de Lyman, Savage & Cie. Montréal, Canada, ou de Barnes & Park, 13, Rangée du Park, New-York, ou des principaux Droguiste (en gros) de la Nouvelle-Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des circulairs à demande.

Le prix de cet article est de 50 cents à $1 la bouteille, et pour les bouteilles d'essai 25 cents.

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait fabriqué par Jaspor Curtis, de Saint-Albans, mais il n'est pas signé de la main de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. C'est une contrefaçon, on peut facilement le reconnaitre au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Dows, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFACON DU JASPOR CURTIS !

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

BOUTEILLE D'ESSAI, 25 CENTS.

A Vendre à Québec chez

O. GIROUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, J. E. BURKE, J. H. MARSH, J. BOWLES et S. STURTON.

9 fév. 1861. 106 12m.

L'APPAREIL AUBIN

POUR LE

Gaz d'Eclairage,

Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hotels, les Colléges, les Villages et les Villes.

BREVETE POUR LE CANADA LE

10 *Décembre*, 1858.

Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal,) s'a lopte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du Soussigné.

C'est l'appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adopte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Scieure de bois, la Résine, la Houille, la graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de graines. PRODUIT.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN,

Agent pour le Bas-Canada.

Rue Craig No. 142, chez M GARTH.

Montréal 16 Février 1858.

J. B. HUSSON,

BONAVENTURE HALL,

MONTREAL.

M. J. B. HUSSON, a l'honneur d'offrir ses plus sincères remerciments pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses amis, et du public, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et il prend la liberté de leur annoncer qu'il est, comme par le passé, toujours prêt à servir les déjeunés de NOCES, dîners ou soupers de soirées.

SOUS LE PLUS COURT DELAI.

Ses servants sont des plus attentifs et rien n'est épargné pour donner la satisfaction la plus entière.

Montréal, 8 mars 1861.

Lecture donnée devant l'Institut Canadien Français d'Ottawa,

PAR LE REV. M. EBRARD.

Memento dierum antiquorum, cogita generationes singulas ; interroga patrem tuum, et annuntiabit tibi : majores tuos, et dicent tibi.

(*Deutéronome, Cantique de Moïse*, 32.)

Souvenez-vous des temps anciens ; rappelez-vous chaques générations ; interrogez votre père, et il vous instruira ; vos ancêtres, et ils vous répondront.

Suite et fin.

Les Gaulois se livrèrent activement aussi à l'exploitation des richesses minérales de leur pays. Dans les contrées du Sud arrosées par le Tarn, fleuve qui, selon la tradition, roulait de l'or, et que l'on a pour cette raison, qualifié quelque part de *Tarnus auriifer*, les habitants récoltaient les paillettes d'or que renfermait cette rivière ; ils les lavaient bien dans l'eau, les déchargeaient du limon qui les recouvrait, puis ils en tiraient des lingots qu'ils transformaient plus tard en monnaies. Telle était la principale industrie des habitants riverains du Tarn ; laquelle industrie leur fournissait des ressources abondantes pour s'enrichir, et pour se procurer tout le confortable et tout le nécessaire de la vie aisée et même opulente. Dans les Iles d'Hyères, sur les côtes de la belle et riche Provence, on pouvait recueillir le plus beau corail dont l'antiquité se soit jamais servi. Les Gaulois méridionaux, heureux habitants de cette plantureuse et commerçante province, baignée par les eaux toutes françaises de cette mer Méditerranée, si justement appelée par Napoléon 1ER un *lac français* ; les Provençaux, pour tout dire, ne manquaient pas d'aller à la recherche des escarboucles, espèces de grenades ou pierres précieuses, qu'on taillait ensuite, pour en faire des diamants du plus grand prix. Les Romains, alors maîtres du monde, mais esclaves du luxe et de la parure les plus raffinés, faisaient venir à grands frais ces bijoux des Gaules.

Voilà pour le Sud. Dans le Centre, on pouvait compter aussi des richesses minérales, mais d'un ordre inférieur. C'étaient des mines de fer, de cuivre, d'acier, etc., etc., etc. Les Bituriges, les habitants du Berry, on, comme on les appelle chez nous, les *Bérichons*, s'appliquaient avec constance à fondre le fer que, par des procédés ingénieux, ils parvinrent bientôt à transformer en acier. Stimulés par les industries rivales d'Athènes et de Rome, les Bituriges se versèrent de plus en plus dans l'art de fabriquer le fer. Ils découvrirent *l'étamage*. De leur côté, les Eduens, antre tribu Gauloise du Centre, inventèrent le *placage*, procédé consistant à recouvrir ou plaquer de lames d'or et d'argent les vils métaux de fer, d'acier, etc. Ainsi donc, vous le voyez, messieurs, les Gaulois s'avançaient à grands pas vers la civilisation ; et, grâce à leurs découvertes, à leur génie industriel et a leur capacité, ces prétendus barbares pouvaient déjà rivaliser, en quelques sortes, avec les peuples les plus civilisés du monde, tels que la Grèce et l'Italie.

Mentionnons aussi la soieric. Les anciens Celtes étaient très habiles à tisser la soie. Ils excellaient à fabriquer artistement les étoffes de laine, de toile, de fil, de soie, qu'ils brochaient avec toute l'adresse et tout l'éclat possibles de riches garnitures d'or et d'agent. Ils barriolaient aussi les étoffes de différentes couleurs brillantes ; ainsi préparées, elles étaient un objet de très grande prédilection pour les anciens Gaulois et leurs familles, pour les Gaëls d'Ecosse spécialement ; elles devaient l'être aussi bientôt pour les Germains, et en particulier pour les soldats francs et leurs nobles compagnes. Ces diverses bigarrures produisaient, du reste, un effet très agréable à l'œil, indépendamment de leur valeur intrinsèque. Il y en a qui, en fait de couleur des étoffes, préferent l'uni. Toutefois, on ne saurait ne pas admirer ce costume tout barriolé, tel que nous le représentent encore les plaids des Gaëls Highlanders, ces gaulois montagnards de l'Ecosse moderne. Un des uniformes les plus brillants de notre cavalerie française, celui des Hussards, ne doit son élégance qu'à tous ces barriolages en mosaïque qui font le principal ornement et le trait saillant de son ensemble. Je me rappelle avoir vu quelquefois le prince de Galle représenté en miniature, sous ce charmant costume écossais, sans parler de Lord Byron, de Sir MacNab, et de tant d'autres grands personnages qui, tous, paraissent avoir singulièrement affectionné cette mode d'habits barriolés. Mais, sans vouloir disputer ici ni des goûts, ni des couleurs, je me bornerai à dire que, fût-il antipathique à plusieurs, le goût des étoffes barriolées n'en est pas moins devenu un goût noble et tout princier, après avoir été d'abord un goût tout national dans les vieilles Gaules.

Les belles teintures gauloises jouissaient aussi d'une réputation égale à celle des soieries. Elles étaient fort recherchées. C'était même, dans un temps, une des principales ressources du commerce des Gaules. Ce commerce était très étendu ; car, messieurs, cet admirable pays, sillonné de tous côtés par une multitude de fleuves, entouré de mers et de cours d'eau, était entièrement accessible aux marchands étrangers. En outre, grâce aux fleuves intérieurs qui sillonnent les Gaules, on pouvait circuler facilement dans ce pays, d'un bout à l'autre. C'est encore aujourd'hui, en France, un train tout à la fois de plaisir, de grande vitesse, de commodité, d'économie et de spéculation. La Loire était le principal débouché pour le peuple Celte. Le centre du commerce était *Corbilo* (Nantes, en Bretagne), dans le port de laquelle arrivaient toutes les productions de Grande Bretagne ; l'etain, le cuivre, ainsi que les limiers, les chiens de chasse, etc. En échange, les Gaulois envoyaient à leurs frères d'Angleterre, autre espèce de Galls moins avancés dans la civilisation et plus mal partagés sous le rapport du climat, du sol et de l'industrie, toutes sortes de produits agricoles, tels que les céréales, les vins ; et, en outre, les riches tissus et les belles étoffes. *Corbilo* était le principal comptoir du commerce, et la Loire était le fleuve qui charriait les produits du dehors, ou qui exportait ceux de l'intérieur des Gaules. On transportait à *Corbilo* la marchandise destinée aux étrangers ; de là, elle était transférée à *Nevers*, autre centre du commerce, puis, chez les Arvernes, les Auvergnats d'aujourd'hui, un des types les plus originaux du peuple français actuel. De chez eux, les Arvernes embarquaient sur le Rhône tous ces dépôts de marchandises nationales, que les eaux de la Méditerranée devaient ensuite exporter aux autres contrées voisines. Le Rhône mettait en contact les Gaulois avec tous les peuples méridionaux. C'était le rendez-vous principal des commerçants orientaux, Phéniciens et autres de l'Asie. Les Grecs avaient chez eux des établissements qui correspondaient avec ceux de Massilie ou de Marseille, la capitale actuelle du département des Bouches du Rhône.—

J'ai dit, messieurs et mesdames. Il me vient, en finissant, un souvenir qui m'aidera à tirer la conclusion morale de cette lecture.

Près de livrer bataille aux Romains, jaloux de leur vieille indépendance et de leur beau pays, aux temps de Jules-César, les Gaulois se rassemblent, selon l'usage, pour écouter une dernière fois les mâles exhortations du brave chef qui les commande. "Au moment de vous lancer au combat, dit-il, en terminant sa harangue, songez seulement, songez à vos ancêtres et à vos descendants."

Hé bien, messieurs, la vie est pour chacun de nous un vrai champ de bataille. Si nous n'avons pas, comme nos ayeux, des Romains à combattre, nous ne sommes pas plus exempts qu'eux d'ennemis plus subtils, souvent invisibles et cachés, je veux dire nos défauts, les mauvaises habitudes, les usages pernicieux, les excès de toute espèce ; ennemis ténébreux et diaboliques, qui nous harcèlent continuellement, et qu'il nous faut vaincre et exterminer à tout prix. Grâces à Dieu, nous n'avons pas à lutter pour l'indépendance et pour le salut de la patrie ! Par la faveur providentielle des temps, des lieux, des hommes et des choses, le Canada est un pays tranquille et pacifique, progressant librement ; et puisse-t-il jouir toujours de ces bienfaits de la paix et de la liberté, à l'ombre tutélaire des religions et des constitutions nationales ! Mais, si nous n'avons pas à sauver le pays, il nous reste toujours, d'abord à maintenir à sa hauteur le caractère et l'honneur national, à nous préserver des ferments de division, et de tous ces mauvais levains étrangers qui finiraient bientôt, si l'on n'y prenait garde, par corrompre, soit isolément, soit en masse, les membres encore sains et purs du grand corps Français-Canadien.

Le seul moyen d'obtenir ce résultat, qui est pour nous une question de vie ou de mort, quel est-il ? C'est, messieurs et mesdames, de bien aimer son Dieu, et de bien aimer son pays ! Or, quel est pour vous le principe et l'aliment de ce double amour ! Je n'en vois pas d'autre que l'esprit de foi, que la vie de foi. C'est là réellement, messieurs, tout notre esprit public et national. Voyez-vous, la foi n'est pas seulement le rempart de vos âmes, la condition de salut pour chacun de vous isolément ; elle est aussi, je pourrais dire *exclusivement*, le rempart de votre nationalité, le gardien de votre existence de peuple indépendant et libre sous un sceptre et un gouvernement autrefois abhorrés, aujourd'hui religieusement et loyalement accueillis et respectés, parce qu'ils semblent donner des garanties de politique de plus de plus en plus libérale et progressive. Sachez le bien, messieurs, la foi vous a fondés, la foi vous a conservés ; elle est, *socialement parlant*, le seul et unique préservatif de votre sang, de votre être intime et propre. Vous n'êtes devenus quelque chose que par la foi ; vous ne serez rien que par elle ; vous ne serez plus rien sans elle ! ! ! ! ! Une prédestination divine, providentielle, semble présider à votre existence nationale ! Soyez donc toujours pleins de foi, d'amour et d'espérance, vous tenant irrévocablement attachés à votre Dieu et à votre pays, comme l'enfant à sa mère comme le soldat à son drapeau, comme l'étoile au firmament ! A l'exemple de ce pieux et grand patriote, feu l'honorable commandeur Viger, ne séparez jamais votre Dieu de votre patrie ; votre croyance de votre nationalité ; votre vie chrétienne, soit en public, soit en famille, du culte constamment pratique et préféré de votre langue maternelle, de vos institutions, de vos bonnes et louables habitudes traditionnelles ! . . .

En définitive, Messieurs, il nous reste à nous sauver nous-mêmes. Que, dans ce but, les plus lourds sacrifices ne nous coûtent rien ! Imitons ces nobles Gaulois qui, pour le maintien de la patrie et de la liberté communes en danger, s'abandonnaient et sacrifiaient tout, et leurs champs, et leur fortune, et leur village, et leur propre tribu. A leur exemple, soyons forts contre nous-mêmes, contre le monde, contre les pompes et les œuvres de Satan. Car se sont là nos pires ennemis. Pour vous animer à les combattre, songez à vos ancêtres, songez à vos descendants ! Et alors, messieurs et mesdames, nous n'aurons pas dégénéré de cette antique et auguste nation gauloise, si bien chée, malgré ses défauts, par la divine Providence, qui n'a jamais cessé de veiller sur elle et sur ses enfants ! Dieu protège la Vieille et la Nouvelle France ! ! !

G. A. EBRARD, PTRE,

Curé de Wakefield.

Cumberland, 26 février, 1861.

Litterature.

Feuilleton du Courrier d'Ottawa.

L'HOMME DE FER.

PREMIERE PARTIE.

IV. — *Le dîner.*

Suite.

Fier-à-Bras l'Araignoire était un nabot de beaucoup d'esprit. En frappant l'Anglais à terre, il faisait la critique sanglante des colères folles de Mme Reine. Mais Jeannin ne l'entendait point, le pauvre Jeannin. Il se désolait de tout son cœur et se disait comme toujours :

"Qu'ai-je donc fait à Mme Reine pour qu'elle me déteste ainsi ! "

Et il ne se révoltait pas plus que l'Anglais de bois contre les coups de houssine de Fier-à-Bras.

Le cadran solaire marquait onze heures. Dans la campagne, derrière les futaies et parmi les clairières qui descendaient à la Rance on entendit des *huchées*. Les routes montant au manoir s'emplirent de bestiaux et de pastours. C'était une belle et bonne terre que le Roz. A l'heure du dîner, il y avait bien trente gars et servantes autour de la table de la cuisine.

La cloche tinta.

Le nain fit une jolie pirouette à cet appel de bon augure.

Au nord, au sud, à l'orient, au couchant, ces refrains monotones et mélancoliques qui se ressemblent tous et qui sont comme l'éternelle chanson de la campagne bretonne, se répondaient et alternaient. C'était un concert bizarre. Tantôt le vent mêlait tous les couplets ; tantôt une voix rauque et gémissante s'élevait en solo parmi le mugissement des vaches grasses et le bêlement des brebis qui faisaient orchestre.

Pelo le bouvier chantait à tue-tête :

" Perrine, ma Perrine,
Lon li lan la,
La deri deri dera ?
Perrine, ma Perrine,
Où sont tes veaux allés ?

Où sont tes veaux allés ? (*bis.*)
Y sont dans la grand'prée,
Lon li lan la,
La deri deri dera..... "

Et la petite Jéanne, qui gardait les oies, lui répondait en fausset suraigu :

" L'mien en bel équipaige
Venait me voir au jour
O' tous ses biaux atours.
Si les chiens du villaige
Ne l'auriont point connus,
L'auriont, ma fâ, mordu !

Qu'il a d'un chemisette
Marquetée d'un pougnais,
D'un vestaquin d'drouguais,
Des gamaches grisettes,
Gilet ô des ribans,
Li pendant par devant ! "

A quoi Mathelin, le pasteur des gorets, répliquait, racontant ses premières amours :

" Da, mâ, d'auprès d'ma cocotte
S'tès point bâlant
Je li faisâs de toute sorte
De quimplimens,
Sapergouenne !
Je li faisâs de toute sorte
De quimplimens !

Je li pasâs de nos chairrettes
Et de nos bœufs
Et j'li jurâs que nos poulettes
Faisâ'nt des œufs,
Sapergouenne ! etc. "

Tous ces chants, dont les paroles sont si moqueuses, si gaies, si naïvement spirituelles, se disent sur des airs modulés en mineur, rythmes selon la coupe lente et triste, particulière à la Bretagne, et finissent sur une cadence pleurarde, toujours la même.

Peu à peu bestiaux et valets envahirent la plate-forme. Les valets venaient prendre leur repas ; les bestiaux allaient passer les heures du grand soleil à l'étable.

Les maîtres étaient déjà dans la salle à manger.

La salle à manger du Roz était une grande pièce très-haute d'étage, pavée en ardoise, plate, froide malgré l'ardent soleil du dehors, et montrant à ses murailles nues l'humidité qui incessamment perlait. Un énorme buffet de chêne noir ouvré, formé de deux bahuts superposés, tenait tout le fond de la salle, dans le sens de sa longueur. Vis-à-vis du buffet, un dressoir où les assiettes de terre brune se mêlaient fraternellement aux plats d'argent, allait du sol à trois pieds du plafond.

Au-dessus de la porte d'entrée, un artiste indigène avait peint des pommes horriblement rouges et des raisins dont le renard se serait privé avec plaisir. Au beau milieu de cette œuvre d'art, les écussons de Maurever et de Kergariou, accolés sous le même cimier de chevalier, unissaient leurs émaux amis. Ça et là aux murailles pendaient des andouillers de cerfs.

C'était tout.

Ajoutez une énorme table, pliant sous le poids du bœuf, du porc et de la venaison, des chaises de bois sculptées et un palaisson, vous aurez une idée parfaitement exacte de la salle à manger du Roz.

1. *Premier couplet.*—Le mien (mon fiancé) en belle toilette venait me voir au jour. Avec tous ses beaux atours, si les chiens du village ne l'avaient pas connu, ils l'auraient, ma foi, mordu.

Deuxième couplet.—Il a une chemisette brodée au poignet, un habit de droguet et des guêtres grise, un gilet avec des rubans qui lui pendent par devant.

9. Dame, moi, auprès de ma promise, je n'étais pas embarrassé ; je lui faisais toutes sortes de compliments.—Je lui parlais de nos charrettes et de nos bœufs ; je lui jurais que nos poules faisaient des œufs.

Il y avait eu là de nobles festins, du temps de M. Hue de Maurever, et encore du temps de feu messire Aubry de Kergariou. Mais ils étaient morts tous les deux, et les festins ne sont pas bien sous le toit d'une veuve.

Mme Reine n'était, croyez-le, ni avare ni insociable. Seulement elle se tenait à sa place.

Personne dans le pays n'était plus honoré qu'elle. A tous égards, elle le méritait, la bonne dame. Les défauts qu'elle avait ne nuisent point aux étrangers indifférents. Ses jolis ongles griffus n'écorchaient que les proches et les dévoués.

Longtemps, la Bretagne avait gardé ces belles mœurs des aïeux insulaires que Walter Scott a si souvent et si magnifiquement décrites ; longtemps, maîtres et serviteurs s'étaient assis à la même table, dans la commune hospitalité du manoir.

Au XVe siècle, il n'en était plus ainsi. La table des maîtres n'appartenait qu'aux hôtes nobles et à ces pensionnaires privilégiés qui s'appelaient *la maison*.

Chez les grands seigneurs, la maison était composée de gentilshommes.

Chez les simples nobles, la maison formait une classe intermédiaire, qui prenait au dehors le pas sur la bourgeoisie, et qui, en réalité, empruntait quelque importance aux armes qu'elle portait.

C'était l'écuyer, le page ou les pages, les hommes d'armes. C'était encore l'intendant, l'aumônier, parfois le maître veneur.

Au manoir du Roz, il n'y avait point d'hommes d'armes à demeure. Toute la maison, fors dom Sidoine, le chapelain, prenait, à l'occasion, l'épieu ou l'épée. Jeannin faisait office d'écuyer. Il y avait un petit farfadet, nommé Marcou de Saint-Laurent, qui était page. L'intendant avait nom maître Bellamy ; il cumulait cet office avec celui de majordome.

Ces divers officiers, avec Jeannine, fille de l'écuyer qui était en même temps chargé de l'éducation militaire du jeune Aubry, avaient seuls le droit de s'asseoir à table.

Dom Sidoine servait de précepteur à Aubry

Fier-à-Bras avait sa petite table particulière auprès de Mme Reine, qui conciliait ainsi sa gravité un peu vaniteuse et le faible qu'elle avait pour le nain.

On prit place.

Marcou de Saint-Laurent le page, laid petit coquin, fort peu semblable à ces enfants ennuyeux et langoureux, qui lèvent leurs yeux blancs vers le ciel sur la couverture de nos romances, Marcou trouva moyen de tirer les cheveux rouges de Fier-à-Bras. Il avait quinze ans, ce Marcou ; il montrait la langue à Jeannine et ne se montait pas que le XIXe siècle ferait sur lui soixante mille couplets idiots, mais romantiques, avec accompagnement de guitare.

Il n'aimait guère que le breton, le vin nantais, qui n'est pourtant pas nectar, et le noble jeu de la grenouille

Fier-à-Bras lui rendit sa politesse en lui p

Je le ferai, madame.

—Oh ! oh ! se dit maroou, messire Aubry ne courra plus si souvent la quintaine !"

Aubry regardait Jeannin à la dérobée pour voir s'il manifestait de la surprise ou du mécontentement, mais Jeannin était à cent lieues de deviner les motifs de Mme Reine. Il prenait à la lettre ces paroles : " le soleil d'août est malfaisant. " et l'idée des rideaux lui sembla une attention délicate.

D'ailleurs le bon Jeannin avait pris grand appétit en courant la quintaine. Il mangeait régulièrement une bonnête tranche de bœuf entre chien et loup, et ne cherchait point malice en ce qui se disait alentour.

"Je le connais, le soleil d'août ! s'écria le nain ; tout à l'heure je chevauchais sur les grèves, et le soleil d'août s'amusait à me gâter le teint....

—Tu chevauchais, toi, l'Araignière ! interrompit Marcou.

—Pourquoi non, sire fainéant.

—M'est avis que pour chevaucher, il faut des jambes.

—Où des pattes, maître Jallot, puisque les singes et toi vous entourchez la selle ! moi, il ne me faut ni jambes ni pattes ; Haguet, l'homme d'armes, m'assied sur le pommeau de sa selle....ou bien Claudine la mercyenne, me met dans un des paniers de sa bourrique....Ah ! maître Marcou, voilà une bête encore plus paresseuse que toi, la bourrique de Catiolle ! "

Le page chercha en vain une réplique, fit une grimace, et regarda son assiette. Chacun avait envie de rire, à cause de la jolie Mme Reine, qui faisait à elle seule un effet plus dolent que cinquante années de serge noire semée de larmes d'argent.

A CONTINUER.

A NOS ABONNÉS.

☞ *Le comité de direction de cet établissement a décidé que ce journal ne sortirait qu'une fois par semaine, pendant les premiers six mois, c'est-à-dire pour le premier semestre. En conséquence de cet arrangement, le prix de l'abonnement, pour ce semestre, ne sera que d'une piastre, c'est-à-dire, au taux de 2 piastres par année. L'administration tiendra compte aux personnes qui auraient payé leur abonnement avant cet arrangement, et portera la balance à leur crédit, pour le prochain semestre.*

—Nous prions les personnes qui ne recevraient pas régulièrement notre journal, de vouloir bien nous en donner avis aussitôt que possible, afin que nous puissions leur expédier les Nos. qui pourraient leur manquer.

—Nos porteurs ne connaissant point encore la résidence de tous nos abonnés de cette ville, il a dû par conséquent se glisser quelques erreurs, bien involontaires, sans doute, dans la distribution de notre feuille ; c'est un mal auquel nous nous attendions, mais aussi, auquel nous apporterons le plus prompt remède.

Le Courrier d'Ottawa

Ottawa, 1er. Mai. 1861.

Representation basee sur la population.

La double majorité, la représentation basée sur la population, voire même l'annexion du Haut-Canada aux Etats-Unis !!! ont été les grands sujets qui, durant la présente session, ont été débattues au nom des intérêts canadiens, par les représentants de notre Chambre d'Assemblée.

Les avocats en ces causes sont nombreux de part et d'autre, mais les intérêts des clients souffrent considérablement des retards apportés à la solution de ces prétendus problèmes, qui amusent nos représentants, mais qui ne résument nullement la situation ; tandis que les difficultés sont des plus graves et menacent de nous conduire à quelque chose de plus périlleux encore, à la ruine de notre pays, à l'anarchie, et à la guerre civile. Nous, qui nous trouvons à distance des combattants, pouvons juger de l'opinion publique sur ces questions qui intéressent tout particulièrement les habitants de cette section de la province, à leur point de vue.

Nous entendons bourdonner à nos oreilles le bruit du mécontentement général, et nous nous trouvons spectateur un peu caché, il est vrai, du va et vient, des fanatiques, qui déjà se passent le mot d'ordre.

En mai 1858, on reprenait les débats ajournés sur les mêmes questions, et la motion d'un des membres du Bas-Canada qui ramenait ces débats se lisait ainsi ; " C'est l'opinion de cette chambre que toute tentative de législation affectant une section de la province contrairement aux vœux de la majorité des représentants de cette section, serait pleine de dangereuses conséquences pour le bien-être de la province, et donnerait lieu à beaucoup d'injustices."

Et sur la motion proposé par M. Cauchon, par voie d'amendement à celle-ci, il était proposé que le parlement Impérial en décrétant dans la clause 12e de l'acte 3. et 4. Vict., ch. 35, que les parties de la province du Canada, alors le Haut et le Bas-Canada, seraient représentées dans l'assemblée législative par un égal nombre de députés, quelques fussent les populations respectives de ces deux provinces, a consacré le principe fédéral dans l'union, que le parlement canadien a reconnu et sanctionné ce même principe, lorsqu'en augmentant le nombre des représentants par l'acte 13 et 16 Vic., ch. 159, après le recensement 1851, il a maintenu l'égalité numérique entre les deux anciennes provinces ; que ce dernier parlement lui a donné une sanction plus forte et plus significative encore en l'étendant au Conseil Législatif dans les termes suivants ; par l'acte 19 et 20 Vic., ch. 140, ch. il est dit que, les membres élus seraient au nombre de 48, dont 24 pour le Haut, et 24 pour le Bas-Canada. Que les représentants de Sa Majesté en prenant connaissance de ses conseillers exécutifs en Canada Supérieur, dans le Haut comme dans le Bas-Canada, qui aussi reconnu leur condition d'union, et sanctionné dans l'administration, le caractère fédéral de notre constitution ! ! ! Mais que la question de ce principe dans l'administration ne peut être réelle qu'en autant que les conseillers exécutifs, pris dans une section de la province, en possèdent la confiance exprimée par la majorité de ses représentants. Les débats furent longs, vifs, et des plus personnels, et la grande question ne fut pas résolue.

En juillet 1858, on discutait longuement sur la grande question de la confédération des provinces du Nouveau Brunswick, de la Nouvelle Ecosse de l'Ile du Prince Edouard avec le Canada, et les territoires de l'Ouest. La représentation Basée sur la population s'est trouvée liée dans les débats de l'Union Fédérale.

MM. Drummond, Durion Playfair, Brown McGee, Turcotte, etc., prirent part à la discussion, mais la chose n'en est pas venue à la division.

Sur cette question, M. Brown & Cie, prétendaient que le Haut-Canada se trouvait gouverné par une majorité Bas-Canadienne, tandis que, d'autres qui n'appartenaient pas à la même politique, disaient le contraire, en autant qu'il y avait une majorité au Canada en leur faveur.

Durant la présente session (1861) on a encore ramené sur le tapis la question de la représentation d'après le nombre, et nous devons dire que celui qui a touché de plus près la question au point de vue des intérêts franco-Canadiens, est l'honorable Premier. " Si le principe de la représentation basée sur la population était juste, a-t-il dit, il fallait le pousser jusqu'à ces dernières conséquences, qui sont le suffrage universel. Le grand comté de Middlesex, d'après les théories de M. Fergusson devrait avoir au moins 50, au lieu de 14. Dans le comté de Lancasshire, Angleterre, la population était de 2,000,000, le comté envoyait au parlement 4 membres et avec ses divisions électorales, 22 ; mais suivant le principe du représentant de Simcoe il devrait en envoyer 56. Il était inutile de produire de nouveaux exemples pour prouver que la loi anglaise ne reconnaissait pas la représentation basée sur la population.

Nous pensons que M. Cartier a posé et tranché la question comme elle doit l'être, et il a certainement bien mérité du Bas-Canada. Voici qu'elle a été la division sur l'amendement de M. Cauchon.

Pour—Messieurs Abbott, Alleyn, Archambault, Baby, Beaubien, Bourassa, Buchanan, Bureau, Campbell, Caron, Proc-Gén. Cartier, Cauchon, Chapais, Cimon, Coutlée, Daoust, Dawson, Desaulniers, Dionne, Dorion, Dufresne, Dunkin, Ferres, Fortier, Fournier, Galt, Gaudet, Gill, Heath, Hubert, Huot, Jobin, Labelle, Lacoste, Laframboise, Langevin, Laporte, Le Boutillier, Lemieux, Loranger, Loux, Proc-Gén. McDonald, J. S. McDonald, McCann, McGee, Meagher, Mongenais, Sol-Gén. Morin, Ouimet, Panet, Papineau, Piché, Playfair, W. F. Powell, Price, Roblin, Rose, R. W. Scott, Sicotte, Simard Simpson, Sincennes, Starnes, Tassé, Thibandeau, Turcotte et Webb.—67.

Contre—Messieurs Aikins, Bell, Benjamin, Bigger Burton, Burwell, Cameron, Carling, Clarke, Connor, Cook, Craik, Dorland, Ferguson, Finlayson, Foley, Gould, Gowan, Harcourt, Holmes, McBeth, D. A. McDonald, Mckenzie, McLeod, A. P. McDonald, McDougal, McMicken, Morrison, Mowat, Munro, Notman, Patrick, W. Barwell, Purdy, Robinson, James Ross, Rykert, Rymal, W. Scott, Sherwood, Short, S. Smith, SOMERVILLE, Stirton, Tett, Walbridge, White, Wilson et Wright.—49.

Comme on le voit, tous les députés du Canada Central ont voté avec le Bas-Canada, et un seul du Bas-Canada M. Somerville, a voté avec le Haut. Celui là les, nouvelles élection en feront justice.

CORRESPONDANCE.

LAC STE. MARIE, HINCKS,
Comté d'Ottawa.

MON CHER MONSIEUR,—Permettez-moi de vous féliciter, au nom des Canadiens de ma localité, des succès que recueille partout sur son passage le " *Courrier d'Ottawa,*" que vous venez de fonder tout récemment dans la Capitale. Ces succès sont mérités ; car votre début, dans la carrière du journalisme, a inspiré la confiance ; et tout ce que nous avons pu voir et apprendre depuis, de votre journal, ne sert qu'à la justifier. Nous aimons le *Courrier d'Ottawa*, et nous voulons le supporter. Car, outre qu'il se recommande si fort par la beauté du format et par le choix de ses matières, sous le jugeons d'une absolue nécessité pour le maintien et le perfectionnement de nos droits les plus chers, tant dans l'ordre religieux que dans l'ordre politique. En vous nommant l'organe des Français-Canadiens du Canada Central, vous vous constituez par là même le protecteur naturel de notre religion, le défenseur de notre nationalité, et l'avocat de notre langue et de nos institutions maternelles. Vous en êtes actuellement, comme journaliste, l'unique champion au cœur du pays ; notre vœu le plus vif comme le plus sincère, c'est de voir votre bonne et belle œuvre croître, prospérer et se répandre de là jusqu'aux extrémités. C'est, à mon avis, le moyen le plus propre à former ce courant d'esprit public et national, qui forme les grands peuples, les fait surgir de la condition sous laquelle ils semblent quelquefois s'éteindre, pour leur donner une énergie et un éclat inaccoutumés. Nous paraissons endormis, depuis la cession, hélas ! si prompte du *Progrès* ! Aux mâles accents de votre fier et patriotique *Courrier*, notre cœur a tressailli, nos yeux se sont ouverts ! Puissiez-vous nous tenir ainsi toujours en éveil ; et alors, au lieu d'une sentinelle avancée de nos intérêts nationaux au centre du Canada, nous pourrons en compter autant que vous aurez de lecteurs intelligents et patriotes, aimant bien leur Dieu et leur pays, à l'exemple d'un de leurs plus illustres prédécesseurs, feu l'honorable Vigor de Canadienne mémoire !!!

*Permettez-moi d'user de vos colonnes pour vous parler un peu colonisation. Cela nous occupe de près ; la grande famille nationale qui occupe bien clairsemée ici elle ne se presse pas en rangs serrés et nombreux autour de la Capitale. Et cependant il importe beaucoup de fortifier ce point-ci ; ailleurs on se trouve plus ou moins disséminé, on s'étend de proche en proche ; on se rapproche ; on se prête un mutuel appui, on se défend ; on se protège ; on se fortifie ; on se multiplie ; on se développe ; on se crée des ressources ; on se fait une position ; on se fait une famille ; on se fait un nom ; on se fait un avenir ; on se fait une patrie ; on se fait un pays ; on se fait une nationalité ; on se fait une religion ; on se fait une langue ; on se fait des mœurs ; on se fait des coutumes ; on se fait des lois ; on se fait des institutions ; on se fait des libertés ; on se fait des droits ; on se fait des devoirs ; on se fait des vertus ; on se fait des héros ; on se fait des saints ; on se fait des martyrs ; on se fait des gloires ; on se fait des grandeurs ; on se fait des prospérités ; on se fait des bonheurs ; on se fait des félicités ; on se fait des paradis ; on se fait des cieux ; on se fait des dieux ; on se fait des religions ; on se fait des langues

Nouvelles du Canada.

On nous dit que M. Kerzkouski, se présente de nouveau pour la division Montarville.

La navigation est maintenant ouverte entre Québec et Montréal ; *L'Aigle*, *L'Iron-Duke*, et le *Napoléon*, sont entrés jeudi dans le port de Montréal. Le *Napoléon* est parti Vendredi, a 3 heures, pour Québec. Le *Victoria*, est aussi entré dans le port de Montréal vendredi, et en est reparti samedi à 3 h. pour Québec.

On nous apprend qu'il y a encore 18 pouces de glace en tête du Canal Beauharnais.

On se plaint beaucoup à Toronto, de la fréquence des incendies. Pas moins de 34 on eu lieu depuis le 1er janvier.

La population actuelle du comté St. Maurice, s'élève à 11,198 âmes, dont 11,007 canadiens français ; en 1851, elle n'était que de 9,211 ; augmentation, 1,987 âmes.

On nous dit que plus de 250 canadiens sont arrivés à St. Hyacinthe samedi dernier, venant des Etats Unis, où toutes les affaires commerciales et industruelles sont paralisées, par suite de la gurree actuelle.

Monseigneur des Trois-Rivières, nous dit *l'Ere Nouvelle*, quoique bien faible encore, est néanmoins un peu mieux. Depuis le commencement de la maladie du vénérable Evêque, de nombreuse prières ont été faites et continuent de se faire dans les églises, les communautés et les familles de cette ville pour obtenir le rétablissement de sa santé.

Il est a espérer que tant de vœux seront exaucés.

Mardi, de la semaine dernière, nos concitoyens d'origine Anglaise, ont chômé leurs fête nationale, la St. George. Le bal qui devait avoir lieu a cette accasion, à été retranché du programme de la fête en-conséquence de la mort de S. A. la Duchesse de Kent.

NOUVELLES ETRANGERES.

Le *Jura*, parti le 12 de Londonderry, est arrivé dans le port de Québec ce matin vers 9½ heures. Voici le résumé des nouvelles d'Europe contenues dans la dernière liasse des journaux anglais qu'il apporte. Ces nouvelles sont de trois jours plus récentes que celles du *Columbia* :

FRANCE.—Il est bruit que la Garde Nationale va être reconstituée sur une grande échelle. Canrobert va en être nommé commandant en chef.

Le *Pays* dit qu'il est bruit que l'Angleterre se propose d'envoyer en Syrie un corps expéditionnaire qui occupera le territoire situé entre la haute Syrie et l'Egypte.

L'Empereur a passé en revue la 2e division du corps d'armée de l'Ouest : 80,000 soldats ont été passés en revue.

ITALIE—Les chambres Italiennes ont adopté la motion suivante, relativement à la question romaine : — "Que la chambre, ayant confiance dans le gouvernement et reconnaissant la nécessité de l'union de Rome à l'Italie, dans l'accomplissement de laquelle union l'indépendance et la grandeur de l'église et du Pape seront toutefois garanties, passe à l'ordre du jour."

Des mouvements réactionnaires ont été supprimés à Naples. Les arrestations continuent.

Le Portugal a reconnu le nouveau royaume d'Italie.

La santé du Pape est dans un état peu satisfaisant.

Il est bruit d'un emprunt italien de 8,000,000 sterling.

Derniers avis d'Europe.

ARRIVÉE DU NAVIRE À VAPEUR "*ASIA*."

Le navire à vapeur *Asia* est arrivé le 25 à New-York.

Nouvelles parlementaires sans importance.

M. Foster a, dans la chambre des Communes, donné avis qu'il proposerait que la chambre ne désire exprimer aucune opinion au sujet de la nouvelle confédération américaine, et que le gouvernement ne reconaîtra pas une telle confédération sans garantie pour l'esclavage.

Lord John Russell a dit que la France, la Suède, la Russie et l'Angleterre s'entendaient pour la solution pacifique de la question du Holstein.

Lord Elgin est arrivé en Angleterre.

Lord Clyde est arrivé à Paris, en mission officielle, dit-on.

Les rumeurs de guerre continuent à circuler à Paris. On dit, entre autres choses, que 60,000 hommes ont reçu tout-à-coup ordre de se rendre à Marseille, et que la France était sur le point de signifier son intention de prolonger indéfiniment l'occupation de Syrie.

On dit que des notes assez rudes sont échangées tous les jours entre la France et l'Angleterre relativement à la Syrie. Cette nouvelle, quoique non confirmée, cause un grand malaise.

Une lettre de Paris dit que la guerre est regardée comme inévitable.

La sante de Garibaldi s'améliore.

La santé du Pape inspire de l'inquiétude

Varsovie est tranquille, mais menaçante.

TURIN.—Une lettre a été reçue de Garibaldi déclarant son dévouement au Roi et proposant un vaste armément national. Aucun signe d'approbation ou de désapprobation n'a été manifesté à la lecture de cette lettre dans la Chambre des Députés.

PARIS, 14 avril—Un décret impérial donne aux Préfets et sous Préfets le pouvoir de rendre jugements en certaines matières départementales et criminelles.

DERNIÈRES NOUVELLES.

(*Par voie télégraphique.*)

NEW-YORK, 24 avril—Les dernières nouvelles de Baltimore portent que la ville a été mise sous la Loi Martiale par les autorités, et que les citoyens ont été avertis de ne pas sortir de leurs maisons.

Au-delà de 3,000 hommes ont quitté New-York le 24, avec des ordres cachetés. Ils sont accompagnés de 36 chevaux et de cinq pièces d'artillerie.

Une grande réunion unioniste a eu lieu dans l'après-midi du 23 au fort Green, Brooklyn. 50,000 personnes étaient présentes.

Un agent venu de Charleston dit que la Confédération du Sud a intention de faire marcher vers le nord une armée de 50,000 à 60,000 hommes, et que les Etats du Sud s'attendent à voir 50,000 Virginiens se joindre à eux lors du passage de l'armée confédérée.

M. Seward, Secretaire du Cabinet Lincoln, a répondu au gouverneur de Maryland, qui proposait au Cabinet de demander par la voie de Lord Lyons au gouvernement anglais d'agir comme médiateur entre le Sud et le Nord, que le peuple des Etats-Unis etait capable de régler seul ses affaires, sans avoir recours à aucune monarchie européenne.

On dit que les sécessionnistes ont établi des batteries à deux milles du Mont Vernon.

DERNIÈRES NOUVELLES DES ÉTATS-UNIS.

(*Télégraphe spécial du Citizen.*)

New-York.—Les MM. Dwight & G. T. Andrews sont autorisés à lever deux régiments dans l'Etat de Massachusetts pour servir durant la guerre.

Un messager spécial part par le prochain navire Européen, pour acheter des armes pour cet Etat, au montant d'un demi-million.

Le 28iem régiment de Brooklyn est parti ce matin dans le *Columbia*.

BOSTON, 30, avril.—Une dépêche de Frédérick dit qu'un monsieur, arrivant de Washington a été informé par le Général Scott qu'il existait une proclamation, déclarant la loi martiale dans le district de Columbia, et cela jusqu'à suspendre même le privilège de l'*Habeas Corpus*

BOSTON, 30, avril.—Le Brick "*Ste Marry*" a été saisi aujourd'hui avec 500 barils de poudre.

WASHINGTON, 30 avril.—Un Correspondant du *Philadelphia Press*, assure que le ministre anglais à Washington aurait reçu des instructions de son Gouvernement, d'offrir aux Etats-Unis, des armes, des amunitions et des troupes pour aider à supprimer la rébellion des propriétaires d'esclaves, et qu'il aurait déjà mandé d'Angleterre 330,000 carabines : de plus, que l'Angleterre et la France enverraient une flotte pour assister au blocus des postes du Sud.

une dépêche qui dit que la capitale est dans un besoin urgent d'approvisionnements.

Le navire *Lalla Rookh* du Sud, a été saisi par les autorités fédérales.

Un marin a été arrêté pour avoir essayer d'organiser une expédition de pirates, pour aider le président Davis.

Le gouvernement fédéral a saisi tous les navires stationnés entre Annapolis et Hâvre-de-Grâce.

Deux régiments de troupes fédérales sont à Annapolis. Il y a entre eux et Washington une force considérable de troupes confédérées

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

QUÉBEC, 16 avril, 1861.

M. L'Orateur met devant la Chambre des états de la banque *Molson*, et de la banque de la cité, Montréal ; indiquant les noms des actionnaires, etc., et reçus en conformité de l'ordre de la Chambre du 3 avril 1861.

Aussi, un état détaillé de la propriété vendue et acquise par les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, du 21 juin 1860, en conformité de l'acte 8 *Victoria*, ch. 99.

Huit pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. Turcotte, du comité des ordrés permanents, fait un rapport favorable quant aux pétitions de Dame *Elisabeth Roche* ; de *John Smith* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie des élevateurs et d'emmagasinage à flot du St. Laurant ; de *S. S. Sanborn* et autres, du township d'Orford, et de *G. R. Bird* et autres, des townships de Lingwick et Bury ; demandant la confirmation d'un certain arpentage dans le township de Crowland ; de la municipalité de Ste. Anne de la Pérade ; demandant le pouvoir de percevoir les peages sur le pont de Ste. Anne ; du maire, des échevins et citoyens de la cité d'Ottawa ; demandant l'abrogation de certains actes relatifs au passage des radeaux sous certains points jetés sur la Rivière des Prairies ; de *W. Rhodes* et autres ; demandant l'incorporation du village de Québec Sud ; du révérend *Duncan Anderson* et autres ; demandant l'incorporation de la ville de Lévis ; de *John Mackay* et autres ; du maire, des échevins et citoyens de la cité d'Hamilton, pour la consolidation de la dette de cette cité ; du maire, des échevins et citoyens de la cite d'Hamilton ; demandant un acte relatif à l'administration de l'aqueduc de cette cité ; du maire, des échevins et citoyens de la cite de Montréal ; demandant le pouvoir d'emprunter $200,000 pour terminer l'aqueduc de la dite cité ; d'*Alexandre Easton* ; demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la rue, Toronto ; d'*A. Elliott* et autres ; demandant l'incorporation de la compagnie pour la manufacture du coton, de Toronto ; du maire, des échevins et citoyens de la cité de Toronto ; demandant que certains privilèges soient accordés à la dite compagnie ; des mêmes ; demandant l'autorisation d'émettre de petites débentures au montant de $200,000 et des amendements aux actes de l'esplanade ; de la Banque d'Epargnes de Toronto ; de la Banque d'Epargnes de Québec ; de la Caisse d'économie de Québec ; de la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et de la Navigation du St. Maurice ; et de la municipalité du Village de Lachine ; demandant des amendements à un certain acte relatif à la commission des chemins à barrières de Montréal.

L'honnorable *M. Lemieux*, présente un bill (No. 176) pour amender les actes d'incorporation de la compagnie d'entrepôt du bassin et des quais du St. Laurant ; seconde lecture, demain.

Aussi, un bill (No. 177) pour incorporer la ville de Lévis ; seconde lecture jeudi prochain.

M. Robinson présente un bill (No. 178) pour prolonger le délai maintenant accordé pour les opérations des banques d'epargnes ; seconde lecture, jeudi prochain.

Aussi, un bill (No. 179) pour amender l'acte relatif aux institutions municipales du Haut-Canada, quant à certaines manières y mentionnées ; seconde lecture, jeudi prochain.

Sur motion de *M. Robinson*, la 51e règle est suspendue quant au bill pour autoriser la cité de Toronto à émettre des débentures pour $200,000, et pour consolider la dette de la dite cité.

Il présente alors le dit bill (No. 180) ; seconde lecture, demain.

Sur motion de l'honnorable *M. Rose*, la 51e règle est suspendue quant au bill pour autoriser le maire, les échevins et citoyens de la cité de Montréal à emprunter une somme additionelle pour terminer le nouvel aqueduc, de la dite cité, et pour restreindre jusqu'à un certain degré la dépense annuelle du conseil.

Il présente alors le dit bill (No. 181) ; seconde lecture, vendredi prochain.

M. Tassé, présente un bill (No. 182) pour amender la loi relative aux chemins à barrières de Montréal ; seconde lecture, demain.

Sur motion de *M. White*, la 51e règle est suspendue quant au bill pour la consolidation de la dette de la cité d'Hamilton, et pour d'autres fins.

Il présente alors le bill (No. 183) ; seconde lecture demain.

Sur motion de *M. Robinson*, la 51e règle est suspendue quant au bill pour faire passer à la corporation de la cité d'Hamilton l'aqueduc de cette cité.

Il présente alors le bill (No. 185) ; seconde lecture, demain.

M. Price présente un bill (No. 186) pour incorporer le village de Québec sud dans le comté de Lévis ; seconde lecture, demain.

Sur motion de *M. Robinson*, la 51e règle est suspendue quant au bill pour incorporer la compagnie du chemin à rails de Toronto.

Il présente alors le bill (No. 187) ; seconde lecture, demain.

AVIS DE MOTIONS.

M. Ouimet—Jeudi prochain—BILL pour autoriser les syndics de la congrégation de l'église presbitérienne du Canada' en rapport avec l'église d'Ecosse à Beauharnois, à vendre un certain lot possédé par eux en dépôt pour la dite congrégation.

M. Wilson—Jeudi prochain—BILL pour amender le chap. 7 des statuts refondus du Canada relatif aux élections parlementaires contestées.

M. Morrison—Jeudi prochain—BILL relatif aux assurances sur la vie.

L'honorable *M. Dorion*—Jeudi prochain—proposera qu'il est inexpédient de continuer le système actuel de dépôt, dans une banque, de tous les deniers publics, à mesure que reçus.

M. McKellar—Jeudi prochain—A DEMANDER pour copies de tous ordres en conseil, comptes, lettres, pétitions, documents et autres papiers concernant les prétendus arrérages de plusieurs années de salaire dus à *Gilbert McMicken*, écr., membre de cette chambre, et ci-devant collecteur à Clifton, dans le Haut-Canada, à propos de quoi lasomme de $2200 est portée dans les comptes publics.

M. MacDonald.—Jeudi prochain—A DEMANDER pour copies de toutes pétitions et de la correspondance, et aussi de tous ordres en conseil relatifs au paiement fait à *Gilbert McMicken*, écr., membre de cette Chambre, durant l'année 1860, de la somme de $2200 pour de prétendus arrérages de salaire pour les années 1854, 1855, 1856 et 1857.

Un grand nombre de canadiens qui travaillaient aux Etats Unis reviennent maintenant au pays ; un monsieur qui arrive de St. Jean nous rapporte qu'il en passe chaque jour une telle quantité dans le chemin de fer que les chars en sont encombrés. Nous croyons savoir que plusieurs personnes vont s'occuper immédiatement de quelque moyen à mettre en œuvre pour répartir tout ces nouveaux arrivants et leur procurer de l'emploi. En attendant nous pouvons dès maintenant signaler les mines de cuivre d'Acton, Upton, etc., comme un lieu ou pourront s'occuper utilement tout les hommes propres au travail du terrassement.

S'il s'organise un bureau de renseignements, nous en aviserons tous ceux qui pourraient fournir du travail aux artisans des divers états qui pourront revenir parmi nous. Nous terminerons ces observations en remarquant que cette affluence se produit heureusement au moment de l'année ou commence à se faire sentir le besoin de bras ; d'autre part si la crise américaine nous renvoie ainsi un grand nombre d'hommes, il est a supposer qu'elle procurera aussi une grande activité au commerce de ce pays. Nous savons en effet d'une manière certaine, que les Etats du Sud ont déjà délivré un grand nombre de lettres de marque, on parle du chiffre de 900 ; s'il en est ainsi on peut présager qu'une grande partie du commerce des Etats-Unis passera par le St. Laurent ce qui donnera momentanément a notre navigation, et au mouvement de nos affaires, un developpement tout-a-fait inusité.—*Minerve*.

Comme on le verra par une annonce publiée dans une autre colonne, MM. Beliveau et LeBlanc viennent de transporter leur magasin dans la Bâtisse de l'*Union*, (Union Building) appartenant à M. Friel. rue Sussex.

Les membres de la société St. Jean-Baptiste sont priés de s'assembler, Dimanche, le 12 courant, à l'institut canadien français, pour procéder à l'élection des officiers de la société pour l'année courante.

NOUVELLES COMMERCIALLES.

PRIX DU MARCHE D'OTTAWA.

Blé du Printemps, par minot	0 85 @ 1 05
Blé d'Automne, "	1 00 @ 1 10
Fleur—Extra, par barils	5 00 @ 5 00
" —Superfine, No. 1	4 60 @ 4 75
" —Superfine, No. 2	3 50 @ 3 75
" de Ferme	4 00 @ 4 00
Farine d'Avoine, par barils de 196 lbs.	4 75 @ 5 00
Semaile, par minot de 56 lbs.	0 00 @ 0 00
Orge, " 48 lbs.	0 00 @ 0 00
Avoine, " 34 lbs.	0 30 @ 0 35
Pois, " 60 lbs.	0 45 @ 0 50
Fèves, "	1 00 @ 1 05
Blé d'Inde, "	0 00 @ 0 00
Pommes de terre, par minot	0 35 @ 0 40
Foin, par tonneaux	11 00 @ 12 00
Paille, "	5 00 @ 6 00
Lard, par 100 lbs	6 00 @ 7 00
Bœuf, par 196 lbs	4 50 @ 5 00
" par lb	0 06 @ 0 10
Moutton par lb. par quartier	0 05 @ 0 06
Jambon "	0 07 @ 0 10
Suif, par lb.	0 10 @ 0 11
Saindoux, par lb.	0 10 @ 0 12
Peaux de Bœuf, par 100 lbs.	5 00 @ 6 00
Volaille "	0 35 @ 0 40
Poulet, chaque	0 15 @ 0 12
Laine, lavée	0 30 @ 0 35
" sâle	0 20 @ 0 25
Pommes, par minot	0 00 @ 0 30
Bois—Pruche, etc., par corde	1 00 @ 1 50
" franc "	2 75 @ 3 75
Dindon, chaque	1 00 @ 1 25
Beurre Frais, par lb.	0 18 @ 0 20
" Sâle,	0 14 @ 0 15
Œufs, par douz	0 14 @ 0 16

Ottawa, 29 avril 1861.

PRIX DU MARCHE DE MONTREAL.

FARINE.

Farine par quintal	3 c. @ 3 c.
Farine d'avoine "	3 10 @ 3 10
Blé-d'Inde "	1 10 @ 1 10

GRAINS.

Blé, par minot	0 00 @ 0 00
Orge, "	0 00 @ 0 00
Pois, "	0 75 @ 0 80
Avoine, "	0 30 @ 0 44
Sarrasin, "	0 00 @ 0 00
Blé d'Inde "	0 60 @ 0 62
Seigle, "	0 00 @ 0 00
Lin, "	1 30 @ 1 40
Mil, "	1 60 @ 1 70

VOLAILLES ET GIBIER.

Dindes vieux, par couple	2 10 @ 2 50
" jeunes, "	1 00 @ 1 50
Oies, "	0 75 @ 1 00
Canards, "	0 60 @ 0 80
" sauvages, "	0 00 @ 0 00
Volailles, "	0 50 @ 0 60
Poulets, "	0 30 @ 0 40
Pigeons sauvages par doz	0 00 @ 0 00
Perdrix, "	0 00 @ 0 00
Lièvres, "	0 00 @ 0 00

VIANDES.

Bœuf, par lb	0 10 @ 0 12
Lard, "	0 [illegible] @ 0 10
Mouton, par quartier	1 00 @ 1 50
Agneau, "	0 75 @ 1 00
Bœuf, par 100 lbs	6 00 @ 7 00
Lard frais, "	6 00 @ 7 00
Saindoux, "	0 15 @ 0 00

PRODUITS DE LAITERIE.

Beurre frais, par lb.	0 20 @ 0 25
Beurre sale "	0 15 @ 0 16
Fromage, "	0 00 @ 0 00

VEGETAUX.

Feves Ame., par minot	0 00 @ 0 00
Feves Can., "	1 00 @ 1 00
Pommes de terre, par poche	0 00 @ 0 00
Navets, "	0 00 @ 0 70
Oignons par tresse	0 00 @ 0 35

SUCRE ET MIEL.

Sucre d'erable, par lb	0 06 @ 0 06
Miel, "	0 12 @ 0 14

DIVERS.

Œufs frais par doz	0 10 @ 0 12
Fue, par lb.	0 05 @ 0 00
Morue fraiche par lb.	0 05 @ 0 00
Pommes, par quart	2 00 @ 2 00
Oranges, par boite	2 00 @ 2 00

Montreal, 27 avril 1861.

Naissances.

En cette ville, 26 courant, la Dame de M. C. Jeanvenne, un fils.

En cette ville, 27 ult., la Dame de M. Bohrer, Professeur de Musique, une fille.

En cette ville, 27 courant, la dame de M. Louis Riopelle, 2 fils.

En cette ville, le 28 ult., la dame de M. Edmond Germain, un fils.

En cette cité, Jeudi, le 25 du courant, la Dame du Capitaine E. Varin, Commandant la Compagnie des Carabiniers No 2, une fille.

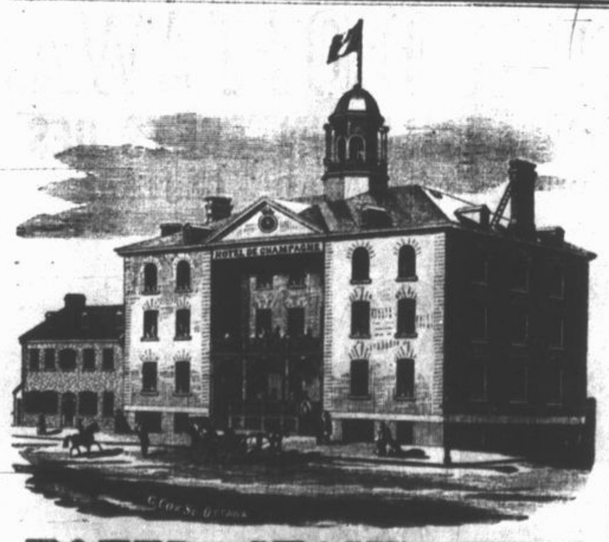

HOTEL CHAMPAGNE,

RUE SUSSEX, PRES DE LA CATHEDRALE,

Et a 5 minutes du Chemin de Fer, et des Bateaux a Vapeur.

Ottawa, (H. C.)

LE propiétaire de cet immense établissement, commandant la vue de l'Ottawa, des Chaudières, du Rideau, vient d'y ajouter un grand nombre d'améliorations qui lui permettent d'offrir maintenant, au public voyageur, tout le comfort désirable. Outre un nombre de chambres qui viennent d'être complétées et meublées a neuf, il y a plusieurs salons et chambres a coucher, extrêmement bien adaptés pour familles privées, ou elles peuvent être entièrement séparées du bruit, ordinairement inévitable dans un grand Hotel.

Outre la table d'Hôte ouverte depuis 7 heures a. m. jusqu'à neuf, de 12 h. jusqu'as 3 p. m. et de 6 h. jusqu'a 8, il y a aussi une table privée pour les familles qui ne désireraient pas prendre leurs repas a la table d'hote.

Attaché a l'établissement il y a aussi une vaste cour, et de bonnes écuries, ou les voyageurs de la campagne venant en ville avec leurs voitures, peuvent les laisser avec sureté.

Enfin le Propriétaire n'a regardé à aucune dépense pour mettre son Hotel sur un pied d'égalité avec les meilleurs maisons de ce genre, soit à Ottawa, Montreal, Québec, ou ailleurs.

ISIDORE CHAMPAGNE,—Proprietaire.

DEMENAGEMENT,

Mess. BELIVEAU & LEBLANC,

viennent de transporter leur magasin dans la

BATISSE DE "L'UNION,"

Rue Sussex, Ottawa.

Ottawa, 1er mai, 1861.

AVIS.

LE soussigné avertit par ces présentes, qu'il ne sera responsable d'aucune

DETTE CONTRACTEE EN SON NOM

Sans un écrit de sa main.

ANTOINE RATIER.

Ottawa, 6 mars, 1861. 1m.

The Queen Insurance Company

CONTRE

LE FEU, ET SUR LA VIE.

Capital £500,000 sterling, avec pouvoir d'augmenter jusqu'a UN MILLION.

Bureau Principal ; Queen Insurance *Buildings*, Liverpool.

DIRECTEURS,

President, WILLIAM MOLSON, Esq.

Hon. JOHN YOUNG. | THOMAS KAY Esq.
HEN. THOMAS, Esq. | D. TORRANCE, Esq.

Banquiers, BANQUE de MOLSON.

Secretaire resident, et Agent General,

A McK. FORBES, Esq. Montréal.

HENRY J. FRIEL, *Agent* pour Ottawa, et les environs.

Batisse de "*L'Union*," coin des rues Sussex et York.

Desirez vous acheter a bas prix
Tout ce qui est necessaire a la vie
Boissons, Epiceries habillement
Pour argent comptant seulement
ALLEZ CHEZ ISIDORE TRAVERSY.

RESTAURANT & HOTEL NATIONAL.

RUE SUSSEX,

LAFONTAINE,—Proprietaire,

LE propriétaire de cet établissement offre ses plus sincères remercîments à ses amis, et au public pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour ; il espère, par son attention sa ponctualité et son aptitude a bien servir ses nombreuses pratiques, meriter la continuation de leur patronage. LUNCH, DINERS, PLATS D'ENTRÉES et SOUPERS, servis a *TOUTE HEURE*.

Un assortiment de VINS, LIQUEURS et ALES, de la première qualité.

GIBIERS DE TOUTE DESCRIPTION.

HOMARDS, (LOBSTERS) HUITRES.

Préparés de manière a satisfaire tous les goûts.

Tous Ordres laissés à l'établissement ou à la résidence privée du propriétaire, recevront la plus prompte attention.

Ottawa, 10 avril, 1861.

M. F. M'DOUGAL,

REMERCIE sincèrement ses nombreuses pratiques Canadiennes Françaises de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de

Quincaillerie et de Ferronnerie de toutes especes,

—SAVOIR—

Cables, Ancres, Clous à cheval, Clous taillés Chaines, Clous à river, scies à Moulin, Fer en barre, Acier, Ferblanc, Fer du Canada, Vires, peintures, Huiles, Vernis et Pinceaux, Chaudrons à sucre et à potasso, Haches, Fusils, Poudre, Pelles, Bêches, Piques, Poêles de toute description, et le CÉLÈBRE NAPOLÉON ! ! ! enfin toute sorte de Ferronnerie.

A BON MARCHE,

Venez à l'enseigne de la grosse Tarière.

RUE SUSSEX OTTAWA,

HOTEL CHAMPAGNE,

Coin des Rues Sussex et Church,

BASSE VILLE,

OTTWA.

Le propriétaire de cet établissement fait connaître à ses amis et au

PUBLIC EN GENERAL,

Qu'il a á présent en connection avec son Hotel, de grandes et confortables

ECURIES,

Qui seront ouvertes en tout temps, pour l'accommodation de ses pratiques, et des habitants qui visitent le marché.

Les prix seront des plus modérés.

I. CHAMPAGNE.

PROPRIETAIRE.

Ottawa, 2 avril, 1861.

LEVI R. CHURCH, M. D.

Peut être consulté tous les jours à son office.

AYLMER.

C. E.

M. LOUIS DUHAMEL,

MANUFACTUREUR

DE

VOITURES.

M. LOUIS DUHAMEL,

Tient constament en main un assortiment considérable de

VOITURES DE TOUTES SORTES

Toutes les commandes et réparations qu'on voudra bien lui confier seront faites avec promptitude, et aux prix les plus modérés.

OTTAWA, RUE MURRAY.

2 avril, 1861.

A VENDRE.

UN emplacement situé au Nord de la RUE CHURCH, No. 12, avec Maison en bois à trois logements, donnant maintenant $216 de loyer par an.

CONDITIONS LIBERALES, *S'adresser a*

J. T. Prud'homme,

BATISSES PRUD'HOMME,

Rue Sussex.

Ottawa, 17 avril, 1861. 6m.

J. T. PRUD'HOMME,

Marchand de Marchandises SECHES,

Groceries, épiceries, Chaussures &c.

à des PRIX MODERES.

BATISSE PRUD'HOMME,

RUE SUSSEX,

Ottawa.

A LOUER.

Tout ce bloc de maisons en briques, à QUATRE ETAGES, situé

Rue Sparks, Ottawa central,

contenant quatre magasins, et quatre logements magnifiques, bien situés pour le commerce, et à quelques pas seulement des

BATISSES DU PARLEMENT.

Les magasins et les logements peuvent être loués séparément, si on le désire.

Pour les conditions, s'adresser à

M. CHS. LAPORTE, Propriétaire,

Rue Rideau, ou à ce Bureau.

1861, AVRIL, 1861,

CUNNINGHAM, BARCLAY & LINDSAY,

ONT OUVERT AUJOURD'HUI

LES MODES LES PLUS NOUVELLES

—DE—

BONNETS,
CHAPEAUX,
SOIES,
RUBANS,
PARASOLS.

MANTILES DE DRAP,
FLEURS,
PLUMES, &c.

Ottawa, 3 Avril, 1861. 1-tf

RICHES NOUVEAUTES-PRINTEMPS

BELIVEAU & LEBLANC,

Rue Sussex, Ottawa.

Viennent de recevoir un assortiment Splendide

DE

MARCHANDISES

DE

GOUT et D'ETAPE,

COMPRENANT

Robes a Volants,
Fleurs et Rubans Francais,
Plumes, Chapeaux de Paille et de Crin,
Broderies, Etoffes a Robes,
Mousselines de Laines, ditto en Patron,
Parasols, Chales, Manteaux,
Gants, Bas,
Indiennes de gout, Regattas,
DeBeze et Mohair pour Robes,
Tweeds, Draps de gout et autres,
Chemises, Collets, Flanelles,
Shirting, Toile-fine, et autres, etc., etc., etc., etc.,

QU'ILS VENDRONT a une faible AVANCE sur le PRIX COUTANT.

Une visite des Dames est respectueusement sollicitée.

Ottawa, 16 avril, 1861.

MODES D'AVRIL,

BROUGH BUCHANAN & CO.

Viennent de recevoir et d'ouvrir

UN NOUVEL ASSORTIMENT

D'ETOFFES à ROBES des plus NOUVELLES, consistant en

RICHES ROBES A VOLANT ET BRODEES,

Avec un choix de marchandises en Moihair carreauté, deplus un lot considérable de Beze. Leur département de manteaux et articles de modes est très considérables ; le département de chapeaux, de fleurs, de plumes, Parasols, est le plus varié et le plus attrayant que l'on puisse trouver.

M. BROUGH BUCHANAN & Co. Invitent respectueusement les connaisseurs à faire une visite à leur département de

ROBES DE DAMES ET D'ENFANTS.

Ottawa, 3 avril, 1861.

Aussi en main un magnifique assortiment de TAPIS de tous patrons et de toute description.

M. LAZURE,

Invite ses amis a visiter ses magnifiques

MARCHANDISES NOUVELLES.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS

AVERTISSEMENT.

PAR le présent avertissement, il est défendu de circuler dans l'enceinte destiné à l'érection des Edifices en construction sur le lieu appelé "Barrack" ou Major's Hill,"; et, sous peine d'être poursuivi avec toute la rigueur des lois ; de nuire aux clôtures, aux arbres ou arbustes qui s'y trouvent.

La beauté de l'Emplacement choisi pour les bâtiments du Gouvernement dépendant, en grande partie, des arbres et des arbustes qui croissent sur le penchant du dit lieu, le public est requis d'aider à leur conservation.

Par ordre,

JOHN MORRIS,
Surintendant.

Ottawa, le 13 Avril, 1860. (56)tf

Les commerçants de bois sont priés de bien faire comprendre aux conducteurs des cages et aux autres personnes qu'ils emploient, la nécessité de ne point commettre de dégâts, et de ne point se rendre coupables d'improprietés.

J. DOSSERT,

PROFESSEUR DE MUSIQUE,

HOTEL CHAMPAGNE.

M. DOSSERT à l'honneur d'informer les amis de la bonne musique, qu'il se propose de donner des leçons de

PIANO, D'ORGUE ET DE CHANT,

Sa méthode d'enseignement est facile et simple.

Ottawa, avril, 1861.

NOUVEAU MAGASIN DE FARINE

M. A. C. CAMPBEL

NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

A l'honneur d'annoncer respectueusement à ses anciennes pratiques et à ses nombreux amis qu'il a ouvert de nouveau son magasin dernièrement occupé par la compagnie A. C. & A. CAMPBELL. On aura toujours à livrer ; farine, lard, et toute espèce de grains de la meilleure qualité au plus

BAS PRIX COURANT DU MARCHÉ.

Tout ceux qui voudront bien l'honorer de leurs patronage peuvent-être assurés que tous les ordres qu'il voudront bien lui expédier seront éxécutés dans le plus bref délai.

Ottawa, Avril, 1861.

A VENDRE.

DEUX lots ou emplacements, situés au coin des rues BOLTON et DALHOUSIE, *Vis-à-vis de chez Hilaire Pinard Marchand* ;

De la contenance de 66 pieds sur 99. Ces deux lots sont admirablement situés pour le commerce.

AUSSI,

LA MAISON EN BOIS, A DEUX ETAGES,

maintenant occupée par M. J. B. ROBILLARD, RUE YORK.

CONDITIONS FACILES.

Pour plus amples informations s'adresser a ANTOINE ROBILLORD, Prop., GLOUCESTER, C. W. ou a J. B. ROBILLARD Agent, Cité d'Ottawa, ou à ce Bureau.

Ottawa, 6 Avril, 1861.

L. J. A. LAZUZE,

DANS LE

Batisse Nouvelle de

J. T. PRUD'HOMME, Rue Sussex

Vis-a-Vis la Rue Clarence.

Prend la liberté d'appeler l'attention des familles et du public en général sur son assortiment choisi et varié de

HARDES FAITES,

COMPRENANT

Surtouts, Draps pour Paltos, Habits de chasse, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, Gants, Mitaines, Chaussons, Bas, Cols en soie et coton, Valises; enfin mille autres objets pour le commerce du Printemps et d'Eté.

AUSSI,

Un assortiment de GROSSES BOTTES, SOULIERS, BOTTINES, CONGRESS, &c. pour hommes femmes et enfants,

AUSSI,

UN ASSORTIMENT VARIE DE

EPICERIES & LIQUEURS

Thés Tabac, Sucre Blanc et Brun, Café Poivre, Piment, Epices, Riz, Barly, Brandies, Vins, Sirops, &c. &c.,

☞Le tout sera toujours vendu aux plus BAS PRIX, et avec des conditions les plus libérales.

Ottawa, 3 Avril, 1861.

MAISON CANADIENNE

Batisses de Mdme. FOSTER,

Rue Sussex.

M. P. COMTE,

Tout en remerciant ses pratiques de la ville et de la campagne, de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux jusqu'à ce jour, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général, qu'il a en mains en ce moment un assortiment varié de marchandises sèches, et épiceries dont il disposera aux plus bas prix connus.

Il tient aussi constamment un assortiment considérable de HARDES FAITES ET CHAUSSURES.

NARCISSE PARENT,

MARCHAND TAILLEUR,

RUE SUSSEX,

Vis-a-vis la rue York.

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, prend la liberté de leurs annoncer qu'il vient de recevoir un

magnifique assortiment de

Draps et Casimires, Tweeds, Doeskin, et patrons choisies pour Vestes, &c., de la meilleure qualité, au plus BAS PRIX, et à des conditions libérales. De plus, il tient constamment en mains un assortiment considérable de

HARDES FAITES.

Surtouts, Pantalons, Vestes, Cols, Coletz, Chemises, etc, etc.

MAISON DU PEUPLE

BELIVEAU & LEBLANC,

Rue Sussex, Ottawa.

REMERCIENT respectueusement leurs amis et le public en général, pour l'encouragement libéral qu'il ont reçu, et annoncent qu'ils vendront tout leur fonds de magasin au prix coutant, afin de faire place aux nouvelles marchandises du printemps, et d'été.

Ottawa, 3 Avril, 1861.

NOUVEAU MAGASIN

DE

POELS et d'Articles en FONTE

Poels de toutes sortes, Meubles en FER, Chazrues, Couchettes et Porte-Chapeaux, unis et ORNES, &c., &c., &c.

LES SOUSSIGNES fabriquent maintenant une grande variété des articles sus mentionnés, et pour la commodité des habitants d'Ottawa, ils ont ouvert un magasin dans la nouvelle bâtisse de ANGUS, Rue Rideau près du pont du Canal.

☞On vend au plus bas prix.

RODDEN & CIE.

Ottawa, 1861.

NAZAIRE GERMAIN,

MARCHAND ET MANUFACTUREUR

DE

Ferblanterie de toute espece

Rue-Sussex, Ottawa.

P. S. Tout article en Fer blanc, Plomb, Zinc &c. fait à ordre, en promptement réparé.

L. ARMAND GRISON,

Coins des Rues Sussex & Murray,

BASSE VILLE OTTAWA

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quincailleries &c. &c., dont il disposera comme par le passé, à des prix modérés, et à des conditions faciles.

Ottawa, mars, 1861.

MANUFACTURE DE SAVON.

ET DE

CHANDELLE D'OTTAWA,

Au Nord de la Rue Sussex.

ON trouve toujours à cet établissement, un assortiment considérable et très étendu de

SAVONS ET DE CHANDELLES

De la meilleure qualité

B. M'DERMOT & Cie.

Agents.

N. B On paiera, au comptant, le plus HAUT PRIX du MARCHE, pour toutes espèce de suif et de graisse, s'adresser à l'établissement.

Ottawa, 3 avril, 1861.

MAGASIN EN GROS

M. FRANCOIS X. GUERTIN,

ANNONCE respectueusement à ses amis et au public qu'il reçoit maintenant, un assortiment de

Marchandises sèches et de Groceries

de premier choix, dont il disposera à des prix très modérés.

ON TROUVERA aussi à son magasin toute espèce de liqueurs de la première qualité.

Ottawa, Mars 1861.

BOEUF BOEUF BOEUF!

FREDERICK BILL,

Tout en offrant ses plus sincères remerciments à ses nombreuses pratiques pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement à Ottawa, prend la liberté de les informer, qu'ayant acheté de THOMAS McKAY, Ecr., de New Edinburgh, une grande quantité de

BOEUF GRAS, D'UNE QUALITE SUPERIEURE,

Il est maintenant prêt à fournir du BŒUF FRAIS TUÉ, et à des prix modérés ORDRES REÇUS ET PONCTUELLEMENT EXÉCUTÉS TOUS LES JOURS.

Les achats sont livrés à domicile, sans charge.

N. B.—Magasins—Trois Porte au Nord du British Hotel.

Ottawa, Fév. 1861.

TANNERIE CANADIENNE,

Rue Clarence.

Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement,

EDMOND GERMAIN,

Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR SOUPLE, CUIR NOIR, PEAUX de VEAU, PEAUX de MOUTON, &c. &c., *Le tout à des prix extrêmement réduits.*

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

CHANGEMENT D'HEURE.

A commencer de Lundi, 18 Fev. 1861.

Les Trains portant la Malle.

Laisseront Ottawa à 8.30 a.m. et arriveront à la Jonction de Prescott a 11.15 a.m. à temps pour prendre les Chars du Grand Trone, arrivant à Montréal à 1.30 p.m.

Le train de retour laissera Prescott a 4.00. p.m. a l'arrivée des Chars, (Passager et Fret) du Grand Trone, venant de Montréal, et arrivera a Ottawa a 6.45. p.m.

Les CHARS D'accommodement,

Laisseront Prescott a 6 a.m. a l'arrivée du Grand Trone (Express de Toronto, arrivant à Ottawa a 9.45. p.m.

Le retour lessera Ottawa a 11.30 a.m. arriveront a Prescott a 3.15. p.m. à temps pour prendre les chars (Passager et Fret) du Grand Trone allant à l'Ouest.

B. FRENCH, Ja.,

Surintendant.

Prescott, 19 mars, 1861.

Western Assurance Company,

Incorporée par Acte du Parlement.

Capital $100,000.—En Actions de $40 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO,

Church Street.

PRESIDENT: ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT; MARCUS ROSSIN, Ecr.

Directeurs:

JOSHUA G. BEARD, I.C. GILMOUR, JOHN McMURRICH, ROBT STANTON, GEORGE MICHIE, MARCUS ROSSIN, THOMAS HAWORTH, ROBT GILMOUR, AND WM. HENDERSON, Ecr.

Secrétaire Trésorier: BERN. HALDAN, Ecr.
Solicitor: ANGUS MORRISON, Ecr.
Conseil: HON. J. H. CAMERON.
Inspecteur: BENTAMIN SWITZER, Ecr.
Banquier: BANK DE HAUT CANADA.

Pertes justement reparées et promptement payées.

R. O'REILLY,

Agent.

Ottawa, Mars 1861.

SALON DE PERFUMERIE

DE

PRINCE DE GALLES

E. MILES,

PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE,

Rue Rideau, Ottawa.

CEUX qui désirent être bien rasés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxuriante, n'ont qu'à faire une visite au SALON DE PERUQUE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents. M. MILES, ne peut être *surpassé* dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de perfumerie françaises, d'ouvrages en cheveux &c. &c.,

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

GEORGE COX,

GRAVEUR ET IMPRIMEUR

SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantageusement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sorte de gravure soit sur acier cuivre ou bois tels que, paysage, vignettes cartes de visite cartes d'affaire &c, &c.

Toute commande laissée à son bureau,

Rue Rideau.

sera exécutée avec le plus grand soin et sous un court délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M. Aumond, Rue Rideau, près du pont des rapporeurs.

Ottawa, mars, 1861.

M. LOUIS PAIEMENT,

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir un assortiment considérable de

GROCERIES ASSORTIES,

Qu'il vendra à des prix très réduits.—

Il espère pouvoir mériter une part du patronage public.

DEPUIS,—Toute personne désirant avoir une voiture bien peinte, peut s'adresser à M. LOUIS PAIEMENT, où on trouvera toujours un assortiment complet de peinture &c.

Ottawa, 3 avril, 1861.

Thos. Patterson.

OFFRE EN VENTE,

2000 Gallons Esprit de vin.
1000 Gallons de Mêlasses Family Proof Par
100 Boites de Thé Nouveau Fin.
100 Boites de Tabac assorti.
Sucre et Sirops de toute espèce.
100 Boites de Figues, Nouvelle récolte.

AUSSI

3000 Kgs. de Poudre à laver, Crystalisée, de SPARROWS, qui ne peut être surpassée par aucune autre.

—DE PLUS—

Une variété incalculable de Groceries de toute sorte, consistant en Liqueurs, Crakers Fromages, Poisson, Porter et Ale, &c. &c.

Ottawa, mars, 1861. } Chez THOS. PATTERSON, Rue Rideau

EAUX MINERALES

DE

PLANTAGENET

ET DE

BORTHWICK.

LE Soussigné espère que l'expérience qu'il a acquise dans sa branche de commerce et l'attention qu'il portera toujours à ceux qui visiteront son établissement lui mériteront, comme par le passé, la faveur du public voyageur et des Messieurs de la ville.

A. BROWN.

Ottawa, 13 Avril, 1851.

E. E. BEAUDRY,

SUCCESSEUR de L. P. BOIVIN,

IMPORTATEUR

DE Vases Sacrés, Montres, Horloges; Fabricant de toute espèce de Bijouteries et Argenterie.

COIN DES RUES

St. Vincent et Notre-Dame,

En face du nouveau Palais de Justice,

MONTREAL.

☞IMPORTATEUR de Jouets d'enfants &c.

J. HEBERT,

AVOCAT, RUE DU ROI,

Ancienne résidence de feu M. de Rouville,

SOREL.

M. HEBERT, suivra le circuit D'YAMASKA.

Sorel,

OLIVIER ET ARMSTRONG,

AVOCATS.

Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, reside à Sorel; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.

Sorel, 3 mai 1859.

LORSQUE VOUS DEMANDEZ DE

L'EMPOIS PATENTE, DE GLENFIELD,

Voyez à ce que vous Payez n'achetez souvent on le substitue à des sortes inférieures.

WOTHERSPOON & Cie.,
Glasgow et Londres.

Sorel, 3 Avril, 1861.

J. C. SPRAGUE,

Successeur d'H. S. HUMPHREY.

CHIMISTE ET PHARMACIEN.

No. 2 Eagle Block, Rue Ford,

OGDENSBURGH, N. Y.

Tient toutes les medecines, et les Drogues les plus rares.

EN GROS et en DETAIL.

On a vend toutes espèces de Peintures, Huiles, Mastic, Vernis, Bois de teinture, Medecines Patentés. Couleurs à Teindre, Esprit de Térébentine, Brosses, Camphine, Fluid Instruments pour Chirugiens et pour Dentistes, de toute description et des plus modernes. Aussi, Instruments et articles nécessaires, aux

A TELIERS DAGUERRIENS.

Parfumeries,

Peignes,

Savons,

3 Avril. **&c., &c.**

POMMADE

POUR LE MAL D'YEUX.

M. Le Dr. L. U. TURCOTTE, de cette ville, Possède depuis quelques années, une

POMMADE ADMIRABLE

pour guérir l'inflammation chronique des paupières. Des personnes affectées de cette maladie depuis plus de vingt ans, sont prêtes à attester leur guérison par l'application de ce remède souverain, et en peu de jours.

Cette pommade commence à jouir d'une réputation merveilleuse. Ses éminentes qualités se font sentir dès le premier jour de son application.

☞ *Avis à ceux qui souffrent du mal d'yeux.*

LE RESTAURATEUR

DE LA

CHEVELURE,

DU DOCTEUR PARADIS.

(Preparation d'Iodine.)

PATENTE POUR LE CANADA, 1er JUIN 1860.

Pour embellir, conserver et faire pousser les cheveux. Pour guérir toutes les maladies de la peau, telles que Dartres, Gerçures aux mains etc., etc.

C'est un article DE TOILETTE très agréable.

☞ Références :—Tous les Médecins.

H. PARADIS, Propriétaire,
St. Antoine, Rivière Richelieu.

R. H. KITTSON, Ecr., Agent pour Sorel.

Sorel, 1861.—ua.

WM. N. OSWELL,

COMMERÇANT DE THES, ET GROCERIES.

De Bieres Liqueurs et Cigares, Fruits, Noix Marinades, &c.,

Et de mille autres articles de nécessité ou de luxe.

COIN DES RUES FORD ET ISABELLE,

OGDENSBURGH, N. Y.

C. T. BOUCHETTE,

Arpenteur Provincial,

BRITISH HOTEL.

G. MORTIMER,

APOTHICAIRE ET DROGUISTE.

Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patente, parfumeries, etc. etc., peintures, huiles, et teintures.

☞Prescriptions préparées avec soin.☜

Ottawa, mars 1861.

O. MARTIN,

CHIRURGIEN DENTISTE.

Bureau Batisses de Brown, audessus des Bureau du Télégraphe.

Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties donner entière satisfaction.

Ottawa, mars, 1861.

E. R. E. RIEL,

MEDECIN-CHIRURGIEN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. ST. JEAN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,

Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,

Ottawa,

DR. BEAUBIEN,

RUE YORK,

Ottawa.

LE Dr. TRESTLER,

DENTISTE,

Encoignure des Rues St. Lambert et petite Rue St. Jacques,

Vis-avis de chez le Dr NELSON,

MONTREAL.

DR. TURCOTTE,

Chaumiere St. Laurent

RUE ST. GEORGE, SOREL.

Sorel, 1861.

WILLIAM CLEGG,

AVOCAT,

Bureau Rue Rideau,

BASSE-VILLE, OTTAWA.

MAGASIN DE MARCHANDISES.

J. H. GUEST,

No. 60 FORD STREET,

M. GUEST, tient un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

CONSISTANT EN

Patrons de Robes de soie et autres, Rubads, Dantelles,
Broderies sur Mousseline, Gants, Bas, Garnitures pour Robes, &c.
Toiles, Serviettes ouvrées,
Toile ouvrée, Linge de table,
Serviettes de Table, Essuie mains,
&c. &c., &c.

Casimires, Draps, Merinos, Mousseline de Laine,

Indiennes: Gutagham, &c.

Tapis, Toiles Cirées, Transparents, Tapisseries, Bordures,
Rideaux de Dentelle et de Mousseline Broderie, &c. &c.

Noubliez pas le No. 60 Rue Ford

OSDENBURGH, N. Y.

LAMOTHE & McGREGOR

MARCHANDS A COMMISSION

ET ENCANTEURS.

OFFRENT EN VENTE:—

Vins Français, "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques.
Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c.
Eau-de-vie, Jamaique, Genièvre, Whisky en entrepot ou droits payés,—

Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.

Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confient.

Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.

Montreal, 102, Rue St. Paul.

WILLIAM E. BOYD,

Editeur de Guides d'affaires,

(DIRECTORIES)

Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Conecticut.

Bridgeport. Norwich.

Delaware.

Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilmington.

Dist. de Colombia.

Washington et Georgetown.

New Jersey.

Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Gloucester, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Comtés Mercer et Berlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New York.

Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y,
Brooklyn Guide d'affaire.
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Rondout, Schenectady,
Syracuse et son Comté.

Ohio.

Cleveland.

Pennsylvania.

Lancaster et son Comté.
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuylkill.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery.

Rhode Island.

Newport, Pawtucket et Woonsocket.

Virginia.

Virginie (Guide d'affaire.)

Canada.

Ottawa, Cité.

Hamilton.

Hamilton sous presse.

Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c.,

Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 333 Chestrent Street, Philadelphia.

A. O. LABONTE,

CORDONNIER.

PORTE VOISINE DE M. BACON,

DROGUISTE,

Côte Ouest de la Rivière Ogdenburgh.

M. Labonte est un ouvrier pratique. Il sollicite le patronage de ses compatriotes.

EXCHANGE HOTEL,

Vis-à-vis le Marché, RUE YORK,

BASSE-VILLE OTTAWA.

LE SOUSIGNÉ prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public, qu'il a loué pour un nombre d'années, la maison si bien connue sous le nom de

EXCHANGE HOTEL,

Presque vis-a-vis le

MARCHE DE LA BASSE VILLE.

Qu'il vient de réparer et meubler à neuf.—La position qu'occupe son Etablissement, au centre des affaires, est la plus commode et la plus avantageuse qui puisse être offerte à ceux qui désirent visiter les marchés &c.

Le propriétaire de cet établissement peut assurer au public que rien ne sera épargné pour soutenir la réputation déjà établie de sa maison, et la mettre sur un pied à pouvoir offrir tout le comfort désirable.

On pourrait recevoir un certain nombre de pensionnaires soit au mois, soit à la journée, suivant le désire des appliquants.

La table sera toujours fournie de ce que le marché a de meilleur, et la *Barre*, du meilleur choix de *Vins, Brandy's, Gin &c.*

THOMAS CLARK,

Propriétaire.

N. B. Il y a aussi, de bonnes et spacieuses écuries, et remises attachées à son établissement.

Ottawa, 24 Février, 1861.

Hotel du Voyageur,

RUE SUSSEX,

LOUIS BLANCHETTE,

Propriétaire.

Ottawa, 3 avril, 1861.

NOUVELLES MARCHANDISES

M. CADIER,

A l'honneur d'annoncer aux habitans **Ogdensburgh et des environs,** qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises *d'Automne et d'Hiver* consistant entre autres en

Manteaux pour Dames, faits a la dernière mode,

Ainsi que Chapeaux au dernier gout.

Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur, Mérinos Français et Mérinos Ecossais, Mousseline de Laine,

Flanelle blanche et de couleur,

CASIMIRES,

Draps, de toutes qualités, &c., &c.

Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER.

Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIER,

FORD STREET,

OGDENSBURGH, N. Y.

GEM RESTAURANT,

RUE YORK, BASSE-VILLE.

REPAS à toute heure du jour: *Lunch* depuis 11 heures A. M. jusqu'à 2 P. M. Les meilleurs vins et liqueurs de toute espèce importés directement d'Europe: aussi un choix d'excellents cigares de la Havane etc.

La table sera constamment pourvue de tout ce que la saison pourra offrir de recherché.

A. BROWN.

HOTEL VICTORIA,

RUE MURRAY,

Trois Portes Est des Bâtisses de SPARROW.

La Propriétaire de cet Hotel,

M. EUSEBE GAUTHIER.

AYANT meublé son établissement à NEUF, peut maintenant offrir aux public voyageur, tout le comfort désirable. Sa table est toujours fournie du choix des marchés, ses vins sont de la meilleur qualité, et le soin qu'il apportera à servir ses nombreuses pratiques lui font espérer une part du patronage public.

Les personnes de la campagne venant avec leur voiture trouveront une cour spacieuse et de bonnes écuries.

Ottawa, Fév. 1861.

QUEBEC HOUSE,

RUE MURRY. BASSE-VILLE,

Ottawa, C. W.

M. A. RENÉAUD,

A L'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par

M. CONWAY,

Les améliorations qu'il a fait faire à son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur nos marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même, dans les meilleures maisons de Montréal et de cette Cité, sont garanties être de la meilleurs qualitée.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries, avec remises, et une vaste cour, pour leurs voitures.

Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE

Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.

BERNARD LARIVIERE,

Ottawa, 1861. *Proprietaire.*

CITY HOTEL,

PAR

ISAAC BERICHON,

Rue Sussex.

CET Hotel est tenu sur un pied élevé, se trouve à proximité du chemin de fer et du Steamboat et est monté de ce qu'il y a d'exquis quand aux liqueurs, à la table, et en un mot de tout ce qui peut assurer le comfort du voyageur.

Ottawa, 1861.

CHS. LAPIERRE & S. LEBEAU

BATISSE DE M. J. AUMOND,

Rue Sussex.

MM. LAPIERRE & LEBEAU, ont toujours en main un assortiment considérable et varié

DE

CHAUSSURES

DE LA MEILLEURE QUALITÉ,

Qu'ils vendront à des prix très réduits,

POUR ARGENT COMPTANT.

MM. LAPIERRE & LEBEAU, Sollicitent une visite vant d'acheter ailleurs.

Ottawa, 15 avril, 1861.

LE SOUSSIGNE a l'honneur d'informer ses amis d'Ottawa et des environs, qu'il vient d'ouvrir un

Magasin de Groceries, Vins, &c., &c.,

dans la maison adjoignant le magasin de la rue de A. C. CAMPBELL, Ecr. Batisse de

M. NAZAIRE GERMAIN,

Rue Sussex.

Où il invite les acheteurs à lui faire une visite, persuadé qu'il seront parfaitement satisfaits tant par rapport au prix qu'à la qualité des articles.

J. M'CARRON.

Ottawa, 14 avril, 1861.

M. WILLIAM BOHRER.

Organiste a l'Eglise St. Joseph de cette Ville,

Et PROFESSEUR de MUSIQUE au Collège d'Ottawa.

M. BOHRER est chez lui, RUE St. GEORGE, *ancienne residence de M. GEORGE COX, graveur*, tous les LUNDIS et JEUDIS, depuis midi à 2 heures P. M.

Ottawa, 17 avril, 1861.

LE COURRIER D'OTTAWA,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES

CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL.

Le Courrier d'Ottawa parait le Mercredi de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement est de $2 00. par année payables d'avance, ou 2. 50. à la fin de l'année.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du *Courrier d'Ottawa.*

RUE RIDEAU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,

ON PEUT AUSSI S'ABONNER POUR SIX MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 00.

TARIF DES NNONCES.

LES ANNONCES SONT PUBLIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR:

Six lignes et au dessous, première insertion	50 Cts.
Pour chaque insertion subséquente	12½ "
Dix lignes et au dessous première insertion	75 "
Pour chaque insertion subséquente	20 "

Les annonces ordinaires de dix lignes seront publiées à raison de Sepass la ligne pour la premier insertion, et 2 cts. pour les insertions subséquentes.

Un DEMI-QUARRE (10 lignes) par an	$12.00
Un QUARRÉ (20 lignes)	$20.00
Pour chaque carré additionel	$15.
Les NOTICES SPÉCIALES et NÉCROLOGIQUES paieront par ligne	10 "
☞Les Correspondances d'un intérêt personnel paieront, par ligne	10 "

Les Ateliers Typographiques du "*COURRIER D'OTTAWA,*" sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientèle, toute espèce de commande dans les genres suivants:

Livres, Brochures, Factums, Blancs, Circulaires, Cartes Funeraires, Cartes D'Adresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placards, Affiches, Tete de Comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description &c.

N. B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse,—il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de *copies*, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.

Première Année. Ottawa, (H. C.) Mercredi matin, 8 Mai, 1861. Vol. I. No. VI.

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENS DU CANADA CENTRAL.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.

(Les Peuples se déplacent quelques fois, mais ne s'anéantissent jamais.)

J. G. Charpentier, Imprimeur.

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies sbivantes, savoir: le scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, blessures taches de rousseur, pustules, et tout les maladies de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859.

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaître ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été tranmise, j'en ai souffert durant de longues années. Tantôt elle éclatait en ulcères aux mains et aux jambes, tantôt atteignait l'estomac, la tête et les oreilles qui n'était plus qu'une seule plaie. Toutes les médecines ordinaires dont j'ai fait usage ne m'ont procuré aucun soulagement, tout au contraire le mal empirait. Enfin, je me suis réjoui de voir dans un journal le Gaspel Messenger la préparation de votre salsepareille, et vous connaissant, de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai fait usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remede selon votre prescription, en petites doses et durant un mois dans une cuillère à thé. Je n'en est pris que trois bouteilles. Une peau lisse et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon système. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient existé dans ce siècle, et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur.

Alfred B. Tallery.

Erésipele ou feu de St. Antoine, Dartre, Cavitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

Le Dr. Robert M. Preble écrit de Salem, N. Y., en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement un cas d'hydropisie qui menaçait d'être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violent Irésipèle à fortes doses du même remède qui en outre guérit les éruptions ordinaires.

Bronchite, goître ou gonflement du cou.

Beboion Sloan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit:—"Trois bouteilles de votre salsepareille m'ont complétement guéri du hideux gonflement du cou que l'on appelle goitre et dont je souffrais cruellement depuis deux ans.

Edward S. Morrow, de Newburry, Alabama, elle le cas suivant;—"J'ai guéri dans ma famille, au moyen de votre salsepareille une tumeur ovaire qui avait jusqu'à présent défié tous les efforts de la medecine, mais après avoir employé votre remède durant six semaines, il ne restait aucun symtôme de la maladie."

Maladies syphilitiques ou mercurielles.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, je suis, tout-à-fait de l'opinon de votre agent sous le rapport de l'efficacité de votre salsepareille. J'ai dans ma pratique, opéré maintes et maintes cures dans les cas de maladies vénériennes. L'un de mais malades avait des ulcéres au gosier, à la bouche et au nez; il a été guéri dans cinq semaines. Une autre attaque de la même maladie a été également guérie et nulle trace n'en reste sur son visage. Une femme traitée auparavant pour le même mal par le mercure, et qui avait été la proie d'incroyables souffrances à la suite de l'humidité, a été également rendue à la santé en quelques semaines. Je sais d'ailleurs que d'après la formule que votre agent m'a remise, que votre préparation, sortie de votre laboratoire, ne peut être qu'un grand remède, et je n'ai pas, en conséquence, été étonné de ses heureux résultats.

Tout à vous fraternellement.

G. V. LARIMER, M. D.

Rhumatisme, goutte affection du foie.

Indépendance, Preston, Connecticut, 6 uillet 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douloureux rhumatisme chronique contre lequel avaient échoué tous les efforts de la medecine. J'ai eu recours à votre salsepareille dont une seule bouteille m'a radicalement guéri en deux semaines, de sorte que je jouis actuellement d'une bien meilleure santé qu'avant d'avoir été attaqué de cette maladie. Je pense que c'est une merveilleuse médecine.

J. FREAM.

Jules Y. Getchell de St. Louis, écrit ce qui suit:—"J'ai été, durant des années affligé d'une affection du foie qui avait complétement détruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bien-aimé pasteur le Révd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grace à Dieu, votre salsepareille qui m'a guéri a tellement purifié mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je pourrais jamais, sous ce rapport, dire assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, "élargement" ulcéres, carie et exfoliations des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excelent remède, et nous référons nos lecteurs à notre almanach américain que les agents ci-dessous nommés se font un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspépsie, affection du cœur, abcès, épilepsie humeur sombre, névralgie, etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance ultérieure de cette médecine. Elle stimule vigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au-delà de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opérera tout le bien qu'il est au pouvoir de la médécine de faire.

Baume Pectoral d'Ayer, pour la prompte guérison de Rhumes froids, influza, enrouement, croup, pulmonie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remède si universellement connu surpasse tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de ses vertu que pour ces sortes de maladies, il est sans rival dans le monde civilisé. Peu de communautés et même de familles qui n'aient point fait une expérience personnelle de ses effets. Comme chacun connait les fatals résultats de ces maladies ainsi que l'efficacité de remède, nous ne pouvons faire plus que d'assurer le public qu'il possède actuellement toute la vertu qu'il avait lorsqu'il opérait des cures qui lui ont acquis à juste titre la confiance de tout le genre humain.

Préparé par le Dr. S. C. Ayer & Co., Lowell, Massachusetts.

Prix 25 cents par boite.

25 oct—am.

LE

NOUVEAU PAIN KILLER

Le meilleur remède encore pour le Rhumatisme, la Raideur de Jointures, le mal de Dents, les Contusions, les Brûlures, le mal de Tête et les maladies des Intestins.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

Nous n'avons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce; et nous avons retardé l'introduction de notre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriétaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs, des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au nôtre des améliorations qui les surpassent tous; car nous avons vendu des remèdes de cette sorte depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons apporté quelques changements, puis essayé ensuite, et nous sommes certains que c'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préferable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents à remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbury, Vt. Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'American House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

Soulagement en Dix Minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN.

CETTE MEDECINE A ETE DECOUVERTE EN 1737, *et est le premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de* "PASTILLES PULMONAIRES," *soit dans ce pays ou ailleurs; toutes les autres pastilles pulmonaire sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de* BRYAN *qui est opposée sur chaque* PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN Guérissent de l'Asthme, des Bronches et de l'Oppressions.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN Guérissent le Crachement de sang et les Douleurs de Poitrine.

LES PASTILLES PULMONAIRE DE BRYAN Guérissent les comencement de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN Guérissent l'Irritation de la Luette et des Amygdales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN Soulagent les maladies ci-dessus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILES PULMONAIRES DE BRYAN Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN Sont garanties devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN Toute personne devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN Tout voyageur devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRAYAN dans sa poche. Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN Personnes ne refusera de payer Vingt-cinq cents.

JOS. MOSES, seul propriétaire Rochester, N. Y. A vendre à Montréal, par LYMAN, SAVAGE et Cie., par CARTER, KERRY Cie., et par LAMPLOUGH et CAMPBELL.

19 mars, dm—135

GRANDS REMEDES!

Pour guérir un *Rhume* ou une *Toux* sévères il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour guérir la *Toux criaide*, la *Grippe* ou la maladie des *Branches*, il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour guérir l'*Asthme*, l'*Acidité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Pour guérir l'*Asthme*, l'*Acidité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurant ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie: Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des Amers Oxigénés dans ma pratique pendant les trois dernières années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale; l'Indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. SMITH, M. D.

Exeter, Me., 30 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux dernières années, j'ai recommandé l'usage du *Baume de de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar*, pour la Maladie des Poumons, et à ma connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où la Consomption semblait être déclarée, le Cerisier Sauvage effectua une cure complète.

E. BOYDEN, Médecin à Exeter Corner.

Le seul Baume véritable est celui qui porte écrit sur l'enveloppe la signature de I. BUTTS.

SETH W. FOWLE et Cie., Boston, propriétaires. A vendre à Québec, en gros et en détail, par JOHN MUSSON, JOSEPH BOWLES et Mme ARDOUIN.

8 janv. 1861.

VIVE LE VIEUX REMEDE DU VERMONT

CONTRE LA TOUX.

Elixir Balzamique Vegetal

DE N. H. DOWNS.

NOUS disons au public que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle-Angleterre, pendant plus de trente ans, et a toujours été garantie comme donnant une entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage; nous ne connaissons pas un seul cas où les gens aient été mécontents et aient redemandé leur agent. Nous garantissons de plus que si, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus? Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne croit? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, l'ASTHME et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS, maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez en retour le recommander à vos amis et connaissances; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est dans votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le vend pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents, J. M. Henry & fils, Waterbury, Vt. et n 30 rue Saint-Henri, Montreal, ou de M. S. Burr & Cie., Cornhill, Boston, Mass, ou de C. W. Atwell, Portland, Maine, ou de Lyman, Savage & Cie, Moutréal, Canada, ou de Barnes & Park, 13, Rangée du Park, New-York, ou des principaux Droguiste (en gros) de la Nouvelle-Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des circulairs à demande.

Le prix de cet article est de 50 cents à $1 la bouteille, et pour les bouteilles d'essai 25 cents.

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait fabriqué par Jaspor Curtis, de Saint-Albans, mais il n'est pas signé de la main de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. C'est une contrefaçon, on peut facilement le reconnaitre au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Dows, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFACON DU JASPOR CURTIS!

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

BOUTEILLE D'ESSAI, 25 CENTS.

A Vendre à Québec chez

O. GIROUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, J. E. BURKE, J. H. MARSH, J. BOWLES et S. STURTON.

9 fév. 1861. 106 12m.

L'APPAREIL AUBIN

POUR LE

Gaz d'Eclairage,

Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hotels, les Colléges, les Villages et les Villes.

BREVETE POUR LE CANADA LE

10 *Décembre*, 1858.

Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal,) s'adopte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du Soussigné.

C'est l'appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adopte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Soieure de bois, la Résine, la Houille, la graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de graines. PRODUIT.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN,

Agent pour le Bas-Canada.

Rue Craig No. 142, *chez* M GARTH.

Montréal 16 *Février* 1858.

J. B. HUSSON,

BONAVENTURE HALL,

MONTREAL.

M. J. B. HUSSON, a l'honneur d'offrir ses plus sincères remercîments pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses amis, et du public, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et il prend la liberté de leur annoncer qu'il est, comme par le passé, toujours prêt à servir les déjeunés de NOCES, dîners ou soupers de soirées,

SOUS LE PLUS COURT DELAI.

Ses servants sont des plus attentifs et rien n'est épargné pour donner la satisfaction la plus entière.

Montréal, 8 mars 1861.

Institut Canadien-Français d'Ottawa.

Lecture pa un R. P. Oblat, Professeur au College de cette ville.

SUJET:—**Le Nom d'Ottawa et les deux présents des Ottawaks a un Gouverneur Français.**

MESDAMES ET MESSIEURS,—Au moment où Sa Gracieuse Majesté élève au premier rang notre humble bourgade, nouvellement sortie des langes de la forêt; au moment où elle lui donne un nom pompeux, celui d'un fleuve au long cours;—je viens vous parler du nom nouveau donné, comme un ornement, à notre cité, et du Peuple Indien Ottawak, de qui ce nom nous est venu.

Ce nom précieux, un des plus beaux entre les noms des villes du Canada, —parce qu'il rappelle bien plus que le nom d'un homme, illustre ou ignoré; bien plus même que la position de la cité dans un site enchanteur; bien plus encore que le cri d'admiration d'un cœur, électrisé par la sublimité d'un point de vue, pour ainsi dire, le plus beau de la terre; le nom d'Ottawa enfin, qui conserve le souvenir de tout un peuple, illustre en son temps, (faut-il que je le dise en commençant à vous parler?), . . . il fait éprouver de prime-abord à nos cœurs un frémissement profond. Car ce nom, c'est tout ce qui nous reste d'un peuple . . . qui n'est plus. Et ce nom nous dit, avec toute sa sonorité, que la prospérité extraordinaire dont nous jouissons en ce moment, n'assure aucunement le bonheur de notre avenir. — Qui jamais aurait prédit que Babylone, autrefois la superbe ville de l'Asie, n'aurait laissé bientôt que des ruines de ses palais, qui se sont enfouies dans les sables du désert? Qui aurait prévu, il y a deux siècles à peine, en voyant, dans les vastes forêts de l'Amérique, des Nations Indiennes se former de toutes parts, et, pleines de sève et de vie, entrer dans la civilisation; qui aurait cru, dis-je, que de ces peuples, il ne serait aujourd'hui resté que des villages éparpillés, qui décroissent de plus en plus, comme s'éteignent, après un vaste incendie, les derniers charbons qui couvent sous la cendre? Hélas! la prospérité de nos peuples aborigènes, brillante un moment, a comme l'éclair, passé si vite et si complètement, que nous en perdons déjà le souvenir; et, si j'ose l'avouer, pour beaucoup de monde, leur gloire est moins qu'un souvenir, elle passe pour une fable, une impossibilité.

Eh bien, nous voulons protester contre cette ignorance, en nous entretenant ce soir des grandeurs du peuple Ottawak.

Notre tâche est facile à remplir; car, n'ayant pas à rechercher son origine,—et d'ailleurs l'histoire semble en avoir perdu les traces; ni à raconter la chute de ce peuple, puisque je fais l'éloge du nom de notre ville; voulant nous borner à l'époque de sa gloire;—nous nous trouvons avoir de précieux renseignements dans un ouvrage, écrit dans ce temps-là, par les hommes le plus à même de connaitre les évènements et les plus incapables d'altérer la vérité. Les *Relations des Jésuites*, ouvrage en trois gros volumes, trop court encore, ce sont les confidences et les lettres privées des Missionnaires à leurs Supérieurs, avec des notes explicatives, rédigées en Canada. L'ouvrage ayant été destiné à faire connaître les Missions de notre pays aux amis du Canada et surtout aux membres de la Société de Jésus, dispersés dans toutes les parties de l'univers, il devait avoir le parfum mystique des bons ouvrages; vous y trouvez en effet l'abandon, la franchise, l'assurance et l'esprit de foi, qui s'emparent avec simplicité, soit de miracles, soit d'évènements malheureux du premier siècle de la Religion en Amérique; enfin, tous les caractères des *Lettres de Xommunion* que s'écrivaient les Eglises primitives de l'ancien continent. Nous puiserons donc avec confiance dans ces véridiques annales, et même, pour conserver la beauté de nos récits, nous nous permettrons d'emprunter plusieurs fois leurs expressions.—En résumé, nous voulons prouver que les Ottawaks ont des droits à notre respect; nous limiterons leur histoire entre l'année 1654 et l'année 1672,—et, autant que nous en serons capable, nous espérons donner des preuves que le nom d'Ottawa devait appartenir, de droit, à notre cité, et non à aucune autre des villes qui bientôt vont s'échelonner sur notre fleuve et dans son vaste bassin.

1ère PARTIE.

Réflexions Générales.—Les Ottawaks à Ottawa —Les Ottawaks recherchent l'amitié des Blancs.

L'année 1654, les canots des Ottawaks, arrivant des eaux inconnues du Lac Supérieur, révélèrent aux Français l'existence de leur tribu et d'une multitude d'autres nations. Alors, la ville de Champlain, fondée depuis 40 ans seulement, n'était qu'un poste militaire et commerçant, palissadé sur le Mont Royal. Le gouverneur de la Colonie, qui faisait sa résidence à Québec, se nommait le vicomte d'Argenson; mais les Indiens appelaient indistinctement les gouverneurs *Onontio*, mot qui signifie en Algonquin *Plusieurs Montagnes*, à cause du nom d'un des premiers gouverneurs, M. Des-Monts, ou M. Plusieurs Montagnes. Les Français possédaient de plus un établissement dans la Louisiane. Les Anglais et les Hollandais occupaient différentes places, sur le rivage de l'Océan. Les Indiens au milieu desquels les Français étaient en Canada, entretenaient une guerre ouverte avec les Iroquois, dont les hordes cruelles attaquaient aussi nos colons, et fornaient une barrière à peine franchie sur le St. Laurent; elles étaient même aidées par la félonie de certains trafiquants qui, pour se faire la main, connivaient à leur barbarie, en leur donnant de la poudre et des armes pour nous combattre. En sorte que l'intérieur des terres nous était, à vrai dire, complètement inconnu, et l'on aurait cru que les Iroquois étaient le seul peuple au-delà de Montréal.

Quelle influence les *hommes au visage pâle* avaient-ils alors sur les Indiens?—quelle impression fesaient-ils sur eux, ou bien n'en fesaient-ils aucune?

Vous n'admettrez pas que les Européens produisissent encore à cette époque, la burlesque panique qu'avait causée l'apparition de leurs canots immenses, de la peau blanche, des habits, des armes à feu, de la détonation du canon, et de plusieurs autres avantages, qui firent d'abord considérer les étrangers comme des *Génies* invulnérables et descendus de chez le *Grand Manitou*. L'Indien a vu depuis lors que sa flèche pouvait pénétrer le corps des Blancs; il a vu leur sang se répandre; il a martyrisé des *Ouatamis* ou prêtres français, qui mouraient sans se défendre; il a vu leurs grands canots ballottés et brisés par la tempête; il a lui-même découvert à ces étrangers, qui seraient sans lui tous morts du scorbut, une plante, et cette plante l'a rendu fier du Canada. Néanmoins l'Indien se sentait inférieur au Français; mais voici comment il raisonnait son infériorité: "Le Capitaine Onontio fait beaucoup "de mal aux Iroquois et beaucoup de "bien aux Algonquins; je vois cela. "Mais ce n'est pas parce qu'il a plus "d'esprit que moi; il n'est pas aussi "grand, aussi fort que moi; mais, on "lui a dit des secrets. Tu es fort, "Onontio; mais ce sont tes Ouata- "mis qui te disent les secrets du Grand "Manitou! Si les Indiens pouvaient "surprendre les secrets des Ouatamis "d'Onontio, ils auraient le dessus sur "les hommes pâles." Remarquons en cela deux aveux: la supériorité des Blancs, incontestée; la cause de cette supériorité, attribuée aux Missionnaires. (Tant il est vrai que le dévouement de la religion a plus d'empire que toutes les forces humaines, sur l'homme, même sauvage). Parmi les Nations Indiennes, ces deux idées amenaient des résolutions bien diverses, bien opposées. Les unes, plus orgueilleuses que politiques, s'imaginaient pouvoir anéantir, ou du moins égaler, les Français; elles les bravaient, s'irritaient après la défaite, s'acharnaient à les combattre, et voulaient, par les tortures, forcer les Ouatamis à livrer leurs prétendus secrets. Les autres, se plaient devant les Européens pour s'en faire des alliés dans leurs périls, s'approchaient des Missionnaires, avec respect, mais à dessein.

Telle était l'impression seconde et permanente,—j'en fais appel à tous vos documents historiques,—faite par les Européens sur les Nations Indiennes, avant leur conversion au catholicisme. Maintenant, je m'adresse avec confiance au bon sens de mon auditoire;—à sa faveur? . . . Non, à son bon sens;—je lui propose deux questions très simples à résoudre, mais elles seront les prémisses d'une conclusion, capable de vous surprendre peut-être, et agréablement.

Je suppose deux peuples indiens en présence de la supériorité française. L'un veut exterminer ces gens supérieurs, sachant qu'il court le risque d'être lui-même exterminé. L'autre, —supposez-le même aussi jaloux de sa primauté que le premier,—veut s'unir à eux pour s'élever à leur hauteur. Lequel de ces peuples est le plus sage?—Assurément, dites-vous, le second est sage et l'autre ne l'est point du tout, avec son système de nivellement.—Cette réponse est convenable; mais je vais plus avant, si vous me le permettez:—Plus la jalousie mesquine de ces deux peuples est grande, plus le second peuple montre de sagesse à la faire céder à ses intérêts majeurs; car, plus est grand le sacrifice que l'on s'impose pour de bonnes raisons, plus grand en proportion est le mérite de ce sacrifice! Par exemple: n'était-ce pas la question de nos Indiens qui, dans le commencement, décida du sort des bons et des mauvais Anges? L'opinion générale de l'Eglise (cependant ce n'est pas un article de foi), c'est que Dieu, afin que les Anges méritassent de quelque manière le séjour de la gloire, leur montra dans les siècles à venir le Verbe, fils unique de Dieu, revêtu de la forme humaine, et, peut-être, mourant dans l'ignominie de la Croix. Il leur enjoignit, comme preuve de leur fidélité, d'adorer cet Homme-Dieu. La conduite que vous eussiez tenue en leur place vous paraît toute tracée. Cependant: "Eh quoi! dirent beaucoup de ces Anges, nous, nature spirituelle, nous abaisserons-nous devant la nature corporelle?—qui n'a que l'inertie en partage?—au lieu que nous avons l'intelligence pure? Non, nous ne voulons pas servir cette matière." Aveugles et insensés! Dieu en appela de leur jugement et le cassa.

Seconde Question.—Deux peuples Indiens ont compris l'avantage de s'allier aux Français. Le premier veut le faire parce que, étant avec eux sur un même territoire, il subit tous les jours, même en dépit de sa résistance, leur ascendant; et parce que, étant en guerre avec les Iroquois, il a besoin de protection. L'autre peuple est en paix et il vit à 500 lieues de la colonie française; mais il a appris que les Blancs ont des avantages sur les Indiens, il s'approche d'eux pour en profiter. Le second de ces peuples me montre-t-il pas une plus grande sagesse que le premier, puisqu'il fait librement ce que l'autre fait par nécessité?—Assurément, celui-ci sera le plus sage des trois peuples.

Appliquons immédiatement ces principes. Donnons sans gêne à certaines tribus sauvages le sobriquet de *Folles*, sans le moindre scrupule; nous donnerons à d'autres la note d'*Assiz-sages*, de *Sages* ou de *Très-sages*, à votre choix; puis, à une seule tribu, je vous demanderai quel titre glorieux vous lui réservez.

A CONTINUER.

Litterature.

Feuilleton du Courrier d'Ottawa.

L'HOMME DE FER.

PREMIERE PARTIE.

IV.— *Le dîner.*

Suite.

Fier-à-Bras, vainqueur, but une rasade d'un air satisfait.

"Done, noble dame, reprit-il, puisque votre page veut bien donner la paix aux hommes raisonnables, je vais vous dire ce que j'ai appris là-bas de l'autre côté du Couesnon. . . . .

Le sire de Coëtquen, mon seigneur, auprès de qui je tiens charge noble, étant à la cour de François II de Bretagne, j'ai du bon temps que j'occupe à mes affaires et à mes amours."

Cette fois Marcou éclata, et tout le monde l'imita, sauf Mme Reine et la pauvre belle Jeannine, qui était rose depuis le front jusqu'aux épaules de la semonce détournée qu'on lui avait faite.

"Et quelles sont tes amours, Fier-à Bras, mon mignon? demanda messire Aubry.

—S'il vous plait, mon cher sire, répliqua le nain, ce sont des tourtes d'Ardevon, au bord de la grève normande. Dame Lequien, la boulangère, y met des raisins de Gascogne, des fleurs d'orangers, du miel et bien d'autres douceurs. Je suis fidèle de cœur et constant comme un vrai chevalier doit l'être. Depuis que je porte l'épée j'aime les tourtes d'Ardevon. Quoiqu'il arrive, je fais serment sur mon blason de les adorer toujours!

—La gourmandise est péché mortel, fit observer dom Sidoine.

—Et je te prie, enfant, ajouta Mme Reine, choisis ailleurs tes sujets de plaisanterie. A ma table, tout ce qui regarde la noblesse et l'honneur des chevaliers doit être respecté.

Fier-à-Bras s'inclina d'un air confus, et répondit: "Il sera fait suivant votre volonté, noble dame. Je vais vous parler sans rire de l'Homme de fer, comte Otto Béringhem, qui ouvre le ventre des petits enfants par curiosité scientifique et sans songer à mal.

—Prends garde!....commença Mme Reine.

—Vous ne voulez pas? répliqua encore le nain, exagérant l'humilité de sa posture. Eh bien! je vais vous entretenir du premier chevalier qui soit en cet univers, du roi Louis de France, lequel fait dessein d'envoyer un mortel maléfice à son cher cousin François de Bretagne, notre seigneur."

Toutes les têtes se dressèrent attentives.

Le nain, cachant non sourire narquois, feignit de se méprendre.

"Vous ne voulez pas! ajouta-t-il pour la troisième fois; alors je vais boire, manger et me taire."

— V. *Où Fier-à-bras l'Araignoire tient le dé de la conversation.*

Fier-à-Bras s'emplit la bouche de venaison et fit mine de se donner tout entier à son appétit. Il avait éveillé l'attention, excité l'impatience; il pouvait manger à son aise. Autour de la table on attendait. Jeannin surtout fixait ses grands yeux où la curiosité se montrait franchement.

Le nain tenait rigueur.

"Que parlais-tu du roi de France, enfant? demanda enfin Mme Reine.

"Ah! répliqua l'Araignoire, on dit ceci et cela, vous savez bien, noble dame. Il y tant de bavards ici-bas!....

Je pense que le soleil d'aujourd'hui va hâter la moisson, pas vrai?

—Tu disais .....

—Oui, oui!.... Quand à dire voyez-vous, il y en aurait pour jusqu'à demain! Tous ces pelerins qui viennent on ne sait d'où, d'Italie d'Allemagne, de Bohême, pour s'agenouiller dans la basilique de Saint-Michel, tous ces pèlerins ont chacun deux ou trois histoires.... Et figurez-vous ce que c'est, les hôtelleries d'Avranches et de Pontorson n'y font rien! On voit des tentes le long de la côte depuis le Couesnon jusqu'à la Sée. Le vieux frère Bruno prétend que leur nombre s'élève à trente mille.

—Trente mille! répéta Mme Reine, voilà une belle dévotion!

—Ce n'est pas trop pour la gloire de Mgr. Saint-Michel archange! dit le chapelain dom Sidoine.

—Certains assurent que c'est trop pour le pays, repartit Fier-à-Bras; car, sur trente mille pèlerins, il y a bien vingt milliers de taupins, égyptiens, zingares, baladins et autres, sans compter les chrétiens comme le chevalier comte Otto Béringhem, qui est venu lui aussi, de bien loin.

—Mais le roi Louis onzième....insista encore Mme Reine.

—Eh bien! c'est justement l'Homme de Fer qui doit jeter le maléfice. Personne n'ignore que le comte Otto est initié aux sorts napolitains et versé dans les mystères de la magie noire.

Les enfants qu'il enlève et qu'on ne revoit plus, servent à ses terribles pratiques. M. de Coëtquen, mon seigneur, m'a conté comme quoi on avait mis à mort jadis le maréchal Gilles de Laval, baron de Raiz, pour les enfants, jeunes garçons et jeunes filles qu'il avait poignardés dans son château de Tiffoges. Le malin hurla pendant quinze jours dans les forêts de Pousanges et de Château-Morond, pleurant son fils, décapité par le glaive... Si on coupe la tête du noble Otto, vous verrez que le malin hurlera pendant un mois!

—Et, demanda Jeannin qui écoutait tout cela fort attentivement, pourquoi le roi Louis onzième veut-il jeter un maléfice à notre seigneur le duc.

—Voilà! l'araignoire avec emphase; voilà ce que bien des clercs et même bien des gentilshommes ne sauraient pas vous dire. Mais moi, quand je voyage, ça me profite.... Ne vous impatientez pas ma noble dame!

Le nain venait de surprendre un vif mouvement d'impatience échappé à la dignité grave de Mme Reine. Mais il se faisait trop d'honneur; on ne songeait point à lui. Mme. Reine avait intercepté un regard que messire Aubry lançait à certaine adresse; elle avait en outre deux larmes qui roulaient sur la joue de Jeannine. La jeune fille les avait bien vite essuyées, ces deux larmes. Mais l'œuil de Mme. Reine était agile.

Il n'y eut du reste que Mme Reine à voir le regard de M Aubry et les larmes fugitives de la fillette. Jeannin était tout entier à sa tranche de bœuf presque achevée, et à l'histoire du nain qui commençait. Marcou cherchait une espièglerie. Dom Sidoine épurait, en idée, un texte obscurs de certain manuscrit du XIe siècle. Maître Belamy se demandait combien Binic, le fermier du Moulin-Bernier, moudrait de sommes à un denier tournois la double, pour parfaire deux écus qu'il redevait sur son bail.

"Tant y a, reprit le nain, qu'après avoir mangé deux tourtes chez la mère Lequien, et les deux tourtes étaient bonnes, j'ai poussé jusqu'au Mont-Saint-Michel pour voir le roi....

—Le roi est donc au Mont-Saint-Michel? demanda encore Jeannin.

—Eh! s'écria Mme Reine avec un peu d'aigreur, si vous ne laissez pas parler l'enfant, il n'achevera jamais!

—Maître Jeannin, dit Fier-à-Bras, vous êtes un soldat vaillant, mais du diable si vous savez d'où vient le vent aujourd'hui!... Le roi est arrivé au Mont-Saint-Michel pour installer son nouvel ordre de chevalerie. Voilà qui sera beau, la fête consécration! Tudieu! messire de Coëtquen me donnera un pourpoint neuf, ou je lui dirai le nom du loup-garou qui fait pleurer sa meute chaque nuit, quand Mme Jeanne, sa femme, vient au château de Combourg!....

—Enfant! enfant! retiens ta langue! fit la châtelaine scandalisée.

Oh! noble dame! je ne songe point à mal!...Quand je suis entré au monastère, la grève était pleine de soudards français qui chantaient vêpres d'enfer, de pelerins étrangers avec leurs enfants et leurs femmes. Tout cela grouillait sur le sable; les soldats poussaient les pélerins qui maudissaient les soldats; les femmes faisaient semblant de frémir et regardaient en dessous les casques luisants; les enfants criaient comme un millier de pies! Moi je mangeais le reste de ma deuxième tourte sans rien dire: un homme n'a que faire de se mêler à ces piailleries. Voilà donc qu'on m'ouvre la porte et que je dise au tourier, qui est un de mes amis:

"Boujour, frère Etienne, je viens voir un peu le roi.

"—Eh bien,

Le Courrier d'Ottawa

Ottawa, 8 Mai 1861

Coup d'œil sur la situation d'Europe.

*Le comte de Cavour est mort. Il a succombé à la fièvre qui le minait depuis quelque temps. Il est mort à Turin, à 2 h. du matin, le 6 juin. Il a été malade pendant trois semaines. Il a eu des accès de fièvre pernicieuse. Il a été saigné 40 fois. Il a pris du quinquina à haute dose. Il a été frictionné avec de l'huile camphrée. Il a été appliqué des sangsues à l'anus. Il a été cautérisé à la nuque. Il a été cautérisé à la cuisse. Il a été cautérisé à la jambe. Il a été cautérisé à la plante des pieds. Il a été cautérisé à la main droite. Il a été cautérisé à la main gauche. Il a été cautérisé à la tête. Il a été cautérisé à la poitrine. Il a été cautérisé à l'estomac. Il a été cautérisé à l'abdomen. Il a été cautérisé à la cuisse droite. Il a été cautérisé à la cuisse gauche. Il a été cautérisé à la jambe droite. Il a été cautérisé à la jambe gauche

L'honorable M. *Alleyn*.—Impression du rapport des inspecteurs des asiles et prisons, etc.

M. *McGee*.—Demain—demanders au ministère si l'on a attiré son attention sur le danger imminent qui menace la vie et la propriété, et provenant de l'emmagasinage de grande quantité de poudre à la Côte Ste. Catherine, dans le voisinage immédiat de la cité de Montréal, et quelles mesures ont été prises, si toutefois il en a été pris, pour prévenir un tel danger.

M. *Price*.—Vendredi prochain,—Bill pour autoriser l'établissement d'une cour des commissaires dans la municipalité d'Hébertville, dans le comté de Chicoutimi, nonobstant tout déficit dans le nombre des électeurs.

M. *Wallbridge*.—Lundi prochain—Nomination d'un comité chargé d'examiner la pétition de l'honorable *Robert Charles Wilkins* et autres ; demandant des améliorations au hâvre de la Baie Weller, dans le comté de Prince Edouard, le dit comité composé de Messieurs *Ross, Dorland, Robbins, Benjamin*, et de l'auteur de la motion.

NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVÉE DU NAVIRE A VAPEUR.

BREMEN.

(Nouvelles d'Europe trois jours plus récentes)

(Traduit du Chronicle.)

Le navire à vapeur *Bremen*, parti le 17 d'Angleterre, est arrivé le 29 à New-York.

M. Gladstone a introduit le budjet dans la chambre des Communes. Il montre cette année un surplus de £1,920,000. M. Gladstone a proposé la réduction d'un penny sur la taxe des revenus, l'abolition des droits sur le papier qui se montent à un demi-million ; ces diminutions laisseront encore un surplus de $400,000. Les droits continuront à être perçus sur le thé et le sucre.

ARRIVÉE DU NAVIRE A VAPEUR

"ARABIA."

(Nouvelles d'Europe de quatre jours plus récentes.)

Le navire à vapeur *Arabia*, parti le 21 de Queenstown, est arrivé le 29 avril à Halifax. Il apporte £13,500 en espèces.

Le gouvernement anglais n'a pas encore eu d'avis officiel, concernant l'annexion de St. Domingue à l'Espagne.

Dans la chambre des lords la question Italienne a été discutée. Tous les orateurs ont déploré l'occupation française à Rome et le danger d'une collision entre l'Autriche et l'Italie.

Dans la Chambre des Communes, Lord John Russell a dit que tous les ministres américains avaient quitté Jeddo, pour aller se mettre à l'abri des canons des vaisseaux. L'attitude menaçante des Japonais les a forcé d'en agir ainsi.

Le correspondant à Paris du *Daily News*, dit que la Russie a informé la France qu'en conséquence des troubles de Varsovie, il lui serait impossible de s'unir en aucune manière à la France pour régler la question d'Orient. La raison supposée est que la Russie regarde la France comme complice de la révolution Polonaise.

Le bruit circule en Angleterre que le Président Lincoln est mort.

Plusieurs grandes faillites ont eu lieu à Marseille.

Garibaldi est venu prendre son siège le 18 dans le Parlement Italien. Des applaudissements ont accueilli son apparition, et la séance a été temporairement suspendue.

La discussion s'est élevée sur le débandement de l'armée du Sud, et sur les mesures à prendre pour sa réorganisation. Garibaldi a fait un discours si violent qu'il a causé un grand tumulte dans la Chambre. Il a fait une allusion offensante au Ministère, à la quelle Cavour a répondu en Protestant. Le président de la Chambre s'est couvert et la séance a été suspendue. Après un court interval, Garibaldi a repris la parole avec modération, a défendu ses compagnons d'armes, et a dit que les trois divisions volontaires dont on avait décrété la formation, n'étaient pas suffisantes pou. l'armement national.

Bixio, aide-de-camp de Garibaldi, a fait un discours conciliant.

Garibaldi a expliqué différents faits auxquels Cavour avait fait allusion, et a exprimé l'espoir que Cavour aime l'Italie. Il a désigné l'armée française comme l'ennemie de l'Italie, parce qu'elle occupait Rome.

Le 19, Garibaldi a été de nouveau applaudi. L'excitation du jour précédent c'est calmée. Des applaudissements ont couvert les mots de concorde échangés entre Bixio et Cavour ; et Garibaldi en a exprimé sa satisfaction.

Il y a eu une tentative de réaction en Calabre, et des troupes envoyées à Vanasa ont chassé les Bourbonniens.

On parle d'un mouvement des troupes autrichiennes sur le Pô, près de Ferrares.

On regarde comme possible une attaque commençant par l'invasion du duché de Modène, invasion qui ne serait pas une infraction au traité de Villa-Franca.

Des nouvelles de Varsovie disent que la situation devient de plus en plus alarmante. Les troupes russes bivouaquent sur les places publiques.

L'effectif des troupes russes en Pologne va être porté à 100,000 hommes.

EMIGRATION.

Nombre de Canadiens-Français depuis assez longtemps établis dans la république voisine, probablement forcés par les circonstances qui les auraient faits soldats Anglo-Américains avec un cœur Canadien-Français (chose assez incompatible) reviennent au milieu de nous. C'est un fait que nous constatons avec cette joie et ce contentement qui se dagnéréotype sur la figure d'un ami en apprenant le retour d'une personne aimée après une longue absence. Lorsque cette personne aimée a surtout été exposée à perdre tous les sentiments qui la rattachaient à nous, ce noble patriotisme qui lui faisait prononcer à son départ le nom de son pays avec orgueil, la satisfaction que l'on éprouve nous fait oublier jusqu'à un certain point les déplorables événements qui ont occasionné son retour.

Ainsi, passons-nous aujourd'hui sous silence les détails que nous aurions à donner sur la *guerre civile* pour nous occuper spécialement de l'émigration.

Nous apprenons que plusieurs familles doivent encore arriver sous peu ; nous ignorons complétement leur occupation. Tout ce que nous savons, c'est que malheureusement, la majorité d'entr'elles ont sacrifié leur ferme pour chercher vainement fortune dans les différentes manufactures des Etats-Unis. Les divers membres de ces familles n'ont donc réellement d'autre moyen d'existence que leur aptitude acquise pour tels et tels genres d'ouvrages qui se font ici sur une bien petite échelle.

Or, voici une occasion favorable de mettre en application les patriotiques projets pour l'accomplissement desquels se sont fondés à plusieurs endroits de notre pays les *Sociétés de Colonisation*.

Que chaque citoyen qui a à cœur la prospérité du Bas-Canada se mette à l'œuvre de son côté et avec le généreux concours de ces *bienveillantes associations*, nul doute que nous puissions diriger l'émigration vers nos fertiles *townships*, qui ne réclament qu'un peu d'énergie et de courage, pour donner en échange une existence aisée à des milliers de compatriotes.—*Franco-Canadien*.

ELECTION.—Les membres de la Société St. Jean Baptiste ne devront pas oublier que l'élection des officiers de la Société pour l'année courante, auront lieu Dimanche, le 12 du courant, à l'Institut Canadien Français. Nous espérons que tous ceux qui s'intéressent au bon fonctionnement et à la prospérité de la Société se feront un devoir de s'y rendre.

Faits Divers.

NAVIGATION.—La navigation du haut de l'Ottawa est maintenant ouverte. Le vapeur *Pontiac* a commencé lundi, ses voyages réguliers entre Pembroke et des Joachim. Les autres vaisseaux de la ligne vont, nous dit-on, commencer incessamment leurs voyages pour la saison.

Un de nos amis, arrivant d'un voyage dans le bas de l'Ottawa, nous apprend que l'eau est tellement montée, que presque toutes les habitations sur le bord de la rivière sont inondées. On voit presque partout, nous dit-il, des canots ou autres embarcations attachées aux portes des maisons, pour servir de voie de communication entre les voisins.

L'eau tend encore à monter, et l'on craint beaucoup que cette crue empêchent une partie des terres sur les bords de l'Ottawa d'être ensemencées, si toute fois l'on n'a pas d'autres malheurs à enrégistrrer.

—La neige qui a tant contribué au naufrage signalé par la dépêche de la Pointe-aux-Pères, a couvert d'une couche épaisse les paroisses de la côte du sud. Elle mesurait 18 pouces d'épaisseur en plusieur endroits de la voie ferré depuis Saint-Pascal jusqu'à Saint-Henri, nous dit une personne qui est monté par le train d'hier. On a eu recours à la charrue, et il ne fallut pas moins de deux engins pour vaincre l'obstacle.

Si l'on en croit une dépêche télégraphique transmise hier au soir à la *Chronicle*, deux hommes, revenant de faire du sucre d'érable, près de l'Islet, se sont gelés à mort en regagnant leur demeure.—*L. C.*

—Le procès institué durant les assises de Toronto, à la suite de la découverte du cadavre de l'infortuné M. Hogan, dont la disparition a été un mystère pendant deux ans, vient de se terminer par l'acquitement de Shetrick et Ward, accusés d'avoir commis ce meurtre.

—Le gouvernement des Etats-Unis a fait acheter 20,000 chapeaux de paille ; 3,000 paires de souilliers venant d'Albany ont été distribuées le 29 avril, à l'arsenal de la ville par le quartier maître général.

—Voici le tableau de la solde que reçoivent les miliciens et les volontaires appelés au service des Etats-Unis :

	Par mois. Milice de l'Etat.	Volontaires.
Colonel	$218 50	$65 00
Lieutenant-colonel	194 00	80 00
Major	175 00	70 00
Capitaine	118 50	60 00
1er Lieutenant	108 50	50 00
2e Lieutenant	103 50	45 00
" " breveté	103 50	24 00
1er Sergeant	29 00	20 00
Autres Sergents	27 00	17 00
Caporeaux	22 00	13 00
Soldats	20 00	11 00
Musiciens	21 00	12 00

Dans l'armée fédérale, le rang des cadets est entre le grade de 2e lieutenant et celui de 1er Sergent.

On retient sur la solde des simples soldats un dollar par mois jusqu'à l'expiration de leur engagement.—*Courrier des E.-U.*

Le *Herald* insiste particulièrement sur la générosité avec laquelle les Etats du Nord déboursent l'argent pour la defense du gouvernement et les dépenses des armées. Voici le relevé des dons patriotiques :

Contributions volontaires de $1,000 ou plus	$11,239,000
Contribution au-dessous de $1,000	5,000,000
Dépenses pour les volontaires	2,500,000
Contributions directes des familles pour leurs membres enrôlés	5,000,000
Contributions diverses en argent, linge, vêtements, etc.	5,000,000
Total,	$28,739,000

☞ QUAND ON VEUT FAIRE UNE SURPRISE.—Nous empruntons l'anecdote suivante à la revue new-yorkaise de la *Criminal Zeitung*, journal hebdomadaire allemand, politique et littéraire, qui jouit aux Etats-Unis d'une popularité bien méritée.

Notre héros n'est arrivé d'Allemagne que depuis peu de mois, et ne comprend encore l'anglais qu'imparfaitement. Un jour de la semaine dernière—c'était la veille de la fête de sa jeune femme—il résolut de lui faire une surprise, et, pour en augmenter le charme, l'idée lui vint de déposer le soir même les présents habituels sur son lit, afin qu'au matin les premiers regards de la dormeuse tombassent sur ces témoignages de tendresse. Dans ce but M. X ...s'empressa d'aller choisir dans nos magasins les plus fashionables une robe de soie, un coupon de dentelle et différents bijoux, puis fit du tout un paquet dont un ami se charges de prendre soin jusqu'au soir. Arrivé les mains vides à la maison, M. X.... se composa un visage de circonstance, et pendant le dîner, faisant allusion à la fête du lendemain, il donna à comprendre que la dureté des temps l'obligeait à des économies. De son côté, la jeune femme fut assez raisonnable pour dire qu'elle ne comptrait sur aucun présent, et son mari, ému de tant de sagesse, la récompensa en sortant par un baiser qu'eût envié la lune de miel.

M. X....en prévenant sa femme qu'il ne rentrerait que tard dans la soirée, lui avait recommandé de ne pas l'attendre. Après être demeuré jusqu'à minuit dans la maison de son ami, il se dirigea vers le domicile conjugal, porteur du précieux paquet. Mais quel fut son désappointement, quand, près d'arriver, il aperçut une lumière dans l'appartement de Mme X.... Elle veillait! Comment cacher le paquet ? M. X....y essaya bien de le placer sous son paletot ; mais le surcroit d'embonpoint aurait été un indice révélateur. Il ne lui restait qu'à s'asseoir prosaïquement sur les marches d'un perron et à défaire le volumineux paquet pour le diviser. C'est l'expédient auquel dut recourir notre héros : la robe de soie et le coupon de dentelle trouvèrent place entre la redingotte et le pardessus, tandis que les bijoux furent soigneusement enfouis dans les poches. Arrivé chez sa femme, M. X....laisserait tomber adroitement son paletot sur la soie et la dentelle, et le tour serait joué. Le cœur joyeux, la taille un peu plus serrée que de coutume, X....se relève ; mais, ô terreur! à peine est-il de bout que la lourde main d'un policeman se pose sur son épaule! On l'a pris pour un voleur ; ses protestations inintelligibles pour le métropolitain, l'effroie peint sur sa physionomie, tout contribue, à augmenter les soupçons.... il faut marcher au poste de police.

Là, le prisonnier est fouillé. Les malencontreux présents son promptement mis au jour, et d'un air triomphant, MM. les policemen conduisent le malheureux dans la moins confortable des cellules disponibles. C'est là que M. ....vit poindre l'aurore du jour qui lui promettait tant de bonheur. Heureusement que le juge en fonctions ce jour-là, prévenu qu'une arrestation importante avait été opérée pendant la nuit, se rendit de bonne heure au tribunal ; l'emprisonnement ne fut pas long ; l'erreur reconnue et les formalités nécessaires accomplies, M. X....reprit tristement le chemin de sa demeure : adieu la surprise préparée avec tant de soin ! Il était piteusement par les genoux de sa femme les présents qui lui avaient coûté si chers. Mais Mme X.... les repousse avec dédain. Elle avait passée la nuit dans les larmes, et l'arrivée de celui qu'elle croyait coupable changeait son affliction en colère. Il fallut lui apprendre comment s'était *pour elle* que M. X....avait passé la nuit hors de la maison, avant que la bonne intelligence se rétablit. La robe de soie, la dentelle et les bijoux n'en eurent, après tout, porter qu'avec plus de plaisir.

Tout est bien qui finit bien.

☞ SCHMITT, SCHMITT, SCHMITT, TOUJOURS SCHMITT.—Il y a dans l'Illinois un village allemand dont tous les habitants appartiennent à la respectable et innombrable famille des Schmitts. Pour se distinguer les uns des autres, ces braves Illinoisiens se donnent les surnoms qui suivent. — Schmitt le gros, Schmitt le mince, Schmitt le barbu, Schmitt le tondu, Schmitt le chevelu, Schmitt le chauve, Shmitt le vieux garçon, Schmitt le veuf, Schmitt le mormon, Schmitt le pailleux, Schmitt le père aux écus, Schmitt le diable, Schmitt le bon enfant, Schmitt le bottier, Schmitt le tailleur, Schmitt le buveur, Schmitt aux balances boiteuses, Schmitt à la jambe de bois, Schmitt le borgne, Schmitt l'aveugle, Schmitt à l'œil de faucon, Schmitt le débitant de *lager*, Schmitt, le débitant de tabac, Schmitt le marchand de poisson, enfin, Schmitt le prêcheur et Schmitt le docteur ou l'*écorcheur* (*ad libitum*).

Nous lisons dans le *Herald* :

"Si Sa Majesté se donne jamais la peine de lire les débats de notre Parlement, elle devra regretter et comme Reine et comme femme d'avoir admis à sa table le sale et vulgaire ruffien (*vulgar dirty ruffian*) qui occupe aujourd'hui la position de premier-ministre du Canada."

A ces injures de ruisseau, nous ne répondrons que ceci : La Reine a fait à M. Cartier un accueil distingué pour la même raison que le Duc de New-Castle nous a traités en notre présence, avec dédain, vous et vos parsils, parce que nous sommes un peuple de gentilshommes, comme l'a dit un de vos écrivains et que vous.... Encore un mot. "Des gens de votre espèce nous font comprendre pourquoi le fouet est une *institution anglaise*." *Minerve*.

—Un instituteur de l'arrondissement de Bourges tombe malade pour être obligé de suspendre sa classe. Comme son état ne s'améliorait pas, on se trouvait dans l'obligation de le remplacer ; mais plusieurs de ses confrères ayant eu connaissance de cette situation, on fait sa classe alternativement. Ainsi, au lieu de prendre tous leur congé le jeudi, l'un deux le prenait le lundi, l'autre le mardi, et ainsi de suite. Par ce moyen, dit le *Journal du Cher*, ils suppléaient au malade : les élèves suivaient leurs cours, et un pauvre père de famille conservait son traitement.

DECES.

A Montréal, le 30 avril dernier, Marie-Agnès, enfant de M. Joseph Royal, à l'âge de 15 mois.

Voulez-vous un bon CHAPEAU,
ALLEZ CHEZ
MESS. DUKE & HUTCHISON.
Rue Rideau, Batisse D'ANGUS.
Ottawa, 3 mai 1861.

HOTEL CHAMPAGNE,

RUE SUSSEX, PRES DE LA CATHEDRALE,

Et a 5 minutes du Chemin de Fer, et des Bateaux a Vapeur.

Ottawa, (H. C.)

LE propiétaire de cet immense établissement, commandant la vue de l'Ottawa, des Chaudieres, du Rideau, vient d'y ajouter un grand nombre d'améliorations qui lui permettent d'offrir maintenant, au public voyageur, tout le comfort désirable. Outre un nombre de chambres qui viennent d'être complétées et meublées a neuf, il y a plusieurs salons et chambres a coucher, extrêmement bien adaptés pour familles privées, ou elles peuvent être entièrement séparées du bruit, ordinairement inévitable dans un grand Hotel.

Outre la table d'Hôte ouverte depuis 7 heures a. m. jusqu'à neuf, de 12 h. jusqu'au 3 p. m. et de 6 h. jusqu'a 8, il y a aussi une table privée pour les familles qui ne désireraient pas prendre leurs repas a la table d'hote.

Attaché a l'établissement il y a aussi une vaste cour, et de bonnes écuries, ou les voyageurs de la campagne venant en ville avec leurs voitures, peuvent les laisser avec sureté.

Enfin le Propriétaire n'a regardé à aucune dépense pour mettre son Hotel sur un pied d'égalité avec les meilleurs maisons de ce genre, soit à Ottawa, Montreal, Québec, ou ailleurs.

ISIDORE CHAMPAGNE,—Propriétaire.

DEMENAGEMENT,

Mess. BELIVEAU & LEBLANC,

viennent de transporter leur magasin dans la

BATISSE DE "L'UNION,"

Rue Sussex, Ottawa.

Ottawa, 1er mai, 1861.

AVIS.

LE soussigné avertit par ces présentes, qu'il ne sera responsable d'aucune

DETTE CONTRACTEE EN SON NOM

Sans un écrit de sa main.

ANTOINE RATIER.

Ottawa, 6 mars, 1861. 1m.

The Queen Insurance Company

CONTRE

LE FEU, ET SUR LA VIE.

Capital £500,000 sterling, avec pouvoir d'augmenter jusqu'a UN MILLION.

Bureau Principal ; Queen Insurance *Buildings*, Liverpool.

DIRECTEURS,

President, WILLIAM MOLSON, Esq.

Hon. JOHN YOUNG. | THOMAS KAY Esq.
HEN. THOMAS, Esq. | D. TORRANCE, Esq.

Bankers, BANQUE de MOLSON.

Secrétaire résidant, et Agent General, A McK. FORBES, Esq. Montréal.

HENRY J. FRIEL, *Agent* pour Ottawa, et les environs.

Batisse de "*L'Union*," coin des rues Sussex et York.

NOUVELLES COMMERCIALES.

PRIX DU MARCHE D'OTTAWA.

Blé ou Froment, par minot	0 80 @ 1 00
Blé d'Automne	0 80 @ 1 10
Fleur—Extra, par barils	5 00 @ 5 10
" —Superfine, No. 1	4 60 @ 4 70
" —Superfine, No. 2	4 30 @ 4 40
" de Fantaisie	3 50 @ 3 75
Farine d'Avoine, par barils de 196 lbs.	3 10 @ 3 25
Seigle, par minot de 56 lbs.	0 60 @ 0 65
Orge, 48 lbs.	0 50 @ 0 55
Avoine, 34 lbs.	0 30 @ 0 35
Sarrasin, 48 lbs.	0 35 @ 0 40
Pois, 60 lbs.	0 60 @ 0 65
Fèves	0 60 @ 0 65
Blé d'Inde	0 60 @ 0 65
Pois,	0 50 @ 0 55
Pommes de terre, par minot	0 20 @ 0 25
Foin, par 100 lbs.	0 60 @ 0 70
Paille,	0 40 @ 0 50
Lard, par 100 lbs.	6 00 @ 7 00
Beurre, par 14lo lbs.	0 12 @ 0 13
" par lb.	0 14 @ 0 15
Mouton par lb. par quartier	0 03 @ 0 06
Veau	0 07 @ 0 10
Porc par lb.	0 07 @ 0 10
Saindoux, par lb.	0 10 @ 0 11
Peaux de Bœuf, par 100 lbs.	3 00 @ 4 00
Veau,	0 35 @ 0 60
Poulet, chaque	0 15 @ 0 17
Laine, lavée	0 22 @ 0 30
" sale	0 12 @ 0 20
Pommes, par minot	0 60 @ 0 70
Bois—Pruche, etc., par corde	1 50 @ 1 75
" Erable	2 00 @ 2 50
Dindes, chaque	0 50 @ 0 75
Deuxes Peaux, par lb.	1 00 @ 1 50
" Sable	0 12 @ 0 13
Oies, par douz.	0 14 @ 0 15
" Sable	0 14 @ 0 16

Ottawa, 7 mai 1861.

PRIX DU MARCHE DE MONTREAL.

FARINE.

Farine par quintal	$ c. @ $ c.
Farine d'avoine	3 00 @ 3 10
Blé-d'Inde	3 10 @ 3 20
	1 90 @ 2 00

GRAINS.

Blé, par minot	0 00 @ 0 00
Orge	0 00 @ 0 00
Pois	0 72 @ 0 75
Avoine	0 35 @ 0 40
Sarrasin	0 30 @ 0 44
Blé d'Inde	0 55 @ 0 60
Seigle	0 90 @ 1 00
Lin	1 00 @ 1 20
Mil	1 60 @ 1 70
	2 00 @ 2 00

VOLAILLES ET GIBIER.

Dindes vieux, par couple	2 10 @ 2 50
" jeunes	1 50 @ 1 80
Oies	0 75 @ 1 00
Canards	0 50 @ 1 00
" sauvages	0 50 @ 0 60
Volailles	0 30 @ 0 40
Poulets	0 30 @ 0 40
Pigeons sauvages par doz.	0 50 @ 0 60
Perdrix	0 00 @ 0 00
Lievres	0 00 @ 0 00

VIANDES.

Bœuf, par lb.	0 10 @ 0 12
Lard	0 0 @ 0 10
Mouton, par quartier	0 0 @ 0 10
Agneau	0 75 @ 1 00
Bœuf, par 100 lbs.	6 00 @ 7 00
Lard frais	6 00 @ 7 00
Saindoux	0 15 @ 0 00

PRODUITS DE LAITERIE.

Beurre frais, par lb.	0 20 @ 0 25
Beurre salé	0 15 @ 0 16
Fromage	0 00 @ 0 00

VEGETAUX.

Fèves Ame., par minot	0 00 @ 0 00
Fèves Can.	1 00 @ 2 00
Pommes de terre, par poche	0 70 @ 0 75
Navets	0 00 @ 0 00
Oignons par tresse	0 30 @ 0 35

SUCRE ET MIEL.

Sucre d'erable, par lb.	0 06 @ 0 08
Miel	0 12 @ 0 14

DIVERS.

Œufs frais par doz.	0 10 @ 0 12
Pin, par lb.	0 00 @ 0 00
Morue fraiche par lb.	0 00 @ 0 00
Pommes, par quart.	2 00 @ 3 00
Oranges, par boite	0 00 @ 0 00

Montreal, 7 mai 1861.

AUX INSTITUTRICES.

On a besoin immédiatement à Wakefield (North) d'une institutrice capable d'enseigner l'anglais, pour plus amples informations s'adresser à M. Patriek Farrell, patron.

Wakefield (Nord), 21 avril, 1861.

Portland Hotel,

Rue St. Pierre, No. 9, Quebec.

LE soussigné, tout en remerciant ses amis d'Ottawa et le public en général, pour l'encouragement qu'ils ont bien voulu lui accorder, prend la liberté de leur annoncer qu'il a fait de grandes améliorations à son établissement, pour le comfort de ceux qui voudront bien le favoriser de leur patronage.

CHARLES BEGIN.

Québec, 1861.

Desirez vous acheter a bas prix
Tout ce qui est necessaire a la vie
Boissons, Epiceries habillement
Pour argent comptant seulement
☞ALLEZ CHEZ ISIDORE TRAVERSY.

RESTAURANT & HOTEL NATIONAL.
RUE SUSSEX,
LAFONTAINE,—Proprietaire,

LE propriétaire de cet établissement offre ses plus sincères remercîments à ses amis, et au public pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour ; il espère, par son attention sa ponctualité et son aptitude a bien servir ses nombreuses pratiques, meriter la continuation de leur patronage. LUNCH. DINERS, PLATS D'ENTRÉES et SOUPERS, servis a *TOUTE HEURE*.

Un assortiment de VINS, LIQUEURS et ALES, de la première qualite.

GIBIERS DE TOUTE DESCRIPTION.

HOMARDS, (LOBSTERS) HUITRES.

Préparés de manière a satisfaire tous les goûts.

Tous Ordres laissés à l'établissement ou à la résidence privée du propriétaire, recevront la plus prompte attention.

Ottawa, 10 avril, 1861.

M. F. M'DOUGAL,

REMERCIE sincerement ses nombreuses pratiques Canadiennes Françaises de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de

Quincaillerie et de Ferronnerie de toutes espèces,

—SAVOIR—

Cables, Ancres, Clous à cheval, Clous taillés Chaines, Clous à river, scies à Moulin, Fer en barre, Acier, Ferblanc, Fer du Canada, Vires, peintures, Huiles, Vernis et Pinceaux, Chaudrons à sucre et à potasse, Haches, Fusils, Poudre, Balles, Bêches, Piques, Poêles de toute description, et le CÉLÈBRE NAPOLÉON ! ! ! enfin toute sorte de Ferronnerie.

A BON MARCHE,

Venez à l'enseigne de la grosse Tarière.

RUE SUSSEX OTTAWA.

HOTEL CHAMPAGNE,

Coin des Rues Sussex et Church,

BASSE VILLE,

OTTAWA.

Le propriétaire de cet établissement fait connaitre à ses amis et au

PUBLIC EN GENERAL,

Qu'il a à présent en connection avec son Hotel, de grandes et confortables

ECURIES,

Qui seront ouvertes en tout temps, pour l'accommodation de ses pratiques, et des habitants qui visitent le marché.

Les prix seront des plus modérés.

I. CHAMPAGNE,

PROPRIETAIRE.

Ottawa, 2 avril, 1861.

LEVI R. CHURCH, M. D.

Peut être consulté tous les jours à son office.

AYLMER.

C. E.

M. LOUIS DUHAMEL,

MANUFACTURER

DE

VOITURES.

M. LOUIS DUHAMEL,

Tient constament en main un assortiment considérable de

VOITURES DE TOUTES SORTES

Toutes les commandes et réparations qu'on voudra bien lui confier seront faites avec promptitude, et aux prix les plus modérés.

OTTAWA, RUE MURRAY.

2 avril, 1861.

A VENDRE.

UN emplacement situé au Nord de la RUE CHURCH, No. 12, avec Maison en bois à trois logements, donnant maintenant $216 de loyer par an.

CONDITIONS LIBERALES, *S'adresser a*

J. T. Prud'homme,

BATISSES PRUD'HOMME,

Rue Sussex.

Ottawa, 17 avril, 1861. 6m.

J. T. PRUD'HOMME,

Marchand de Marchandises SECHES,

Groceries, épiceries, Chaussures &c. à des PRIX MODERES.

BATISSE PRUD'HOMME,
RUE SUSSEX,
Ottawa.

A LOUER.

Tout ce bloc de maisons en briques, à QUATRE ETAGES, situé

Rue Sparks, Ottawa central,

contenant quatre magasins, et quatre logements magnifiques, bien situés pour le commerce, et à quelques pas seulement des

BATISSES DU PARLEMENT.

Les magasins et les logements peuvent être loués séparément, si on le désire.

Pour les conditions, s'adresser à

M. CHS. LAPORTE, Propriétaire,
Rue Rideau, ou à ce Bureau.

1861, AVRIL, 1861,

CUNNINGHAM, BARCLAY & LINDSAY,

ONT OUVERT AUJOURD'HUI

LES MODES LES PLUS NOUVELLES

BONNETS,
CHAPEAUX,
SOIES,
RUBANS,
PARASOLS,
MANTILES DE DRAP,
FLEURS,
PLUMES, &c.

Ottawa, 3 Avril, 1861. 1-tf

RICHES NOUVEAUTES-PRINTEMPS

BELIVEAU & LEBLANC,

Rue Sussex, Ottawa.

Viennent de recevoir un assortiment Splendide

DE

MARCHANDISES

DE

GOUT et D'ETAPE,

COMPRENANT

Robes a Volants,
Fleurs et Rubans Francais,
Plumes, Chapeaux de Paille et de Crin,
Broderies, Etoffes a Robes,
Mousselines de Laines, ditto en Patron,
Parasols, Chales, Manteaux,
Gants, Bas,
Indiennes de gout, Regattas,
DeBeze et Mohair pour Robes,
Tweeds, Draps de gout et autres,
Chemises, Collets, Flanelles,
Shirting, Toile fine, et autres, etc., etc., etc., etc.,

QU'ILS VENDRONT a une faible AVANCE sur le PRIX COUTANT.

Une visite des Dames est respectueusement sollicitée.

Ottawa, 16 avril, 1861.

MODES D'AVRIL,

BROUGH BUCHANAN & CO.

Viennent de recevoir et d'ouvrir

UN NOUVEL ASSORTIMENT

D'ETOFFES à ROBES des plus NOUVELLES, consistant en

RICHES ROBES A VOLANT ET BRODEES.

Avec un choix de marchandises en Moihair carreauté, depuis un lot considérable de Beze. Leur département de manteaux et articles de modes est très considérables ; le département de chapeaux, de fleurs, de plumes, Parasols, est le plus varié et le plus attrayant que l'on puisse trouver.

M. BROUGH BUCHANAN & Co. Invitent respectueusement les connaisseurs à faire une visite à leur département de

ROBES DE DAMES ET D'ENFANTS.

Ottawa, 3 avril, 1861.

Aussi en main un magnifique assortiment de TAPIS *de tous patrons et de toute description.*

M. LAZURE,

Invite ses amis a visiter ses magnifiques

MARCHANDISES NOUVELLES.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS

AVERTISSEMENT.

PAR le présent avertissement, il est défendu de circuler dans l'enceinte destiné à l'érection des Edifices en construction sur le lieu appelé "Barrack" ou Major's Hill," et sous peine d'être poursuivi avec toute la rigueur des lois ; de nuire aux clôtures, aux arbres ou arbustes qui s'y trouvent.

La beauté de l'Emplacement choisi pour les bâtissants du Gouvernement dépendant, en grande partie, des arbres et des arbustes qui croissent sur le penchant du dit lieu, le public est requis d'aider à leur conservation.

Par ordre,

JOHN MORRIS,
Surintendant.

Ottawa, le 13 Avril, 1860. (56)tf

☞ Les commerçants de bois sont priés de bien faire comprendre aux conducteurs des dages et aux autres personnes qu'ils emploient, la nécessité de ne point commettre de dégâts, et de ne point se rendre coupables d'improprietés.

J. DOSSERT,

PROFESSEUR DE MUSIQUE,

HOTEL CHAMPAGNE.

M. DOSSERT a l'honneur d'informer les amis de la bonne musique, qu'il se propose de donner des leçons de

PIANO, D'ORGUE ET DE CHANT,

Sa méthode d'enseignement est facile et simple.

Ottawa, avril, 1861.

NOUVEAU MAGASIN DE FARINE

M. A. C. CAMPBELL.

NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

A l'honneur d'annoncer respectueusement à ses anciennes pratiques et à ses nombreux amis qu'il a ouvert de nouveau son magasin dernièrement occupé par la compagnie A. C. & A. CAMPBELL. On aura toujours à livrer ; farine, lard, et toute espèce de grains de la meilleure qualité au plus

BAS PRIX COURANT DU MARCHÉ.

Tout ceux qui voudront bien l'honorer de leurs patronage peuvent être assurés que tous les ordres qu'il voudront bien lui expédier seront exécutés dans le plus bref délai.

Ottawa, Avril, 1861.

A VENDRE.

DEUX lots ou emplacements, situés au coin des rues BOLTON et DALHOUSIE, *Vis-à-vis de chez Hilaire Pinard Marchand ;*

De la contenance de 66 pieds sur 99. Ces deux lots sont admirablement situés pour le commerce.

Aussi,

LA MAISON EN BOIS, A DEUX ETAGES,

maintenant occupée par M. J. B. ROBILLARD, RUE YORK.

CONDITIONS FACILES.

Pour plus amples informations s'adresser à ANTOINE ROBILLORD, Ecr., GLOUCESTER, C. W. ou à J. B. ROBILLARD Agent, Cité d'Ottawa, ou à ce Bureau.

Ottawa, 6 Avril, 1861.

A. & G. LAZURE,

Batisse Nouvelle de

J. T. PRUD'HOMME, Rue Sussex

Vis-a-Vis la Rue Clarence.

Prend la liberté d'appeler l'attention des familles et du public en général sur son assortiment choisi et varié de

MARDES FAITES,

COMPRENANT

Surtouts, Draps pour Paltos, Habits de chasse, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, Gants, Mitaines, Chaussons, Bas, Cols en soie et coton, Valises; enfin mille autres objets pour le commerce du Printemps et d'Eté.

AUSSI,

Un assortiment de GROSSES BOTTES, SOULIERS, BOTTINES, CONGRESS, &c. pour hommes femmes et enfants,

AUSSI,

UN ASSORTIMENT VARIE DE

EPICERIES & LIQUEURS

Thés Tabac, Sucre Blanc et Brun, Café Poivre, Piment, Epices, Riz, Barly, Bandes, Vins, Sirops, &c. &c.,

Le tout sera toujours vendu aux plus BAS PRIX, et avec des conditions les plus libérales.

Ottawa, 3 Avril, 1861.

MAISON CANADIENNE

Batisse de Mme. FOSTER,

Rue Sussex.

M. P. COMTE,

Prend la liberté de remercier ses pratiques de la ville et de la campagne, de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux jusqu'à ce jour, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général, qu'il a en mains en ce moment un assortiment varié de marchandises sèches, et épiceries dont il disposera aux prix les plus réduits.

Il tient aussi constamment en assortiment considérable de HARDES FAITES ET CHAUSSURES.

NARCISSE PARENT,

MARCHAND TAILLEUR,

RUE SUSSEX,

Vis-a-vis la rue York.

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, prend la liberté de leurs annoncer qu'il vient de recevoir un

magnifique assortiment de

Draps et Casimires, Tweeds, Doeskin, et patrons choisis pour Vestes, &c., de la meilleure qualité, au plus BAS PRIX, et à des conditions libérales.

De plus, il tient constamment en mains un assortiment considérable de

HARDES FAITES.

Surtouts, Pantalons, Vestes, Cols, Colets, Chemises, etc, etc.

MAISON DU PEUPLE

BELIVEAU & LEBLANC,

Rue Sussex, Ottawa.

REMERCIENT respectueusement leurs amis et le public en général, pour l'encouragement libéral qu'il ont reçu, et annoncent qu'ils vendront tout leur fonds de magasin au prix coutant, afin de faire place aux nouvelles marchandises du printemps, et d'été.

Ottawa, 3 Avril, 1861.

NOUVEAU MAGASIN

DE

POELS et d'Articles en FONTE

Poels de toutes sortes, Meubles en FER, Charrues, Couchettes et Porte-Chapeaux, unis et ORNES, &c., &c., &c.

LES SOUSSIGNES fabriquent maintenant une grande variété des articles ens mentionnés, et pour la commodité des habitants d'Ottawa, ils ont ouvert un magasin dans la nouvelle bâtisse de ANGUS, Rue Rideau, près du pont du Canal.

On vend au plus bas prix.

RODDEN & CIE.

Ottawa, 1861.

MAGASIN EN GROS

M. FRANCOIS X. GUERTIN,

ANNONCE respectueusement à ses amis et au public qu'il vient d'augmenter son assortiment de

Marchandises sèches et de Groceries

de premier choix, dont il disposera à des prix très modérés.

On trouvera aussi à son magasin toute espèce de liqueur de la première qualité.

Ottawa, Mars 1861.

BOEUF BOEUF BOEUF!

FREDERICK BILL,

Tient en effet aux plus sincères remerciments à ses nombreuses pratiques pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement à Ottawa, prend la liberté de les informer, qu'ayant acheté de THOMAS McKAY, Ecr., de New Edinburgh, une grande quantité de

BOEUF GRAS, D'UNE QUALITE SUPERIEURE,

Il est maintenant prêt à fournir du BOEUF FRAIS TUE, et à des prix modérés ORDRES REÇUS ET PROMPTEMENT EXÉCUTÉS TOUS LES JOURS.

Les achats sont livrés à domicile, sans charge.

N. B.—Magasin—Une Porte au Nord du British Hotel.

Ottawa, Fév. 1861.

TANNERIE CANADIENNE,

Rue Clarence,

Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement, EDMOND GERMAIN, Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR ROUGE, CUIR NOIR, PEAUX de VEAU, PEAUX de MOUTON, &c. &c., *Le tout à des prix extrêmement réduits.*

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

CHANGEMENT D'HEURE,

A commencer de Lundi, 18 Fev. 1861.

Les Trains portant la Malle.

Laissent Ottawa à 6.30 a.m. et arriveront à la Jonction de Prescott à 11.15 a.m. à temps pour prendre les Chars du Grand Trone, arrivant à Montréal à 1.30 p.m.

Le train de retour laissera Prescott a 4.00. p.m. à l'arrivée des Chars, (Passager et Fret) du Grand Trone, venant de Montréal, et arrivera a Ottawa a 6.45. p.m.

Les CHARS D'accommodement,

Laissent Prescott a 6 a.m. a l'arrivée du Grand Trone (Express de Toronto, arrivant à Ottawa a 9.45. p.m.

Le retour laissera Ottawa a 11.30 a.m. arriveront a Prescott a 3.15. p.m. à temps pour prendre les chars (Passager et Fret) du Grand Trone allant a l'Ouest.

B. FRENCH, Jr.,
Surintendant.

Prescott, 19 mars, 1861.

Western Assurance Company,

Incorporée par Acte du Parlement.

Capital $1,000,000.—En Actions de $40 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO,
Church Street.

PRESIDENT: ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT; MARCUS ROUSSIN, Ecr.

Directeurs:

JOSHUA G. BEARD. | MARCUS ROSSIN,
I.C. GILMOUR, | THOMAS HAWORTH,
JOHN McMURRICH, | ROBT GILMOUR,
ROBIT STANTON, | AND
GEORGE MICHIE, | WM. HENDERSON, Ecr.

Secrétaire Trésorier: BERN. HALDAN, Ecr.
Solliciteur: ARGUS MORRISON, Ecr.
Conseil: HON. J. H. CAMERON.
Inspecteur: BENTAMIN SWITZER, Ecr.
Banquier: BANK DU HAUT CANADA.

Pertes justement reparées et promptement payées.

R. O'REILLY,
Agent.

Ottawa, Mars 1861.

SALON DE PERFUMERIE

DU

PRINCE DE GALLES

E. MILES,

PERUQUIER PARFUMEUR A LA MODE,

Rue Rideau, Ottawa.

CEUX qui désirent être bien rasés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxuriante, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus délicats seront rasés à souhait, coupés, M. MILES, ne peut être surpassé dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de perfumerie française, d'ouvrages en cheveux &c. &c.,

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

GEORGE COX,

GRAVEUR ET IMPRIMEUR

SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantageusement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sorte de gravure soit sur acier cuivre ou bois tels que, paysage, vignettes cartes de visite cartes d'affaire &c. &c.

Toute commande laissée à son bureau, sera exécutée avec le plus grand soin et sous un cour délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M. Armand, Rue Rideau, près du pont des zappeurs.

Ottawa, mars, 1861.

M. LOUIS PAIEMENT,

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir un assortiment considérable de

GROCERIES ASSORTIES,

Qu'il vendra à des prix très réduits.—Il espère pouvoir mériter une part du patronage public.

DEFIE.—Toute personne désirant acheter une voiture bien faite, pour s'adresser à M. LOUIS PAIEMENT, où on trouvera toujours un assortiment complet de peinture &c.

Ottawa, 3 avril, 1861.

Thos. Patterson.

OFFRE EN VENTE,

3000 Gallons Esprit de vin.
1000 Gallons de Morceau Family Proof Pur.
100 Boites de Thé Nouveau Vin.
100 Boites de Tabac assorti.
Sucre et Sirops de toute espèce.
100 Boites de Figues, Nouvelle poche.

AUSSI

3000 Kgs. de Poudre à laver, Crystalisée, de SPARROWS, qui ne peut être surpassée par aucune autre.

—DE PLUS—

Une variété inculculable de Groceries de toute sorte, consistant en Liqueurs, Crakers Fromages, Poisson, Porter et Ale, &c. &c.

Ottawa, mars, Chez
1861. THOS. PATTERSON,
Rue Rideau.

EAUX MINERALES

DE

PLANTAGENET

ET DE

BORTHWICK.

LE Soussigné espère que l'expérience qu'il a acquise dans sa branche de commerce et l'attention qu'il portera toujours à ceux qui visiteront son établissement lui mériteront, comme par le passé, la faveur du public voyageur et des Messieurs de la ville.

A. BROWN.

Ottawa, 3 Avril, 1851.

E. E. BEAUDRY,

SUCCESSEUR de L. P. BOIVIN,

IMPORTATEUR

DE Vases Sacrés, Montres, Horloges; Fabriquant de toute espèce de Bijouteries et Argenterie.

COIN DES RUES

St. Vincent et Notre-Dame,

En face du nouveau Palais de Justice,

MONTREAL.

IMPORTATEUR de Jouets d'enfants &c.

J. HEBERT,

AVOCAT, RUE DU ROI,

Ancienne résidence de feu M. de Rouville,

SOREL.

M. HEBERT, suivra le circuit D'YAMASKA.

Sorel,

OLIVIER ET ARMSTRONG,

AVOCATS,

Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, réside à Sorel; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L.A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG,

Sorel, 3 mai 1859.

LORSQUE VOUS DEMANDEZ DE

L'EMPOIS PATENTE, DE CLENFIELD,

Voyez à ce que vous l'ayez, comme souvent on le substitue à des sortes inférieures.

WOTHERSPOON & Cie.,
Glasgow et Londres.

Sorel, 3 Avril, 1861.

J. C. SPRAGUE,

Successeur d'H. S. HUMPHREY

CHIMISTE ET PHARMACIEN.

No. 2 Eagle Block, Rue Ford,

OGDENSBURGH, N. Y.

Tient toutes les medecines, et les Drogues les plus rares.

EN GROS et en DETAIL.

Où on vend toutes espèces de Peintures, Huiles, Mastic, Vernis, Bois de teinture, Medecines Patentés. Couleurs à Teindre, Esprit de Térébentine, Brosses, Camphine, Fluid Instruments pour Chirugiens et pour Dentistes, de toute description et des plus modernes. Aussi, Instruments et articles nécessaires, aux

ATELIERS DAGUERRIENS.

Parfumeries,
Peignes,
Savons,
&c., &c.

2 Avril.

POMMADE

POUR LE MAL D'YEUX.

M. LE DR. L. U. TURCOTTE, de cette ville, Possède depuis quelques années, une

POMMADE ADMIRABLE

pour guérir l'inflammation chronique des paupières. Des personnes affectées de cette maladie depuis plus de vingt ans, sont prêtes à attester leur guérison par l'application de ce remède souverain, et en peu de jours.

Cette pommade commence à jouir d'une réputation merveilleuse. Ses éminentes qualités se font sentir dès le premier jour de son application.

Avis à ceux qui souffrent du mal d'yeux.

LE RESTAURATEUR

DE LA

CHEVELURE,

DU DOCTEUR PARADIS.

(Preparation d'Iodine.)

PATENTE POUR LE CANADA, 1er JUIN 1860.

Pour embellir, conserver et faire pousser les cheveux. Pour guérir toutes les maladies de la peau, telles que Dartres, Gerçures aux mains etc., etc.

C'est un article DE TOILETTE tres agréable.

Références:—Tous les Médecins.
H. PARADIS, Propriétaire,
St. Antoine, Rivière Richelieu.

R. H. KITTSON, Ecr., Agent pour Sorel.

Sorel, 1861.—ea.

WM. N. OSWELL,

COMMERÇANT DE THES, ET GROCERIES.

De Bieres Liqueurs et Cigares, Fruits, Noix Marinades, &c.,

Et de quelques autres articles de nécessité ou de luxe.

COIN DES RUES FORD ET ISABELLE,

OGDENSBURGH, N. Y.

C. T. BOUCHETTE,

Arpenteur Provincial,

BRITISH HOTEL.

G. MORTIMER,

APOTHICAIRE ET DROGUISTE.

Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patente, parfumeries, etc. etc., peintures, huiles, et teintures.

Prescriptions préparées avec soin.

Ottawa, mars 1861.

O. MARTIN,

CHIRURGIEN DENTISTE.

Bureaux Batisses de Brown, audessus des Bureau du Télégraphe.

Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties donner entière satisfaction.

Ottawa, mars, 1861.

E. R. E. RIEL,

MEDECIN-CHIRURGIEN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. ST. JEAN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,

Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,

Ottawa,

DR. BEAUBIEN,

RUE YORK,

Ottawa.

LE Dr. TRESTLER,

DENTISTE,

Encoignure des Rues St. Lambert et petite Rue St. Jacques,

Vis-avis de chez le Dr NELSON,

MONTREAL.

DR. TURCOTTE,

Chaumiere St. Laurent

RUE ST. GEORGE, SOREL.

Sorel, 1861.

WILLIAM CLEGG,

AVOCAT,

Bureau Rue Rideau,

BASSE-VILLE, OTTAWA.

LE COURRIER D'OTTAWA,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL.

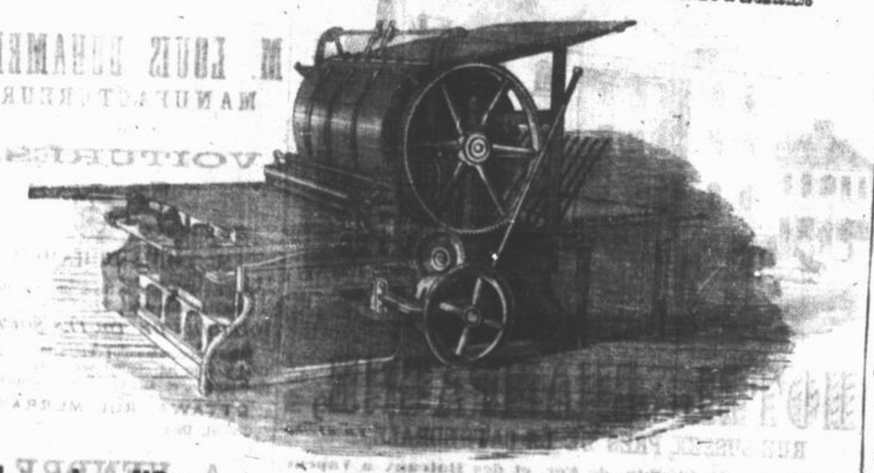

Le Courrier d'Ottawa parait le Mercredi de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement est de $2 00. par annee payables d'avance, ou 2. 50. à la fin de l'annee.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du *Courrier d'Ottawa.*

RUE RIDEAU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,

ON PEUT AUSSI S'ABONNER POUR SIX MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 00.

TARIF DES NNONCES.

LES ANNONCES SONT PUBLIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR:

Six lignes et au dessous, publiées insertion	50 Cts.
Pour chaque insertion subsequente	12½ "
Dix lignes et au dessous première insertion	75 "
Pour chaque insertion subsequente	12½ "
Les annonces ayant plus de dix lignes seront publiées à raison de 8 cents la ligne pour la première insertion, et 2 cts. pour chaque insertion subsequente.	
Un demi-quarré (10 lignes) par an	$5.00
Un quarré (20 lignes)	$12.00
Pour chaque carré additionnel	$20.00
Les notices spéciales et nécrologiques paieront par ligne	$15.
Les Correspondances d'un intérêt personnel paieront, par ligne	10 "
	10 "

Les Ateliers Typographiques du "*COURRIER D'OTTAWA,*" sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientèle, toute espèce de commande dans les genres suivants:

Livres, Brochures, Pactums, Blancs, Circulaires, Cartes Funeraires, Cartes D'Adresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placards, Affiches, Tete de Comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description &c.

N. B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse,—il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de copies, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.

MAGASIN DE MARCHANDISES.

J. H. GUEST,

No. 60 FORD STREET,

M. GUEST, tient un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

CONSISTANT EN

Patrons de Robes de soie et autres, Rubans, Dantelles,
Broderies sur Mousseline, Gants,
Bas, Garnitures pour Robes, &c.
Toiles, Serviettes ouvrées,
Toile cuvée, Linge de table,
Serviettes de Table, Essuie mains,
&c. &c.. &c.

Cassimires, Draps, Merinos, Mousseline de Laine,

Indiennes: Guingham, &c.,

Tapis, Toiles Cirées, Transparents, Tapisseries, Bordures.
Rideaux de Dentelle et de Mousseline Broderie, &c. &c.

Oubliez pas le No. 60 Rue Ford

OSDENBURGH, N. Y.

LAMOTHE & McGREGOR

MARCHANDS A COMMISSION

ET ENCANTEURS.

OFFRENT EN VENTE:—

Vins Français, "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques.
Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c.
Eau-de-vie, Jamaique, Genièvre, Whisky en entrepot ou droits payés.

Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.

Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confient.

Ils sôlicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.

Montreal, 192, Rue St. Paul.

WILLIAM H. BOYD,

Editeur de Guides d'affaires,

(DIRECTORIES)

Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Conecticut.

Bridgeport. Norwich.

Delaware.

Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilmington.

Dist. de Colombia.

Washington et Georgetown.

New Jersey.

Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Glouceste, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Comtés Mercer et Berlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New York.

Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y.
Brooklyn Guide d'affaire.
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Roudout, Schenectady,
Syracuse et son Comté.

Ohio.

Cheveland.

Pennsylvania.

Lancaster et son Comté.
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuylkill.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery.

Rhode Island.

Newport, Pawtucket et Woonsooket.

Virginia.

Virginie (Guide d'affaire.)

Canada.

Ottawa, Cité.

Hamilton.

Hamilton sous presse.

Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c.,

Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 333 Chestnut Street, Philadelphia.

A. O. LABONTE,

CORDONNIER.

PORTE VOISINE DE M. BACON,

DROGUISTE,

Côte Ouest de la Rivière Ogdenburgh.

M. Labonte est un ouvrier pratique. Il sollicite le patronage de ses compatriotes.

EXCHANGE HOTEL,

Vis-à-vis le Marché, RUE YORK,

BASSE-VILLE OTTAWA.

LE SOUSIGNÉ prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public, qu'il a loué pour un nombre d'années, la maison si bien connue sous le nom de

EXCHANGE HOTEL,

Presque vis-a-vis le

MARCHE DE LA BASSE VILLE.

Qu'il vient de réparer et meubler à neuf.—La position qu'occupe son Etablissement, au centre des affaires, est la plus commode et la plus avantageuse qui puisse être offerte à ceux qui désirent visiter les marchés &c.

Le propriétaire de cet établissement peut assurer au public que rien ne sera épargné pour soutenir la réputation déjà établie de sa maison, et la mettre sur un pied à pouvoir offrir tout le comfort désirable.

On pourrait recevoir un certain nombre de pensionnaires soit au mois, soit à la journée, suivant le désire des appliquants.

La table sera toujours fournie de ce que le marché a de meilleur, et la Barre, du meuilleur choix de *Vins, Brandy's, Gin &c.*

THOMAS CLARK,
Propriétaire.

N. B. Il y a aussi, de bonnes et spacieuses écuries, et remises attachées à son établissement.

Ottawa, 24 Février, 1861.

Hotel du Voyageur,

RUE SUSSEX,

LOUIS BLANCHETTE,

Propriétaire.

Ottawa, 3 avril, 1861.

NOUVELLES MARCHANDISES

M. CADIER,

A l'honneur d'annoncer aux habitans d'Ogdensburgh et des environs, qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises d'Automne et d'Hiver tant entre autres en

Manteaux pour Dames, faits a la derniere mode,

Ainsi que Chapeaux au dernier gout.

Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur, Mérinos Français et Mérinos Ecossais, Mousseline de Laine,

Flanelle blanche et de couleur,

CASIMIRES,

Draps, de toutes qualités, &c., &c.

Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER,

Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIER,

FORD STREET,

OGDENSBURGH, N. Y.

GEM RESTAURANT,

RUE YORK, BASSE-VILLE.

REPAS à toute heure du jour: Lunch depuis 11 heures A. M. jusqu'à 2 P. M. Les meilleurs vins et liqueurs de toute espèce importés directement d'Europe: aussi un choix d'excellents cigares de la Havane etc.

La table sera constamment pourvue à tout ce que la saison pourra offrir de recherché.

A. BROWN.

HOTEL VICTORIA,

RUE MURRAY.

Trois Portes Est des Bâtisses de SPARROW.

Le Propriétaire de cet Hotel,

M. EUSEBE GAUTHIER.

Ayant meublé son établissement à NEUF, peut maintenant offrir aux public voyageur, tout le comfort désirable. Sa table est toujours fournie du choix des marchés, ses vins sont de la meilleur qualité, et le soin qu'il apportera à servir ses nombreuses pratiques lui font espérer une part du patronage public.

Les personnes de la campagne venant avec leur voiture trouveront une cour spacieuse et de bonnes écuries.

Ottawa, Fév. 1861.

QUEBEC HOUSE,

RUE MURRY, BASSE-VILLE,

Ottawa, C. W.

M. A. RENEAUD,

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par

M. CONWAY.

Les améliorations qu'il a fait faire à son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur nos marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même, dans les meilleures maisons de Montréal et de cette Cité, sont garanties être de la meilleurs qualitée.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries, avec remises, et une vaste cour, pour leurs voitures.

Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE

Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.

BERNARD LARIVIERE,

Propriétaire.

Ottawa, 1861.

CITY HOTEL

PAR

ISAAC BERICHON,

Rue Sussex.

CET Hotel est tenu sur un pied élevé, se trouve à proximité du chemin de fer et du Steamboat et est montè de ce qu'il y a d'exquis quand aux liqueurs, à la table, et en un mot de tout ce qui peut assurer le comfort du voyageur.

Ottawa, 1861.

CHS. LAPIERRE & S. LEBEAU

BATISSE DE M. J. AUMOND,

Rue Sussex.

MM. LAPIERRE & LEBEAU, ont toujour en main un assortiment considérable et vari de

CHAUSSURES

DE LA MEILLEURE QUALITÉ,

Qu'ils vendront à des prix très réduits,

POUR ARGENT COMPTANT.

MM. LAPIERRE & LEBEAU, Sollicitent une visite avant d'acheter ailleurs.

Ottawa, 15 avril, 1861.

LE SOUSSIGNE a l'honneur d'informer ses amis d'Ottawa et des environs, qu'il vient d'ouvrir un

Magasin de Groceries, Vins, &c., &c.,

dans la maison adjoignant le magasin de fabrique de A. C. CAMPBELL, Ecr. Bâtisse de M. NAZAIRE GERMAIN,

Rue Sussex.

Où il invite les acheteurs à lui faire une visite, persuadé qu'ils seront parfaitement satisfaits tant par rapport au prix qu'à la qualité des articles.

J. M'CARRON.

Ottawa, 14 avril, 1861.

M. WILLIAM BOHRER.

Organiste a l'Eglise St. Joseph de cette Ville,

Et PROFESSEUR de MUSIQUE au Collège d'Ottawa.

M. BOHRER est chez lui, RUE St. GEORGE, environ residence de M. GEORGE COX, graveur, tous les LUNDIS et JEUDIS, depuis midi à 3 heures P. M.

Ottawa, 17 avril, 1861.

Première Année. Ottawa, (H. C.) Mercredi matin, 15 Mai, 1861. Vol. I. No. VII.

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENS DU CANADA CENTRAL.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

(*Les Peuples se déplacent quelques fois, mais ne s'anéantissent jamais.*)

J. G. Charpentier, Imprimeur.

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes, savoir: le scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, blessures taches de rousseur, pustules, et tout les maladies de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859.

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaitre ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été transmise, j'en ai souffert durant de longues années. Tantôt c'était en ulcères aux mains et autres fois en pustules qui n'était plus qu'une [illegible] que d'autres les médecines ordinaires avaient [illegible] usage ne m'ont procuré aucun soulagement, tout au contraire le mal [illegible]. Je suis [illegible] je me suis réjoui de voir [illegible] Messenger la préparation de votre salsepareille, et vous connaissant, de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai fait usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remède selon votre prescription, en petites doses et durant un mois dans une cuillère à thé. Je n'en est pris que trois bouteilles. Une peau lisse et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon système. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient existé dans ce siècle, et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur.

Alfred B. Tallery.

Erésipèle ou feu de St. Antoine, Dartre, Calvitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

Le Dr. Robert M. Preble écrit de Salem, N. Y., en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement un cas d'hydropisie qui menaçait d'être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violent Irésipèle à fortes doses du même remède qui en outre guérit les éruptions ordinaires.

Bronchite, goître ou gonflement du cou.

Bebulon Sloan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit :—"J'ai guér. dans ma famille, au moyen de votre salsaseparelle une tumeur ovaire qui avait jusqu'à présent défié tous les efforts de la medecine, mais après avoir employé votre remède durant six semaines, il ne restait aucun symtôme de la maladie."

Maladies syphilitiques ou mercurielles.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, je suis, tout-à-fait de l'opinon de votre agent sous le rapport de l'efficacité de votre salsepareille. J'ai dans ma pratique, opéré maintes et maintes cures dans les cas de maladies vénériennes. L'un de mais malades avait des ulcères au gosier, à la bouche et au nez; il a été guéri dans cinq semaines. Une autre attaque de la même maladie a été également guérie et nulle trace n'en reste sur son visage. Une femme [illegible] séparée pour le même mal par le mercure, et qui avait été la proie d'incroyables souffrances à la suite de l'humidité, a été également rendue à la santé en quelques semaines. Je sais d'ailleurs que d'après la formule que votre agent m'a remise, que votre préparation, sortie de votre laboratoire, ne peut être qu'un grand remède, et je n'ai pas, en conséquence, été étonné de ses heureux résultats.

Tout à vous fraternellement.

G. V. LARIMER, M. D.

Rhumatisme, goutte affection du foie.

Indépendance, Preston, Connecticut, 6 juillet 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douloureux rhumatisme chronique contre lequel avaient échoué tous les efforts de la medecine. J'ai eu recours à votre salsepareille dont une seule bouteille m'a radicalement guéri en deux semaines, de sorte que je jouis actuellement d'une bien meilleure santé qu'avant d'avoir été attaqué de cette maladie. Je pense que c'est une merveilleuse médecine.

J. FREAM.

Jules Y. Getchell de St. Louis, écrit ce qui suit :—"J'ai été, durant des années affligé d'une affection du foie qui avait complètement détruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bien-aimé pasteur le Revd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grace à Dieu, votre salsepareille qui m'a guéri a tellement purifié mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je pourrais jamais, sous ce rapport, dire assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, "élargement" ulcères, carie et exfoliations des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excelent remède, et nous référons nos lecteurs à notre almanach américain que les agents ci-dessous nommés se font un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspèsie, affection du cœur, abcès, épilepsie humeur sombre, névralgie, etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance ultérieure de cette médecine. Elle stimule vigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au-delà de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opérera tout le bien qu'il est au pouvoir de la médecine de faire.

Baume Pectoral d'Ayer, pour la prompte guérison de Rhumes froide, influza, enrouement, croup, pulmonie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remède si universellement connu surpasse tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de sa verte que pour ces sortes de maladies, il est sans rival dans le monde civilisé. Peu de communautés et même de familles qui n'aient point fait une expérience personnelle de ses effets. Comme chacun connait les fatals résultats de ces maladies ainsi que l'efficacité de remède, nous ne pouvons faire plus que d'assurer le public qu'il possède actuellement toute la vertu qu'il avait lorsqu'il opérait des cures qui lui ont acquis à juste titre la confiance de tout le genre humain.

Préparé par le Dr. S. C. Ayer & Co., Lowell, Massachusetts.

Prix 25 cents par boite.

25 oct—an.

LE

NOUVEAU PAIN KILLER

Le meilleur remède encore pour le Rhumatisme, la Roideur de Jointures, le mal de Dents, les Contusions, les Brulures, le mal de Tête et les maladies des Intestins.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

Nous n'avons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce; et nous avons retardé l'introduction de notre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriéaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs, des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au nôtre des améliorations qui les surpassent tous; car nous avons vendu des remèdes de cette sorte depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons apporté quelques changements, puis essayé encore, et nous sommes certains que n'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préférable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents à remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbury, Vt. Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'American House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

Soulagement en Dix Minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES

DE BRY N.

CETTE MEDECINE A ETE DECOUVERTE EN 1737, *et est le premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de* "PASTILLES PULMONAIRES," *soit dans ce pays ou ailleurs; toutes les autres pastilles pulmonaire sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de* BRYAN *qui est apposée sur chaque* PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent de l'Asthme, des Bronches et de l'Oppressions.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent le Crachement de sang et les Douleurs de Poitrine.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les comencement de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent l'Irritation de la Luette et des Amygdales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Soulagent les maladies ci-dessus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont garanties devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Toute personne devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Tout voyageur devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

dans sa poche.

Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Personnes ne refusera de payer

Vingt-cinq cents.

JOS. MOSES, seul propriétaire Rochester, N. Y. A vendre à Montréal, par LYMAN, SAVAGE et Cie., par CARTER, KERRY Cie., et par LAMPLOUGH et CAMPBELL.

19 mars. dm—135

GRANDS REMEDES!

Pour guérir un *Rhume* ou une *Toux* sévères il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wister,

Pour guérir la *Toux criaide*, la *Grippe* ou la maladie des *Branches*, il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wister,

Pour arrêter la prédisposition à la *Consomption*, il faut faire usage des

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wister

Pour guérir l'*Asmthe*, l'*Indigestion*, il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Pour guérir l'*Asthme*, l'*Acidité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurant ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie: Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des Amers Oxigénés dans ma pratique pendant les trois dernières années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale; l'Indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. SMITH, M. D.

Exeter, Me., 20 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux dernières années, j'ai recommandé l'usage du *Baume de de Cerisier Sauvage du Dr. Wister*, pour la Maladie des Poumons, et à ma connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où la Consomption semblait être déclarée, le Cerisier Sauvage effectua une cure complète.

E. BOYDEN,

Ministre à Exeter Corner.

Le seul Baume véritable est celui qui porte écrit sur l'enveloppe la signature de I. BUTTS.

SETH W. FOWLE et Cie., Boston, propriétaires. A vendre à Québec, en gros et en détail, par JOHN MUSSON, JOSEPH BOWLES et Mme ARDOUIN.

8 janv. 1861.

VIVE LE VIEUX REMEDE DU VERMONT

CONTRE LA TOUX.

Elixir Balzamique Vegetal

DE N. H. DOWNS.

NOUS disons au public que cette médecine n'est vendue dans toute la Nouvelle-Angleterre, pendant plus de trente ans, et à toujours été garantie comme donnant une entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage; nous ne connaissons pas un seul cas où les gens aient été mécontents et aient redemandé leur argent. Nous garantissons de plus que si, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus? Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne croie? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demander à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, PASTHME et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS, maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez en retour, le recommander à vos amis et connaissances; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est dans votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le vend pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents, J. M. Henry & fils, Waterbury, Vt. et n 30 rue Saint-Henri, Montreal, ou de M. S. Burr & Cie., Cornhill, Boston, Mass, ou de C. W. Atwell, Portland, Maine, ou de Lyman, Savage & Cie. Montréal, Canada, ou de Barnes & Park, 13, Rangée du Park, New-York; ou des principaux Droguiste (en gros) de la Nouvelle-Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des circulairs à demande.

Le prix de cet article est de 50 cents à $1 la bouteille, et pour les bouteilles d'essai 25 cents.

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait fabriqué par Jaspor Curtis, de Saint-Alban, Vt. et il n'est pas signé de la main de rouge. C'est une contrefaçon, on peut aisément le reconnaitre au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Dows, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFACON DU JASPOR CURTIS!

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

BOUTEILLE D'ESSAI, 25 CENTS.

A Vendre à Québec chez

O. GIROUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, J. E. BURKE, J. H. MARSH, J. BOWLES et S. STURTON.

9 fév. 1861. 106 12n.

L'APPAREIL AUBIN

POUR LE

Gaz d'Eclairage,

Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moins à Scie, les Phares, les Hotels, le Colléges, les Villages et les Villes.

BREVETE POUR LE CANADA LE

10 *Décembre*, 1858.

Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal,) s'adopte très rapidement dans les Etablissements Privés et Pubes, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du soussigné.

C'est l'appareil à Gaz le lus simple, le plus sûr et le plus effectif qui encore été inventé. Il s'adopte à tous le climats et à tous les pays, attendu qu'il n'it pas exposé à être dérangé par le froid, et c'il extrait le le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Scieure de be, la Résine, la Houille, la graisse, les O l'Huile, le Pain de suif ou de graines, PROUT.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus créable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILL D'OR de l'Institut Américain et des prisartout où il a été exposé.

Pour des appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUANN,

Agent pour le BCanada.

Rue Craig No. 142, chez M GARTH.

Montréal 16 Février 1858.

J. B. HUSSON,

BONAVENTURE ILL,

MONTREAL

M. J. B. HUSSON, a l'honneur d'offrir ses plus sincères remerciments pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de semis, et du public, pendant les trois années écoulées de s'écouler, et il prend la libe de leur annoncer qu'il est, comme par lassé, toujours prêt à servir les déjeunés NOCES, diners ou soupers de soirées.

SOUS LE PLUS COURT ELAI.

Ses servants sont des plus atten et rien n'est épargné pour donner la satsction la plus entière.

Montréal, 9 avril 1859.

Institut Canadien-Français d'Ottawa.

Lecture par M. F. Odet, Professeur au College de cette ville.

SUJET:—Le Nom d'Ottawa et les deux presents des Ottawaks a un Gouverneur Français.

Suite.

Vous savez d'avance qu'elles sont celles que nous appelons *Folles*. Ce sont les cinq Nations Iroquoises, qui furent toujours en guerre avec nous; pour elles, les traités et les serments, les défaites et le pardon, étaient inutiles. Oh! si l'ambition de la France eût été le brasier que l'Iroquois eût voulu éteindre dans le sang; s'il avait défendu, même par le massacre, son indépendance; s'il avait combattu pour la noble liberté, même jusqu'à l'extermination; nous aurions assez de générosité pour honorer sa mémoire, comme nous honorons Abd-el-kader, ralliant ses Arabes dans le Sahara, et Schamyl, gardant les défilés du Caucase. Mais non! l'Iroquois ne défendait pas sa patrie, car il était lui-même en rahisseur et fléau de Dieu sur les Algonquins. Il était venu, récemment, soit des repaires glacés de l'extrême Nord-Ouest, soit de ces plaines, déshéritées des biens de la nature, où le Scioux lève, encore de nos jours, la chevelure du pionnier qui s'égare.—Les Sauvages n'avaient pas même la pensée que les hommes pâles voulussent s'emparer, à eux seuls, du territoire, et ils s'inquiétaient si peu de la présence matérielle des Européens, qu'on les entendait dire: "Qu'importe qu'il vienne un peuple de plus dans le Canada? Il est assez vaste pour contenir tous les peuples."—Et de plus, à l'arrivée des Français, l'Iroquois tuait et scalpait les hommes dans nos forêts, brûlait les femmes et les enfants, se nourrissait de ses victimes encore palpitantes, chassait de leurs pays les peuples qu'il ne pouvait exterminer, et que voulait-il, le barbare? si non continuer contre nous son œuvre de destruction, de mal et de folie.

Conséquemment les peuples sages furent de notre côté. Ils devinrent ou nos amis, ou nos alliés, ou mieux encore.—Toutes les tribus, arrêtées et fixées dans nos climats, depuis un déterminer, appartenaient à la race Algonquine. On le voit à la ressemblance de leurs dialectes, de leurs habitudes, de leurs superstitions comme à leur antipathie pour les Iroquois, et à leur fidélité à nos colons.

Lorsque Jacques Cartier découvrit le Canada, l'invasion iroquoise avait séparé, ou peut-être séparait-elle alors les Nations Algonquines en deux parties: l'une était à l'Est du Canada; l'autre avait été, non pas anéantie, non pas soumise, mais déplacée par la guerre, et refoulée jusqu'au Lac Supérieur. Les *Algonquins de l'Est*, ou *Inférieurs* allaient sans doute céder aussi la place à l'envahisseur, mais ils se maintinrent dans leur pays, en s'appuyant sur la Colonie française.—Ce fut un des beaux rôles de la France, de n'avoir point détruit à son arrivée en Amérique, mais d'avoir protégé la faiblesse au prix de son sang généreux. Tôt ou tard, notre supériorité et nos éminents services nous appelaient à dominer ces peuples enfants, et l'influence unitive de la Religion devait lentement fusionner ces pauvres sauvages avec les étrangers; par conséquent, toutes leurs alliances avec nous, avant leur conversion, n'ont été que des soumissions précoces; toutes leurs alliances, après leur conversion, n'ont été que des fruits plus ou moins tardifs de reconnaissance. Disons que ces peuples furent *Assez-sages*, et même, selon le degré de leur sagacité à nous connaître, de leur fidélité à la cause commune, de leur attachement à la Religion, de leur reconnaissance envers nous, avant ou après leur conversion,—puisque nous leur avions conservé la patrie en même temps que nous leur avions procuré la vérité religieuse, distribuons-leur des titres de *Sages* et de *Très-sages*.

Mais alors, quel titre avez-vous en réserve pour des Indiens libres, qui auraient demandé notre amitié sans avoir à se protéger par nos forces? qui auraient adopté par sympathie notre gouvernement? embrassé sans faire de martyrs notre Religion sainte? —Sans doute ils seront *Les-plus-sages*. Eh bien, j'ose réclamer toute votre attention.

Nous le disions:—à cinq cents lieues de Québec, sur le rivage du Lac Supérieur, étaient alors plusieurs Nations de la race Algonquine, que les *Relations* ont nommées les *Algonquins Supérieurs*. Elles s'y trouvaient, chose étrange! agglomérées et cependant loin du reste de leur famille; vivant dans une sorte de mélange entr'elles; sans courage pour la vie commune et sans énergie dans la vie privée. A ces marques, vous reconnaissez des peuples qui ont souffert, qui ont été chassés de leur sol natal, qui languissent dans l'exil. Evidemment, ils avaient cherché là un asile contre les terribles Iroquois, ils avaient été les premières victimes de l'invasion, ils étaient les épaves de vaisseaux brisés par la tempête, sur les rives du St. Laurent, etc., et sur celles de notre fleuve, encore plus certainement.—Quelle avait été leur résistance? quelle fut leur gloire?... elle a passé comme un météore, sans que nous l'ayons vue; seulement, elle a laissé un sillon lumineux qui nous permet de deviner son éclat. Leur gloire, c'est d'avoir soutenu le premier choc des hordes iroquoises; d'avoir réduit leur nombre, qui nous est inconnu, à cinq; de les avoir contraintes de s'arrêter dans le pays d'Agnié; d'avoir été la cause providentielle qui donna à Jacques Cartier des amis en Canada et d'avoir probablement sauvé la vie de nos premiers colons, assuré par là à la France la découverte de notre pays, enfin, d'avoir payé à l'avance, sans que nous en fussions doué, une partie de la dette des Indiens pour les services matériels que nous leur avons rendus.

—Parmi ces Nations, il y en avait une qui s'était distinguée entre toutes, une dont la bravoure et la résistance avaient été remarquables;—car la Providence divine l'a récompensée particulièrement. C'était celle des Ottawaks.

Je prends à l'histoire ce que je vais dire. Les premiers Indiens qui descendirent vers nous du Lac Supérieur, ce furent les Ottawaks. Les premiers Indiens qui s'exposèrent à la mort en traversant le pays des Iroquois pour avoir l'amitié des Français, ce furent les Ottawaks. Les Indiens du Lac qui nous firent des présents pour avoir des prêtres de notre Religion, ce furent les Ottawaks. Le nom dont les Français se servirent pour désigner les Nations du Lac Supérieur, fut celui d'Ottawak. La voie qui menait de Montréal au Lac fut nommée la Route aux Ottawaks.

Réfléchissons:—Ne supposons pas à de pauvres Sauvages l'intelligence parfaite des avantages de la civilisation, l'intelligence surtout des avantages de leur conversion, . . . ce serait en vérité trop exiger d'eux. Ayez garde de vous laisser éblouir par les faits glorieux des Algonquins de l'Est: ces faits vous sont mieux connus que les autres, voilà tout leur avantage. Mais voyez les Ottawaks venir à Montréal; voyez-les, s'y déterminant par la persuasion de la supériorité française, obtenue par les Ouatamis; [illegible] qui, ondulant sur le Canada, était allée jusqu'au Lac Supérieur. Rappelez-vous les jugements sans réplique que vous avez prononcés sur la sagesse naturelle des Indiens. Vous voilà prêts, question de l'Histoire Américaine! question qui vous fait palpiter, avec raison: "Quelle a été la plus sage de toutes les Nations Indiennes de l'Amérique du Nord?"—"Nos vaillants Ottawaks."

Ottawak ou *Otawak*, dans tous les langages Algonquins, signifie *Oreille*, *Entendre*, *Ecouter*. En Algonquin moderne, *Ni-tawak-an* veut dire Mon Oreille;—en Maskégon, *Tawak-ai* veut dire Oreille;—en Otshipwé, *Nitawak* veut dire Mon Oreille, *Ki-tawak*, Ton Oreille, *O-tawak*, Son Oreille, à lui; ainsi des autres langues. De ce que les préfixes et les affixes des mots ont pu changer, on ne peut inférer que leurs *racines* aient aussi changé: *O* voulait dire Son; *Tawak*, Oreille. *Le mot et le nom d'Ottawak ou d'Otawak veulent dire Son Oreille.* Et d'où pouvait venir ce nom?—Distinguons le *mot* d'avec le *nom*, c'est-à-dire la cause de cette appellation d'avec l'occasion de cette appellation. La cause, elle était simple et naturelle. Les Indiens du Canada, portaient les cheveux longs, sans culture et dans leur direction naturelle; il n'y avait qu'une seule exception à cette règle, c'est que les hommes et les femmes de la tribu des Ottawaks redressaient leurs cheveux sur la tête, autrement dit, ils montraient leurs oreilles à découvert. L'origine des mots chez les Sauvages, où la trouveriez-vous, si non dans le monde sensible? La distinction dans la chevelure frappait assez les Indiens pour leur faire donner au peuple le nom de *Son Oreille*. Que dis-je? toute matérielle qu'elle était, elle frappa même les Blancs, car les *Relations*, elles aussi, appellent les Ottawaks la *Nation des Cheveux Relevés*.

Comment! c'est que ce front découvert est noble; ces cheveux dérangés de leur position naturelle, sont un signe, ou burlesque ou sérieux. Mais l'Indien était sérieux. Il était sérieux, réfléchi, prudent, sage, mais surtout superstitieux. Vous savez avec quel soin il examinait les signes de la nature, derrière lesquels il voyait toujours quelque génie méchant ou bienfaisant; vous savez aussi avec quelle intelligence, lui qui ne savait ni lire ni écrire, il exprimait sa pensée par des signes; s'il touchait surtout à sa personne, c'était pour exprimer, par le cœur une affection, par la tête une idée ou une superstition même. L'Ottawak, soyez en sûrs, attachait une idée, une haute idée, une idée populaire et nationale à la manière de porter les cheveux dans sa tribu; cherchons cette idée. A l'arrivée des Français, notre fleuve était au pouvoir de l'ennemi des Algonquins, mais plusieurs des Nations, groupées au Lac Supérieur, avaient précédé les Iroquois sur ses bords. Les Ottawaks n'étaient-ils pas de ce nombre?—Sans doute; puisqu'ils ont entrepris, (*N.* 1654, p. 9), le long voyage de Montréal, sachant qu'ils avaient à être longtemps sur le territoire de leurs ennemis, il fallait qu'ils en connussent particulièrement le chemin scabreux.—Avaient-ils été sur quelque point du cours de notre fleuve?—Sans doute; les Indiens en général n'ont pas essayé de changer le nom d'Ottawa, que nous donnâmes, il est vrai, à notre fleuve, parce qu'il était pour nous la *Route aux Ottawaks*; mais nous sommes certains, à cause de leur silence, qu'eux aussi, antérieurement, ils appelaient Ottawak, au moins une partie du cours de notre fleuve, eux si tenaces, si obstinés pour les noms de Toronto, Niagara, Cataracoui, Stadaconé, etc.—Quelle partie de notre fleuve nommaient-ils l'Ottawak?—Notre position sur le fleuve, car les Sauvages dispersés dans nos bois, appellent encore la place du fleuve où nous sommes, *les Outaouais*.

—Enfin, d'où vient ce nom d'Outaouais,—nos cataractes s'appelaient-elles aussi *Son Oreille*, par hasard?—Oui, mais par un sentiment honorable d'un peuple sauvage, et non point par hasard. Ces cheveux relevés, chez un peuple superstitieux et mis en présence d'un des plus grandioses spectacles de la nature, nous ne pouvons les expliquer que comme un signe de respect pour la présence du *Génie* que l'imagination de ce peuple donnait à notre fleuve. Il croyait que nos abimes émouvants, oui, cette chaudière qu'il voyait de loin lancer des tourbillons au milieu des eaux mugissantes, était la demeure du Génie du Fleuve, et il se découvrait, non plus pour entendre les grondements de nos multiples et bruyantes cascades, mais pour écouter la voix du Fleuve, comme un *dilettante* tend le col en écoutant les fugues de Meyerbeer; la Sauvagesse tantôt contemplait avec orgueil nos stalactites vivantes et diaprées, tantôt elle s'asseyait avec sa nagane sur cette table rocheuse où nous élevons le palais colonial; car, on avait vu de là, disait-on, la nuit, à la clarté étincelante de l'aurore boréale, le Génie du Fleuve-Bruyant, sur la plaine qui s'étend entre les Chaudières et la Gâtineau, conférant avec le Génie du Fleuve-Calme, son tributaire, et avec le Génie du Rideau, toujours gracieux. Enfin, l'Ottawak avait emporté au Lac, comme un dernier souvenir de son poétique pays, une couronne,—ses cheveux relevés, de même qu'Enée avait emporté de Troie son père et ses pénates,—de même que les enfants d'Israël avaient emporté à Babylone les lyres qui [illegible]. Cesse donc, O Sculpteur, de m'effrayer avec un Sauvage aux cheveux hérissés, à la figure hideuse, au casse-tête levé contre moi: votre monstre n'a point existé. Ses cheveux sont de l'Ottawak, sa figure est de l'Iroquois, son bras est de nos premiers alliés. L'Ottawak devrait avoir quelque chose du désordre de la bacchante et quelque chose du désespoir d'Hannibal. Je tournerais aussi sa statue vers l'Orient, et pourquoi? Ah! la patrie est belle, toujours!! plus belle encore pour l'exilé!! Et puis, décidez vous-mêmes la plus grande question historique de notre côté. Pourquoi les Ottawaks n'auraient-ils pas eu un sentiment, au moins indéfinissable, de la beauté? dites-moi: pourquoi ce sentiment de la beauté, quelqu'honorable qu'il soit pour des Sauvages, est-il né dans leurs cœurs à Ottawa, où nous sommes?—Parce qu'ils étaient les plus sages des peuples aborigènes.

Mesdames et Messieurs, ces considérations ont été sérieuses, peut-être trop sérieuses pour une Lecture. Je vous remercie de votre indulgence à m'écouter, mais je me propose de m'amender dès ce moment, comme dit l'Acte de contrition. Je commence l'histoire des Ottawaks au point d'où j'avais semblé partir.

ERRATA.—Nos lecteurs auront compris que dans le VI, 1er alinéa, 6e ligne, de cette Lecture, le nom de MONTREAL, devait être mis au lieu du nom de CHAMPLAIN.

A CONTINUER.

Litterature.

Feuilleton du Courrier d'Ottawa.

L'HOMME DE FER.

PREMIERE PARTIE.

V.—*Où Fier-à-Bras l'Araignoire tient le dé de la conversation.*

Suite.

"Si le roi voulait cela, continua Fier-à-Bras, le roi avait conté sans son beau cousin, car voici ce que Cummings lui a répondu:

"Sire, le duc François rend grâces à votre Majesté. "Il ne peut accep-"ter l'honneur que votre bonne affec-"tion lui destinait."

"A cette nouvelle, le roi est devenu vert, mais vert! Puis il a souri tout doucement. Puis encore il a baisé avec bien de la dévotion sa grosse image de Saint Michel.

"Frère Etienne m'a glissé à l'oreille:

"J'aime mieux être dans mes "chausses que dans celles du duc "François, Tranche-Montage!"

"Je vous ai dit qu'il avait l'abitude de m'appeler Tranche-Montagne: comme je descendais la rampe pour m'en retourner, j'ai entendu les hommes d'armes qui disaient qu'on donnerait mille écus d'or à l'homme de Fer pour qu'il jette un maléfice à François de Bretagne."

Le nain se tût. Un silence assez long se fit.

"Nous vivons dans un temps de malheur, dit Mme Reine; que peut faire une pauvre femme qui n'a plus d'époux!"

Il y avait une larme dans ses yeux. C'était le souvenir de l'homme véritablement aimé qu'elle avait perdu.

Et ce souvenir la fit tout à coup ce qu'elle était autrefois: tendre et bonne.

"Serrons-nous les uns contre les autres, mes amis, reprit-elle; Jeannin, veille sur l'enfant de ton seigneur; fais-en bien vite un homme fort et redoutable aux méchants, comme tu l'es toi-même; Jeannine, chère petite, ne soyez plus triste. Parfois, ce que je crains et ce que je souffre conduisent ma parole au delà de ma pensée. Venez me baiser, ma fille."

Jeannine courut à Mme Reine et lui baisa les mains avec une ardeur passionnée. Mme Reine l'attira sur son cœur.

Aubry se cachait pour sourire et ses yeux étaient humides.

Jeannin ne comprenait point trop ce qu'il y avait au fond de cet attendrissement subit, mais il en était bien heureux.

"Dom Sidoine, dit Mme Reine, veuillez nous réciter les *Grâces*."

Tout le monde se leva. Le chapelain prononça l'oraison latine à haute voix.

"Je vous prie, dom Sidoine, reprit la châtelaine, ajoutez un verset à notre prière du soir pour le salut de notre seigneur le duc en ce monde et dans l'autre.

—Noble dame, dit maître Bellamy, l'intendant, vous plaît-il recevoir aujourd'hui mes comptes?

Mme Reine s'appuya sur le bras maigre de maître Bellamy et sortit de la chambre. De même qu'une odeur d'ambroisie restait sur le passage de Vénus, de même une douce musique de clefs vibra encore dans l'air un instant après le départ de la jolie châtelaine.

Quand la porte fut retombée derrière elle, dom Sidoine regagna sa retraite, afin de donner un coup d'œil à certain manuscrit du XIe siècle.

Marcou de Saint-Laurent prit sa volée, sans songer à tirer les cheveux de Fier-à-Bras.

Aubry fit de loin un signe à Jeannine qui baissa les yeux.

Fier-à-Bras s'approcha du bon écuyer.

"Voilà, vous me serez un homme et un chevalier!"

Jeannin tressaillit et regarda le nain en face.

Il eût mieux fait de regarder du côté de messire Aubry, qui disait tout bas à la fillette:

Jeannine, je vous en prie, ne me refusez pas: il faut que je vous parle!"

Le nain riait à la barbe du bon Jeannin.

"Oui, oui, ajouta-t-il en songeant tout haut, et cette fois sans railler, et si tu avais autant de finesse que tu as de vaillance et de loyauté, mon ami Jeannin, ce ne serait pas une mésalliance pour le chevalier qui épouserait ta fille!"

Jeannin étendit la main pour le saisir.

"M'expliqueras-tu les billevesées que tu viens me chanter depuis un mois, méchant lutin?..." commença-t-il.

Mais Fier-à-Bras, se retournant soudain, lui glissa entre les jambes comme une coulenvre, passa sous la table et s'enfuit en riant.

VI. — *Où Fier-à-Bras continue à être un nain d'importance.*

Dans la cuisine, on n'avait pas encore fini de dîner. La cuisine était, sans contredit, beaucoup plus gaie que la salle à manger. D'abord il y avait le cuivre brillant des chaudrons et bassins qui reluisait allégrement au soleil de midi jetait deux larges rayons par les fenêtres à barreaux de bois, et mettait en lumière des myriades d'atômes, qui joyeusement tourbillonnaient.

Sous la cendre du foyer quelques tisons fumaient. Le soleil se glissait oblique, détachait la grande crémaillère de son fond de suie diamentée, et donnait à la spirale de fumée qui montait avec lenteur des tons de perle et d'azur.

Ferragus et Dame Loyse, placés symétriquement aux deux coins du foyer et dormant du même sommeil dans une posture semblable, eussent révélé au plus naïf des grammairiens l'étymologie frappante et authentique du mot *chenet*.

—D'autres chiens de races mêlées gagnaient leur vie sous la table, entre les jambes des convives ou bien se disputatent un fond d'écuelle sur la terre battue et montueuse qui faisait office de plancher.

A la tête des serviteurs du Roz se plaçait un vieux couple: Mathurin et Goton, le mari et la femme. Mathurin était pour les bœufs de labour et les chevaux de trait; Goton tenait la lingerie. On les regardait comme deux époux mod

Maître Andoux soignait d'un zèle pareil les chrétiens et les bêtes.

"A tout coup!1 dit Josille, si c'est qu'on l'a vu, v'là qu'est drôle, ma foi jurbe! Quoique ça que tout ce qu'on dit ne sont point ah! dam non! paroles d'évangile!"

—Boute-mà un p'tit cigalette, Mathelin, cria Bertrade; et quand à c'qu'est d'ça qu'on l'a vu, qui qui l'a vu!

—Qui qui l'a vu! répéta Josille de cet air qu'on prend pour faire une réponse péremptoire et foudroyer l'incrédulité; à tout coup, la Bertrade, ah! dam, je ne sais point qui qui l'a vu.....Quoique ça que j'on l'a vu, aussi vrai que j'ai un petit-z-yeu et un grand-z-yeu.....que ton petit regarde à Dol, et que ton grand, mais dam! regarde à Piédilen!"

Cette plaisanterie était du calibre voulu pour faire rire l'assistance. Bertrade, qui louchait, répliqua rondement:

"Oh! là, là, mon Dieu donc, José, mon pauv' gars! Quand c'est que j'regardais droit devant mà, ej'voyais toujou ta goule 2..... Et tout doucettement, pour en' point la voir, ta goule, qu'est d'travers, j'm'ai habituée à regarder ganchà: v'là qu'est sûr!

—Mon doux Jésus sauveur! s'écria la veille Goton; v'là comme les filles parlent mès'hui! haven! hayen! que t'es t'une effrontée, la Bertrade!

—Qu'a n'a pourtant point commencé!" fit observer Mathurin, mari de la préopinante.

Goton secoua sa tête grise.

"Tu vas la soutenir est-ce pas vrai, bonhomme! demanda-t-elle avec menace.

—Tu m'en empêcherais-tî, la bonne femme!"

On avait vu des querelles, entamées moins vivement, aboutir à d'affreux combats entre Bancis-Goton et Philémon-Mathurin. Heureusement que le paysan breton est tenace de sa nature et ne se laisse pas distraire volontiers de l'objet qui occupe sa pensée. Personne n'avait envie de voir les deux vieux époux se livrer bataille. On voulait savoir.

Qui qui l'a vu? Voilà quelle était la grande question.

Car il s'agissait d'un être étrange et terrible, de l'Homme-de-Fer, du comte Otto Béringhem, le tueur d'enfants, l'ogre, le mécréant, etc. Tous ces noms étaient à lui.

"Allons! allons! vieille Goton! dit Pelo le bouvier; allons! Mathurin sans dents, la paix!"

Suivant l'usage éternel, Mathurin et Goton allaient s'unir pour tomber à bras raccourcis sur le médiateur, lorsque la petite Jouanne, que sa langue démangeait depuis une heure, remit sur le tapis la question brûlante.

"Y en a plus d'un qui l'a vu, dit-elle; sans compter Yvon, le pâtour du presbytère.

—Yvon l'a vu! s'écrièrent à la fois cinq ou six voix.

Et personne ne s'occupa plus du vieux couple batailleur.

Yvon était devenu l'objet de toute l'attention excitée par cette affaire.

"Oui! oui! répondit-elle; je ne fréquente pas Yvon, mais, dam! on se rencontre par les chemins.....Il a ses brebis....j'ai mes oies.....

—Mais l'ogre!... l'ogre!

—On y vient.....Y a donc qu'Yvon m'a trouvée hier au carrefour de la Croix-Marion.....Et comme je lui disais: Bonjour à vous, Yonic, j'ai vu qu'il était blanc comme un linge.

Quoi donc vous avez, Yonic! j'ai fait....Il m'a dit, dit-il avec une voix cassée:

1. *A tout coup* est une redondance bretonne, une sorte de remuement armoricain. Un vrai bon gars de la haute Bretagne ne dit pas trois paroles sans lâcher: à tout coup, qui se prononce: *at coup!*

2. Ta gueule, ta figure.

A CONTINUER.

A NOS ABONNÉS.

☞ *Le comité de direction de cet établissement a décidé que ce journal ne paraîtrait qu'une fois par semaine, pendant les premiers six mois, c'est-à-dire, pour le premier semestre. En conséquence de cet arrangement, le prix de l'abonnement, pour ce semestre, ne sera que d'une piastre, c'est-à-dire, au taux de 2 piastres par année. L'administration tiendra compte aux personnes qui auraient payé leur abonnement avant cet arrangement, et portera la balance à leur crédit, pour le prochain semestre.*

—Nous prions les personnes qui ne reçoivent pas régulièrement notre journal, de vouloir bien nous en donner avis aussitôt que possible, afin que nous puissions leur expédier les Nos. qui pourraient leur manquer.

—Nos porteurs ne connaissant point encore la résidence de tous nos abonnés de cette ville, il a été jugé par conséquent à glaner quelques erreurs, bien involontaires, sans doute, dans la distribution de notre feuille; c'est un mal auquel nous nous attendions, mais que, auquel nous apporterons le plus prompt remède.

—Voici les noms de tous les navires à la côte, à la Pointe-aux-Pères:

—*Le Minnie Dawson*, capitaine McLeod, parti de Liverpool en destination de Montréal; le *Salacia*, capitaine Lnap, venant de Carthagène; le *Spartan*, capitaine Mckenzie, venant de Liverpool; le *Marion*, capitaine Delgano, venant de Greenock en destination de Montréal; et le *Ponsonby*, capitaine Sixon, venant de Liverpool.

M. C. Cokin, l'agent du *Lloyd*, recevait hier de la Pointe-aux-Pères, la dépêche télégraphique suivante:—"*Le navire Salacia a perdu sa quille. Le Spartan prend l'eau, mais le jeu des pompes suffit à le vider à mesure. On est occupé à décharger la cargaison du Marion.*"

Le Courrier d'Ottawa

Ottawa, 15 Mai, 1861.

COLONISATION.

La grande question de la colonisation intéresse tous les amis de ce pays; la presse en générale paraît s'en occuper tout spécialement, tandis que les hommes qui sont au pouvoir n'obéissent pas à l'impulsion qui leur est donnée par l'opinion publique.

Rien ne remue, rien n'avance, et pourtant, des milliers de nos compatriotes arrivent tous les jours de la malheureuse république voisine pleins de santé et de bonne volonté, mais le gousset vide, demandant à leur patrie la protection que leur pays d'adoption n'a pu leur accorder.

Certes, dit le *Courrier du Canada*, nous ne sommes pas les ennemis des hommes aujourd'hui au pouvoir, et nous leur avons donné assez souvent des preuves de confiance pour qu'il nous soit permis de dire qu'on ne fait pas ce qu'il est possible de faire pour la colonisation canadienne, ou qu'on ne fait que ce que l'on doit faire.

L'organisation de l'immigration nous coûte chaque année des sommes considérables: que nos concitoyens d'une autre origine cherchent à amener sur les bords du St. Laurent l'excédant de population des Iles Britanniques, à la bonne heure! mais n'aurions-nous pas un droit au moins égal à ramener en Canada des compatriotes disséminés dans les divers Etats de la république voisine.

On publie brochures sur brochures, mémoires sur mémoires, aux frais de la Province, pour faire de la propagande colonisatrice, au sein de populations étrangères et protestantes: que fait-on auprès des populations qui ont même origine que nous, même sang, même langue, même religion? —Hélas! rien ou presque rien.

On a des oreilles, dit la *Gazette de Sorel*, mais l'on n'entend pas, on a des yeux, mais l'on ne voit pas. L'on a parlé, si vous voulez, d'attirer l'émigration Française et Belge en Canada, mais c'est tout. Pardon, le gouvernement a fait traduire de l'anglais, en mauvais français, une brochure que l'on a, paraît-il, fait distribuer en France et en Belgique, mais non seulement on n'y a pas envoyé d'agent, pour s'occuper efficacement de la chose, mais cette brochure produite, paraît-il, par un anglais, non en français, mais en vrai jargon, est plutôt propre à donner une très mauvaise opinion des canadiens, qu'à tout autre chose. A qui faut-il attribuer cette manière d'agir! Qui doit porter la responsabilité de cette indifférence coupable qui ressemble même à un calcul? Les hommes d'un sens droit trouveront une réponse facile à ces questions.

L'Union d'Ogdensburgh, dans un article qui a eu beaucoup de retentissement dans le temps, disait, "Si on que les membres des différentes sociétés de colonisation prêtionnent auprès de la législature, que le gouvernement, dans l'intérêt du pays et le sien, doit arrêter le courant de l'émigration. Il le peut, s'il le veut, et s'il a intention d'accorder à "César ce qui appartient à César," c-à-d. le sol *Canadien*, aux *Canadiens*....."

La Presse n'a donc qu'une opinion, elle demande, et elle s'attend à de la générosité de la part du gouvernement, surtout lorsqu'il s'agit de rappeler les enfants de la patrie dans son sein; elle trouve plus à propos de voir les fils du pays cultiver les terres de leurs aïeux, que de voir le sol établi par des étrangers, qu'ils soient de la Suède, de la Norwège ou de l'Allemagne.

Puisque nos voisins ne peuvent pas donner à nos compatriotes le travail nécessaire, capable d'alimenter la nombreuse population canadienne disséminée sur cette terre classique de la liberté; puisque la circonstance des dissentions intestines et des troubles politiques de nos voisins est la grande cause du retour de ces frères vers la patrie; qu'après avoir goûté l'amertume de l'exil, revenant au milieu des leurs, partager les joies de famille, les douceurs et les charmes du foyer, après une cruelle séparation de plusieurs années.

Faut-il les laisser rejeter insensiblement ces hommes tous prêts à se mettre à l'œuvre, qui viennent nous prêter le secours de leur industrie, la part d'énergie et d'action qu'ils ne doivent qu'à leur pays.

Nous avons les aisselles; les ruches, ce sont *les terres incultes* de *l'Est comme de l'Ouest du Canada*.

On donne le nécessaire aux abeilles, il faut en faire autant avec les nouveaux colons, si nous n'aidons pas l'industrie, l'industrie ne nous aidera pas. Peut-on laisser dans l'inaction tant de bras qui nous arrivent, et qui démandent a être exercés; il n'y a pas à balancer, pendant que nos terres publiques sont là attendant des bras vigoureux pour les défricher et les cultiver, et cachent dans leur sein des richesses qui auraient du être exploitées il y a des années, par les hommes qu'ont à cœur l'avancement matériel de ce pays, reconnu si fertile, capable de faire vivre des milliers d'enfants qui l'avaient abandonné, et qui sont loin de faire fortune en pays étrangers, car l'on sait qu'aux Etats-Unis beaucoup de bras sont condamnés au repos en raison de la multiplicité des machines. Les manufactures de l'Etat du Massachusett en fournissent aujourd'hui la preuve.

Les intérêts particuliers, les ambitions personnelles, cachent au vulgaire la gravité du moment. Nonobstant les oscillations des affaires du jour, elle ne sont qu'un ride à la surface de l'abîme, elle ne domine pas la profondeur des flots.

Que doit faire notre législature en premier lieu? Que doit-elle accorder? Nous répondrons: les chemins qui donneraient accès aux terres du gouvernement; c'est de première nécessité, ainsi nous disons avec un de nos confrères. Nous plaçant en dehors de tout intérêt de localité et au point de vue le plus général, nous appellerons surtout l'attention de la législature sur deux chemins, dont l'un est déjà en voie d'exécution, et dont l'autre est encore à créer.

Le premier, c'est le chemin de Mitis à Matapédiac; le second, un chemin qui partirait d'un point quelconque des anciens comtés Canadiens, pour pénétrer directement dans le bassin de l'Ottawa, en courant parallèlement à cette rivière, comme on a fait pour le chemin Taché du St. Laurent.

C'est, en effet, un objet de première importance pour le Canada, d'assurer à sa population ces deux extrémités de son territoire, la Presqu'Ile de Gaspé, et le bassin de l'Ottawa.—Nous osons dire que pas un chemin n'a un intérêt et une urgence aussi considérables que ceux là—car il est démontré maintenant que dans les cantons du centre qui sont à une portée assez proche des anciens établissements, la population Canadienne, par son propre poids et sa propre expansion, tend naturellement à s'emparer du sol, et même à refouler les populations étrangères en les remplaçant.

Mais dans ces deux extrémités, très éloignées de tous les centres de population considérables, l'occupation des grands espaces vacants s'opère sur une beaucoup moindre échelle, et il serait à craindre de voir des immigrations étrangères s'y asseoir avec une importance trop grande. Les comtés d'Ottawa et de Pontiac entre autres montrent seuls dans tout le Bas-Canada, une progression de la population anglaise, aussi rapide que celle des Canadiens-Français; il est donc d'une grande urgence de faciliter le plus possible l'accès de ce vaste bassin aux populations pressées qui sont au Nord et à l'Est de Montréal.

Nous sommes donc persuadé que la vallée de l'Ottawa, située au centre du Canada, offrirait les plus grands avantages aux nouveaux colons aussitôt les routes faites, mais il faut pour cela que le gouvernement consacre ensuite, aux travaux de colonisation, une somme importante.

Que le gouvernement réuni aux sociétés de colonisation, fasse les premiers efforts *immédiatement*, et cette entreprise d'exploitation rurale ne demeurera point toujours à l'état de problème insoluble.—Il s'agit d'y prendre garde.—Il s'agit d'y penser.

Le gouvernement doit s'en occuper par intérêt. Les riches capitalistes aussi par intérêt—un état politique ou des individus ont d'immenses revenus tandis que d'autres meurent de faim, peut-il subsister quand la religion n'est plus là avec ses espérances hors de ce monde—pour expliquer le sacrifice.—La liberté ne se conserve que par le travail, parce que le travail produit la force. Législateurs, homme d'états, riches capitalistes, vous tenez entre vos mains la balance de l'éternelle justice et des intérêts de la chose publique, c'est à vous à sont tendus sur vous—répondez—Qu'allez-vous faire de ces milliers de nos compatriotes? Nous allons attendre avec impatience la grande réponse à cette grande question de colonisation.

SOCIÉTÉ ST. JEAN-BAPTISTE.

☞ A une assemblée des membres de la société St. Jean-Baptiste, tenue dans la salle de l'Institut Canadien, le 12 du courant, les Messieurs suivants furent élus officiers pour l'année courante.

En l'absence du Président, Notaire Germain, Ecr., est élu Président, *Pro-tempore*

Mr. A. T. W. Réaume, agit comme secrétaire.

Proposé par le Dr. Duhamel, secondé par le Dr. Riel, que le Dr. P. St. Jean soit élu Président de la Société St. Jean-Baptiste, pour l'année courante.—passé.

Proposé par G. Demers, seconde par M Lafontaine, que J. T. Prud'homme, Ecr., soit élu premier Vice-Président.—passé.

Proposé par M. Belivean, seconde par R. Lapierre, que le Dr. Duhamel, soit élu second Vice-Président.—passé.

Proposé par A. Foisy, secondé par F.X Guertin, que I. Champagne, Ecr., soit nommé premier Officier-Ordonnateur, et C. Trioile, Ecr., second Officier-Ordonnateur. —passé.

Proposé par C. Cantain, seconde par M. Lafontaine, que G. Demers, Ecr, soit élu secrétaire, et R. Lapierre, Ecr., trésorier —passé.

Proposé par le Dr. Riel, secondé par E. Martineau, que le comité de Direction soit composé des Messieurs suivants, savoir:

Dr. Riel, P. Dufour, N. Germain, F. Duhamel, père, I. Bérichon, J. B. Martineau, F. X. Guertin, A. Foisy, C. Cantain, Joseph Pinard, Léon Pinard, et S. Champagne.—passé.

Proposé par F. X. Guertin, secondé par R. Lapierre, que le secrétaire convoque une assemblée des officiers, et du comité, Jeudi, le 17 du courant, dans l'Institut Canadien —passé.

Proposé par L. Demar, secondé par E. Martineau, que les procédés de cette élection, soient insérés, dans "Le Courrier d'Ottawa."—passé.

Proposé par J. T. Prud'homme, secondé par E. Martineau, qu'un vote de remerciements, soit donné au Président, et au Secrétaire, pour la manière habile dont ils se sont acquittés de leur devoir durant cette séance. —passé.

La séance est levée.

A. T. W. Réaume,
Secrétaire Pro-tem.

ACCIDENT DEPLORABLE.

Un malheureux accident vient de jeter l'émoi parmi la population de notre cité.

Vendredi dernier vers 4 heures de l'après midi, un parti d'hommes était employés à faire passer des Radeaux (Cribs) dans les glissoires des Chaudières. Le courant qui, à cette saison est extrêmement rapide, entraîne dans la Chûte et le Radeau et les hommes.

Lorsque ces malheur vient que tous leurs efforts étant inutiles pour les sauver, ils se cramponnèrent aux billots, s'abandonnèrent à la fureur des eaux. Il passèrent ainsi dans la Chûte et disparurent pour un moment dans l'abîme. Ils reparurent encore tous, cependant, à la surface. Mais l'instant d'après, le Radeau, lancé avec la rapidité de la flèche, contre le rocher qui se trouve un peu au-dessous du pont suspendu des Chaudières, se brisait, et laissait les hommes privés de secours. Sur neuf qu'ils étaient cinq ont disparus pour toujours.

Voici les noms des victimes.—Mc. Donald, de Montréal; Boucher, de Chartrand, L'Ile des Chênes; Bélanger, Trois-Rivières, et Shouche de cette cité. Ceux qui ont été sauvés, sont: Larivière, de cette ville; Aug. Gravelle et Charbonneau, tous deux de Ste. Scholastique, et Laurivée, de Québec.

—Nous apprenons que mardi dernier deux jeunes filles perdirent la vie dans les circonstances suivantes.

Une famille du nom de McDonald, ayant sa demeure sur les bords d'une petite Rivière, à environ un mille et demi du moulin de M. Alanson Cook.

La crue des eaux ayant sous-miné les côtes de la Rivière, et la famille craignant le danger, abondonna la maison. Cependant, mardi dernier, madame McDonald et ses deux filles allèrent à leur ancienne demeure, et s'avancèrent sur les bords de la Rivière, la mère sentit la terre s'échapper sous ses pieds, elle en avertit ses filles, mais il était trop tard. Les deux malheureuses jeunes filles furent précipitées d'une hauteur de 40, à 50 pieds. Les voisins accoururent aussitôt, mais ne retirèrent que deux cadavres horriblement mutilés.

Tentative de Meurtre.— Nous avons aujourd'hui à enrégistrer une lâche et misérable tentative de meurtre, commise sur la personne d'un de nos jeunes compatriotes, M. Ernest Roy, étudiant en médecine. Ce monsieur Roy était sur le point de subir ses derniers examens, et depuis quelques temps il étudiait le soir, en compagnie d'un de ses amis, M. Gravel. Entre minuit et une heure du matin, dans la nuit de vendredi, il revenait à son logis par la rue Craig. A une très courte distance de la maison qu'il venait de quitter—entre les rues St. Constant et des Allemands, trois hommes l'abordèrent et lui demandèrent l'heure. Il leur répondit: "Entre minuit et une heure." Sur ce, l'un des trois le saisit à la gorge et essaya de l'étouffer. Mais comme la vigueur et le courage ne manquent pas à M. Roy, il parvint à se débarrasser de son adversaire. Aussitôt les deux autres l'attaquèrent à coups de couteaux et de bâtons. M. Roy reçut deux blessures sur le bras gauche et un vigoureux coup de couteau dans la région du cœur. Si l'instrument tranchant n'avait pas rencontré une côte, il n'y a aucun doute que cette dernière blessure aurait causé une mort instantanée. M. Roy a aussi eu l'épaule gauche disloquée. Une de ce lache attentat, cette fois encore—comme toujours, d'ailleurs—la police qui est payée pour protéger la vie des citoyens n'a pas fait acte de présence. Le brave gardien de nuit était sans doute à quelque distance, menaçant quelques jeunes hommes échauffés de les amener au poste s'ils ne cessaient leurs sifflements ou même s'ils parlaient trop haut. Nous croyons qu'il y a un champ très vaste pour des réformes dans le corps de police de cette ville, et nous espérons que les autorités compétentes, ne manqueront pas de prendre des mesures rigoureuses pour faire cesser cette malheureuse ineptie qui a failli coûter la vie à un jeune homme sur qui l'on fonde de grandes et légitimes espérances. Ce cas n'est malheureusement pas isolé, car nous avons tous les jours à enrégistrer de semblables attentat à la paix publique, et chaque fois la police brille par son absence. Il est temps et grandement temps qu'on mette un terme à un ordre de choses aussi déplorable.—Avant de terminer, nous devons ajouter, que sans les secours habiles de M. Gravel, chez qui M. Roy s'était réfugié, les blessures infligées à ce monsieur auraient peut-être pris un caractère de gravité.—*Pays.*

Service de Ballons.—Deux aérostats ont été envoyés à Washington, par ordre du gouverneur du Rhode Island. Ils seront montés par un aéronaute expérimenté et mis à la disposition du général Scott, pour l'aider dans ses opérations de reconnaissance, si besoin en est.—*Courrier des Etats-Unis.*

Inondation.—Le Richelieu n'a pas voulu, cette année, rester en arrière de son grand frère le St.-Laurent. Ses eaux sont montées, depuis quelques jours à une hauteur jusqu'à présent inconnue dans cette localité. Elles s'élèvent à pas moins de six pieds au-dessus du niveau ordinaire de la rivière et menacent, en plusieurs endroits, la jetée du Canal-Chambly, qu'elles ont presque submergée. La tannerie à vapeur de M. Coote ainsi que la boulangerie de M. Bissett se trouvent tellement inondées que les ouvriers ont été forcés de les abandonner. L'eau couvre complètement les quais du canal ainsi que toute la partie basse de la ville jusqu'à une distance d'a peu près cent pieds de la rue Front. Le moulin de M. Pierce est également submergé. Celui de M. Langelier a quelques pouces d'eau au premier étage, mais ne se trouve pas arrêté en conséquence.

A Iberville, les quais sont à flot, et une partie en a même été emportée. La fonderie à vapeur de MM. Vincelette et Courtois a suspendu ses opérations depuis quelques jours, y ayant plus d'un pied d'eau au rez-de-chaussée de cet établissement. Enfin le pont qui relie les deux villes n'est plus qu'à trois pieds environ au-dessus du niveau de l'eau et les *brise-glace* sont complètement submergés.

Par bonheur, la partie inondée, dans les deux villes, ne contient aucunes bâtisses importantes à part celles déjà nommées et les pertes seront comparativement petites.

Les eaux ont commencé à baisser depuis hier midi et le vent de Sud qu'il fait depuis hier, va sans doute contribuer à les ramener à leur niveau ordinaire.—*Franco Canadien.*

Tremblement de Terre.

Des nouvelles de l'Amérique du Sud nous apprennent qu'un terrible tremblement de terre a visité cette partie du pays le 20 mars, et a détruit les deux villes de Mendoza et de San Juan. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que 15,000 personnes ont été ensevelies sous les ruines. Voici, quelques détails fournis par une correspondance écrite de Valparaiso, le 3 avril, au *Herald* de New-York.

C'est avec les sentiments de la plus profonde douleur que j'ai à vous annoncer la destruction la plus complète de la ville de Mendoza, dans la république Argentine, par un tremblement de terre, dans la soirée du 20 mars dernier. Ce jour là, à 8 heures et demie du soir, une secousse légère, mais prolongée, fut ressentie en cette ville et à Santiago simultanément. Etant à la fin du carême, la plupart des églises étaient remplies de fidèles, qui furent effrayer par cet ébranlement de la terre; mais il n'arriva aucun accident grave.

Le dimanche, 24, une nouvelle transmise par le télégraphe à Santiago annonçait qu'il n'y avait plus qu'un monceau de ruines pour indiquer où s'élevait quelques jours auparavant, la ville de Mendoza, avec une population de 15,000 âmes.

Un conducteur de malles qui était à Mendoza le matin du 20 mars, raconte qu'à 8 heures et demie du soir un tremblement de terre d'une violence extrême, dont la durée ne fut que de six ou huit secondes, détruisit toutes les maisons de la ville, et que le nombre des personnes qui ont pu s'échapper est très limité.

Après le premier choc, la ville offrait déjà un spectacle épouvantable. On entendait des bruits souterrains semblables à ceux du tonnerre, les animaux hurlaient dans toutes les directions en poussant des hurlements, la terre ouverte vomissait des masses d'eau, et de l'autre côté des flammes s'échappaient des ruines et consumaient presque toute la partie commençante de la ville avec les morts et les mourants.

D'autres nouvelles portent que San Juan et San Luis, deux autres villes populeuses de la confédération, ont partagé le même sort; après le tremblement de terre la rivière San Juan a débordé sur la ville qu'elle a submergée, et détruit tout ce que le tremblement de terre a épargné. Mais ces dernières nouvelles ne sont pas confirmées.

Faits Divers.

On lira avec plaisir, mais sans étonnement, les lignes suivantes qui nous sont venues d'une ville du Nord des Etats-Unis.

"Vous n'êtes pas sans savoir les grandes batailles qui se sont livrées sur le territoire de nos Etats-Des-unis, le bombardement et la prise du Fort Sumpter. Après deux jours et deux nuits d'une canonnade qui a du effrayer tout le monde, il s'est rendu; après laquelle redition, l'ennemi a escaladé les murs de la forteresse. Dans cette fameuse affaire, il n'y a eu de part et d'autre ni tués ni blessés. X brûle de patriotisme; le drapeau flotte sur presque toutes les maisons, il y a des maisons qui ont un drapeau à chaque fenêtre; dans les rues, hommes, femmes et enfants portent un drapeau à la main, les chevaux le portent à l'oreille. Les hommes portent la cocarde au chapeau, et à la boutonnière, avec l'écusson américain étoilé et raye bleu, blanc et rouge sur la poitrine. Les femmes portent, en guise de rubans, cet écusson dûment étoilé et colorié, elles portent aussi la cocarde sur le sein et au chapeau; j'en ai vu un grand nombre avec un petit drapeau planté sur la tête en guise de plumet. Chacun laisse pousser sa *moustache*. Nous sommes enfoncés dans le ridicule et l'absurde jusque bien haut par-dessus la tête. Tout cela cependant ne me fera pas oublier mes occupations."

Siège des Événements.—La table suivante des localités sur lesquelles se porte l'attention publique, permettra à nos lecteurs de suivre avec plus de facilité les nouvelles courantes:

Havre de Grace.—A l'embouchure de la Susquehanna, près de la pointe de la baie de Chesapeake, à 62 milles de Philadelphie, le chemin de fer est interrompu en cette endroit par la rivière, qu'on traverse en ferry, pour aller reprendre les rails de l'autre côté.

Annapolis.—Sur la rive occidentale de la baie de la Chesapeake, à 50 milles du Havre de Grace, et 39 milles de Washington, par la voie ferrée.

Jonction d'annapolis.—Point ou se rencontre les embranchements d'Annapolis et de Washington, à 19 milles de la première et à 20 de la seconde.

Fort Monroe.—A la Jonction de la rivière James, côté nord, avec la baie de Chesapeake, à 43 heures de Boston, par steamer et à 24 heures de New-York.

Norfolk.— 12 milles au sud de Baltimore.

Cookeysvill—A 15 milles de Baltimore, sur le railway de Harrisburg.

Baltimore—A 98 milles de Philadelphie, 38 de Washington, 85 de Harrisburg, 81 de Harper's Fey, et 17 d'Annapolis.

Fort Mleury.—A l'extrémité de la pointe de terre qui s'étend de Baltimore dans la direction sud-ouest, à environ 2 milles et demi du centre de la ville. Vis-à-vis le fort, à travers le chenal, large en cet endroit de mois d'un mille, se trouve le phare du Lazaret.

—Aujourhoi, dit la *Gazette des Tribunaux*, la séance des avocats, sous la présidence de M. Jules Favre, bâtonnier, a discuté la question suivante:

"Le prêtre catholique peut-il adopter?" Secrétaire-rapporteur—M. Barboux.

MM. Léges Dubois et Guillot ont plaidé pour l'affirative; la négative a été soutenue par M. Simian et Gauthier de Valbray.

Après le résumé de M. le bâtonnier, la conférence consultée, s'est prononcée pour l'affirmative à une grande majorité.

—Amissaus de Brockville, jeudi dernier, une Patterson, âgée de 60 ans, a été condamnée à être pendue, pour meurtre commis sur son mari, le 28 de février, dans le voisinage d'Addison.

—Il paît, d'après les journaux, que le nombre des Canadiens-Français qui vont des Etats-Unis aux districts de Montal et de Saint Hyacinthe, depuis le vingtaine de jours, s'élève à plus sept mille.—*P. Q.*

La Comique du *Courrier*, reçue trop tard pour ce numéro.

Incendie.—Hier matin vers 3 heures, le feu s'est déclaré dans une maison en bois à deux étages, Rue Rideau, et en a consumé toute la partie supérieure. La propriété appartenait à M. Graham, de cette ville, et n'était point assurée. On ne connaît point encore l'origine du feu. La maison était inhabitée.

Au correspondant E. S.

Nous avons reçu votre lettre, et nous regrettons de ne pouvoir nous rendre à votre désir pour le moment. Nous avons déjà commencé à collecter des informations pour faire justement ce que vous nous demandez.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 25 avril, 1861.

Huit pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Pétitions reçues et lues.

De *J. L. Héroux* et autres, du township de Warwick; demandant la passation d'un acte pour ériger les six derniers rangs du township de Warwick, en une municipalité séparée, sous le nom de la municipalité de St. Albert de Warwick.

De *J. L. Héroux* et autres, du district d'Athabaska; demandant la construction d'un pont sur la rivière Nicolet.

De la municipalité du township de Hope; demandant la passation d'un acte confirmant les droits de la dite municipalité comme actionnaire de la compagnie unie des chemins de Hope au montant de £2,205.

Du conseil municipal du comté Bonaventure; demandant de l'aide pour des ponts dans le dit comté.

De *John Ericsson*, de la cité de New-York; demandant la passation d'un acte pour lui accorder ces lettres patentes pour certaines améliorations dans les caloriferes, et dans l'application de la chaleur comme force motrice.

De *H. Wright* et autres, de Georgetown, et de *James McLean* et autres, du township de William; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "la société médicale électique de la province du Canada."

De l'honorable *J. H. Cameron* et autres, assureurs, expéditeurs, maîtres de vaisseaux et autres, de la cité de Toronto, et environs, intéressés dans la navigation du lac Ontario; demandant la construction de deux jetées et d'un phare à la baie Weller, située sur la rive nord du lac Ontario.

Des juges de paix pour le comté de Middlesex; demandant des amendements à l'acte incorporant la cité de London.

De la municipalité du township de Murray, comté de Northumberland; demandant la passation d'un acte pour décharger le dit township d'une certaine dette par lui contractée pour la construction d'un chemin dans le township de Brighton.

M. *Dunkin*, du côté des bills privés, rapporte le bill (No. 147) pour incorporer le Club Stadacona de Québec sans amendement.

Aussi, les bills suivants avec ces amendements:

Bill (No. 158) pour incorporer l'asile des orphelines de l'église anglaise de Québec;

Bill (No. 153) pour autoriser la division paroissiale de St. Hubert, dans le comté de Chambly, à tenir des régistres des mariages, naissances et sépultures;

Bill (No. 89) pour incorporer les dames de l'ordre religieux de l'ordre de Jésus-Marie, dans la paroisse de St. Joseph de la Pointe Lévis;

Bill (No. 126) pour incorporer le collége Morin, à Québec.

[illegible] annexer au comté de Joliette, pour les fins judiciaires et électorales, et pour d'autres fins, cette partie de la paroisse de St. Félix de Valois, qui est située dans le township de Brandon; seconde lecture, lundi prochain.

L'honorable M. *Alleyn* présente, par ordre de son excellence, le rapport d'une enquête faite par le bureau des inspecteurs des asiles, prisons, etc., sur l'état de la prison de réforme du Bas-Canada, en rapport avec certaines accusations portées contre *F. X. Prieur*, cor, préfet de l'institution.

M. *Jobin* présente un bill (No. 224) pour mieux protéger les manufacturiers et artisans qui confient à des ouvriers des matériaux pour les travailler; seconde lecture, lundi prochain.

M. *Morrison* présente un bill (No. 225) pour lever tous doutes quand à la validité de certains legs contenus dans le testament dernière volonté de feu *Nathan Gage*, et pour autoriser les administrateurs nommés par le dit testament à payer les dits legs; seconde lecture, lundi prochain.

Sur motion de M. *Tassé*, l'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité sur le bill (No. 182) pour amender la loi relative aux chemins à barrières de Montréal, est déchargé, et le bill renvoyé à un comité spécial composé des MM. *Tassé, Ferres, Ouimet, Archambeault* et *Bureau*.

Sur motion de M. *Huot*, l'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité sur le bill (No. 160) pour instituer une enquête sur les affaires de la cause d'économie de St. Roch, est déchargé, et le bill est renvoyé à un comité composé des MM. *Huot, Lemieux, Simard, Turcotte* et *Benjamin*.

M. *Ferguson* présente un bill (No. 226) pour amender l'acte pour diminuer le nombre des licences pour la vente en détail des liqueurs enivrantes; seconde lecture, lundi prochain.

La chambre reprend les débats ajournés sur la motion proposée par M. *Ferguson*, le 5 courant, pour permission de présenter un bill pour reconstituer et égaliser la représentation du peuple dans l'assemblée législative, sans égard aux lignes de démarcation territoriale existantes, et sur l'amendement de l'honorable M. *Cauchon*, "que le bill soit lu la première fois d'aujourd'hui en six mois."

Et l'amendement étant de nouveau mis aux voix,

Et des débats s'ensuivant,

Un message est reçu du conseil avec les bills suivants de ce corps, et demandant le concours de cette chambre:

Bill (No. 227) pour incorporer la société dite "*The boys' Home*" de la cité de Toronto.

Bill (No. 228) pour amender l'acte des colisations.

Et la chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Vendredi, 16 avril 1861.

Et l'amendement de l'honorable M. *Cauchon* étant de nouveau mis aux voix, la chambre se divise:

Pour:

Messieurs Abbott, Alleyn, Archambeault, Baby, Beaubien, Bourassa, Buchanan, Bureau, Campbell, Casen, Procureur Général Cartier, Cauchon, Chapais, Cimon, Coutlée, Daoust, Dawson, Desaulniers, Dionne, Dorion, Dufresne, Dunkin, Ferres, Fortier, Poursier, Gaft, Gaudet, Gill, Heath, Hébert, Huot, Jobin, Labelle, Lacoste, Laframboise, Langevin, Laporte, Le Boutillier, Lemieux, Loranger, Loux, Procureur Général Macdonald, John S. Macdonald, McCann, McGee, Meagher, Mongenais, Solliciteur Général Morin, Ouimet, Panet, Papineau, Pichè, Pinsonnault, William F. Powell, Price, Robitaille, Rose, Richard W. Scott, Sicotte, Simard, Simpson, Simmons, Starrs, Tassé, Thibaudeau, Toronto et Webb.—67.

Contre:

Messieurs Aikins, Bell, Benjamin, Biggar, Burton, Burwell, Cameron, Carling, Clark, Connor, Cook, Crain, Dorland, Ferguson, Finlayson, Foley, Gould, Gowan, Harcourt, Holmes, Macbeth, Donald, A. MacDonald, Mackenzie, MacLeod, A. P. McDonald, McDonald, McMicken, Morrison, Mowat, Munro, Notman, Patrick, Walker Powell, Purdy, Robinson, James Ross, Rykert, Rykman, William Scott, Sherwood, Short, Solicitor Smith, Somerville, Stirton, Tett, Wallbridge, White, Wilson et Wright.—49.

La motion principale telle qu'amendée est alors adoptée sur la même division.

La chambre alors s'ajourne.

HENRY SMITH,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Foley*—Lundi prochain—Adresse à son excellence le gouverneur-général demandant les noms et résidences (en autant qu'ils sont connus) des personnes qui ont violé en quelque manière que ce soit depuis le 20 décembre 1858, aucun des réglements concernant les pêches au saumon et à la truite saumonée dans le Bas-Canada; les noms et résidences de tous les délinquants qui ont été poursuivis pour avoir violé aucun des dits réglements, et des personnes qui les ont poursuivis, et indiquant l'espèce d'offense commise, les noms et résidences de toutes les personnes qui ont été condamnées, le montant de l'amende imposée, et la dite amende a été payée et à qui, et si elle n'a pas été payée, quel emprisonnement au lieu de l'amende, auquel a été [illegible] indiquant dans chaque cas, ou que les noms et résidences de toutes les personnes libérées de l'emprisonnement, et pour quelles causes, et en vertu de quelle cédure! le nombre de barils de saumon et de truite saumonée [illegible] fiqués pour violation des dits réglements, et la possession de qui le poisson a été trouvé, et à qui il a été donné ou disposé, dans chaque cas.

L'honorable M. *Lemieux*—Lundi prochain—Bill pour expliquer certaines parties du statut refondu du Bas-Canada, c. 73, en ce qui concerne l'admission des étudiants à la profession d'avocat.

M. *Burton*—Amendement à la motion dont M. *Bourassa* a donné avis le 4 du courant:—"Que sa proposition ne soit point accueillie avant que tous les documents demandés par l'adresse de cette chambre du 22 du courant n'aient été soumis."

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 26 avril 1861.

Dix pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Pétitions reçues et lues;

De *James Hall*, président, au nom d'une assemblée publique des habitants du township de Peterboroug; demandant que le bill pour consolider la dette de la dite ville, et pour autoriser l'émission des débentures assurées sur la propriété de la ville, et pour d'autres fins, ne devienne pas loi.

Du Conseil-de-Ville de la ville de Barrie; demandant la passation d'un acte pour contreindre la compagnie du chemin de fer oriental du Canada, à mettre à exécution un marché conclu pour la construction d'un embranchement partant de la ligne principale dans la dite ville.

De *J. G. Armstrong* et autres, syndics de l'école junior de gramm

au sujet de la 30e clause de l'Acte 29 Vic., ch. 44, pour amender les actes de judicature du Bas-Canada," et aussi une copie de la dépêche relative à l'Acte de la législature du Canada pour amender les lois du Haut-Canada relatives aux appels et pour changer la constitution de la cour de pourvoi pour erreur et d'appel."

EDMUND HEAD.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Québec, 18 avril 1861.

Copie. [No. 56.]
DOWNING STREET, 9 JUIN 1860.

MONSIEUR,—Ci-incluse est la copie d'une lettre qui m'a été adressée par ordre du lord président du conseil privé de Sa Majesté pour indiquer une défectuosité qui existe dans la 19e clause de l'acte pour amender les actes de judicature du Bas-Canada.

Les auteurs de cet acte paraissent n'avoir pas fait assez d'attention à l'ordre en conseil qui vous a été transmis dans une dépêche circulaire datée du 19 juillet 1853, en vertu duquel les appels à Sa Majesté en conseil sont actuellement conduits, ni au délai qui est requis pour les procédures préliminaires relatives à ces appels. Il en résulte, comme vous le verrez, que la clause telle qu'elle est pourrait causer des inconvénients sérieux.

Vous n'ignorez pas que le pouvoir de faire des réglements pour la réception et l'instruction des appels des cours coloniales à Sa Majesté en conseil, appartient de droit (et par acte du parlement) à Sa Majesté, et je n'imagine que la législature locale ne peut avoir d'autre objet en vue que de donner aux Canadiens tous les avantages de ces règles de sens conjointement convaincu qu'il suffira de votre attention de vos conseillers sur le sujet, pour faire amender l'acte colonial dans le sens indiqué par la lettre de M. *Reeve*.

J'ai, etc.,
(Signé,) NEWCASTLE.

(Copie.)

BUREAU DU CONSEIL,
Whitehall, 30 mai 1860.

MONSIEUR,—J'ai reçu l'ordre du président du conseil de vous demander de vouloir bien engager Sa Grâce le Duc de *Newcastle*, à appeler l'attention du gouvernement canadien sur les inconvénients qui résultent de la section 19 d'un statut passé par la législature du Canada (*28 Vic.*, ch. 44,) dont copie est ci-annexée, par laquelle il est dit que le greffier du conseil devra déposer, *dans les six mois de calendrier à compter du jour auquel ces appels auront été accordé*, à la cour dont est appel, un certificat constatant que l'appel a été logé, et que des procédures sur icelui ont eu lieu devant Sa Majesté en conseil.

Mais il arrive fréquemment et en vérité ordinairement que la copie du dossier de la cause en appel à la Reine en Conseil n'est pas reçue du Canada dans ce pays, dans les six mois à compter du jour où l'appel a été accordé. Il est en conséquence impossible, la copie du dossier n'étant pas reçue en *Angleterre* dans ce délai, que l'appel soit logé ou qu'aucune procédure ait lieu sur icelui. Dans ces cas donc, le certificat voulu par le statut ne peut être envoyé.

Cette disposition de la Législature Canadienne est en outre entièrement incompatible avec les réglements établis à l'égard des appels par l'ordre en conseil du 13 juin 1853, attendu que l'ordre accorde à l'appelant trois mois pour poursuivre son appel, *à compter de la date de l'arrivée en ce pays de la copie du dossier*. La législature canadienne a par conséquent placé les parties en appelant à Sa Majesté dans une position moins favorable qu'elles ne le sont par les règles du conseil privé, et plusieurs conséquences devront résulter de cette limitation qui, dans l'opinion des Lords du Conseil, prête aux objections les plus sérieuses.

Si l'attention de leurs seigneuries avait été appelée sur ces dispositions de l'acte lorsqu'il fut soumis à Sa Majesté en conseil pour recevoir sa sanction, leurs seigneuries n'eussent pas manqué d'indiquer ces objections; mais l'acte étant maintenant passé, leurs seigneuries conçoivent que c'est au gouvernement canadien qu'il appartient de prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître tout obstacle qui s'oppose à l'exercice du droit d'appel des cours du Bas-Canada à Sa Majesté en conseil.

J'ai, etc.
(Signé,) HENRY REEVE,

Extrait de l'Acte du Parlement Canadien, 20 Vict., chap. 44.

XIX. La trente-et-unième section de l'acte de judicature du Bas-Canada, passé dans la trente-quatrième année du règne du Roi *George Trois*, chap. 6, est amendée par le présent acte de manière à être lue comme suit:

"Dans tous cas où appel sera accordé à Sa Majesté, en son conseil privé, et de l'expiration de cette période, jusqu'à la décision finale du dit appel; si avant l'expiration des dits six mois, un certificat est produit en la cour ayant juridiction en appel dans le Bas-Canada, signé par le greffier du conseil privé de sa majesté ou de son député, ou aucune autre personne par lui dûment autorisée, que tel appel a été logé, et que des procédures ont été faites par icelui devant Sa Majesté en son conseil privé; et si tel certificat n'est pas produit et déposé en la dite cour ayant juridiction en appel dans le Bas-Canada, durant les dits six mois, le dit appel n'aura plus l'effet de suspendre le jugement et execution, mais la partie qui aura obtenu jugement en la dite cour ayant juridiction en appel, pourra faire émaner execution comme si tel appel n'avait pas été interjete ou accordé; nonobstant toute loi, usage ou coutume à ce contraire."

AVIS DE MOTIONS.

M. *Dunbar Ross*.—Mercredi prochain—ADRESSE pour un état détaillé, indiquant toutes les sommes payées par le gouvernement chaque année durant le présent parlement, à des avocats, solliciteurs ou procureurs, pour les frais de poursuite, honoraires d'avocat, ou autres services, spécifiant les départements du gouvernement où ils ont été payés, et les services particuliers pour lesquels ils ont été payés, et les noms de ceux à qui ils ont été ainsi payés.

L'honorable M. *Alleyn*.—Mardi prochain—impression du rapport des inspecteurs des prisons, etc., pour l'usage des membres.

L'honorable M. *Galt*.—Mardi prochain—proposera vendredi prochain, que la chambre se forme en comité pour examiner les voies et moyens de prélever les subsides accordés à Sa Majesté.

L'honorable M. le proc.-gén. *Cartier*.—Mardi prochain proposera que pour le reste de la saison chaque mercredi soit consacré aux mesures du gouvernement, les bills privés et ensuite les affaires publiques sur les ordres du jour, devant être prises en dernier lieu.

M. *Carling*.—Lundi prochain—BILL pour annexer les townships de Biddulph et McGillivray, dans le comté de Huron, à la division est de Middlesex.

MARIAGE.

En cette ville, le 29 Avril dernier, par le Révd. Père Dandurand, M. Eustache Brulé, à Demoiselle Philomène Loyer, tous deux de cette ville.

DECES.

A St. Hyacinthe, à la demeure de son époux, P. E. Leclerc, Ecr., lieutenant colonel de milice, Dame Josephte Castonguay, à l'âge de 58 ans, 1 mois et 6 jours.

Le *Courrier St. Hyacinthe* ajoute:

"Son souvenir doit être cher aux pauvres de St. Hyacinthe. Ils se rappelleront celle qui eut pour eux, un cœur de mère, et qui jusqu'à son dernier jour distribuait largement l'aumône qui pour elle, était autant un besoin qu'un devoir."

Theatre Royal!!!

GRAND CONCERT
VOCOL ET INSTRUMENTAL,
DONNE PAR
Les meilleurs Artistes et Amateurs d'Ottawa et d'Aylmer.
Sous la direction de
M. BOHRER,
Jeudi soir le 30 courant.
Pour l'acquisition d'un Orgue, pour l'Eglise St. Joseph.

Comite de direction.

Son Hon. Le Maire,) Jos. Aumond, Ecr.
Ed. McGilvray Ecr. (Dr. Beaubien,
Dr. Hill,) H. J. Friel, Ecr.

Ottawa, 15 mai, 1861.

NOUVEAU MAGASIN

BATISSES DE
M. FRASER,
Rue Sussex, Ottawa,

Le soussigne a l'honneur d'informer ses amis, et le public en general, qu'il vient d'ouvrir dans la maison ci-dessus designee, un

NOUVEAU MAGASIN,

ou il aura toujours en mains, un assortiment etendu et varies de

Marchandises Seches,

HARDES FAITES

de toute discription, et de toute grandeur.

Bottes pour chantier,
Bottes fines,
Souliers,
Congress,
Bottines,
Chaussures d'enfants etc., etc,
qu'il vendra a des prix moderes, et pour

☞ **ARGENT COMPTANT.**

Il sollicite une visite avant d'acheter ailleur, parsuade qu'apres avoir vu son

CHOIX D'ARTICLES

on sera convincu qu'on ne peut acheter a plus

BAS PRIX.

EUG. MARTINEAU,
RUE SUSSEX.

Ottawa, 14 mai, 1861.
No. 7.

NOUVELLES COMMERCIALLES.

PRIX DU MARCHE D'OTTAWA.

BLE DE PRINTEMPS, par minot	0 95 @ 1 05
BLE D'AUTOMNE	1 00 @ 1 10
FLEUR—Extra, par baril	5 25 @ 5 50
" —Superfine, No. 1	5 00 @ 5 25
" —Superfine, No. 2	3 50 @ 3 75
" de Ferme	4 00 @ 5 00
FARINE D'AVOINE, par barils de 196 lbs	4 75 @ 5 00
SEIGLE, par minot de 56 lbs	0 00 @ 0 00
ORGE, " 48 lbs	0 00 @ 0 00
AVOINE, " 34 lbs	0 00 @ 0 00
POIS, " 60 lbs	0 00 @ 0 00
FEVES, "	0 00 @ 0 00
BLE D'INDE, "	1 00 @ 1 25
POMMES DE TERRE, par minot	0 00 @ 0 00
FOIN par tonneau	9 50 @ 0 00
PAILLE, "	31 00 @ 12 00
LARD, par 100 lbs	5 00 @ 6 00
JAMBON, "	6 00 @ 7 00
MOUTONS, par lb. par quarter	5 50 @ 6 00
LAINES "	0 08 @ 0 10
SUIF, par lb	0 08 @ 0 09
SAUMONS, par lb	0 07 @ 0 10
FRAIS DE BOEUF, par 100 lbs	0 10 @ 0 11
VOLAILLE "	5 00 @ 00 00
POULET, chaque	0 25 @ 0 00
LAINE, livre	0 15 @ 0 17
" stone	0 25 @ 0 30
POMMES par minot	0 37 @ 0 00
BOIS—Proche, etc., par corde	0 00 @ 0 00
" franc	1 50 @ 1 75
DINDES, chaque	2 75 @ 00 00
GUERRE FRAIS, par lb	1 00 @ 1 00
" SALE	0 15 @ 0 20
OEufs, par douz	0 14 @ 0 15
	0 11 @ 0 12

Ottawa, 14 mai 1861.

PRIX DU MARCHE DE MONTREAL.

FARINE.

Farine par quintal	0 0 @ 0 0
Farine d'avoine "	2 00 @ 2 05
Ble-d'Inde "	2 10 @ 2 20
	1 00 @ 0 00

GRAINS.

Ble, par minot	0 00 @ 0 00
Orge, "	0 00 @ 0 00
Pois, "	0 00 @ 0 00
Avoine, "	0 46 @ 0 47
Sarasin, "	0 00 @ 0 00
Ble d'Inde "	0 55 @ 0 60
Seigle, "	1 00 @ 1 05
Lin, "	1 20 @ 1 30
Mil, "	1 10 @ 1 20
	2 00 @ 0 0

VOLAILLES ET GIBIER.

Dindes vivet, par couple	1 00 @ 2 00
" jeunes "	1 50 @ 1 00
Oies, "	1 00 @ 1 00
Canards, "	1 00 @ 1 00
" sauvages, "	0 75 @ 1 00
Volailles, "	0 50 @ 0 00
Poulets, "	0 00 @ 1 00
Pigeons sauvages par lot	0 75 @ 0 00
Perdrix, "	0 00 @ 0 00
Lievres, "	0 00 @ 0 00

VIANDES.

Boeuf, par lb	7 0 @ 0 10
Lard, "	0 0 @ 0 10

Chemin de Fer d'Ottawa et de PRESCOTT.

Le et après Lundi, 27 avril, le tarif pour le fret entre Montréal et Ottawa Cité, par le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott, et le Grand Trone, sera comme suit, savoir:

Première Classe	30 cts. par tonne.
Seconde "	22½ " " "
Troisième "	17½ " " "

☞ Pour particularités, classification, ou toute autre information, s'adresser, soit au Bureau de la Compagnie, à Ottawa, ou au Bureau de la Compagnie du Grand Trone, à Montréal.

JNO. R. WHITE,
Ottawa, 15 avril, 1861. *Secretaire.*

Etablissement de HARDES FAITES DE DOHERTY,
Rue Sussex, Ottawa.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment considérable et bien choisi de DRAPS, CASIMIRES, et d'ETOFFES à VESTES, qui peut entrer en compétition, avec n'importe quelle maison de cette Cité, quant à la quantité ou la qualité, et qui sera vendu a des

Prix extrêmement modérés.

Il invite particulièrement ses amis et ses pratiques, à lui faire une visite, et à examiner son magasin avant d'acheter ailleurs.

Son assortiment de HARDES FAITES, est comme à l'ordinaire mieux fait, et il peut garantir qu'il emploi de meilleure fourniture qu'aucun autre établissement de ce genre, en cette ville.

HARDES D'ENFANT

de toute grandeur et de toute dimention, à

PRIX MODERES.

F. DOHERTY.
Ottawa, 15 mai, 1861 1m.

Theatre d'Ottawa,

LUNDI, 3 JUIN.
OCCASION EXTRAORDINAIRE.
Le Grand Artiste et celebre Professeur
ANDERSON,
Magicien du Nord!!!

Donnera des representations pour 6 soirees seulement, a dater du 3 Juin.

Seance du jour Samedi 8 Juin, a 3 h.

Ottawa, 14 mai, 1861

MOUNTAIN HILL HOUSE,
Rue Lamontagne
QUEBEC.

PETER BOURASSA, Proprietaire

Ceux qui vont visiter Québec, soit par affaires, soit par promenade, ne peuvent faire mieux que d'aller à

L'HOTEL BOURASSA,

où l'on trouve toujours une table bien servie, de bonne liqueurs, et de bonnes chambres.

La position de cet Hotel, au centre des affaires, à quelques pas seulement des batisses du gouvernement, à quelques minutes des bateaux à vapeur du Grand Trone, en fait la place la plus avantageuse pour le voyageur. Ses prix sont extrêmement modérés.

PETER BOURASSA,
Propriétaire.

Québec, 12? mai 1861.

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

ARRANGEMENT du PRINTEMPS

A commencer Lundi, 6 Mai, 1861.

Le Train de la Malle laissera Ottawa à 7.15 A.M., et arrivera à Prescott à 10 A.M., joignant à la Jonction, les Trains du Grand Trone allant à l'Est; et à Prescott avec la ligne de Bateaux à Vapeur Canadiens et Américains, allant à l'Est et à l'Ouest, et avec les Trains du Chemin de Fer d'Ogdensburgh allant à New-York et à Boston.

Les passagers venant par ce Train arriveront à Montréal à temps pour prendre les Bateaux laissant pour Québec.

Les Trains de retour.

Laisseront Prescott à 4 P.M., à l'arrivée des Trains de New-York, joignant à la Jonction avec les Trains du Grand Trone venant de Montréal, et arriveront à Ottawa à 6.45 P.M.

Le Train d'Accommodement laissera Prescott à 5.15 A.M., arrivant à Ottawa à 10.15 A.M.

Le Train de Retour laissera Ottawa à 11.30 A.M., joignant à la Jonction avec le Grand Trone allant à l'Ouest, et arrivera à Prescott à 3.15 P.M.

B. FRENCH,
Prescott, 1er Mai 1861. *Surintendant.*

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

REDUCTION DE PRIX.

(Arrangement d'Et...)

Le et après Lundi 15 courant, les *Prix de Passage* entre Montréal et la Cité d'Ottawa par le Grand Trone, et le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott seront comme suit, savoir:—

Première Classe	$4 00
Seconde "	2 00

Voulez-vous un bon CHAPEAU,
ALLEZ CHEZ
MISS. JUKI & HUTCHISON,
Rue Rideau, Batisse D'ANGUS.
Ottawa, 8 mai 1861.

AUX INSTITUTRICES.

On a besoin immédiatement à Wakefield (North) d'une institutrice capable d'enseigner l'anglais, pour plus amples informations s'adresser à M. Patrick Farrell, patron.

Wakefield (Nord), 21 avril, 1861.

Portland Hotel,
Rue St. Pierre, No. 9, Quebec.

LE soussigné, tout en remerciant ses amis d'Ottawa et le public en général, pour l'encouragement qu'ils ont bien voulu lui accorder, prend la liberté de leur annoncer qu'il a fait de grandes améliorations à son établissement, pour le comfort de ceux qui voudront bien le favoriser de leur patronage.

CHARLES BEGIN.

Québec, 1861.

HOTEL CHAMPAGNE,

RUE SUSSEX, PRES DE LA CATHEDRALE,
Et a 5 minutes du Chemin de Fer, et des Bateaux a Vapeur.
Ottawa, H. C.

LE propiétaire de cet immense établissement, commandant la vue de l'Ottawa, des Chaudieres, du Rideau, vient d'y ajouter un grand nombre d'améliorations qui lui permettent d'offrir maintenant, au public voyageur, tout le confort désirable. Outre un nombre de chambres qui viennent d'être complétées et meublées a neuf, il y a plusieurs salons et chambres a coucher, extrêmement bien adaptés pour familles privées, ou elles peuvent être entièrement séparées du bruit, ordinairement inévitable dans un grand Hotel.

Outre la table d'Hôte ouverte depuis 7 heures a. m. jusqu'à neuf, de 12 h. jusqu'a 3 p. m. et de 6 h. jusqu'a 8, il y a aussi une table privée pour les familles qui ne désireraient pas prendre leurs repas a la table d'hote.

Attaché a l'établissement il y a aussi une vaste cour, et de bonnes écuries, ou les voyageurs de la campagne venant en ville avec leurs voitures, peuvent les laisser avec sureté.

Enfin le Propriétaire n'a regardé à aucune dépense pour mettre son Hotel sur un pied d'égalité avec les meilleurs maisons de ce genre, soit à Ottawa, Montreal, Québec, ou ailleurs.

ISIDORE CHAMPAGNE,—Proprietaire.

DEMENAGEMENT,

Mess. BELIVEAU & LEBLANC,

viennent de transporter leur magasin dans la

BATISSE DE "L'UNION,"
Rue Sussex, Ottawa.

Ottawa, 1er mai, 1861.

AVIS.

LE soussigné avertit par ces présentes, qu'il ne sera responsable d'aucune

DETTE CONTRACTEE EN SON NOM

Sans un écrit de sa main.

ANTOINE RATTER.
Ottawa, 6 mars, 1861. 1m

The Queen Insurance Company
CONTRE
LE FEU, ET SUR LA VIE.
Capital £500,000 sterling, avec pouvoir d'augmenter jusqu'a UN MILLION.

Bureau Principal; Queen Insurance *Buildings*, Liverpool.

DIRECTEURS.

President, WILLIAM MOLSON, Esq.
Hon. JOHN YOUNG. | THOMAS KAY Esq.
HEN. THOMAS, Esq. | D. TORRANCE, Esq.

Banquiers, BANQUE de MOLSON.

Secretaire resident, et Agent General,
A McK. FORBES, Esq. Montréal.

HENRY J. FRIEL, *Agent* pour Ottawa, et les environs.

Batisse de "*L'Union*," coin des rues Sussex et York.

Desirez vous acheter a bas prix
Tout ce qui est necessaire a la vie
Boissons, Epiceries habillement
Pour argent comptant seulement
☞ **ALLEZ CHEZ ISIDORE TRAVERSY.**

RESTAURANT & HOTEL NATIONAL.
RUE SUSSEX.
LAPONTAINE,—Proprietaire,

LE propiétaire de cet établissement offre ses plus sincères remercîments à ses amis, et au public pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour; il espère, par son attention et ponctualité et son aptitude a bien servir ses nombreuses pratiques, mériter la continuation de leur patronage.

LUNCH, DINERS, PLATS D'ENTRÉES et SOUPERS, servis a *TOUTE HEURE*.

Un assortiment de VINS, LIQUEURS et ALES, de la premiere qualité.

GIBIERS DE TOUTE DESCRIPTION.

HOMARDS, (LOBSTERS) HUITRES.

Préparés de manière a satisfaire tous les goûts.

Tous Ordres laissés à l'établissement ou à la résidence privée du propriétaire, recevront la plus prompte attention.

Ottawa, 10 avril, 1861.

M. F. M'DOUGAL,

REMERCIE, sincèrement ses nombreuses pratiques Canadiennes Françaises de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de

Quincaillerie et de Ferronnerie de toutes especes,
—SAVOIR—

Cables, Ancres, Clous à cheval, Clous taillés Chaines, Clous à river, scies à Moulin, Fer en barre, Acier, Ferblanc, Fer du Canada, Vires, peintures, Huiles, Vernis et Pinceaux, Chaudrons à sucre et à potasse, Haches, Fusils, Poudre, Pelles, Bêches, Piques, Poêles de toute description, et le CÉLÈBRE NAPOLÉON!!! enfin toute sorte de Ferronnerie.

A BON MARCHE.
Venez à l'enseigne de la grosse Tariere.
RUE SUSSEX OTTAWA.

HOTEL CHAMPAGNE,
Coin des Rues Sussex et Church,
BASSE VILLE,
OTTAWA.

Le propriétaire de cet établissement fait connaître à ses amis et au

PUBLIC EN GENERAL,

Qu'il a à présent en connection avec son Hotel, de grandes et confortables

ECURIES,

Qui seront ouvertes en tout temps, pour l'accommodation de ses pratiques, et des habitants qui visitent le marché.

Les prix seront des plus modérés.

I. CHAMPAGNE.
PROPRIETAIRE.

Ottawa, 2 avril, 1861.

LEVI R. CHURCH, M. D.

Peut être consulté tous les jours à son office.

AYLMER.
C. E.

M. LOUIS DUHAMEL,
MANUFACTUREUR
DE
VOITURES.

M. LOUIS DUHAMEL.

Tient constament en main un assortiment considérable de

VOITURES DE TOUTES SORTES

Toutes les commandes et réparations qu'on voudra bien lui confier seront faites avec promptitude, et aux prix les plus modérés.

OTTAWA, RUE MURRAY.
2 avril, 1861.

A VENDRE.

UN emplacement situé au Nord de la RUE CHURCH, No. 12, avec Maison en bois à trois logements, donnant maintenant $216 de loyer par an.

CONDITIONS LIBERALES, *S'adresser a*

J. T. Prud'homme,
BATISSES PRUD'HOMME,
Rue Sussex.

Ottawa, 17 avril, 1861. 6m.

J. T. PRUD'HOMME,
Marchand de Marchandises SECHES,
Groceries, épiceries, Chaussures &c. à des PRIX MODERES.
BATISSE PRUD'HOMME, RUE SUSSEX,
Ottawa.

A LOUER.

Tout ce bloc de maisons en briques, à QUATRE ETAGES, situé

Rue Sparks, Ottawa central,

contenant quatre magasins, et quatre logements magnifiques, bien situés pour le commerce, et à quelques pas seulement des

BATISSES DU PARLEMENT.

Les magasins et les logements peuvent être loués séparément, si on le désire.

Pour les conditions, s'adresser a
M. CHS. APORTE Propri
Rue Rideau, ou à ce Bureau.

1861. **AVRIL,** 1861.

CUNNINGHAM, BARCLAY & LINDSAY,

ONT OUVERT AUJOURD'HUI

LES MODES LES PLUS NOUVELLES
—DE—
BONNETS,
CHAPEAUX,
SOIES,
RUBANS,
PARASOLS,
MANTILES DE DRAP,
FLEURS,
PLUMES, &c.

Ottawa, 3 Avril, 1861. 1-tf

RICHES NOUVEAUTES-PRINTEMPS

BELIVEAU & LEBLANC,

Rue Sussex, Ottawa.

Viennent de recevoir un assortiment Splendide
DE
MARCHANDISES
DE
GOUT et D'ETAPE,
COMPRENANT

Robes a Volants,
Fleurs et Rubans Francais,
Plumes, Chapeaux de Paille et de Crin,
Broderies, Etoffes a Robes,
Mousselines de Laines, ditto en Patron,
Parasols, Chales, Manteaux,
Gants, Bas,
Indiennes de gout, Regattas,
DeBeze et Mohair pour Robes,
Tweeds, Draps de gout et autres,
Chemises, Collets, Flanelles,
Shirting, Toile-fine, et autres, etc., etc., etc., etc.,

QU'ILS VENDRONT a une faible AVANCE sur le PRIX COUTANT.

Une visite des Dames est respectueusement sollicitee.

Ottawa, 16 avril, 1861.

MODES D'AVRIL,

BROUGH BUCHANAN & CO.

Viennent de recevoir et d'ouvrir
UN NOUVEL ASSORTIMENT
D'ETOFFES à ROBES des plus NOUVELLES, consistant en
RICHES ROBES A VOLANT ET BRODEES.

Avec un choix de marchandises en Moihair carreauté, deplus un lot considérable de Beze. Leur département de manteaux et articles de modes est très considérables; le département de chapeaux, de fleurs, de plumes, Parasols, est le plus varié et le plus attrayant que l'on puisse trouver.

M. BROUGH BUCHANAN & Co. Invitent respectueusement les connaisseurs à faire une visite à leur département de

ROBES DE DAMES ET D'ENFANTS.

Ottawa, 3 avril, 1861.

Aussi en main un magnifique assortiment de TAPIS de tous patrons et de toute description.

M. LAZURE,

Invite ses amis a visiter ses magnifiques

MARCHANDISES NOUVELLES.

J. DOSSERT, **NOUVEAU MAGASIN DE FARINE**
M. A. C. CAMPBELL.
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

A l'honneur d'annoncer respectacusement à ses anciennes pratiques et à ses nombreux amis qu'il a ouvert de nouveau son magasin dernièrement occupé par la compagnie A. C. & A. CAMPBELL. On aura toujours a livrer; farine, lard, et toute espèce de grains de la meilleure qualité au plus

BAS PRIX COURANT DU MARCHÉ.

Tout ceux qui voudront bien l'honorer de leurs patronage peuvent-être assurés que tous les ordres qu'il voudront bien lui expédier seront éxécutés dans le plus bref délai.

Ottawa, Avril, 1861.

PROFESSEUR DE MUSIQUE,
HOTEL CHAMPAGNE.

M. DOSSERT à l'honneur d'informer les amis de la bonne musique, qu'il se propose de donner des leçons de

PIANO, D'ORGUE ET DE CHANT,

Sa méthode d'enseignement est facile e simple.

Ottawa, avril, 1861.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS
AVERTISSEMENT.

PAR le présent avertissement, il est défendu de circuler dans l'enceinte destiné à l'érection des Edifices en construction sur le lieu appelé "Barrack" ou **Major's Hill**,"; et, sous peine d'être poursuivi avec toute la rigueur des lois; de nuire aux clôtures, aux arbres ou arbustes qui s'y trouvent.

La beauté de l'Emplacement choisi pour les bâtisses du Gouvernement dépendant, en grande partie, des arbres et des arbustes qui croissent sur le penchant du dit lieu, le public est requis d'aider à leur conservation.

Par ordre,
JOHN MORRIS,
Surintendant.

Ottawa, le 13 Avril, 1860. (56)tf

☞ Les commercants de bois sont priés de bien faire comprendre aux conducteurs des cages et aux autres personnes qu'ils emploient, la nécessité de ne point commettre de dégâts, et de ne point se rendre coupables d'impropriétés.

A VENDRE.

DEUX lots ou emplacements, situés au coin des rues BOLTON et DALHOUSIE, *Vis-à-vis de chez Hilaire Pinard Marchand*;

De la contenance de 66 pieds sur 99. Ces deux lots sont admirablement situés pour le commerce.

AUSSI,

LA MAISON EN BOIS, A DEUX ETAGES,

maintenant occupée par M. J. D. ROBILLARD, RUE YORK.

CONDITIONS FACILES.

Pour plus amples informations s'adresser à ANTOINE ROBILLORD, Prop., GLOUCESTER, C. W. ou à J. D. ROBILLARD Agent, Cité d'Ottawa, ou à ce Bureau.

Ottawa, 6 avril, 1861.

L. J. L. LEZUBE,

DANS LA

Batisse Nouvelle de

J. T. PRUD'HOMME, Rue Sussex

Vis-a-Vis la Rue Clarence.

Prend la liberté d'appeler l'attention des familles et du public en général sur son assortiment choisi et varié de

HARDES FAITES.

COMPRENANT

Surtouts, Draps pour Paltots, Habits de chasse, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, Gants, Mitaines, Chaussons, Bas, Cols en soie et coton, Valises; enfin mille autres objets pour la commodité du Printemps et d'Eté.

AUSSI.

Un assortiment de GROSSES BOTTES, SOULIERS, BOTTINES, CONGRESS, &c. pour hommes femmes et enfants,

AUSSI,

UN ASSORTIMENT VARIE DE

EPICERIES & LIQUEURS

Thés Tabac, Sucre Blanc et Brun, Café Poivre, Piment, Engrais, Riz, Barly, Brandies, Vins, Sirops, &c. &c.,

☞Le tout sera toujours vendu aux plus BAS PRIX, et avec des conditions les plus libérales.

Ottawa, 2 Avril, 1861.

MAISON CANADIENNE

Batisses de Mme. FOSTER,

Rue Sussex.

M. P. COMTE,

Tout en remerciant ses pratiques de la ville et de la campagne, de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux jusqu'à ce jour, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général, qu'il a en mains en ce moment un assortiment varié de marchandises sèches, et épiceries dont il disposera aux prix les plus réduits.

Il tient aussi constamment en assortiment considérable de HARDES FAITES ET CHAUSSURES.

NARCISSE PARENT,

MARCHAND TAILLEUR,

RUE SUSSEX,

Vis-a-vis la rue York.

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, prend la liberté de leurs annoncer qu'il vient de recevoir un

magnifique assortiment de

Draps et Casimires, Tweeds, Doeskin, et patrons choisies pour Vestes, &c., de la meilleure qualité, au plus BAS PRIX, et à des conditions libérales.

De plus, il tient constamment en mains un assortiment considérable de

HARDES FAITES.

Surtouts, Pantalons, Vestes, Cols, Coletz, Chemises, etc, etc.

MAISON DU PEUPLE

BELIVEAU & LEBLANC,

Rue Sussex, Ottawa.

REMERCIENT respectueusement leurs amis et le public en général, pour l'encouragement libéral qu'il ont reçu, et annoncent qu'ils vendront tout leur fonds de magasin au prix coutant, afin de faire place aux nouvelles marchandises du printemps, et d'été.

Ottawa, 3 Avril, 1861.

NOUVEAU MAGASIN

DE

POELS et d'Articles en FONTE

Poels de toutes sortes, Meubles en FER, Charrues, Couchettes et Porte-Chapeaux, unis et ORNES, &c., &c., &c.

LES SOUSSIGNES fabriquent maintenant une grande variété des articles sus mentionnés, et pour la commodité des habitants d'Ottawa, ils ont ouvert un magasin dans la nouvelle bâtisse de ANGUS, Rue Rideau près du pont du Canal.

☞On vend au plus bas prix.

RODDEN & CIE.

Ottawa, 1861.

NAZAIRE GERMAIN,

MARCHAND ET MANUFACTURIER

DE

Ferblanterie de toute espèce

Rue Sussex, Ottawa.

P. S. Tout article en Fer blanc, Plomb, Zinc &c. fait à ordre, on promptement réparé.

L. ARMAND GRISON,

Coins des Rues Sussex & Murray,

BASSE VILLE OTTAWA.

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quincailleries &c. &c., dont il disposera comme par le passé, à des prix modérés, et à des conditions faciles.

Ottawa, mars, 1861.

MANUFACTURE DE SAVON.

ET DE

CHANDELLE D'OTTAWA,

Au Nord de la Rue Sussex.

ON trouve toujours à cet établissement, un assortiment considérable et très varié de

SAVONS ET DE CHANDELLES

De la meilleure qualité

E. M'DERMOT & Cie.

Agents.

N. B On paiera, au comptant, le plus HAUT PRIX du MARCHE, pour toutes espèce de suif et de graisse, s'adresser à l'établissement.

Ottawa, 3 avril 1861.

MAGASIN EN GROS

M. FRANCOIS X. GUERTIN,

ANNONCE respectueusement à ses amis et au public qu'il reçoit maintenant, un assortiment de

Marchandises sèches et de Groceries

de premier choix, dont il disposera à des prix très modérés.

On trouvera aussi à son magasin toute espèce de liqueur de la première qualité.

Ottawa, Mars 1861.

BOEUF BOEUF BOEUF!

FREDERICK BILL,

Tout en offrant ses plus sincères remerciments à ses nombreuses pratiques pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement à Ottawa, prend la liberté de les informer, qu'ayant acheté de THOMAS McKAY, Ecr., de New Edinburgh, une grande quantité de

BOEUF GRAS, D'UNE QUALITE SUPERIEURE,

Il est maintenant prêt à fournir du BŒUF FRAIS TUE, et à des prix modérés OMMANDES REÇUES ET PONCTUELLEMENT EXECUTES TOUS LES JOURS.

Les achats sont livrés à domicile, sans charge.

N. B.—Magasins—Trois Portes au Nord du British Hotel.

Ottawa, Fév. 1861.

TANNERIE CANADIENNE,

Rue Clarence,

Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement, **EDMOND GERMAIN,**

Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR BOUC, CUIR NOIR, PEAUX de VEAU, PEAUX de MOUTON, &c. &c., *Le tout à des prix extrêmement réduits.*

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

CHANGEMENT D'HEURE,

A commencer de Lundi, 18 Fev. 1861.

Les Trains portant la Malle.

Laisseront Ottawa à 6.30 a.m. et arriveront à la Jonction de Prescott a 11.15 a.m. à temps pour prendre les Chars du Grand Trone, arrivant à Montréal à 1.30 p.m.

Le train de retour laissera Prescott a 4.00. p.m. a l'arrivée des Chars, (Passager et Fret) du Grand Trone, venant de Montréal, et arrivera a Ottawa a 6.45. p.m.

Les CHARS D'accommodement,

Laisseront Prescott a 6 a.m. a l'arrivée du Grand Trone (Express de Toronto, arrivant a Ottawa a 9.45. p.m.

Le retour laissera Ottawa a 11.30 a.m. arriveront a Prescott a 3.15. p.m. à temps pour prendre les chars (Passager et Fret) du Grand Trone allant à l'Ouest.

B. FRENCH, Jr.,

Surintendant.

Prescott, 19 mars, 1861.

Western Assurance Company,

Incorporée par Acte du Parlement.

Capital $400,000.—En Actions de $40 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO,

Church Street.

PRESIDENT : ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT ; MARCUS ROBSON, Ecr.

Directeurs :

JOSHUA G. BEARD.	MARCUS ROBSON.
J.C. GILMOUR,	THOMAS HAWORTH,
JOHN MCMURRICH,	ROBT GILMOUR,
ROBT STANTON,	AND
GEORGE MICHIE,	WM. HENDERSON, Ecr.

Secrétaire Trésorier : BERN. HALDAN, Ecr.
Solicitor : ANGUS MORRISON, Ecr.
Conseil : HON. J. H. CAMERON.
Inspecteur : BENJAMIN SUSSEX, Ecr.
Banquier : BANK DU HAUT CANADA.

Pertes justement reparées et promptement payées.

R. O'REILLY,
Agent.

Ottawa, Mars 1861.

SALON DE PERFUMERIE

DU

PRINCE DE GALLES

E. MILES,

PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE,

Rue Rideau, Ottawa.

CEUX qui désirent être bien rasés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxuriante, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents. M. MILES, ne peut être surpassé dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de parfumerie française, d'ouvrages en cheveux &c. &c.,

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

GEORGE COX,

GRAVEUR ET IMPRIMEUR SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantageusement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sorte de gravure sur acier cuivre ou bois tels que, paysages, vignettes cartes de visite cartes d'affaire &c. &c.

Toute commande laissée à son bureau,

Rue Rideau,

sera exécutée avec le plus grand soin et tous en peu de délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M. Aumond, Rue Rideau, près du pont des sappeurs.

Ottawa, mars, 1861.

M. LOUIS PAIEMENT,

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir un assortiment considérable de

GROCERIES ASSORTIES.

Qu'il vendra à des prix très réduits.—

Il espère pouvoir mériter une part du patronage public.

DEPOT.—Toute personne désirant avoir une voiture bien faite, peut s'adresser à M. LOUIS PAIEMENT, où on trouvera toujours un assortiment complet de peinture &c.

Ottawa, 3 avril, 1861.

Thos. Patterson.

OFFRE EN VENTE,

3000 Gallons Esprit de riz.
1000 Gallons de Morions Family Proof Pur
100 Boîtes de Thé Nouveau Fin.
100 Boîtes de Tabac assorti.
Sucre et Sirops de toute espèce.
100 Boîtes de Figues, Nouvelle récolte.

AUSSI

3000 Kgs. de Poudre à laver, Crystalisée, de SPARROWS, qui ne peut être surpassée par aucune autre.

—DE PLUS—

Une variété incalculable de Groceries de toute sorte, consistant en Liqueurs, Crakers Fromages, Poissons, Porter et Ale, &c. &c.

Ottawa, mars, 1861. } Chez, THOS. PATTERSON, Rue Rideau

EAUX MINERALES

DE

PLANTAGENET

ET DE

BORTHWICK.

LE Soussigné espère que l'expérience qu'il a acquise dans sa branche de commerce et l'attention qu'il portera toujours à ceux qui viendront son établissement lui mériteront, comme par le passé, la faveur du public voyageur et des Messieurs de la ville.

A. BROWN.

Ottawa, 3 Avril, 1861.

E. E. BEAUDRY,

SUCCESSEUR de L. P. BOIVIN,

IMPORTATEUR

DE Vases Sacrés, Montres, Horloges ; Fabricant de toute espèce de Bijouteries et Argenterie.

COIN DES RUES

St. Vincent et Notre-Dame,

En face du nouveau Palais de Justice,

MONTREAL.

☞IMPORTATEUR de Jouets d'enfants &c.

J. HEBERT,

AVOCAT, RUE DU ROI,

Ancienne résidence de feu M. de Rouville,

SOREL.

M. HEBERT, suivra le circuit D'YAMASKA.

Sorel,

OLIVIER & ARMSTRONG,

AVOCATS.

Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, réside à Sorel ; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.

Sorel, 3 mai 1859.

LORSQUE VOUS DEMANDEZ DE

L'EMPOIS PATENTE, DE CLENFIELD,

Voyez à ce que vous l'ayez, comme souvent on le substitue à des sortes inférieures.

WOTHERSPOON & Cie.,
Glasgow et Londres.

Sorel, 3 Avril, 1861.

J. C. SPRAGUE,

Successeur d'H. S. HUMPHREY

&

CHIMISTE ET PHARMACIEN.

No. 2 Eagle Block, Rue Ford,

OGDENSBURGH, N. Y.

Tient toutes les medecines, et les Drogues les plus rares.

EN GROS et en DETAIL.

Où on vend toutes espèces de Peintures, Huiles, Mastic, Vernis, Base de teintures, Medecines Patentés, Couleurs à Teindre, Esprit de Térébentine, Rouges, Camphine, Fluid Instruments pour Chirugiens et pour Dentistes, de toute description et des plus modernes. Aussi, Instruments et articles accessoires, aux

ARTISTES DAGUERRIENS.

Parfumeries,

Peignes,

Savons,

2 Avril. **&c., &c.**

POMMADE

POUR LE MAL D'YEUX.

M. Le Dr. L. U. Tencerre, de cette ville, Possède depuis quelques années, une

POMMADE ADMIRABLE

pour guérir l'inflammation chronique des paupières. Des personnes affectées de cette maladie depuis plus de vingt ans, sont prêtes à attester leur guérison par l'application de ce remede souverain, et en peu de jours.

Cette pommade commence à jouir d'une réputation merveilleuse. Ses éminentes qualités ne tont sentir dès le premier jour de son application.

☞ *Avis à ceux qui souffrent du mal d'yeux.*

LE RESTAURATEUR

DE LA

CHEVELURE,

DU DOCTEUR PARADIS.

(Preparation d'Iodine.)

PATENTE POUR LE CANADA, 1er JUIN 1860.

Pour embellir, conserver et faire pousser les cheveux. Pour guérir toutes les maladies de la peau, telles que Dartres, Gerçures aux mains etc., etc.

C'est un article DE TOILETTE très agréable.

☞ Références :—Tous les Médecins.

H. PARADIS, Propriétaire,
St. Antoine, Rivière Richelieu.

R. H. KITTSON, Ecr., Agent pour Sorel.

Sorel, 1861.—ua.

WM. N. OSWELL,

COMMERÇANT DE THES, ET GROCERIES.

De Bieres Liqueurs et Cigares, Fruits, Noix Marinades, &c.,

Et de mille autres articles de necessité ou de luxe.

COIN DES RUES FORD ET ISABELLE,

OGDENSBURGH, N. Y.

C. T. BOUCHETTE,

Arpenteur Provincial,

BRITISH HOTEL.

G. MORTIMER,

APOTHICAIRE ET DROGUISTE.

Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patente, parfumeries, etc. etc., peintures, huiles, et teintures.

☞Prescriptions préparées avec soin.☜

Ottawa, mars 1861.

O. MARTIN,

CHIRURGIEN DENTISTE.

Bureaux Batisses de Brown, audessus des Bureau du Télégraphe.

Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties devoir entière satisfaction.

Ottawa, mars, 1861.

E. R. E. RIEL,

MEDECIN-CHIRURGIEN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. ST. JEAN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,

Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,

Ottawa,

DR. BEAUBIEN,

RUE YORK,

Ottawa.

LE Dr. TRESTLER,

DENTISTE,

Encoignure des Rues St. Lambert et petite Rue St. Jacques,

Vis-avis de chez le Dr NELSON,

MONTREAL.

DR. TURCOTTE,

Chaumiere St. Laurent

RUE ST. GEORGE, SOREL.

Sorel, 1861.

WILLIAM CLEGG,

AVOCAT,

Bureau Rue Rideau,

BASSE-VILLE, OTTAWA.

LE COURRIER D'OTTAWA,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL.

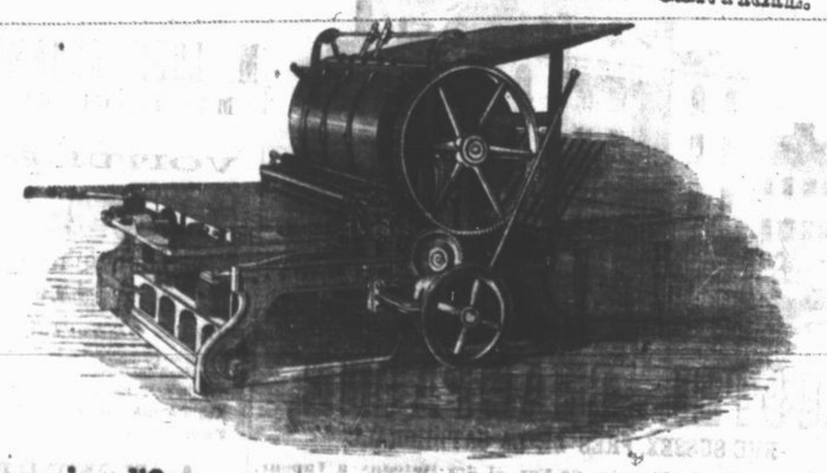

Le Courrier d'Ottawa parait le Mercredi de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement est de $2 00. par année payables d'avance, ou 2. 50. à la fin de l'année.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du *Courrier d'Ottawa.*

RUE RIDEAU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,

ON PEUT AUSSI S'ABONNER POUR SIX MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 00.

TARIF DES ANNONCES.

LES ANNONCES SONT PUBLIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR :

Six lignes et au dessous, première insertion	50 Cts.
Pour chaque insertion subséquente	12½ "
Dix lignes et au dessous première insertion	75 "
Pour chaque insertion subséquente	20 "
Les annonces audessus de dix lignes seront publiées à raison de 5 cents la ligne pour la premier insertion, et 2 cts. pour les insertions subséquentes.	
Un DEMI-CARRE (10 lignes) par an	
Un CARRE (20 lignes)	
Pour chaque carré additionnel	$12.00
Les AVIS SPECIAUX et NECROLOGIQUES paieront par ligne	$20.00
☞ Les Correspondances d'un intérêt personnel paieront, par ligne	$15.
	10 "
	10 "

Les Ateliers Typographiques du "*COURRIER D'OTTAWA*," sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientèle, toute espèce de commande dans les genres suivants :

Livres, Brochures, Factums, Blancs, Circulaires, Cartes Funeraires, Cartes D'Adresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placards, Affiches, Tete de Comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description &c.

N. B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse,—il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de copies, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.

MAGASIN DE MARCHANDISES.

J. H. GUEST,

No. 60 FORD STREET.

M. GUEST, tient un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

CONSISTANT EN

Patrons de Robes de soie et autres, Rubans, Dentelles,
Broderies sur Mousseline, Gants,
Bas, Garnitures pour Robes, &c.
Toiles, Serviettes ouvrées,
Toile ouvrée, Linge de table,
Serviettes de Table, Essuie mains,
&c. &c., &c.

Casimires, Draps, Merinos, Mousseline de Laine,

Indiennes: Gulngham, &c.

Tapis, Toiles Cirées, Transparents, Tapisserie, Bordures,
Rideaux de Dentelle et de Mousseline Broderie, &c. &c.

Noubliez pas le No. 60 Rue Ford

OSDENBURGH, N. Y.

LAMOTHE & McGREGOR

MARCHANDS A COMMISSION

ET ENCANTEURS.

OFFRENT EN VENTE :—

Vins Français, "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques.

Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c.,

Eau-de-vie, Jamaique, Genièvre, Whisky en entrepot ou droits payés,—

Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.

Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confient.

Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.

Montreal, 192, Rue St. Paul.

WILLIAM I. BOYD,

Editeur de Guides d'affaires,

(DIRECTORIES)

Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Conecticut.

Bridgeport. Norwich.

Delaware.

Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilmington.

Dist. de Colombia.

Washington et Georgetown.

New Jersey.

Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Gloucester, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Contés Mercer et Berlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New York.

Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y,
Brooklyn Guide d'affaire.
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Rondout, Schenectady,
Syracuse et son Comté.

Ohio.

Cheveland.

Pennsylvania.

Lancaster et son Comté.
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuylkil.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery.

Rhode Island.

Newport, Pawtucket et Woonsocket.

Virginia.

Virginie (Guide d'affaire.)

Canada.

Ottawa, Cité.

Hamilton.

Hamilton sous presse.

Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c.,

Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 333 Chestnut Street, Philadelphia.

A. O. LABONTE,

CORDONNIER.

PORTE VOISINE DE M. BACON,

DROGUISTE,

Côte Ouest de la Rivière Ogdenburgh.

M. Labonte est un ouvrier pratique. Il sollicite le patronage de ses compatriotes.

EXCHANGE HOTEL,

Vis-à-vis le Marché, RUE YORK,

BASSE-VILLE OTTAWA.

LE SOUSIGNÉ prend la liberté d'anoncer à ses amis et au public, qu'il a loué pour un nombre d'années, la maison si bien connue sous le nom de

EXCHANGE HOTEL,

Presque vis-a-vis le

MARCHE DE LA BASSE VILLE.

Qu'il vient de réparer et meubler à neuf. —La position qu'occupe son Etablissement, au centre des affaires, est la plus commode et la plus avantageuse qui puisse être offerte à ceux qui désirent visiter les marchés &c.

Le propriétaire de cet établissement peut assurer au public que rien ne sera épargné pour soutenir la réputation déjà établie de sa maison, et la mettre sur un pied à pouvoir offrir tout le comfort désirable.

On pourrait recevoir un certain nombre de pensionnaires soit au mois, soit à la journée, suivant le désire des appliquants.

La table sera toujours fournie de ce que le marché a de meilleur, et la *Barre*, du meilleur choix de *Vins, Brandy's, Gin &c.*

THOMAS CLARK,
Propriétaire.

N. B. Il y a aussi, de bonnes et spacieuses écuries, et remises attachées à son établissement.

Ottawa, 24 Février, 1861.

Hotel du Voyageur,

RUE SUSSEX,

LOUIS BLANCHETTE,

Propriétaire.

Ottawa, 3 avril, 1861.

NOUVELLES MARCHANDISES

M. CADIER,

A l'honneur d'annoncer aux habitans **Ogdensburgh et des environs,**

qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises d'Automne et d'Hiver consistant entre autres en

Manteaux pour Dames, faits a la dernière mode,

Ainsi que Chapeaux au dernier gout.

Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur, Mérinos Français et Mérinos Ecossais, Mousseline de Laine,

Flanelle blanche et de couleur,

CASIMIRES,

Draps, de toutes qualités, &c., &c.

Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER,

Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIER,

FORD STREET,

OGDENSBURGH, N. Y.

GEM RESTAURANT,

RUE YORK, BASSE-VILLE

REPAS à toute heure du jour : Lunch depuis 11 heures A. M. jusqu'à 2 P. M. Les meilleurs vins et liqueurs de toute espèce importés directement d'Europe : aussi un choix d'excellents cigares de la Havane etc.

La table sera constamment pourvue de tout ce que la saison pourra offrir de recherché.

A. BROWN.

HOTEL VICTORIA,

RUE MURRAY.

Trois Portes Est des Bâtisses de SPARROW.

Le Propriétaire de cet Hotel,

M. EUSEBE GAUTHIER.

AYANT meublé son établissement à NEUF, peut maintenant offrir aux public voyageur, tout le comfort désirable. Sa table est toujours fournie du choix des marchés, ses vins sont de la meilleur qualité, et le soin qu'il apportera à servir ses nombreuses pratiques lui font espérer une part du patronage publie.

Les personnes de la campagne venant avec leur voiture trouveront une cour spacieuse et de bonnes écuries.

Ottawa, Fév. 1861.

QUEBEC HOUSE,

RUE MURRY, BASSE-VILLE,

Ottawa, C. W.

M. A. RENEAUD,

A L'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par

M. CONWAY,

Les améliorations qu'il a fait faire a son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur nos marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même, dans les meilleures maisons de Montréal et de cette Cité, sont garanties être de la meilleurs qualitée.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries, avec remises, et une vaste cour, pour leurs voitures.

Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE

Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.

BERNARD LARIVIERE,

Proprietaire.

Ottawa, 1861.

CITY HOTEL

PAR

ISAAC BERICHON,

Rue Sussex.

CET Hotel est tenu sur un pied élevé, se trouve à proximité du chemin de fer et du Steamboat et est monté de ce qu'il y a d'exquis quand aux liqueurs, à la table, et en un mot de tout ce qui peut assurer le comfort du voyageur.

Ottawa, 1861.

CHS. LAPIERRE & S. LEBEAU

BATISSE DE M. J. AUMOND,

Rue Sussex.

MM. LAPIERRE & LEBEAU, ont toujours en main un assortiment considérable et varié

DE

CHAUSSURES

DE LA MEILLEURE QUALITÉ,

Qu'ils vendront à des prix très réduits,

POUR ARGENT COMPTANT.

MM. LAPIERRE & LEBEAU, Sollicitent une visite avant d'acheter ailleurs.

Ottawa, 15 avril, 1861.

LE SOUSSIGNE a l'honneur d'informer ses amis d'Ottawa et des environs, qu'il vient d'ouvrir un

Magasin de Groceries, Vins, &c., &c.,

dans la maison adjoignant le magasin de feu A. C. CAMPBELL, Ecr. Batisse de M. NAZAIRE GERMAIN,

Rue Sussex.

Où il invite les acheteurs à lui faire une visite, persuadé qu'il seront parfaitement satisfait tant par rapport au prix qu'à la qualité des articles.

J. M'CARRON.

Ottawa, 14 avril, 1861.

M. WILLIAM BOHRER.

Organiste a l'Eglise St. Joseph de cette Ville,

Et PROFESSEUR de MUSIQUE au Collège d'Ottawa.

M. BOHRER est chez lui, RUE St. GEORGE, *ancienne residence de M. GEORGE COX, graveur,* tous les LUNDIS et JEUDIS, depuis midi à 2 heures P. M.

Ottawa, 17 avril, 1861.

Premiere Année. Ottawa, (H. C.) Mercredi matin, 22 Mai, 1861. Vol. 1 No. VIII.

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENS DU CANADA CENTRAL.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

(*Les Peuples se déplacent quelquefois, mais ne s'anéantissent jamais.*)

J. C. Charpentier, Imprimeur.

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour *purifier* le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes, savoir: le scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, blessures taches de rousseur, pustules, et tout les malaches de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859.

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaitre ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été tranmise, j'en ai souffert durant de longues années. Tantôt elle éclatait en ulcères aux mains et aux jambes, tantôt atteignait l'estomac, la tête et les oreilles qui n'était plus qu'une seule plaie. Toutes les médecines ordinaires dont j'ai fait usage ne m'ont procuré aucun soulagement, tout au contraire le mal empirait. Enfin, je me suis réjoui de voir dans un journal le Gaspel Messenger la préparation de votre salsepareille, et vous connaissant, de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai fait usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remede selon votre prescription, en petites doses et durant un mois dans une cuillère à thé. Je n'en ai pris que trois bouteilles. Une peau lisse et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon système. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient existé dans ce siecle, et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur.

Alfred B. Tallery.

Erésipèle ou feu de St. Antoine, Dartre, Calvitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

Le Dr. Robert M. Preble écrit de Salem, N. Y., en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement un cas d'hydropisie qui menaçait d'être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violent Irésipèle à fortes doses du même remède qui en outre guérit les éruptions ordinaires.

Bronchite, goitre ou gonflement du cou.

Bebulon Sloan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit:—"Trois bouteilles de votre salsepareille m'ont complétement guéri du hideux gonflement du cou que l'on appelle goitre et dont je souffrais cruellement depuis deux ans.

Edward S. Morrow, de Newburry, Alabama, cite le cas suivant:—"J'ai guéri dans ma famille, au moyen de votre salsepareille une tumeur ovaire qui avait jusqu'à présent défié tous les efforts de la medecine, mais après avoir employé votre remède durant six semaines, il ne restait aucun symtôme de la maladie."

Maladies syphilitiques ou mercurielles.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, je suis, tout-à-fait de l'opinion de vo' s agent sous le rapport de l'efficacité de votre salsepareille. J'ai dans ma pratique, opéré maintes et maintes cures dans les cas de maladies vénériennes. L'un de mais malades avait des ulcères au gosier, à la bouche et au nez; il a été guéri dans cinq semaines. Une autre attaque de la même maladie a été également guérie et nulle trace n'en reste sur son visage. Une femme traitée auparavant pour le même mal par le mercure, et qui avait été la proie d'incroyables souffrances à la suite de l'humidité, a été également rendue à la santé en quelques semaines. Je sais d'ailleurs que d'après la formule que votre agent m'a remise, que votre préparation, sortie de votre laboratoire, ne peut être qu'un grand remède, et je n'ai pas, en conséquence, été étonné de ses heureux résultats.

Tout à vous fraternellement.

G. V. LARIMER, M. D.

Rhumatisme, goutte affection du foie.

Indépendance, Preston, Connecticut, 6 uillet 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douloureux rhumatisme chronique contre lequel avaient échoué tous les efforts de la medecine. J'ai eu recours à votre salsepareille dont une seule bouteille m'a radicalement guéri en deux semaines, de sorte que je jouis actuellement d'une bien meilleure santé qu'avant d'avoir été attaqué de cette maladie. Je pense que c'est une merveilleuse medecine.

J. FREAM.

Jules Y. Getchell de St. Louis, écrit ce qui suit:—"J'ai été, durant des années affligé d'une affection du foie qui avait complétement detruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bien-aimé pasteur le Révd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grâce à Dieu, votre salsepareille qui m'a guéri a tellement purifié mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je pourrais jamais, sous ce rapport, dire assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, "élargement" ulcères, carie et exfoliations des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excellent remède, et nous référons nos lecteurs à notre almanach américain que les agents ci-dessous nommés se font un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspépsie, affection du cœur, abcès, épilepsie humeur sombre, névralgie, etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance altérieure de cette médecine. Elle stimule vigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au-delà de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opérera tout le bien qu'il est au pouvoir de la médecine de faire.

Baume Pectoral d'Ayer, pour la prompte guérisson de Rhumes froids, influza, enrouement, croup, pulmonie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remede si universellement connu surpasse tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de sa vertu que pour ces sortes de maladies, il est sans rival dans le monde civilisé. Pour consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie: Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des Amers Oxigénés dans ma pratique pendant ces trois dernières années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale; l'Indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. Smith, M. D.

Exeter, Me., 30 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux premières années, j'ai recommandé l'usage du Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar, pour la Maladie des Poumons, et à la connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où Consomption semblait être déclarée, le Cerisier Sauvage effectua une cure complète.

E. Boynton,
Médecin à Exeter Corner.

Nous n'avons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce; et nous avons retardé l'introduction du notre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriétaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs, des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au nôtre des améliorations qui les surpassent tous; car nous avons vendu des remèdes de cette sorte depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons apporté quelques changements, puis essayé ensuite, et nous sommes certains que c'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation aux dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préferable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents à remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbury, Vt.
Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'Américan House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

Soulagement en Dix Minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYN.

Cette Medecine a ete Decouverte en 1737, *et est le premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de* "PASTILLES PULMONAIRES," *soit dans ce pays ou ailleurs; toutes les autres pastilles pulmonaires sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de* BRYAN *qui est apposée sur chaque* PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les comencement de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent l'Irritation de la Luette et des Amygdales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Soulagent les maladies ci-desus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont garanties devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Toute personne devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Tout voyageur devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMANAIRES DE BRYAN

dans sa poche.
Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Personnes ne refusera de payer
Vingt-cinq cents.

JOS. MOSES, seul propriétaire Rochester, N. Y. A vendre à Montréal, par Lyman, Savage et Cie., par Carter, Kerry Cie., et par Lamplough et Campbell.

19 mars. dm—135

GRANDS REMEDES!

Pour guérir un *Rhume* ou une *Toux* sévères il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour guérir la *Toux criaide*, la *Grippe* ou la maladie des *Branches*, il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour arrêter la prédisposition à la *Consomption*, il faut faire usage des

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar

Pour guérir l'*Asmthe*, l'*Indigestion*, il faut faire usage des

AMERS OXICENES.

Pour guérir l'*Asthme*, l'*Acidité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXICENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurant ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie: Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des Amers Oxigénés dans ma pratique pendant ces trois dernières années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale; l'Indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. Smith, M. D.

Exeter, Me., 30 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux premières années, j'ai recommandé l'usage du Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar, pour la Maladie des Poumons, et à la connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où Consomption semblait être déclarée, le Cerisier Sauvage effectua une cure complète.

E. Boynton,
Médecin à Exeter Corner.

Le seul Baume véritable est celui qui porte écrit sur l'enveloppe la signature de I. Butts.

Seth W. Fowle et Cie., Boston, propriétaires. A vendre à Québec, en gros et au détail, par John Musson, Joseph Bowles et Mme Ardouin.

8 janv. 1861.

VIVE LE VIEUX REMEDE DU VERMONT

CONTRE LA TOUX.

Elixir Balzamique Vegetal

DE N. H. DOWNS.

Nous disons au public que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle-Angleterre, pendant plus de trente ans, et à toujours été garantie comme donnant une entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage; nous ne connaissons pas un seul cas où les gens aient été mécontents et aient redemandé leur agent. Nous garantissons de plus que si, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus? Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne croie? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, l'ASTHME et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS, maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez en retour, le recommander à vos amis et connaissances; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est dans votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le vend pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents, J. M. Henry & fils, Waterbury, Vt. et n 30 rue Saint-Henri, Montreal, ou de M. S. Burr & Cie., Cornhill, Boston, Mass, ou de C. W. Atwell, Portland, Maine, ou de Lyman, Savage & Cie. Montréal, Canada, on de Barnes & Park, 13, Rangée du Park, New-York, ou des principaux Droguiste (en gros) de la Nouvelle-Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des circulairs à demande.

Le prix de cet article est de 50 cents à $1 la bouteille, et pour les bouteilles d'essai 25 cents.

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait fabriqué par Jaspor Curtis, de Saint-Albans, mais il n'est pas signé de la main de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. C'est une contrefaçon, on peut facilement le reconnaitre au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Dows, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFACON DU JASPOR CURTIS!

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

BOUTEILLE D'ESSAI, 25 CENTS.

A Vendre à Québec chez

O. GIROUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, J. E. BURKE, J. H. MARSH, J. BOWLES et S. STURTON.

9 fév. 1861. 106 12m.

L'APPAREIL AUBIN

POUR LE

Gaz d'Eclairage,

Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hotels, les Colléges, les Villages et les Villes.

BREVETE POUR LE CANADA LE 10 *Décembre*, 1858.

Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal,) s'adopte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du Soussigné.

C'est l'appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adopte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la sciure de bois, la Résine, la Houille, la graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de graines. Prospectus.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN,

Agent pour le Bas-Canada.

Rue Craig No. 142, chez M Garth.

Montréal 16 Février 1858.

J. B. HUSSON,

BONAVENTURE HALL,

MONTREAL.

M. J. B. HUSSON, a l'honneur d'offrir ses plus sincères remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses amis, et du public, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et il prend la liberté de leur annoncer qu'il est, comme par le passé, toujours prêt à servir les déjeunés de NOCES, dîners ou soupers de soirées.

SOUS LE PLUS COURT DELAI.

Ses servants sont des plus attentifs et rien n'est épargné pour donner la satisfaction la plus entière.

Montréal, 8 mars 1861.

Institut Canadien-Français d'Ottawa.

Lecture par un R. P. Oblat, Professeur au College de cette ville.

SUJET:—**Le Nom d'Ottawa et les deux présents des Ottawaks à un Gouverneur Français.**

Suite.

La première visite des Ottawaks à Montréal eut des résultats importants. Dès que nous aperçûmes leurs canots, assez nombreux pour inspirer une certaine crainte, nous nous tînmes prêts à les saluer à la mousquetaire, si ces Sauvages venaient nous attaquer. Ils nous firent comprendre qu'ils n'étaient pas des ennemis. Bientôt nous les laissâmes entrer dans l'enceinte fortifiée. Ils nous offrirent de traiter quelques peaux de Castor et firent même des présents, que nous reconnûmes convenablement. Mais ils avaient avec eux treize Iroquois prisonniers. Je vais vous conter cette aventure, qui fit sensation parmi nous. Les Cheveux-Relevés venaient de tomber dans un guet-apens. Pendant qu'ils sautaient des rapides, ils avaient été lâchement attaqués par un parti d'Iroquois. Ces ennemis mortels, disaient-ils, se tenant cachés parmi les arbres du rivage, avaient lancé des boules de plomb invisibles, qui fesaient en partant le bruit d'un petit tonnerre, et qui, en arrivant à destination, perçaient un trou, au fond duquel elles se cachaient et d'où coulaient des ruisseaux de sang. Les Ottawaks abordèrent en furieux. Sans penser au nombre des ennemis, ils fouillèrent le rivage, et se dirigeant dans les broussailles par de petits nuages qu'ils avaient vus surgir, et par une certaine odeur forte, qui était celle du soufre. Ils firent treize prisonniers et les entraînèrent dans leurs canots. Ces prisonniers devaient alors s'attendre aux plus cruels supplices; car la vengeance était justifiable en ce cas, *pour des Sauvages*, surtout à l'égard des Iroquois. Voici ce qu'on se disait à Montréal: Si les prisonniers eussent été des Algonquins, pris par les Iroquois, assurément on leur aurait arraché les ongles à coups de dents, dès le premier instant; on les aurait traînés au Cabanon ou village, et alors, vraiment, seraient venus leurs jeux de barbares cruautés! Au jour du supplice on leur aurait coupé les doigts, puis lié les deux bras ensemble, par les poignets, avec une corde, et cette corde, que deux hommes, de part et d'autre, aurait tirée de toutes leurs forces, serait entrée dans la chair, elle aurait brisé les os des pauvres victimes, qui auraient fait entendre des cris lamentables. Ayant eu les bras ainsi fracassés, ils auraient été attachés à des poteaux, et des tigresses, telles qu'il n'y en a pas en Afrique, auraient fait des présents aux hommes pour qu'on les eût laissées tourmenter à leur tour ces infortunés jouets... Quoi encore? Je ne saurais aller plus loin... Du feu!... Du sable ardent!... La chevelure enlevée!... Le tableau serait trop révoltant, je n'ai pas le courage de vous le peindre; peut-être suis-je déjà trop osé en vous présentant la simple nomenclature de ces atrocités. —Mais nos treize Iroquois, au lieu d'être mis à mort par leurs vainqueurs généreux, n'avaient pas même eu les mains liées derrière le dos. Ils furent remis sans la moindre insulte et le moindre mal à un Chef de leur Nation, qui se trouvait alors prisonnier à Montréal. Les Ottawaks, assurés de plaire par là aux Français, ne se vengèrent de leurs captifs qu'en leur accordant noblement, avec la vie, le pardon le plus absolu de leur lâche guet-apens (*R.* 1654, p. 9 *et* 10).

Cet acte de générosité émut deux jeunes Français aventureux, instruits, habiles et fervents chrétiens. Vous regrettrez comme moi que l'histoire n'ait pas conservé leurs noms. Ils s'offrent donc à risquer de passer un an chez les braves et bons Ottawaks, promettant d'étudier les ressources de leur contrée et de ménager la bonne entente des Indiens avec les Européens (*R.* 1656, p. 38). Après un long voyage fait sur des rivières, au milieu d'une sorte de désert boisé, mais interminable, ils rencontrent enfin une bourgade, puis ils s'engagent dans un lac, dont ils suivent la côte méridionale, et ils font encore sur ce lac 150 lieues. De temps en temps, ils bivouaquaient, non seuls sur la grève, mais au milieu d'un village d'Indiens, qui se mettaient en fête pour eux et leur donnaient à leur départ, des gâteaux de tâlne, qui devaient être jetés en sacrifice dans les eaux du lac. D'abord, ils ont rencontré la Nation des Sauteurs, qui se vantait d'avoir eu son origine au Lac Supérieur; puis, ce sont des Nations de la race Huronne, que sais-je? des tribus de diverses langues, qui, ayant été poursuivies partout par la fureur des Iroquois, n'ont cru se mettre en sûreté (*R.* 1654, p. 9) qu'en s'éloignant pour ainsi dire jusqu'au bout du monde. Enfin, (*R.* 1670, p. 86,) ils arrivèrent sur un cap à l'extrémité presque et au sud du Lac; ce cap s'appelait *Chagaouamigong*, c'était aussi le nom de l'anse voisine. Cette anse était très peuplée, et sur le cap ils trouvèrent nos chers Ottawaks. Ah! qu'ils étaient petits alors! Sur cette pointe de terre, il y avait *trois* nations qui étaient sœurs: les *Outaouaces*, les *Kiskakoumae* et les *Outaouasaga*, (*R.* 1667, p. 17,) et à peu de distance une nation de Hurons, nommés *Ehionnontatehronons*, à qui les Ottawaks avaient récemment donné l'hospitalité... de leur exil. Ce partage des Ottawaks en trois tribus, —d'une même et seule famille en trois branches, loin d'infirmer ce que nous avons pensé et dit sur l'origine des Ottawaks, nous le confirme au contraire et détruit les objections du plus incrédule; car n'était-il pas certain déjà que chacune de nos rivières, la Gâtineau, le Rideau et le Fleuve devait avoir sa tribu propre, et ces tribus appartenir à la même parenté! Quant aux Hurons, ils étaient d'une noble et valeureuse nation, et ils donnèrent un contingent aux Ottawaks dans leurs différents voyages, contingent faible pourtant et peu remarqué. Ces Hurons du Cap étaient au nombre de deux cents environ, et les trois tribus des Ottawaks ne comptaient ensemble que treize cents âmes. Treize cents âmes! voilà ce qu'il y avait pour nos trois tribus! treize cents âmes, en comptant les enfants! Ne semble-t-il pas que l'invasion Iroquoise n'avait épargné que trois frères, de qui les trois tribus avaient recommencé à vivre, comme le genre humain après le déluge! L'excès du malheur avait amené le découragement; les trois tribus, insouciantes de la vie, n'allaient presque pas à la chasse. Combien de temps sont-elles restées dans cet état de léthargie?—Nous ne pouvons répondre à cette question, mais nous savons qu'elles ont eu le bonheur d'en sortir avec gloire, et voici ce qui amena ce réveil (*R.* 1656, p. 41): "Dans la déroute du Païs des Hurons, ces pauvres peuples se répandirent de tous costez; les uns dans la Nation neutre, une bonne bande se refugia à Kebec, dans le sein des Français, et quelques-uns se retirerent *au Païs des* Algonquins, nommez *Outaouaks*... et comme ils auraient connû le Pere*** dans leur ancien Païs, et qu'ils auroient desia receu de luy quelque teinture de nostre Créance,... ils parlerent aux Ottawaks de notre Religion, de notre puissance, de leur Grande Rivière, et ils les réveillèrent en prononçant ce mot, la Patrie!—Et si Dieu l'avait voulu,... si au moins la faiblesse numérique de leur Nation n'avait été si déconcertante, les efforts qu'ils firent dès lors pour s'unir à nous et les avantages que nous leur avons procurés, les eussent conservés à la vie, rétablis dans leur ancien état et plus encore, et vous, Grand Fleuve, vous auriez encore les Ottawaks parmi les gardiens de vos Cataractes! Car les premiers de ces 200 peuples du Lac Supérieur qui viennent de descendre une première fois à Montréal, accompagnés seulement de quelques étrangers, devenus leurs frères, ceux-là sont nos Ottawaks. Ils sont pauvres et peu nombreux, ils n'ont chez eux d'autre gouvernement que l'autorité inutile d'un chef; ils n'ont plus de mœurs; ils ont moins de vertus que l'arbre sauvage n'a de fruits; mais ils ont l'amour de la patrie et le courage de se sacrifier pour elle. Ce petit peuple ne mourra pas sans avoir donné un grand exemple, sans avoir imposé son nom à toutes les populations du Lac, et amené cette vaste contrée à déployer sa fécondité sous le soleil de la civilisation et du catholicisme.—La replacer dans son pays, eût été pour la France s'acquitter d'une dette d'honneur envers lui.

Nos jeunes gens de Montréal s'étaient dit: Nous allons commencer par remettre la chasse en honneur parmi ce peuple. Nous lui parlerons de gloire, nous lui montrerons les Français; nous lui parlerons de Dieu et nous donnerons le baptême aux petits enfants... Jamais, Mesdames et Messieurs, quelles que soient les difficultés de notre position, ne nous laissons décourager par elles.

Après moins de deux ans,—on était au mois d'août 1656, les Ottawaks, guidés par les deux jeunes gens, firent une seconde visite aux Français (*R.* 1660, p. 29). Ils avaient cette fois cinquante canots d'écorce chargés de marchandises; c'était un nombre considérable de peaux d'Original, de Loup-Cervier, de Loutre, de Marte, de Blaireau, de Rat-Musqué et principalement de Castor. La flotte, montée par 250 Sauvages, descendit nos grands fleuves jusqu'à Québec, gravement et en bel ordre, poussée par 500 bras sur notre beau St. Laurent et, conduite par 500 yeux, dont la plupart n'avaient jamais vu les grands canots de bois d'Onontio.

Ils abordèrent au bruit du canon qui les étonnait, et en un moment ils eurent élevé leurs maisons volantes. Ils montèrent tous ensemble au Fort St. Louis, "pour aller saluer Mons, nostre Gouuerneur, portant leurs paroles en la main" (*R.* 1656, p. 39). Cette expression de l'époque veut dire que le Chef Indien portait des présents, qui, chez les Sauvages, passent pour des paroles, à cause de la pensée qu'ils y attachent. Le Gouverneur, certain de frapper leur imagination en se montrant avec éclat, les reçut dans la plus grande salle du Fort. Cette salle était pavoisée de drapeaux blancs à fleur-de-lis d'or, séparés les uns des autres par écussons aux armes de la France, au pied desquels on avait dressé des faisceaux d'armes. Une grande croix dorée était suspendue au milieu de draps-ux en trophée, en face du siége du Gouverneur. Celui-ci, en grand costume de Lieutenant-Général, était debout sur une estrade, entouré de son état-major tout étincelant de broderies, et de plusieurs prêtres qui portaient la soutane. On introduisit les Sauvages en les faisant passer entre deux lignes de soldats, tandis que les canons du Fort grondaient. Aussitôt qu'ils se trouvèrent réunis, le Gouverneur descendit de son estrade, et d'un geste amical, il fit comprendre aux Sauvages que tout ce qu'il y avait autour d'eux, la ville, le fleuve, et tout le pays, leur appartenait autant qu'à lui-même. Les Indiens au teint rouge avaient leurs cheveux noirs relevés sur la tête et retenus en couronne par de petites liannes de bouleau; ils portaient une sorte de juste-au-corps en fourrure qui ne laissait à découvert que leurs cols, leurs bras et leurs pieds noueux; ce vêtement était moucheté et marqueté de petits coquillages, de morceaux de cuivre et d'arêtes de poissons; leur ceinture en écorce et les petites cordes de racine qui passaient sur les épaules, achevaient de leur donner l'apparence capricieuse et poétique que l'on attribuait aux Incas. Le Grand Chef, homme aux formes athlétiques, portait de plus un collier de coquillages et une plume dans les cheveux. Point d'arcs, point de haches, ni de casse-têtes, toutes ces armes étaient restées avec les canots. La contenance des Indiens était ferme, presqu'indifférente. Quand le Gouverneur fut descendu près d'eux, et qu'il eut donné l'accolade aux deux jeunes Moutréalais, tous, à l'exception du Grand Chef, qui voulait porter la parole, s'assirent par terre, comme au Conseil du Grand-Feu, et le Grand Chef, dont les yeux jetèrent un éclair d'une impression indicible, déposa deux magnifiques fourrures aux pieds du Gouverneur.

Vous savez déjà, Mesdames et Messieurs, la signification de ces deux présents,.... mais le Grand Chef prend la première fourrure et il parle: "Par cette fourrure, dit-il au Gouverneur, je demande que des Français soient toujours avec nous dans "notre pays." Les Ottawaks voulaient avoir toujours de ces hommes qui les avaient menés à la chasse, ils voulaient leurs talents, leur genre de vie, la *civilisation*... autant qu'un Sauvage pouvait la comprendre. "Par "l'autre fourrure, dit-il en prenant la "seconde, je demande des Robes-"Noires pour enseigner le *Chemin du* "*Ciel* à ma tribu et à toutes les Na-"tions du Grand Lac."

—D. Ils auraient du demander la Patrie!—R. Non, c'eût été prématuré.

D. Ils ne demandaient que les *secrets* des Ouatamis, peut-être, et non la Religion!—R. Qu'en savez-vous encore? Nous le saurons plus tard.

Remarquez maintenant cette grande expression: "à toutes les Nations du Grand Lac." Honneur aux Ottawaks! Honneur à leur sagesse! Honneur à leur grandeur d'âme!

Le Gouverneur, au comble de la joie, assura les Sauvages de son amitié. Puis, il donna des ordres pour qu'ils fussent d'abord bien traités et pour qu'on leur donnât une multitude de choses qui pouvaient leur servir dans leur pays. On leur distribua des capots, des couvertures, des bonnets de nuit, des chapeaux pointus, assez vastes pour contenir leur chevelure; des chemises, des draps, des haches, des fers de flèche, des aleines, des épées, des scies pour couper la glace en hiver; des couteaux, des chaudières, etc. Enfin le Gouverneur fit présent de fusils aux jeunes gens (présent qui leur devint funeste). L'enthousiasme était à son plus haut point dans la ville. On ne laissa partir les Ottawaks qu'avec tout le cérémonial qu'il y avait eu à leur arrivée. Deux Missionnaires Jésuites, le Père Léonard Garreau et le Père Gabriel Dreuillettes, s'embarquèrent sur le canot du Grand Chef, et une trentaine de Français s'équipèrent des canots et firent joyeusement leurs préparatifs à la hâte, pour suivre les Ottawaks et aller passer l'hiver avec eux (*R.* 1656, p. 40).

A CONTINUER.

Litterature.

Feuilleton du Courrier d'Ottawa.

L'HOMME DE FER.

PREMIERE PARTIE.

VI.—*Où Fier-à-Bras est sur le point d'être un sujet d'importance.*

Suite.

"—Depuis avant-z-hier minuit, ma fillette Jouanne, que j'ai vue le démon dans les bois de la Gouesnière... qui courait, qui courait!.... avec des chiens gris! qui soufflaient du feu par les naseles.... et des hommes rouges sur des chevaux noirs....

"Oh!.... J'ai fait disant: Mon Vonic, tavais bien les fièvres d'avant ça.... Et c'est les fièvres qui t'on bouté el' mauvais rêve!

"—Non fait, non fait, qui m'a fait disant: J'étsit en bon état, par ma fi dam oui! Que j'avait été voir ma bonne femme de mère Saint-Méloir.... Et que j'avait mangé de la cœurée de veau fricassée dans du sindoux.... oh! là! là!.... En tournant o'l'va³ de la Gouesnière, j'ai ouï les pas des chevaux.... et tout à coup, j'ai pas tant seulement pu me détourner, qu'ils sont passés roquant la montée au galop!...

"—V'là ce qu'il me dit, disant: Pour un clos tout paré et semé je ne voudrais pas menter, mes amis! Et qu'il a ajouté, faisant:

"—Ma Jouanne, le maître à tous avait une plume noire à son chapeau...: et un pauvre petit enfant couché en travers sur le pommeau de sa selle!...."

Jouanne se tut.

Pendant le silence qui eut lieu, le petit éclat de rire sec et strident que nous avons entendu déjà derrière la haie fit hoix, sur la plate-forme, se fit ouïr du côté de la porte. Tout le monde tressaillit. La porte s'ouvrit brusquement, et la tête rouge du nain Fier-à-Bras se montra au ras du seuil.

Il s'élança, fit une gambade, sauta sur les genoux de dame Goton scandalisée, et de là sur la table, où il s'accroupit dans un plat vide.

"Oh! qu'on apprend de bonnes histoires, petite Jouanne, ma mignonnette, dit-il, quand on court le guilledou la nuit avec Yvon, le pâtour du presbytère!....

"—Je cours pas le guilledou la nuit!...." se reçria Jouanne en colère.

Mais les rieurs étaient déjà du côté du nain. On ne songeait plus à trembler. Fier-à-Bras reprit:

"Jouanne, ma mignonette, ne te fâche pas... et quand tu rencontreras Vonic au carfour de la Croix-Marion, ou ailleurs, dit-lui qu'il a eu grand tort de prendre les lièvres. Ce n'est pas l'Homme de Fer qu'il a vu sous le bourg de la Gouesnière, c'est Huguet, le vieil homme d'armes de Châteauneuf, avec ses quatre archers qui allaient boire du cidre doux à Saint-Benoît des Ondes. Et Vonic a vu trouble, ma petite Jouanne, car Huguet, le pauvre bonhomme, n'a ni chaperon ni plume noire. Il porte une salade rouillé qui n'a pas été fourbie depuis le temps du duc Jean... Quand à la malheureuse créature qui était couchée en travers, devant la salle, ce n'était pas un enfant, c'était un homme!

—Et qu'en sais-tu, quart de damné? dit Jouanne.

—Oh! mignonette, te voila bien marrie! Ce que j'en sais? Par ma foi, c'était moi qui allais aussi boire du cidre doux à Saint Benoit des Ondes et qui étais entravers de la selle du bonhomme Huguet.... j'ai vu ton Vonic qui s'enfuyait en bray ..t comme un âne."

Un éclat de rire général accueillit cette conclusion Jouanne se mit à pleurer de rage, la pauvre enfant. Fier-à-Bras triomphait. Non pas que ce fût un méchant nain; au contraire, c'était un bon nain. Mes c'était un nain.

Il sortit de son plat et fit deux ou trois tours sur la table, les mains derrière le dos, marchant à pas comptés avec beaucoup d'importance. Son caprice était de changer maintenant la gaieté revenue en frayeur, comme il avait changé naguère la frayeur en gaieté.

Il glissa un coup d'œil vers la fenêtre et vit qu'un gros nuage allait passer sur le soleil.

Fort de cette observation, il tourna le dos à la lumière attendit un instant, et s'écria tout à coup:

"Ce soleil me gêne! je le chasse!"

L'ombre se fit comme par enchantement. Le nuage était sur le soleil. Les gens du Roz se regardèrent ébahis.

Le nain, apaisé par l'obéissance du roi des astres, reprit avec bonhommie:

"A la bonne heure! je le laisserai revenir bientôt."

Le nuage était épais et les petits carreaux de la cuisine avaient une honnête couche de poussière. Tous les objets éclairé naguère si vivement se plongeaient dans un demi-jour obscur. Le feu rougissait sous la cendre. On ne riait déjà plus.

"Si Vonic, le pâtour, avait vu le mandit en personne, reprit encore le nain d'une voix sombre, ce n'est pas les lièvres qu'il aur

" Entre Pontorson et Avranches, le sol est couvert de cabanes et de tentes. Les étrangers sont venus de tous les pays chrétiens pour honorer Mgr. saint Michel dans sa basilique.

" Chaque jour la grève ouvre et referme ses sables sur bien des cadavres.

" Car les étrangers ne savent pas les dangers des grèves.

" Mais tous les cadavres qui ne gisent sous le sable ne sont pas les victimes des tangues mouvantes.

" L'homme de Fer, le mécréant, l'ogre d'Allemagne, le comte Otto Béringhem, vient en aide au lisse et à la mer.

" On sait bien cela, les gars et les filles, mais qui oserait s'attaquer au comte Otto Béringhem, l'homme de Fer!

" Souvent la pauvre étrangère, qui a traversé tant de contrées pour arriver au trône du pèlerinage, s'endort sous sa tente avec son enfant à ses côtés. Quand l'aube vient, elle se réveille. Son enfant n'est plus là, son enfant chéri.

" C'est le comte Otto qui a glissé sa main damnée sous la toile de la tente.

" Le fiancé a dit à sa fiancée : A demain!

" Et les beaux rêves qu'il fait en attendant le jour!

" Le jour se lève. Où est la fiancée?

" Le comte Otto l'a trouvée belle!..

" Voici un jeune garçon qui aura quatorze ans viennent Pâques fleuries. On lui apprend le catéchisme, afin qu'il fasse sa première communion comme le fils d'un bon chrétien. Son père et sa mère ont épargné sur le nécessaire de chaque jour pour lui donner un beau vestaquin de toile grise, feutre de laine et des bottines poinines en bon cuir tanné.

" Oh l'enfant heureux!

" Les cloches sonnent à la paroisse. On sent les feuilles de roses et le buis coupé menu, comme un jour de Fête-Dieu! Qu'il vienne, l'enfant avec ses habits neufs et ses cheveux blonds peignés par sa mère attendrie. Mais qu'il vienne!

" Hélas Seigneur! l'enfant ne viendra pas! Le comte Otto avait marqué d'une croix la pauvre porte de son père!...."

On eût dit que le nain s'était transfiguré au feu d'une inspiration étrange et soudaine. Son visage pâle ressortant sous ses cheveux sanglants. Ses yeux brillaient. Sa voix avait de l'harmonie. Les gens du Roi étaient sous le coup d'un charme.

" S'il marche seul, le comte Otto, la nuit, sur son cheval noir, poursuivit encore le nain en changeant de ton, ce n'est pas qu'il manque de serviteurs.

" Il a cinquante hommes d'armes mieux équipés que les gardes écossais du roi de France.

" Il a un chapelain qui est évêque.

" Il a douze chanoines pour sa chapelle, qui est une cathédrale.

" Il a douze pages et douze demoiselles plus belles que des fées.

" Il a de l'or, de l'or et des rubis, et des diamants et des perles!

" Trois sorciers: un Sarrasin, un Napolitain et un Juif cherchent pour lui, le jour et la nuit, dans les grimoires, la science de l'immortalité.

" Où dort-il?....

" Ecoutez! quand le ciel est clair, avez-vous vu, du rivage, ces points sombres qui tachent la mer embrasée!

" Loin, bien loin, si loin que l'œil se fatigue à deviner ce qu'il voit!

" Ce sont des îles.

" Dans la plus grande de ces îles, le comte Otto a son palais, dont les colonnes sont d'or et de porphyre.

" C'est là qu'il verse le sang des enfants et des femmes dans des vases de jaspe et de cristal.

" C'est là!

" Pour se défendre, il a la grande mer et l'aide du démon.

" Il a ses hommes d'armes, sa lance et ses maléfice.... Et cependant il sera tué!....

" Allons! soleil reviens si tu veux!"

Fier-à-Bras avait guetté de l'œil le passage de la nuée. Le soleil, docile, inonda la vaste cuisine et fit danser la poussière dans ses rais larges et dorés.

Fier-à-Bras n'était plus un nain, c'était un géant.

Les bonnes gens du Roi avaient envie de s'agenouiller autour de lui et de baiser la poussière de ses sandales nues.

A CONTINUER.

A NOS ABONNÉS.

☞ *Le comité de direction de cet établissement a décidé que ce journal ne sortirait qu'une fois par semaine, pendant les premiers six mois, c'est-à-dire, pour le premier semestre. En conséquence de cet arrangement, le prix de l'abonnement, pour ce semestre, ne sera que d'une piastre, c'est-à-dire, au taux de 2 piastres par année. L'administration tiendra compte aux personnes qui auraient payé leur abonnement avant cet arrangement, et portera la balance à leur crédit, pour le prochain semestre.*

—Nous prions les personnes qui ne reçoivent pas régulièrement notre journal, de vouloir bien nous en donner avis aussitôt que possible, afin que nous puissions leur expédier les Nos. qui pourraient leur manquer.

—Nos porteurs ne connaissent point encore la résidence de tous nos abonnés de cette ville, il a dû par conséquent se glisser quelques erreurs, bien involontaires, sans doute, dans la distribution de notre feuille; c'est un mal auquel nous nous attendions, mais aussi, auquel nous apporterons le plus prompt remède.

—Les eaux du Lac Champlain sont maintenant à cinq pieds au-dessus du niveau de l'eau basse ordinaire, elles couvrent une partie des quais de Burlington. On ne se rappelle pas les avoir vues aussi hautes depuis dix ans.

Le Courrier d'Ottawa

Ottawa, 22 Mai 1861.

REVUE GENERALE.

Les nouvelles qui nous viennent d'Europe et surtout des Etats-Unis pourraient nous faire croire à une dissolution ou à quelque transformation sociales, ou qu'il doit s'opérer partout le monde des modifications politiques, et que l'humanité dans chacune des phases de sa vie morale doit obéir à l'impulsion que lui a donné la Providence.

Notre petit coin de terre de l'Amérique du Nord est aussi joliment bouleversé.

Ici comme en Europe, *on marche de l'avant*; lorsqu'on ne peut parvenir par le droit, on tâche d'occuper toute situation par la force. Quand dans l'enceinte législative on ne peut frapper à coups de convictions, et avec l'arme du bon sens, on essaie les coups de... pistolet afin de satisfaire le *point d'honneur*.

Est-ce ainsi que l'influence de la force du gouvernement se rallie à ce qu'il y a de plus important dans notre existence sur cette terre, au développement du sentiment moral et de toutes nos facultés intellectuelles? Peut-elle leur imprimer la plus grande activité, la direction la plus noble, si elle ne réunit pas les hommes par le lien commun de la patrie politique?

Quel exemple!...

Le fondateur de la religion chrétienne y institua la véritable humanité, inconnue jusqu'à lui, en unissant tous les hommes par le lien fraternel de la charité chrétienne, par les mêmes espérances et par la pratique des mêmes vertus. De même l'amour de la patrie unit les hommes en en faisant des concitoyens, en les attachant à la chose publique par un sentiment commun, qui les excite à la servir de toute leur puissance, et qui favorise le véritable intérêt de chacun en servant l'intérêt de tous.

L'union est aujourd'hui un mot vide de sens et l'intérêt particulier passe avant celui des masses.

Et l'ambition donc!

Tournons nos regards vers l'Europe avant de résumer la politique Canadienne à notre point de vue.

Les derniers événements de Varsovie ont été commentés par toute la presse française avec toute la sympathie traditionnelle que la cause de la Pologne a toujours excitée dans l'Europe occidentale; mais ces témoignages d'intérêt serviraient mal la cause polonaise, s'ils avaient pour effet d'égarer l'opinion publique, en faisant supposer que l'empereur des Français encourage des espérances qu'il ne pourrait satisfaire.

On rapporte que le lendemain du grand débat parlementaire sur la réorganisation de l'armée du Midi de l'Italie, Garibaldi eut une conférence avec ses anciens généraux, et que la majorité d'entre eux se prononça pour l'acceptation de la politique du comte de Cavour. Les amis de Garibaldi espéraient que lui aussi finirait par accepter cette politique.

L'intérêt qui s'attache aux affaires d'Italie, si grand qu'il soit, ne l'est pas plus que celui qu'excitent les événements de la Pologne. Ces événements prennent chaque jour un caractère plus douloureux et plus grave. Les négociations ouvertes par le gouvernement russe avec MM. Zamoyski et Lowinski sont restées sans résultat; les conditions de ces deux notabilités polonaises ayant été repoussées, et l'on disait que M. Zamoyski, désespérant de ramener le cabinet de St. Petersbourg aux idées de justice et de conciliation, allait partir pour implorer l'intervention de la France et de l'Angleterre en faveur de sa malheureuse patrie. Mais cette intervention ne serait probablement qu'accroître l'irritation et les défiances de l'empereur Alexandre, qui s'est engagé de plus en plus dans la voie des rigueurs. Le gouverneur militaire de Varsovie a interdit aux journaux de s'occuper des affaires du pays, c'est-à-dire des objets même en vue desquels tout journal est créé. Les corps des morts ne pourront être accompagnés au cimetière que par les membres de la famille. Tout signe de deuil est rigoureusement interdit. En outre, la ville de Varsovie aura à payer une contribution de deux mille roubles par jour pour l'entretien des troupes et 1,500 roubles pour les frais d'enterrement des individus tués pendant la journée du 8.

Mais cette dureté ne fait que gagner de nouvelles sympathies à la Pologne, non seulement dans toute l'Europe, mais dans la Russie elle-même.

Que voit-on aux *Etats-Désunis*! Nous voyons dit un de nos confrères! que nos voisins semblent devenir très sérieux dans leurs luttes intestines. La guerre commence à prendre un air de consistance marquée. Il règne dans les préparatifs une activité extraordinaire; si les volontaires américains sont aussi braves sur le terrain qu'ils sont ardents à s'y rendre, le fort McHenry coûtera plus de monde que le fort Sumpter. Washington est en ce moment gardée par 31,000 hommes. Tous les jours, de nouvelles compagnies arrivent des différents Etats du Nord; quarante ou cinquante vaisseaux sont en construction pour les fins de la guerre. Beaucoup d'officiers du Sud qui avaient d'abord donné leur démission au gouvernement les réclament aujourd'hui, mais en vain. Le sénateur Douglass doit, dit-on, accepter du Président une commission de major général. Des démonstration d'Union ont lieu dans le Massachusetts et le Maryland. Chase, le secrétaire d'Etat offrira, dit-on, le nouvel emprunt au prix moyen du marché, jeudi, le 30 juin; une dépêche télégraphique annonce qu'une maison de Montréal est prête à acheter au pair $ 1,000,000 de cet emprunt. Cet nouvelle est assez invraisemblable.

L'Ohio, la Pensylvanie et tous les Etats libres de l'Ouest ont offert leur concours pour le maiutien de l'Union, et on fait promettre au Président de ne cesser les hostilités que quand le drapeau national flottera sur tous les Etats de l'Union. On avait annoncé que le général Scott était privé du commandement, par une forte maladie, mais cette nouvelle est sans fondement. On répand constamment le bruit de tentatives d'empoisonnement ou d'embauchage pratiquées à l'égard des soldats du gouvernement. Une rencontre sanglante a eu lieu le 10, entre la populace et les troupes, au camp Jackson, St. Louis; vingt-deux personnes ont été tuées dans la mêlée. Le capitaine Tyler, du fort Kearney, a encloué 12 obusiers dans la crainte que la populace ne s'en rendit maîtresse.

Telle est l'état des affaires chez nos voisins.

Quand à nous, maintenant, nous voici bientôt à la veille de nouvelles élections, où chaque candidat va déployer toute son influence, faire briller toutes ses capacités, exposer au grand jour toutes ses vertus, tous ses talents, toute son éloquence vis-à-vis des électeurs de chaque comté.

Les électeurs n'auront pas de trouble à connaître les ex-membres par leur passé, qui parlera plus éloquemment à l'intelligence du peuple que les discours les plus fleuris.

De nouveaux candidats viennent aussi sur les rangs, il faudra se défier de *ces nouveaux déballés*, et du fard et des phrases plus ou moins empoulées qu'ils emploieront, avec force *marchandises* afin de tromper ou d'acheter les consciences.

Il faut de suite se défier de tous ces parleurs qui paraissent sur les hustings, et qui toujours promettent plus qu'ils ne sont capables tenir. Le passé doit nous avoir instruit suffisamment pour nous empêcher de retomber dans les mêmes fautes.

Enfin notre législature a donné signe de vie, et paraît s'occuper de la grande question de la colonisation, que nous avons traité longuement dans notre dernier numéro. La voie de la presse est enfin parvenue jusqu'à ses oreilles.

Le gouvernement semble comprendre qu'il faut enfin s'occuper de la colonisation du pays, et il a voté une allouance de $100,000 pour les chemins à être faits dans les townships du Haut et du Bas-Canada.

Et nous avons vu avec beaucoup de satisfaction qu'un comité composé de MM. Sicotte, Drummond, Laberge, Désaulniers, Hébert, Turcotte, Chapais, Fournier et Cimon a été nommé dans le but d'adopter des mesures pratiques et prompites afin de porter secours à nos compatriotes qui reviennent des états voisins pour s'établir en Canada. C'est un beau commencement, et nous avons l'espoir que ce comité agira promptement et efficacement.

(A continuer.)

CONCERT.

Nous avons lu avec plaisir dans plusieurs journaux de la ville des invitations pressantes à se rendre en foule au grand concert qui aura lieu le 30 du mois présent, au Théâtre Royal.

On ne peut être que disposé à se rendre à ces invitations, si l'on considère les noms des citoyens qui patronisent ce concert, la destination religieuse et publique des bénéfices qui y seront réalisés, les talents artistiques et le nombre de ceux qui se préparent à nous donner cette soirée de mélodie.

Les billets sont déjà imprimés et en circulation: On pourra s'en procurer, le jour même à la porte du Théâtre, et tous les jours, au London Music Store, ainsi que chez M. Reynolds, rue Sussex.

Nous aimons à croire que nos lecteurs canadiens ne resteront pas en arrière de leurs amis d'origine anglaise dans une circonstance où il s'agit d'une œuvre qui a tant de droits à leurs sympathies. Nous espérons surtout que nos dames qui sont toujours heureuse d'avoir une occasion de faire le bien, se feront un devoir d'assister à une soirée qui d'ailleurs leur promet tant d'agréments. Qui d'entre elles pourrait hésiter à ajouter 50 cts., aux sommes souvent considérables qu'elles consacrent à leurs amusements, lorsqu'il s'agit d'aller entendre les chefs-d'œuvre des Meyerbeer, des Haydes, des Rossini, des Donizetti, et les chœurs si populaires des Montagnards.

Du reste, nous sommes heureux de pouvoir annoncer qu'outre les artistes et amateurs de la ville dont il serait superflu de louer l'habilité, on aura aussi l'avantage de voir quelques artistes étrangers dont la présence seule suffirait pour assurer au concert un succès complet. C'est donc avec le plus grand plaisir que nous nous unissons à tous nos confrères de la presse pour inviter nos concitoyens à se porter en foule à cette réunion, la plus intéressante peut-être de toutes celles de ce genre qui jusqu'ici ont eu lieu à Ottawa.

L'ouverture de la séance se fera à 8 heures précises. Pour le Programme, nous renvoyons nos lecteurs au prochain No.

ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE LA REINE.

Par Proclamation du Maire, tous les bureaux publics, les magasins, et les boutiques de cette Cité seront fermés vendredi le 24, jour anniversaire de la naissance de la Reine.—Outre quelques voyages de plaisir, annoncés par les vapeurs de l'Ottawa, la parade des Carabiniers et un dîner au Restaurant Kavanagh,—il n'y aura aucune démonstration publique à cette occasion cette année.

Victory des Chambres.

Samedi, sur les deux heures de l'après midi, Son Excellence le Gouverneur Général s'est rendu à la salle de séance du Conseil législatif, avec le cérémonial ordinaire, et a mandé l'honorable Bureau de l'Assemblée Législative, et quelques Députés dans les deux Chambres.

Son Excellence a ensuite, par le discours suivant, clos la quatrième session du sixième parlement provincial:

Honorables Messieurs du Conseil Législatif:
Messieurs de l'Assemblée Législative:

" C'est avec beaucoup de plaisir que je vous ai vous avez amené à terme vos délibérations sur les mesures jugées nécessaires pour le bien-être de la province, et qu'ainsi il est en mon pouvoir de clore la quatrième Session de ce Parlement.

" Vous avez, en plusieurs points importants, amendé la loi criminelle, et facilité l'expédition des affaires judiciaires.

" Vous avez expédié les diverses mesures qui vous ont été soumises, et vous avez donné toute l'attention possible aux pétitions et représentations des sujets de Sa Majesté.

" J'ai lieu de vous offrir mes félicitations sur les perspectives qui s'ouvrent pour le Canada, et qui font espérer l'augmentation des exportations. Les navires que vous voyez flotter maintenant de vos fenêtres, dans le Saint Laurent, annoncent l'ouverture d'une riche traîte, et je prie la Providence de favoriser nos campagnes d'une autre moisson abondante.

Messieurs de l'Assemblée Législative:

" Je vous remercie au nom de Sa Majesté des Subsides que vous avez libéralement votés pour le service public. Ces fonds seront soigneusement dépensés conformément à vos désirs.

Honorables Messieurs et Messieurs:

" Sa Très-Gracieuse Majesté a souffert une profonde affliction domestique, à l'occasion de laquelle, ses loyaux Sujets, vous lui avez adressé l'expression de vos sentiments de condoléance et de notre sympathie. Je n'ai pas manqué de transmettre votre adresse au Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

" Nous pouvons, je crois, nous attendre prochainement à l'honneur d'une visite, sans caractère officiel de son Altesse Royale le Prince Alfred, et j'ai l'assurance que la présence parmi nous d'un autre membre de la famille Royale d'Angleterre, sera pour nous un sujet de félicitation.

" Je mets fin maintenant à vos travaux, et je prorogue le Parlement du Canada.

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Excellence le gouverneur-général:

Plaise à Votre Excellence,

" Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, approchons de Votre Excellence pour lui présenter notre bill des subsides, pour l'exercice de l'année courante.

" Plusieurs sujets concernant les intérêts généraux de la province ont occupé notre attention, durant la dernière session, et bien que les circonstances dans lesquelles se trouve le pays aient été de nature à ne requérir que peu de mesures importantes de législation, cependant je crois sincèrement que les débats qui ont eu lieu sur des questions relatives au bien-être, au progrès et à la prospérité du Canada, ne manqueront pas de produire des bons résultats.

" J'ai maintenant à offrir à Votre Excellence, au nom de l'Assemblée Législative, un bill pour octroyer les sommes votées pour l'exercice de l'année, pour lequel je sollicite respectueusement la sanction de Votre Excellence."

L'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative a alors présenté le bill des subsides qui suit:

" Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement civil pour l'année 1861, et certaines autres dépenses se rattachant au service public, et aussi prélever un emprunt sur le crédit du fonds consolidé du revenu."

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance, et sanctionne ce bill."

CHRONIQUE DU COURRIER.

Hélas! M. l'Editeur, que vous êtes à plaindre. Je me suis dit à part moi... tout seul dans mon petit *sanctum* en pensant aux mille et une tribulations du journalisme canadien.

Je vous connais, voyez-vous; je sais que vous êtes mauvais, et que la moindre contrariété vous affecte. Nouvellement arrivé dans la *ville de Bytown*, on a dû jeter les yeux sur vous,... et parbleu dans... Telle est la coutume, elle est bien triste, mais aussi elle est très générale....

Les gens disaient "*Le Courrier* ne paraîtra pas," et quand le *Courrier* a montré sa belle tête avec ses cheveux soyeux, son corps droit, bien habillé, un caractère neuf (ce qui veut dire des vêtements qui n'ont point servi), vite la *gente parisante* s'uniquant aux vieilles commères, s'écria: "Oh! je n'aime pas le *Courrier*, il est trop indépendant, dit trop franchement sa pensée, n'aime pas ceux qui *exploitent*, et ne voudrait point être *exploité*.

Le *Courrier* s'attira de suite la protection, la bonne grâce et l'influence des premiers citoyens de cette ville, et des grands centres Canadiens où l'on s'occupe de la morale, de la science, de la littérature, de la politique, du commerce et de ce qui se rattache à ces branches, qui viendront à changer les *idées crasses* de gens qui voudraient encore faire moudre leurs grains au moulin *banal* du seigneur, et croient que le Progrès est mort parceque le *Courrier* vient de naître.

Je me suis laissé dire bien des choses, mais je vous avoue franchement que quand j'en entendrai de nouvelles je vous les répéterai dans l'intérêt de votre feuille.

Comme chroniqueur, je dois vous relater tout ce qui se passe de *piquant* dans le Canada Central, tout en me permettant de *piquer* moi-même les hommes qui veulent aller trop vite, et qui cependant marchent à reculons. Il y en a qui vont au pas de course, d'autres le petit pas; je prendrai la part du juste milieu!!! vous me comprenez, n'est-ce pas?

Je n'appartiens ni à Ottawa, ni au bas, ni au *haut Canada*. Quelquefois je suis dans la haut, mais le plus souvent dans le bas, d'où je vois mes étoiles, dont je vous entretiendrai de temps à autre afin de faire rire vos lecteurs quelquefois à mes dépens, mais le plus souvent aux dépens de ceux qui jouent double rôle dans ce monde, cachant qu'ils n'en joueront qu'un dans l'autre.

Les journaux ont dû vous apprendre l'affreux d'honneur que les Honorables D. et M. devaient vider par les armes, au-delà des frontières. J'ai été présent au départ de ces messieurs. Il faut vous dire la farce qui a eu lieu. M. R. servait de second à M. M., et M. K. de témoin à M. D.

M. D. n'est pas expert dans l'art des armes. Il frappe plus rarement avec une plume qu'avec une épée, et le moindre os brisé de sa plume est plus dangereux que son bâton. M. M. le savait, et il connaissait à rebours le pistolet à tout autre ami.

Avant le départ je vis M. K. donner des leçons à l'hon. D. Vous devez D. tenir votre pistolet dans cette position, le bras droit, regardez votre adversaire que d'un œil, comme ceci, n'ayez point l'air d'un homme qui tire une fourte et qui vise. Mettez le pied droit un peu de travers, comme cela, bien; c'est la vraie manière pole-française mon cher?

M. R. enseignait aussi au Solliciteur la manière de plaider devant un tribunal du *point d'honneur* qui a un code, une jurisprudence, une justice pour lui seul, et termina ces explications disant "c'est la manière anglo-écossaise mon cher!"

Rendu à destination, les adversaires et les témoins ont mesuré le terrain. M. D. disait que la distance entre lui et son adversaire était trop rapproché, et M. lui, trouvait qu'elle ne l'était pas assez, quand tout à coup M. R. s'écria—O malheur! O misérable mémoire!!! nous avons oublié les balles!!!

Sans balles que pouvons-nous faire à 50 lieues de Québec—Oh! vilaine mémoire, voici de ses coups—Remettons la partie....

Se battre à la Havane et à la Bayere en véritable pugilistes ne faisait pas.

Se battre avec des couteaux (bowie knives) ne pouvait faire non plus quand on a sur soi que les petits canifs qui accompagnent ordinairement tout législateur, comme la lancette le médecin.

"Messieurs, dit M. K., cela est une farce."—"It is a fortunate one," ajoute M. R.

—"C'est une *gigantesque* infamie, un véritable guet-apens. Vous êtes des lâches, s'écria le membre pour Rougemont, déchargeant le canon de son pistolet sur un petit oiseau qu'il effraya.

—Allons noyer ce différend s'écria le solliciteur général, et la scène se termina comme elle avait commencé, c.-à-d. par le... ridicule.

Cette grande *justice* du duel, que la grande volonté de Richelieu n'avait pu proscrire au dix-septième siècle, mais qui au dix-neuvième s'en allait mourant dans notre société, vient de se montrer plus ridicule que jamais, plus immorale que de coutume, par l'exemple funeste donné au peuple dans notre petit coin de terre par deux hommes élevés en dignité, par deux hommes préposés à la garde des lois! Hélas grand Dieu, où allons-nous? On ne se contente pas de se chamailler en chambre, et hors des chambre, mais on cherche et on improvise des bois de Boulogne, où l'on égratigne que son honneur sans la satisfaire.

BYTOWN.

LES AVENTURES D'UN AÉRONAUTE. —Nous avons déjà brièvement parlé du trajet aérien de 1,200 milles, accompli de Cincinnati à la frontière de la Caroline du Sud, dans l'espace de 9 heures, par M. T. T. S. Lowe. L'aéronaute a passé au-dessus du Kentucky, des montagnes, de Cumberland et de la Virginie. Voici en quels termes il décrit la dernière partie de son voyage, où les incidents n'ont pas fait défaut, ainsi qu'on va le voir.

"...Soudain,—dit M. Lowe,—qu'à moins d'entrer dans la Caroline du Sud, je ne pourrais pas sortir des montagnes, je jetai une quantité de lest et m'élevai de nouveau dans l'espoir d'arriver à mon but.

" J'atteignis bientôt une élévation de 25,500 pieds au-dessus du niveau de la mer. A cette hauteur, le thermometre tomba à 10 degrés au-dessous de zéro; mon eau gela, ainsi que les fruits et les autres objets que j'avais avec moi et je me vis forcé de me couvrir de tous les vêtements et de toutes les couvertures emportées dans ma nacelle, pour ne pas geler moi-même.

" Il était midi, et je pouvais distinguer dans la direction de l'est l'océan comme une vaste plaine bleue. N'ayant pas assez de sacs de sable dont je pusse disposer pour demeurer à une pareil élévation, le ballon se mit à descendre graduellement et arriva à une distance d'environ 12,000 pieds de la terre.

" Là, le courant passait alternativement du Sud à l'est, et sachant que sa vers point la côte n'est qu'un immense marais inhabitable, je pris la resolution de descendre encore, dans le but de chercher un endroit plus convenable pour mettre pied à terre.

" J'entendis la détonation d'un canon, et j'en conclu que j'étais près de quelque village.

" Peut après je planais au-dessus d'une plantation, où ma présence causa le plus grand effroi parmi les habitants. Ils n'avaient jamais vu auparavant un tel spectacle, et il fallut quelques minutes avant qu'ils se décidassent à approcher. Encore refusèrent-ils de me prêter assistance, me menaçant de la destruction de l'*infernale Machine* qui les avait effrayés.

" J'appris d'eux, cependant, que je me trouvais près de Spartansbourg, sur la frontière des deux Carolines. Il ne voulurent pas croire que j'étais parti de l'Etat de l'Ohio dans la matinée même, et me prierent de m'éloigner, ordonnant en même temps aux nègres qui s'étaient emparés des cordes du ballon de lâcher prise.

" Désirant m'approcher du voisinage d'un chemin de fer, je jetai un sac de lest et recommençai à monter. Un des assistants, me voyant exécuter cette manœuvre s'écria:

"—Revenez donc étranger; je crois que vous perdez votre bagage."

" Je m'élevai alors à 7,000 pieds, et y restai pendant une demi-heure, poussé vers l'est. Dans cet intervalle, j'entendis plusieurs détonations que je pris pour des coups fusils. Ne sachant pas s'il s'addressaient au globe que j'avais au-dessus de la tête, je me préparai à faire tous les signaux possibles au cas d'une descente, car à la hauteur où je me trouvais dans le moment, je pouvais me rire de tous les projectiles du monde.

" Enfin, en arrivant à un demi-mille environ de la terre, mes oreilles furent frappées par des cris de terreur. Et je vis des gens courant dans toutes les directions. Mais quoiqu'il dût advenir, j'étais décidé à descendre.

" Cinq minutes après, je jetais mon ancre qui s'accrocha à un chêne rabougri, et ma nacelle effleurait légèrement le sol. Le ballon, se balançant à la brise palpitait pour ainsi dire avec toutes les apparences de la vie.

" J'apperçus bientôt quelques têtes effarées m'examinant de derrière une cabane en bois, mais personne ne semblait m'avoir compris. Je menaçai alors de couper la corde et de tout bouleverser sur mon passage en rasant la terre avec ma *Machine*.

" A ce moment, de petit garçons blancs, trois vieilles dames et autant de nègres osèrent s'aventurer en corps jusqu'à vingt pieds de moi.

" Une bouffée de vent ayant brusquement fait mouvoir le ballon, il en résulta une fuite générale, et je dus renoncer à l'espoir de trouver de l'assistance parmi ces gens. Je leur fis comprendre, cependant, que l'aéronat était attaché à un arbre et ne pouvait leur occasionner aucun mal.

" Un peut plus rassurés, ils s'avancèrent de nouveau; une robuste gaillarde, d'une taille de six pieds et de formes à l'avenant, arriva jusqu'à moi et posa sa large main sur le rebord de la nacelle.

" Je lui demandai ce qui se passait dans la maison. Elle me répondit que plusieurs personnes y était en prières, pensant que le jour du jugement dernier venait de se lever. Je voulus savoir aussi s'il n'y avait pas d'hommes blancs dans les environs. La géante me répliqua qu'on les attendait à tout instant, avec des fusils, qu'ils s'étaient empressé d'aller quérir en apperceyant cette grosse chose en l'air.

" La nouvelle me parut loin d'être rassurante, et je pris la détermination d'assembler autour de moi autant de curieux que possible, en les invitant du geste à s'approcher.

" Au bout de quelques minutes, des individus armés se présentèrent; mais se tinrent cois en voyant des femmes, des enfants et des nègres suivant le voyageur aérien.

" Je pus donc dégonfler mon ballon et l'empaqueter sans encombre.

" D'autres personnages à mine rébarbative vinrent cependant grossir la foule, menaçant de destruction "le diable qui pouvait aimé se promener dans les nuages." L'un d'eux confessa qu'il l'avait suivi pendant dix milles, tirant six fois sur lui, mais toujours sans l'atteindre.

" La forte femme dont j'ai déjà parlé m'assura que je ne courais aucun danger, car tous les braves du pays étant parti pour la guerre, il ne restait plus que des patrons dans le voisinage. Néanmoins, mes surveillants déclarèrent n'avoir pas peur et formèrent parmi eux une garde de neuf hommes, pour me conduire au village le plus rapproché.

" Nous nous procurâmes une charrette et partîmes pour le village, du nom d'Unionville situé à neuf milles du point où j'avais mis pied à terre. Nous arrivâmes dans la soirée et fîmes halte devant une maison en pierre; c'était la prison. Mes compagnons de route eurent un conciliabule avec le geôlier, qui refusa péremptoirement d'admettre dans son établissement un animal de l'espèce qu'on venait de lui décrire.

" Je fus alors escorté à l'hôtel, où je trouvai enfin des gens intelligents, qui m'assurèrent que j'étais en pays ami. J'y passai la journée du dimanche, et je reçus la visite de plusieurs personnes d'excellente éducation, desquelles j'appris que les habitants de l'endroit où j'avais débarqué étaît les plus ignorants de tout le Sud, et pour la plupart, ne savent pas lire, ni écrire.

" Je me remis en route dans la matinée suivante; mais la nouvelle était arrivée à Columbia, capitale de la Caroline du Sud, qu'un homme venu en 9 heures de Cincinnati (Ohio), avait en poche des papiers inconnus. Sur ce, je fus arrêté comme porteur de dépêches.

" On me rendit cependant bientôt à la liberté, grâce à la caution morale de nombre de *gentlemen* qui me connaissaient de réputation.

" Le maire de Columbia me délivra un passeport, et je pus gagner Cincinati sans être exposé à de nouveaux ennuis."—*Courrier des Etats-Unis.*

On lit dans l'*Ordre* ce qui suit:—

Nous avons aujourd'hui des détails très étendus sur la malheureuse affaire de St. Louis, que nous n'avons fait que mentionner dans notre dernier numéro. Un télégramme dit que les troupes n'ont fait feu qu'après avoir été assaillies deux fois à coups de pierres et à coups de revolver, et après avoir vu tirer sur le lieut. Taxon aux applaudissements de la foule; que la fusillade a cessé sur l'ordre du capitaine Lyon, auquel les soldats ont spontanément obéi. Un témoin oculaire qui a envoyé au *Courrier des Etats-Unis* une lettre à ce sujet, dit n'avoir vu aucun volontaire blessé. Voici d'ailleurs quelques-uns des détails qu'il donne sur ce déplorable accident:—

" Je m'étais placé, avec deux autres individus, sur un arbre, au coin du camp, à 20 pas de la route, pour mieux voir le défilé. Jusqu'à ce moment, rien ne pouvait faire prévoir la sanglante tragédie qui allait suivre. Toutefois, ça et là, quelques prisonniers, pleurant de rage poussaient des hurrahs pour Jefferson Davis et injuriaient leur escorte composée presque exclusivement d'Allemands. Dans la foule, quelques individus surexcités menaçaient du poing et juraient vengeance. Je pus voir aussi quelques mottes de gazon lancées sur la troupe ainsi que sur les "Réguliers," qui firent une ou deux charges à la baïonnette, mais sans blesser personne et simplement pour ouvrir la voie. Dans le lointain, en tête de la colonne, on remarquait quelque mouvement, et l'on pouvait voir la foule reculer en désordre.

" La troupe fit halte. Presque en face de moi, mais un peu à gauche, se trouvait l'un des régiments de volontaires acceptés par les Etats-Unis. La route sur laquelle ils étaient postés, un peu élevée au-dessus du terrain environnant et flanquée d'une palissade peu solide, se trouvait libre. Une foule d'hommes, de femmes et d'enfants s'appuyait sur cette palissade. Tout à coup j'entendis un coup de feu partir presque en face de moi. Je pus voir l'arme, fumante encore entre les mains du volontaire. Une seconde après, ce coup fut suivi d'un second puis une compagnie entière, s'approchant de la palissade, ouvrit un feu roulant. Effrayé, je me serrai contre le tronc de l'arbre, pour éviter les balles; mais deux compagnons étaient tombés; avaient-ils été blessés? Je ne saurais le dire. Dans la foule éperdue, les uns fuyaient à toute jambe et les autres se couchaient sur le terrain. En un moment la plaine fut jonchée.

" Le feu dura environ 15 minutes, qui me semblèrent un siècle. Dès qu'il cessa je descendis de mon poste d'observation pour fuir; un individu fit alors mine de me mettre en joue. Tous les volontaires qui avaient tiré rechargèrent leurs armes.

" Pendant ce temps, ceux des spectateurs qui avaient pu se relever fuyaient dans toutes les directions. Mais beaucoup restaient sur place. A ma droite, un homme, la jambe fracassée au-dessous du genou, poussaient des gémissements; à ma gauche, l'un des miliciens qui faisaient partie du camp, frappé au cœur, rendait le dernier soupir. Un peu plus loin, je heurtai une belle jeune femme qui râlait; la malheureuse avaient été mortellement blessée derrière la tête en fuyant. Quelques instants auparavant je l'avais vue arriver au camp, légère et joyeuse, donnant le bras à son fiancé!"

On dit que la conduite barbare des troupes a tellement froissé les sentiment des habitants de St. Louis, que beaucoup de ceux qui étaient en faveur de l'Union sont subitement devenus sécessionnistes. Partout on crie vengeance. La séparation ne peut tarder à avoir lieu. La frayeur a été si grande après cet événement, que beaucoup d personnes craignant que les troupes n'allassent saccager la ville, se sont enfuies.

Le seul autre fait de quelque intérêt que nous ayons à mentionner depuis les dernières 48 heures, c'est l'occupation militaire de Baltimore, et la réouverture complète des communications avec Washington. Baltimore doit cependant être dans un état de très grande exitation, car l'on disait que la loi martiale allait y être proclamée incessamment.

La Virginie Occidentale, qui est Unioniste, demande au gouvernement fédéral de la reconnaître comme Etat indépendant. Ce dernier n'a pas encore consenti.

☞ FIN DU MONDE.—Pâques est tombée cette année le 31 mars. On sait que Pâques est une fête mobile dont la date est déterminée par la lune. Le concile de Nice a décidé que Pâques était toujours le premier dimanche qui suit la pleine lune postérieure au 21 mars. Si la pleine lune tombe le 21 mars, et que le 21 mars soit un samedi, Pâques sera le 22 mars. Pâques ne peut jamais arriver avant le 22 mars, ni après le 25 avril; le 25 avril est la date extrême. Dans le siècle où nous sommes, Pâques ne tombera le 25 avril qu'une seule fois, en 1886.

Le 25 avril est le jour de St. Marc: cette année là le vendredi saint tombera le 23 avril, jour de St. Georges, et la Fête-Dieu, le jour de St. Jean Baptiste.

Or, il y a une vieille prédiction, répétée par Nostradamus en ses *Centuries* et qui dit:

Quand Georges, Dieu crucifiera,
Que Marc le ressuscitera
Et que St. Jean le portera,
La fin du monde arrivera.

D'après cette prédiction, la fin du monde doit donc arriver en 1886.

Monseigneur Taché.

Listes et Souscriptions pour aider au Gouverneur à reformer sa Bibliothèque détruite par l'incendie du 14 décembre 1860.

Du Mde. Vve. N. B. Doucet:

Histoire de Jésus-Christ	2 Vol.
" du Canada	2 "
Etiquettes de la Chaire	2 "
Géographie de la Croix	2 "
Biographie Moderne	2 "
Triomphe de l'Evangile	2 "
Bibliothèque Portative	4 "
Les Martyrs	3 "
Abeille Canadienne	3 "
Itinéraire de Paris à Jérusalem	1 "
Etudes de la Nature	3 "
Mémorial de Ste. Hélène	5 "
Voyages de Cook	7 "

Don d'un particulier:

	2 "

Don d'un particulier:

	1 "

D'un Prêtre du Séminaire:

Chef-d'Œuvres de Bossuet	
Instructions Religieuses	6 "
	4 "

D'un Prêtre du Sémina

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 2 mai 1861.

M. l'Orateur met devant la chambre des rapports des municipalités du Haut-Canada (en partie), pour 1860. Aussi, un état des affaires de la compagnie de la navigation de Salaberry à Montréal, jusqu'au 1er fev. 1861. Quatorze pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Pétitions reçues et lues :

De *S. A. Hurd* et autres, du township d'Eaton, et des environs ; demandant un acte pour prohiber la fabrication et la vente des liqueurs spiritueuses, excepté pour les fins de la médecine et des arts.

Du révérend *Absalom Day*, président ; au nom des membres de l'église methodiste wesleyenne de la cité de Kingston, et autres circuits ; demandant des amendements à l'acte de l'Université de Toronto de 1853 ;

De *J. E. Guilbault*, de la cité de Montréal, botaniste ; demandant de l'aide pour établir un jardin botanique et zoologique dans la dite cité.

M. *Playfair*, du comité des ordres permanents, fait un rapport favorable quant aux pétitions de *T. Brodeur* et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham,—De *Wm. Molson* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de Montréal du chemin à rails servi par des chevaux,—de *J. L. Beaudry* et autres, demandant l'incorporation de la banque Jacques Cartier,— de la municipalité du township d'Arthur,—de la société St. George d'Ottawa,—de la municipalité du township de Lobo, demandant un acte pour déclarer valide le placement qu'elle a fait de certains deniers des réserves du clergé à condition qu'il soit inséré dans le bill une disposition à l'effet que les conseillers municipaux qui ont voté le dit placement en seront tenus personnellement responsables,—et aussi quant au bill du conseil législatif pour incorporer " l'hospice des jeunes garçons," de la cité de Toronto.

Et *défavorable* quant à la petition de *Joseph Morin* et autres, demandant que leurs terres dans la municipalité de St. Didace soient annexées à la paroisse de St. Justin.

M. *Dunkin*, du comité des bills privés, rapporte le bill (No. 90) relatif à la société médicale électique, avec des amendements,

Et les bills suivants sans amendements :

Bill (No. 189) pour confirmer certains arpentages dans les townships de Lingwick, Bury et Oxford.

Bill (No. 64) pour amender l'acte 22 Vict., chap. 36 (1858), intitulé ; " Acte pour ériger le township d'Hemmingford, dans le comté d'Huntingdon, en deux municipalités séparées."

M. *Benjamin* présente le 10e rapport du comité conjoint des impressions, recommandant que la correspondance du fugitif *Anderson* soit imprimée ; et que les pétitions de *Firmin Perrin*, et de *A. M. Globensky* et autres, de St. Eustache, et les certificats médicaux du Dr. *Rees*, tels que soumis devant le comité auquel a été renvoyée sa pétition, ne soient pas imprimés.

L'honorable M. *Alleyn* présente la réponse à une adresse du 22 avril, pour un état de la dépense du fonds d'amélioration, comté de Wellington, du 1er janvier 1856 au 31 decembre 1860.

L'honorable M. *Loranger* présente un bill (No. 241) pour incorporer la banque Jacques Cartier : seconde lecture, samedi prochain.

Sur motion de M. *Dunkin*, il est ordonné que pour le reste de la session, l'avis exigé par la 61e règle est réduit à trois jours.

M. *R. W. Scott* présente un bill (No. 242) pour incorporer la société St. George d'Ouawa ; seconde lecture, samedi prochain.

Sur motion de M. *James Ross*, la 51e règle est suspendue quant au bill pour confirmer les actes des corporations d'Arthur et Luther, en vertu de l'acte pour autoriser les conseils de comte à prélever des deniers pour mettre certaines personnes en état d'ensemencer leurs terres, et pour d'autres fins.

Il présente alors le bill (No. 243) : seconde lecture, samedi prochain.

M. *Abbott* présente un bill (No. 224) pour incorporer la compagnie de Montréal de chemin à rails servi par des chevaux ; seconde lecture, samedi prochain.

Sur motion de M. *Dunkin*, la pétition de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Champlain, présentée ce jour, est reçue et lue ; demandant d'être entendue à la barre de cette chambre contre le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Vermont, (1861.)

Sur motion de l'honorable M. *Alleyn*, la pétition de *James Gibb Ross* et autres, présentée ce jour, est reçue et lue ; demandant un acte d'incorporation pour les autoriser à construire, posséder, etc., des bâtiments à vapeur et autres sur les lacs, rivières et canaux de cette province et sur l'océan ; et aussi à commercer avec les pays étrangers.

M. *Morrison* présente un bill (No. 245) relatif à l'esplanade de Toronto ; seconde lecture, samedi prochain.

L'honorable M. *Drummond* présente un bill (No. 246) pour confirmer l'arpentage vérifiant la ligne de division entre les townships d'Upton et Grantham ; seconde lecture, samedi prochain.

L'honorable M. le procureur-général *Cartier*, du comité des chemins de fer, etc, rapporte le bill (No. 82) pour incorporer la compagnie du chemin de fer central du Canada, avec des amendements.

La chambre reprend la considération de la motion de M. *Starnes*, de lundi dernier, à l'effet de faire nommer un comité spécial chargé de s'enquérir du fonctionnement de la loi 22 Vic., ch. 85 (1858), qui règle le taux de l'intérêt ; le dit comité se composant de messieurs *Starnes, Tussi' Mc Micken, Simpson, Cameron, McDougall, Dufresne, Bourassa, Cambell*, et *Caring*, et de l'honorable M. *Cayley*,

Et la motion étant mise aux voix, la chambre se divise.

Pour :

Messieurs Alleyn, Archambault, Benjamin, Biggar, Burton, Burwell, Cameron, Cambell, Carling, Caron, Cayley, procureur-général Cartier, Clark, Connor, Coutlée, Craik, Daly, Dawson, Dorland, Dufresne, Dunkin, Finlayson, Foley, Gall, Gault, Harcourt, Heath, Holmes, Jobin, Labrie, Lacoste, Le Boutillier, Loranger, Donald A. Macdonald, McCann, A. F. McDonald, McDougall, Moogenais, solliciteur-général Morin, Morrisson, Mowat, Munn, Papineau, Piché, Playfair, Walker Powell, Price, Purdy, Robinson, Rose, Jame Ross, Rykert, Rymal, Sherwood, Shoe, Sicotte, Sincennes, Sydney Smith, Somerville, Stirton, Tassé, Turcotte, Wallbridge, Webb, Wright. —65

Contre :

Messieurs Abbott, Beaubien, Bourassa, Buchanan, Chapais, Cimon, Daoust, Desaulniers, Dionne, Fournier, Gaudet Gill, Hébert, Labelle, Langevin, Laporte, Lemieux, Leux, Mackenzie, McMicken, Meacher, Notman, William F. Powell, William Scott, Simpson, et Thibodeau. —26

Les bills suivants sont séparément lus pour la seconde fois :

Bil pour abroger le chapitre 56 des statuts refondus du Canada intitulé : " Acte relatif à l'intérêt, " (sur division.)

Bill (No. 10) pour amender les lois relatives à l'usure et établir un taux maximum d'intérêt.

Bill (No. 35) pour amender l'acte 22 Vict. chap. 85, et pour prévenir l'usure en fixant le taux d'intérêt à six pour cent par année.

Bill (No. 36) pour fixer le prix de l'argent.

Sur motion de l'honorable M. *Thibaudeau*, les quatre derniers bills sont renvoyés à un comité spécial, composé des honorables MM. *Thibaudeau, Cauchon, Foley et Lemieux*, et de MM. *McMicken, Wallbridge, Desaulniers, Burpee, Simpson, Webb* et *Bourassa*.

Un message est reçu du conseil législatif, annonçant l'adoption de cette chambre au bill intitulé : " acte pour incorporer l'école des filles wesleyennes d'Hamilton."

Aussi, avec un bill de ce corps (No. 247,) intitulé : " acte pour remettre en vigueur et amender l'acte pour incorporer la compagnie d'assurance contre le feu et de marine de Kingston," et demandant le concours de cette chambre.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois :—

Bill (No. 3) pour amender l'acte pour exempter certains effets de la saisie en paiement de dettes.

Bill (No. 45) pour abroger certaines dispositions relatives à l'exemption de certains effets de la saisie exécution quant aux Bas-Canada.

Bill (No. 48) pour amender le chap. 85 des statuts refondus du Bas-Canada, concernant les saisies et ventes par autorité de justice.

Bill (No. 68) pour amender l'acte relatif aux saisies et ventes par autorité de justice.

Sur motion de M. *Labelle*, les quatres derniers bills sont renvoyés à un comité spécial, composé de MM. *Labelle, Turcotte, Tassé, Dufresne, Laberge, Archambeault, Daoust, Fournier*, et *Jobin*, et des honorables MM. le procureur-général *Cartier* et *Dorion*.

M. *Mc.Micken* propose que le bill (No. 4) pour pourvoir à la réduction des frais de justice dans la perception des dettes, et à l'abolition de l'emprisonnement pour dette, soit maintenant lu pour la seconde fois—Adopté sur division.

Le bill est alors lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité composé de MM. *McMicken, Morrison*, et *Cameron*, et des honorables MM. *S. Smith*, et *Foley*.

Le bill (No. 5) pour amender le chap. 54 des statuts refondus du Haut-Canada, intitulé " Acte relatif aux institutions municipales du Haut-Canada," est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité composéde MM. *Benjamin, Gould, Roblin, Clark, Daly, D. A. Macdonald*, et *Wilson*.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés au comité auquel a été renvoyé le bill précédent.

Bill (No. 67) pour amender l'acte relatif aux institutions municipales du Haut-Canada, en autorisant les conseils de comté à accorder des frais de voyage à leurs membres.

Bill (No. 110) pour étendre les sections 299 à 304 inclusivement de l'acte relatif aux institutions municipales du Haut-Canada, aux villes aussi bien qu'aux cités.

Bill (No. 54)—pour empêcher les municipalités d'émettre des débentures au-delà d'un certain montant, et pour d'autres fins.

Le bill (No. 6) pour lever tous doutes quand à la validité de certains certificats émis par des juges de comté, sous l'acte de 1856, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité compose de M. *Benjamin*, les honorables MM. *Sherwood, Foley*, et *Mowat*, et de MM. *Simpson, Clark*, et *Wallbridge*.

(Suite au prochain No.)

NOUVELLES ÉTRANGERES.

Baltimore, 12 mai 1861.

Une charge de munitions et d'armes en destination d'Harper's Ferry a été saisie sur le chemin Fréderick.

Le correspondant du " New-York Herald" dit qu'il n'y a pas plus de 4,000 rebelles à Harper's Ferry. Ils occupent la virginie et la frontière Maryland. Ils s'attendent à une attaque ; ils reçoivent du renfort et des provisions de Baltimore par une route militaire que le gouverneur de l'Etat doit faire couper.

Les bataillions de la Nouvelle-Orléans, de l'Alabama et du Kentuky ont atteint Richmond hier. Les rebelles se sont emparés du pont de la jonction Fréderick dans l'intention de jeter des troupes dans la ville.

On rapporte que le détachement du colonel Jones aurait été obligé de demander du renfort au général Autler, du fort McHenry.

On pense nécessaire de renforcer la garnison de Baltimore.

New-York, 13.—Les hommes envoyés pour reconnaître l'Etat du Sud rapportent que la détermination générale des troupes du Sud est de marcher sur Washington.

Après quelques hésitations, le 23e régiment de New-York a prêté le serment qu'on lui demandait. La santé des troupes est excellente.

Une bourse de $1,000 a été fournie par le régiment du gouverneur Sprogues, pour les sœurs du jeune Howard assassiné par un homme de police.

Carl Schurz se propose de former un régiment complet d'hommes qui ont déjà servi.

☞ Alligator monstre.— Nous lisons dans un journal de la Nouvelle-Orléans. Il a été capturé dans le courant de la semaine dernière, sur le lac Verrot, un aligator dont les proportions sont peu communes, non seulement dans nos parages, mais encore dans toute la Louisiane. Ce crocodile monstre mesure douze pieds deux pouces. Sa gueule a une si vaste largeur qu'on tremble en pensant au danger qu'à du encourir notre ami Janti Vallet pour parvenir à se rendre maître de ce terrible amphibie. Cet intrépide pêcheur—avec la persistance et la patience qui le caractérisent—guettait le monstre depuis une huitaine de jours, quand enfin il finit par se trouver en sa présence ; l'animal était étendu dans une large marre d'eau et se réchauffait au soleil, au moment ou le courageux pêcheur se jeta à califourchon sur le monstre ; lui saisit les deux pattes de devant, et le maintint à terre jusqu'au moment où un de ses camarades armé d'un lasso vint terminer cet horrible combat.

Cet aligator—le plus grand que nous ayons vu—doit être envoyé au cabinet d'histoire naturelle de Marseille, par M. F. Verands, riche négociant de Paintcourville ; c'est sur la demande expresse, nous assûre-t-on, de celui que notre ami Janti Falle a fait cette pêche d'un nouveau genre. Si nous avions un conseil à lui donner ; ce serait celui de ne pas la recommencer souvent, en raison de ce qu'elle ne doit pas être très productive—nous ne disons pas ceci pour l'amateur qui aura la gloire de faire un magnifique don à la capitale provençale,—nous nous plaisons à supposer au contraire, qu'il a largement retribué celui qui, au mépris du danger, a exposé ses jours, pour satisfaire une idée capricieuse, comme toutes celles qui viennent dans le cerveau d'hommes qui ont été favorisé par la fortune.

—Le Prince Alfred, frère du Prince de Galles qui visitait le Canada l'été dernière, est attendu à Québec, dans le cours de ce mois. C'est le désir de Sa Majesté que le jeune touriste ne soit pas reçu officiellement comme membre de la famille royale ; mais comme simple particulier voyageant pour son instruction et son plaisir. Cette décision, a été prise, paraît-il, en considération de la mort récente de la mère de S. M.—Par suite le jeune prince ne pourra accepter aucune invitation aux bals, aux fêtes publiques, et aux réceptions officielles.—*L'ordre.*

☞ ATTENTION !!!

Compagnie des Carabiniers Volontaires No. 2, de la Cité d'Ottawa.

Les membres de la susdite Compagnie, sont par le présent notifiés de s'assembler en uniforme, a l'arsenal près des écluses *(locks)*, vendredi le 24 du courant, à 9 heures du matin ; afin de tirer une salve, en l'honneur de sa Très-Gracieuse Majesté, la Reine Victoria.

Par ordre
Capt. E. Varin.

—Le *Sentinel* de Woodstock nous apprend que le 20 ult., un jeune homme âgé de 21 ans, du nom d'Edouard Welch, du township d'Oxford, Est, était sorti avec son fusil pour aller à la chasse, lorsqu'une branche accrocha à la détente, fit partir le coup, et lui fracassa horriblement le bras gauche. Le malheureux jeune homme reçut aussitôt les soins des Drs. Watts et Scott, qui ordonnèrent l'amputation comme seul moyen de lui conserver la vie. Le jeune homme ne voulut pas y consentir et fut inexorable. La gangrène se mit dans la blessure, et il mourut dix jours après l'accident.

Ainsi, un jeune homme plein de santé, d'espoir et d'avenir, dans la primeur de la vie, est prématurement lancé dans l'éternité par suite d'un de ses accidents si fréquents, cependant, et qui ont pour cause l'imprudence ou le manque de prévoyance. Puisse ce triste exemple servir d'avis à ceux qui sont dans l'habitude de se servir d'armes à feu.

—Les propriétaires d'une des manufactures de drap, de Sherbrooke, C.E., ont offert de fournir des habillements pour un régiment de volontaires Canadiens pour servir dans la guerre des Etats-Unis.

Portland Hotel,

Rue St. Pierre, No. 9, Quebec.

LE soussigné, tout en remerciant ses amis d'Ottawa et le public en général, pour l'encouragement qu'ils ont bien voulu lui accorder, prend la liberté de leur annoncer qu'il a fait de grandes améliorations à son établissement, pour le comfort de ceux qui voudront bien le favoriser de leur patronage.

CHARLES BEGIN.

Québec, 1861.

Theatre Royal !!!

GRAND CONCERT
VOCOL ET INSTRUMENTAL,
DONNE PAR
Les meilleurs Artistes et Amateurs d'Ottawa et d'Aylmer,
Sous la direction de
M. BOHRER,
Jeudi soir le 30 courant.
Pour l'acquisition d'un Orgue, pour l'Eglise St. Joseph.

Comité de direction.

Son Hon. Le Maire, Ed. McGillvray Ecr., Dr. Hill, Jos. Aumond, Ecr., Dr. Beaubien, H. J. Friel, Ecr.

Ottawa, 15 mai, 1861.

NOUVEAU MAGASIN

Batisses de

M. FRASER,

Rue Sussex, Ottawa,

Le soussigne a l'honneur d'informer ses amis, et le public en general, qu'il vient d'ouvrir dans la maison ci-dessus designee, un

NOUVEAU MAGASIN,

ou il aura toujours en mains, un assortiment etendu et varies de

Marchandises Seches,

HARDES FAITES

de toute discription, et de toute grandeur.

Bottes pour chantier,
Bottes fines,
Souliers,
Congress,
Bottines,
Chaussures d'enfants etc., etc, qu'il vendra a des prix moderes, et pour

☞ ARGENT COMPTANT.

Il sollicite une visite avant d'acheter ailleur, parsuade qu'apres avoir vu son

CHOIX D'ARTICLES

on sera convincu qu'on ne peut acheter à plus

BAS PRIX.

BUG, MARTINEAU,

RUE SUSSEX.

Ottawa, 14 mai, 1861.

No. 7.

HUDON & GELINAS.

Importateurs de Marchandises Francaises, Anglaises et Américaines.

No. 138, Rue St. Paul, Montréal.

MM. H. & G., ont toujours en mains un assortiment des plus variés de Marchandises ci-dessus nommées, qu'ils vendront à des prix très réduits. De cet, de plus, un grand assortiment de Chaussures en caoutchouc et en cuir, Chapeaux en laines et autres, pour Messieurs.

22 Mai 1861.

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

ARRANGEMENT du PRINTEMPS

A commencer Lundi, 6 Mai, 1861.

Le Train de la Malle laissera Ottawa à 7.15 A.M., et arrivera à Prescott à 10 A.M., joignant à la Jonction, les Trains du Grand Trone allant à l'Est ; et à Prescott avec la ligne de Bateaux à Vapeur Canadiens et Américains, allant à l'Est et à l'Ouest, et avec les Trains du Chemin de Fer d'Ogdensburgh allant à New-York et à Boston.

Les passagers venant par ce Train arriveront à Montréal à temps pour prendre les Bateaux laissant pour Québec.

Les Trains de retour.

Laisseront Prescott à 4 P.M., à l'arrivée des Trains de New-York, joignant à la Jonction avec les Trains du Grand Trone venant de Montréal, et arriveront à Ottawa à 6.45 P.M.

Le Train d'Accommodement laissera Prescott à 5.15 A.M., arrivant à Ottawa à 10.15 A.M.

Le Train de Retour laissera Ottawa à 11.30 A.M., joignant à la Jonction avec le Grand Trone allant à l'Ouest, et arrivera à Prescott à 3.15 P.M.

H. FRENCH,
Prescott, 1er Mai 1861. *Surintendant.*

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

REDUCTION DE PRIX,

(Arrangement d'Eté.)

Le et après Lundi 15 courant, les *Prix de Passage* entre Montréal et la Cité d'Ottawa par le Grand Trone, et le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott seront comme suit, savoir :—

Première Classe, ... $4 00
Seconde " 2 00

Chemin de Fer d'Ottawa et de PRESCOTT.

Le et après Lundi, 22 *avril*, le tarif pour le fret entre Montréal et Ottawa Cité, par le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott, et le Grand Trone, sera comme suit, savoir :

Première Classe, ... 25 cts. par 100lbs.
Seconde " ..... 22½ " " "
Troisième " ..... 17½ " " "

☞ Pour particularités, classification, ou toute autre information, s'adresser, soit au Bureau de la Compagnie, à Ottawa, ou au Bureau de la Compagnie du Grand Trone, à Montréal.

JNO. R. WHITE,
Ottawa, 15 avril, 1861. *Secretaire.*

Voulez-vous un bon CHAPEAU, ALLEZ CHEZ MESS. DUKE & HUTCHISON. Rue Rideau, Batisse D'ANGUS. Ottawa, 8 mai 1861.

AUX INSTITUTRICES.

On a besoin immédiatement à Wakefield (North) d'une institutrice capable d'enseigner l'anglais, pour plus amples informations s'adresser à M. Patrick Farrell, patron.

Wakefield (Nord), 21 avril, 1861.

MOUNTAIN HILL HOUSE,

Rue Lamontagne

QUEBEC.

PETER BOURASSA, Proprietaire

Ceux qui vont visiter Québec, soit par affaires, soit par promenade, ne peuvent faire mieux que d'aller à

L'HOTEL BOURASSA,

où l'on trouve toujours une table bien servie, de bonne liqueurs, et de bonnes chambres.

La position de cet Hotel, au centre des affaires, à quelques pas seulement des batisses du gouvernement, à quelques minutes des bateaux a vapeur du Grand Trone, en fait la place la plus avantageuse pour le voyageur. Ses prix sont extrêmement moderés.

PETER BOURASSA,
Propriétaire.

Québec, 12 mai 1861.

Theatre d'Ottawa,

LUNDI, 3 JUIN.

OCCASION EXTRAORDINAIRE.

Le Grand Artiste et celebre Professeur

ANDERSON,

Magicien du Nord!!!

Donnera des representations pour 6 soirees seulement. a dater du 3 Juin.

Seance du jour Samedi 8 Juin, a 3 h.

Ottawa, 14 mai, 1861

Etablissement de HARDES FAITES DE DOHERTY,

Rue Sussex, Ottawa.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment considérable et bien choisi de DRAPS, CASIMIRES, et d'ÉTOFFES à VESTES, qui peut entrer en compétition, avec n'importe quelle maison de cette Cité, quant à la quantité ou la qualité, et qui sera vendu a des

Prix extrêmement modérés.

Il invite particièrement ses amis et ses pratiques, à lui faire une visite, et a examiner son magasin avant d'acheter ailleurs.

Son assortiment de HARDES FAITES, est comme à l'ordinaire mieux fait, et il peut garantir qu'il emploi de meilleurs fourniture qu'aucun autre établissement de ce genre, en cette ville.

HARDES D'ENFANT

de toute grandeur et de toute dimention, à

PRIX MODERES.

F. DOHERTY.

Ottawa, 15 mai, 1861 12m.

Desirez vous acheter a bas prix
Tout ce qui est accessaire a la vie
Boissons, Epiceries habillement
Pour argent comptant seulement
☞ ALLEZ CHEZ ISIDORE TRAVERSY.

RESTAURANT & HOTEL NATIONAL.

RUE SUSSEX.

LAFONTAINE,—Proprietaire,

LE propriétaire de cet établissement offre ses plus sincères remerciments á ses amis, et au public pour l'encouragement libéral qu'il en á reçu jusqu'á ce jour ; il espère, par son attention sa ponctualité et son aptitude a bien servir ses nombreuses pratiques, mériter la continuation de leur patronage.

LUNCH, DINERS, PLATS D'ENTRÉES et SOUPERS, servis a *TOUTE HEURE.*

Un assortiment de VINS, LIQUEURS et ALES, de la première qualité.

GIBIERS DE TOUTE DESCRIPTION.

HOMARDS, (LOBSTERS) HUITRES.

Préparés de manière a satisfaire tous les goûts.

Tous Ordres laissés à l'établissement ou à la résidence privée du propriétaire, recevront la plus prompte attention.

Ottawa, 10 avril, 1861.

M. F. M'DOUGAL,

REMERCIE sincèrement ses nombreuses pratiques Canadiennes Françaises de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de

Quincaillerie et de Ferronnerie de toutes especes,

—SAVOIR—

Cables, Ancres, Clous à cheval, Clous taillés Chaines, Clous à river, scies à Moulin, Fer en barre, Acier, Ferblanc, Fer du Canada, Vires, peintures, Huiles, Vernis et Pinceaux, Chaudrons à sucre et à potasse, Haches, Fusils, Poudre, Pelles, Bêches, Piques, Poêles de toute description, et le CÉLÈBRE NAPOLÉON !!! enfin toute sorte de Ferronnerie.

A BON MARCHE,

Venez à l'enseigne de la grosse Tarière.

RUE SUSSEX OTTAWA,

LEVI R. CHURCH, M. D.

Peut être consulté tous les jours à son office.

AYLMER,
C. E.

M. LOUIS DUHAMEL,

MANUFACTURER DE VOITURES.

M. LOUIS DUHAMEL,

Tient constament en main un assortiment considérable de

VOITURES DE TOUTES SORTES

Toutes les commandes et réparations qu'on voudra bien lui confier seront faites avec promptitude, et aux prix les plus modérés.

OTTAWA, RUE MURRAY.

2 avril, 1861.

A VENDRE.

UN emplacement situé au Nord de la RUE CHURCH, No. 12, avec Maison en bois à trois logements, donnant maintenant $216 de loyer par an.

CONDITIONS LIBERALES, *S'adresser a*

J. T. Prud'homme,

BATISSES PRUD'HOMME,

Rue Sussex.

Ottawa, 17 avril, 1861. 6m.

J. T. PRUD'HOMME,

Marchand de Marchandises SECHES,

Groceries, épiceries, Chaussures &c. à des PRIX MODERES.

BATISSE PRUD'HOMME, RUE SUSSEX.

Ottawa.

NOUVEAU MAGASIN DE FARINE

M. A. C. CAMPBELL.

NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

A l'honneur d'annoncer respectueusement à ses anciennes pratiques et à ses nombreux amis qu'il a ouvert de nouveau son magasin dernièrement occupé par la compagnie A. C. & A. CAMPBELL. On aura toujours à livrer ; farine, lard, et toute espèce de grains de la meilleure qualité au plus

BAS PRIX COURANT DU MARCHÉ.

Tout ceux qui voudront bien l'honnorer de leurs patronage peuvent être assurés que tous les ordres qu'il voudront bien lui expédier seront exécutés dans le plus bref délai.

Ottawa, Avril, 1861.

A VENDRE.

DEUX lots ou emplacements, situés au coin des rues BOLTON et DALHOUSIE, *Vis-à-vis de chez Hilaire Pinard Marchand ;*

De la contenance de 66 pieds sur 99. Ces deux lots sont admirablement situés pour le commerce.

Aussi,

LA MAISON EN BOIS, A DEUX ETAGES,

maintenant occupée par M. J. D. ROBILLARD, RUE YORK.

CONDITIONS FACILES.

Pour plus amples informations s'adresser à ANTOINE ROBILLORD, Prop., GLOUCESTER, C. W. ou à J. D. ROBILLARD Agent, Cité d'Ottawa, ou à ce Bureau.

Ottawa, 6 avril, 1861.

RICHES NOUVEAUTES=PRINTEMPS

BELIVEAU & LEBLANC,

Rue Sussex, Ottawa.

Viennent de recevoir un assortiment Splendide DE MARCHANDISES DE GOUT et D'ETAPE,

COMPRENANT

Robes a Volants,
Fleurs et Rubans Francais,
Plumes, Chapeaux de Paille et de Crin,
Broderies, Etoffes a Robes,
Mousselines de Laines, ditto en Patron,
Parasols, Chales, Manteaux,
Gants, Bas,
Indiennes de gout, Regattas,
DeBeze et Mohair pour Robes,
Tweeds, Draps de gout et autres,
Chemises, Collets, Flanelles,
Shirting, Toile-fine, et autres, etc., etc., etc., etc.,

QU'ILS VENDRONT a une faible AVANCE sur le PRIX COUTANT.

Une visite des Dames est respectueusement sollicitee.

Ottawa, 16 avril, 1861.

MODES D'AVRIL,

BROUGH BUCHANAN & CO.

Viennent de recevoir et d'ouvrir

UN NOUVEL ASSORTIMENT

D'ETOFFES à ROBES des plus NOUVELLES, consistant en

RICHES ROBES A VOLANT ET BRODEES.

Avec un choix de marchandises en Moihair carreauté, depuis un lot consedérable de Beze. Leur département de manteaux et articles de modes est très considérables ; le département de chapeaux, de fleurs, de plumes, Parasols, est le plus varié et le plus attrayant que l'on puisse trouver.

M. BROUGH BUCHANAN & Co. Invitent respectueusement les connaisseurs à faire une visite à leur département de

ROBES DE DAMES ET D'ENFANTS.

Ottawa, 3 avril, 1861.

Aussi en main un magnifique assortiment de TAPIS de tous patrons et de toute description.

M. LAZURE,

Invite ses amis a visiter ses magnifiques

MARCHANDISES NOUVELLES.

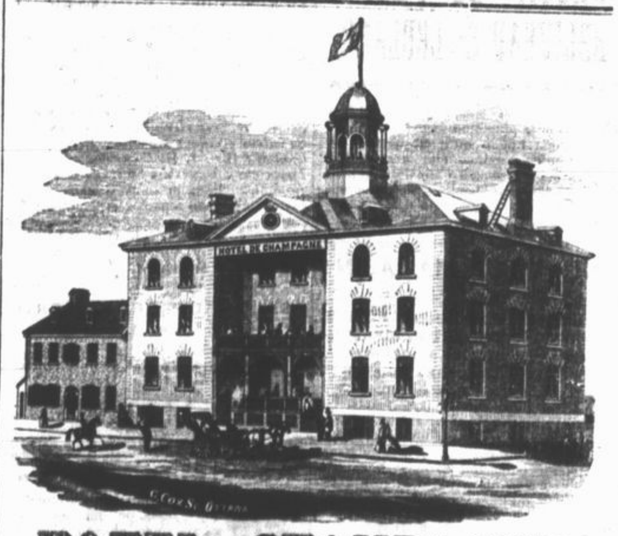

HOTEL CHAMPAGNE,

RUE SUSSEX, PRES DE LA CATHEDRALE,

Et a 5 minutes du Chemin de Fer, et des Bateaux a Vapeur.

Ottawa, (H. C.)

LE propiétaire de cet immense établissement, commandant la vue de l'Ottawa, des Chaudières, du Rideau, vient d'y ajouter un grand nombre d'améliorations qui lui permettent d'offrir maintenant, au public voyageur, tout le comfort désirable. Outre un nombre de chambres qui viennent d'être complétées et meublées a neuf, il y a plusieurs salons et chambres a coucher, extrêmement bien adaptés pour familles privées, ou elles peuvent être entièrement séparées du bruit, ordinairement inévitable dans un grand Hotel.

Outre la table d'Hôte ouverte depuis 7 heures a. m. jusqu'à neuf, de 12 h. jusqu'au 3 p. m. et de 6 h. jusqu'a 8, il y a aussi une table privée pour les familles qui ne désireraient pas prendre leurs repas a la table d'hote.

Attaché a l'établissement il y a aussi une vaste cour, et de bonnes écuries, ou les voyageurs de la campagne venant en ville avec leurs voitures, peuvent les laisser avec sureté.

Enfin le Propriétaire n'a regardé à aucune dépense pour mettre son Hotel sur un pied d'égalité avec les meilleurs maisons de ce genre, soit à Ottawa, Montreal, Québec, ou ailleurs.

ISIDORE CHAMPAGNE,—Proprietaire.

DEMENAGEMENT,

Mess. BELIVEAU & LEBLANC,

viennent de transporter leur magasin dans la

BATISSE DE " L'UNION,"

Rue Sussex, Ottawa.

Ottawa, 1er mai, 1861.

AVIS.

LE soussigné avertit par ces présentes, qu'il ne sera responsable d'aucune

DETTE CONTRACTEE EN SON NOM

Sans un écrit de sa main.

ANTOINE RATIER.

Ottawa, 6 mars, 1861. 1m

The Queen Insurance Company

CONTRE

LE FEU, ET SUR LA VIE.

Capital £500,000 sterling, avec pouvoir d'augmenter jusqu'a UN MILLION.

Bureau Principal ; Queen Insurance *Buildings*, Liverpool.

DIRECTEURS,

President, WILLIAM MOLSON, Esq.
Hon. JOHN YOUNG. | THOMAS KAY Esq.
HEN. THOMAS, Esq. | D. TORRANCE, Esq.

Banquiers, BANQUE de MOLSON.

Secretaire residant, et Agent General, A McK. FORBES, Esq. Montréal.

HENRY J. FRIEL, *Agent* pour Ottawa, et les environs.

Batisse de " *L'Union*," coin des rues Sussex et York.

L. J. B. LAZURE,

DANS LA

Batisse Nouvelle de J. T. PRUD'HOMME, Rue Sussex

Vis-a-Vis la Rue Clarence.

Prend la liberté d'appeler l'attention des familles et du public en général sur son assortiment choisi suivant de

MARDES FAITES.

COMPRENANT

Surtouts, Draps pour Paltos, Habits de chasse, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, Gants, Mitaines, Chaussons, &c. Cols en soie et coton, Valises; enfin mille autres objets pour le commerce du Printemps et d'Eté.

AUSSI

Un assortiment de GROSSES BOTTES, SOULIERS, BOTTINES, CONGRESS, &c. pour hommes femmes et enfants.

AUSSI

UN ASSORTIMENT VARIE DE

EPICERIES & LIQUEURS

Thés Tabac, Sucre Blanc et Brut, Café Poivre, Piment, Empois, Riz, Barly, Bandes, Vins, Sirops, &c. &c.,

☞Le tout sera toujours vendu aux plus BAS PRIX, et avec des conditions les plus libérales.

Ottawa, 3 Avril, 1861.

MAISON CANADIENNE

Batisses de Mdme. FOSTER,

Rue Sussex.

M. P. COMTE,

Tout en remerciant ses pratiques de la ville et de la campagne, de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux jusqu'à ce jour, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général, qu'il a en mains et va recevoir un assortiment varié de marchandises sèches, et épiceries dont il dispensera aux prix les plus réduits.

Il tient aussi constamment un assortiment considérable de HARDES FAITES ET CHAUSSURES.

NARCISSE PARENT,

MARCHAND TAILLEUR,

RUE SUSSEX.

Vis-a-vis la rue York.

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, prend la liberté de leurs annoncer qu'il vient de recevoir un

magnifique assortiment de

Draps et Cazimires, Tweeds, Doeskin, et patrons choisis pour Vestes, &c., de la meilleure qualité, au plus BAS PRIX, et à des conditions libérales. De plus, il tient constamment en mains un assortiment considérable de

HARDES FAITES.

Surtouts, Pantalons, Vestes, Cols, Coletz, Chemises, etc, etc.

MAISON DU PEUPLE

BELIVEAU & LEBLANC,

Rue Sussex, Ottawa.

REMERCIENT respectueusement leurs amis et le public en général, pour l'encouragement libéral qu'il ont reçu, et annoncent qu'ils vendront tout leur fonds de magasin au prix coutant, afin de faire place aux nouvelles marchandises du printemps et d'été.

Ottawa, 3 Avril, 1861.

NOUVEAU MAGASIN

DE

POELS et d'Articles en FONTE

Poels de toutes sortes, Meubles en FER, Charrues, Couchettes et Porte-Chapeaux, unis et ORNÉS, &c., &c., &c.

LES SOUSSIGNÉS fabriquent maintenant une grande variété des articles susmentionnés, et pour la commodité des habitants d'Ottawa, ils ont ouvert un magasin dans la nouvelle bâtisse de ANGUS, Rue Rideau près du pont du Canal.

☞On vend au plus bas prix.

RODDEN & CIE.

Ottawa, 1861.

NAZAIRE GERMAIN,

MARCHAND ET MANUFACTUREUR

DE

Parbanterie de toute espece

Rue Sussex, Ottawa.

P. S. Tous articles en Fer blanc, Plomb, Zinc &c. fait à ordre, et promptement réparé.

L. ARMAND GRISON,

Coins des Rues Sussex & Murray,

BASSE VILLE OTTAWA.

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quincailleries &c. &c., dont il dispensera comme par le passé, à des prix modérés, et à des conditions faciles.

Ottawa, mars, 1861.

MANUFACTURE DE SAVON.

ET DE

CHANDELLE D'OTTAWA,

Au Nord de la Rue Sussex.

ON trouve toujours à cet établissement, un assortiment considérable et très tendre de

SAVONS ET DE CHANDELLES

De la meilleure qualité

B. M'DERMOT & Cie.

Agents.

N. B On paiera, au comptant, le plus HAUT PRIX du MARCHE, pour toutes espèce de suif et de graisse, s'adresser à l'établissement.

Ottawa, 3 avril 1861.

MAGASIN EN GROS

M. FRANCOIS X. GUERTIN,

A L'HONNEUR de prévenir le public en général, et ses amis en particulier, qu'il reçoit maintenant, un assortiment de

Marchandises sèches et de Groceries

de premier choix, dont il dispensera à des prix très modérés.

On trouvera aussi à son magasin toute espèce de liqueur de la première qualité.

Ottawa, Mars 1861.

BOEUF BOEUF BOEUF!

FREDERICK BILL,

Tout en offrant ses plus sincères remerciments à ses nombreuses pratiques pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement à Ottawa, prend la liberté de les informer, qu'après avoir acheté de THOMAS McKAY, Ecr., de New Edinburgh, une grande quantité de

BOEUF GRAS, D'UNE QUALITE SUPERIEURE,

Il est maintenant prêt à fournir du BŒUF FRAIS TUÉ, et à des prix modérés. Ordres REÇUS ET PONCTUELLEMENT EXÉCUTÉS TOUS LES JOURS.

Les achats sont livrés à domicile, sans charge.

N. B.—Magasins—Trois Portes au Nord du British Hotel.

Ottawa, Fév. 1861.

TANNERIE CANADIENNE,

Rue Clarence,

Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement,

EDMOND GERMAIN,

Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR à semelle, CUIR NOIR, PEAUX de VEAU, PEAUX de MOUTON, &c. &c. *Le tout des prix extrêmement réduits.*

J. DOSSERT,

PROFESSEUR DE MUSIQUE,

HOTEL CHAMPAGNE.

M. DOSSERT a l'honneur d'informer les amis de la bonne musique, qu'il se propose de donner des leçons de

PIANO D'ORGUE ET DE CHANT,

Sa méthode d'enseignement est facile e simple.

Ottawa, avril, 1861.

A LOUER.

Tout ce bloc de maisons en briques, à QUATRE ETAGES, situé

Rue Sparks, Ottawa central,

contenant quatre magasins, et quatre logements magnifiques, bien situés pour le commerce, et à quelques pas seulement des

BATISSES DU PARLEMENT.

Les magasins et les logements peuvent être loués separement, si on le désire.

Pour les conditions, s'adresser à

M. CHS. LAPORTE Propriétaire.

Rue Rideau, ou à ce Bureau.

Western Assurance Company,

Incorporée par Acte du Parlement.

Capital $400,000.—En Actions de $40 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO,

Church Street.

PRESIDENT: ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT; MARCUS ROSSIN, Ecr.

Directeurs:

JOSHUA G. BEARD. | MARCUS ROSSIN,
I.C. GILMOUR, | THOMAS HAWORTH,
JOHN McMURRICH, | ROBT GILMOUR,
ROBTT STANTON, | AND
GEORGE MICHIE, | WM. HENDERSON, Ecr.

Secrétaire Trésorier: BERN. HALDAN, Ecr.
Solicitor: ANGUS MORRISON, Ecr.
Conseil: HON. J. H. CAMERON.
Inspecteur: BENJAMIN SWITZER. Ecr.
Banquier: BANK DU HAUT CANADA.

Pertes justement reparées et promptement payées.

R. O'REILLY,
Agent.

Ottawa, Mars 1861.

SALON DE PERFUMERIE

No. 1.

DU

PRINCE DE GALLES

E. MILES,

PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE,

Rue Rideau, Ottawa.

CEUX qui désirent être bien rasés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxuriante, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents. M. MILES, ne peut être surpassé dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de parfumerie française, d'ouvrages en cheveux &c. &c.,

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

GEORGE COX,

GRAVEUR ET IMPRIMEUR SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantageusement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sorte de gravure soit sur acier cuivre ou bois tels que, paysage, vignettes cartes de visite bâtes d'affaire &c. &c.

Toute commande laissée à son bureau,

Rue Rideau,

sera exécutée avec le plus grand soin et sans un cour délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M. Aumond, Rue Rideau, près du pont des supports.

Ottawa, mars, 1861.

M. LOUIS PAIEMENT,

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir un assortiment considérable de

GROCERIES ASSORTIES,

Qu'il vendra à des prix très réduits.—Il espère pouvoir obtenir une part du patronage public.

DERNIER.—Toute personne désirant avoir une voiture bien peinte, peut s'adresser à M. LOUIS PAIEMENT, où on trouvera toujours un assortiment complet de peinture &c.

Ottawa, 9 avril, 1861.

Thos. Paterson.

OFFRE EN VENTE,

3000 Gallons Eau-de vie.
1000 Gallons de Morceau Fameiy Proof Par
100 Boites de Thé Nouveau Vin.
100 Boites de Tabac assorti.
Sucre et Sirops de toute espèce.
100 Boites de Figues, Nouvelle récolte.

AUSSI

3000 Kgs. de Poudre à laver, Crystalisée, de SPARROWS, qui ne peut être surpassée par aucune autre.

—DE PLUS—

Une variété incalculable de Groceries de toute sorte, consistant en Liqueurs, Crakers Fromages, Poisson, Porter et Ale, &c. &c.

Ottawa, mars. Chez,
1861. THOS. PATTERSON,
Rue Rideau

EAUX MINERALES

DE

PLANTAGENET

ET DE

BORTHWICK.

LE Soussigné espère que l'expérience qu'il a acquise dans sa branche de commerce et l'attention qu'il portera toujours à ceux qui visiteront son établissement ou mécauteront, comme par le passé, la faveur du public voyageur et des Messieurs de la ville.

A. BROWN.

Ottawa, 3 Avril, 1861.

E. E. BEAUDRY,

SUCCESSEUR de L. P. BOIVIN,

IMPORTATEUR

DE Vases Sacrés, Montres, Horloges; Fabricant de toute espèce de Bijouteries et Argenterie.

COIN DES RUES

St. Vincent et Notre-Dame,

En face du nouveau Palais de Justice,

MONTREAL.

☞IMPORTATEUR de Jouets d'enfant &c.

J. HEBERT,

AVOCAT, RUE DU ROI,

Ancienne résidence de feu M. de Rouville,

SOREL.

M. HEBERT, suivra le circuit D'YAMASKA.

Sorel,

OLIVIER & ARMSTRONG,

AVOCATS.

Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, réside à Sorel; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.

Sorel, 3 mai 1859.

LORSQUE VOUS DEMANDEZ DE

L'EMPOIS PATENTE, DE GLENFIELD,

Voyez à ce que vous l'ayez, comme souvent on la substitue à des sortes inférieures.

WOTHERSPOON & Cie.,
Glasgow et Londres.

Sorel, 3 Avril, 1861.

J. C. SPRAGUE,

Successeur d'H. S. HUMPHREY

CHIMISTE ET PHARMACIEN.

No. 2 Eagle Block, Rue Ford,

OGDENSBURGH, N. Y.

Tient toutes les medecines, et les Drogues les plus rares.

EN GROS et en DETAIL.

Où on trouvera toutes espèces de Peintures, Huiles, Mastic, Vernis, Boss de teinture, Medecines Patentés, Couleurs à Teindre, Esprit de Térébentine, Benzene, Camphine, Fluid Instrumente pour Chirugiens et pour Dentistes de toute description et de plus modernes. Aussi, Instruments et articles nécessaires, aux

AMATEURS DAGUERRIENS.

Parfumeries,

Peignes,

Savons,

1 Avril, &c., &c. &c.

POMMADE

POUR LE MAL D'YEUX.

M. Le Dr. L. U. TASCHEREAU, de cette ville, a vendu depuis quelques années, une

POMMADE ADMIRABLE

pour guérir l'inflammation chronique des paupières. Des personnes affligées de cette maladie depuis plus de vingt ans, sont prêtes à attester leur guérison par l'application de ce remède souverain, et en peu de jours.

Cette pommade a manqué à jamais dans toutes les maisons. Ses fabricants ne se font savoir que lorsqu'ils en font usage pour leur application.

☞ *Avis à ceux qui souffrent du mal d'yeux.*

LE RESTAURATEUR

DE LA

CHEVELURE,

DU DOCTEUR PARADIS.

(Preparation d'Iodine.)

PATENTE POUR LE CANADA, 1er JUIN 1860.

Pour embellir, conserver et faire pousser les cheveux. Pour guérir toutes les maladies de la peau, telles que Dartres, Gerçures aux mains etc., etc.

C'est un article DE TOILETTE très agréable.

☞ Références:—Tous les Médecins.

H. PARADIS, Propriétaire,
St. Antoine, Rivière Richelieu.

R. H. KITTSON, Ecr., Agent pour Sorel.

Sorel, 1861.—ua.

WM. N. OSWELL,

COMMERÇANT DE THES, ET GROCERIES.

De Bieres Liqueurs et Cigares, Fruits, Noix Marinades, &c.,

Et de mille autres articles de nécessité ou de luxe.

COIN DES RUES FORD ET ISABELLE,

OGDENSBURGH, N. Y.

C. T. BOUCHETTE,

Arpenteur Provincial,

BRITISH HOTEL.

LE COURRIER D'OTTAWA,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES

CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL.

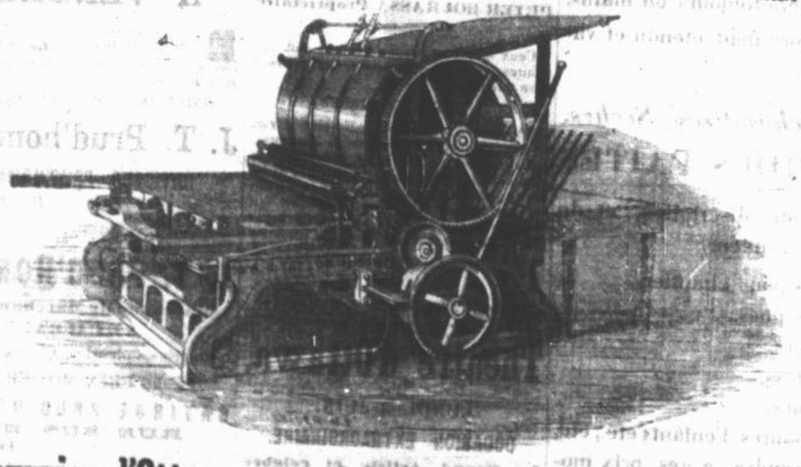

Le Courrier d'Ottawa paraît le Mercredi de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement est de $2 00 par année payables d'avance, ou 2 50. à la fin de l'année.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du *Courrier d'Ottawa.*

RUE RIDEAU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,

ON PEUT AUSSI S'ABONNER POUR SIX MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 00.

TARIF DES ANNONCES.

LES ANNONCES SONT PUBLIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR:

Six lignes et au dessous, première insertion	50 Cts.
Pour chaque insertion subséquente	12½ "
Dix lignes et au dessous première insertion	75 "
Pour chaque insertion subséquente	25 "
Les annonces audessous de dix lignes seront publiées à raison de 8 cents la ligne pour la premier insertion, et 2 cts. pour les insertions subséquentes.	20 "
UN DEMI-QUARRE (10 lignes) par an	$12.00
UN QUARRÉ (20 lignes)	$20.00
Pour chaque carré additionnel	$15.
Les NOTICES SPÉCIALES et RÉCRÉATIONNELLES paieront par ligne	10 "
☞ Les Correspondances d'un intérêt personnel paieront, par ligne	10 "

Les Ateliers Typographiques du "*COURRIER D'OTTAWA,*" sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientele, toute espèce de commande dans les genres suivants:

Livres, Brochures, Factums, Blancs, Circulaires, Cartés Funeraires, Cartes D'Adresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placards, Affiches, Tete de Comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description &c.

N. B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse,—il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de copies, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.

G. MORTIMER,

APOTHICAIRE ET DROGUISTE.

Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patente, parfumeries, etc. etc., peintures, huiles, et teintures.

☞Prescriptions préparées avec soin.☜

Ottawa, mars 1861.

O. MARTIN,

CHIRURGIEN DENTISTE.

Bureaux Batisses de Brown, au dessus des Bureau du Télégraphe.

Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties devoir entière satisfaction.

Ottawa, mars, 1861.

E. R. E. RIEL,

MEDECIN-CHIRURGIEN,

Rue Sussex.

Ottawa mars, 1861.

DR. ST. JEAN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,

Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,

Ottawa,

DR. BEAUBIEN,

RUE YORK,

Ottawa.

LE Dr. TRESTLER,

DENTISTE,

Encoignure des Rues St. Lambert et petite Rue St. Jacques,

Vis-avis de chez le Dr NELSON,

MONTREAL.

DR. TURCOTTE,

Chaumiere St. Laurent

RUE ST. GEORGE, SOREL.

Sorel, 1861.

WILLIAM CLEGG,

AVOCAT,

Bureau Rue Rideau,

BASSE-VILLE, OTTAWA.

MAGASIN DE MARCHANDISES.

J. H. GUEST,

No. 60 FORD STREET,

M. GUEST, tient en appartiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

CONSISTANT EN

Patrons de Robes de soie et autres, Rubans, Dentelles,
Broderies sur Mousseline, Gants,
Bas, Garnitures pour Robes,
Toiles, Serviettes ouvrées,
Toile cirée, Linge de table,
Serviettes de Table, Essuie mains,
&c. &c. &c.

Casimires, Draps, Merinos, Mousseline de Laine,

Indiennes: Guingham, &c.

Tapis, Toiles Cirées, Transparents, Tapisseries, Bordures,
Rideaux de Dentelle et de Mousseline Broderie, &c. &c.

Noublies pas le No. 60 Rue Ford

OSDENBURGH, N. Y.

LAMOTHE & McGREGOR

MARCHANDS A COMMISSION

ET ENCANTEURS,

OFFRENT EN VENTE:—

Vins Français, "Clarets" en futailles et en bouteilles, de différentes marques.

Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c.

Eau-de-vie, Jamaique, Genièvre, Whisky en cuisepot ou droits payés.

Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.

Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confiera.

Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.

Montreal, 192, Rue St. Paul.

WILLIAM P. BOYD,

Editeur de Guides d'affaires,

(DIRECTORIES)

Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Conecticut.

Bridgeport, Norwich,

Delaware.

Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilmington.

Dist. de Colombia.

Washington et Georgetown.

New Jersey.

Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Glouceste, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Comtés Mercer et Burlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New York.

Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y,
Brooklyn Guide d'affaire.
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Roudout, Schenectady,
Syracuse et son Comté.

Ohio.

Cheveland.

Pennsylvania.

Lancaster et son Comté.
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuylkill.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery.

Rhode Island

Newport, Pawtucket et Woonsocket.

Virginia.

Virginie (Guide d'affaire.)

Canada.

Ottawa, Cité.

Hamilton.

Hamilton sous presse.

Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c.,

Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 323 Chestnut Street, Philadelphia.

A. O. LABONTE,

CORDONNIER.

PORTE VOISINE DE M. BACON,

DROGUISTE,

Côte Ouest de la Rivière Ogdenburgh.

M. Labonté est un ouvrier pratique. Il sollicite le patronage de ses compatriotes.

EXCHANGE HOTEL,

Vis-à-vis le Marché, RUE YORK,

BASSE-VILLE OTTAWA.

LE SOUSIGNÉ prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public, qu'il a loué pour un nombre d'années, la maison si bien connue sous le nom de

EXCHANGE HOTEL,

Presque vis-a-vis le

MARCHE DE LA BASSE VILLE.

Qu'il vient de réparer et meubler à neuf. —La position qu'occupe son Etablissement, au centre des affaires; est la plus commode et la plus avantageuse qui puisse être offerte à ceux qui désirent visiter les marchés &c.

Le propriétaire de cet établissement peut assurer au public que rien ne sera épargné pour soutenir la réputation déjà établie de sa maison, et la mettre sur un pied à pouvoir offrir tout le comfort désirable.

On pourrait recevoir un certain nombre de pensionnaires soit au mois, soit à la journée, suivant le désire des applicants.

La table sera toujours fournie de ce que le marché a de meilleur, et la *Barre*, du meilleur choix de *Vins, Brandy's, Gin &c.*

THOMAS CLARK,
Propriétaire.

N. B. Il y a aussi, de bonnes et spacieuses écuries, et remises attachées à son établissement.

Ottawa, 24 Février, 1861.

Hotel du Voyageur,

RUE SUSSEX,

LOUIS BLANCHETTE,

Propriétaire.

Ottawa, 3 avril, 1861.

NOUVELLES MARCHANDISES

M. CADIER,

A l'honneur d'annoncer aux habitans

Ogdensburgh et des environs,

qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises d'*Automne et d'Hiver* consistant entre autres en

Manteaux pour Dames, faits à la dernière mode,

Ainsi que Chapeaux au dernier gout.

Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur,
Mérinos Français et Mérinos Ecossais,
Mousseline de Laine,
Flanelle blanche et de couleur,
Cazimires,
Draps, de toutes qualités, &c., &c.

Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER,

Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIER,

FORD STREET,

OGDENSBURGH, N. Y.

GEM RESTAURANT,

RUE YORK, BASSE-VILLE.

REPAS à toute heure du jour: Lunch depuis 11 heures A. M. jusqu'à 2 P. M. Les meilleurs vins et liqueurs de toute espèce importés directement d'Europe; aussi un choix d'excellents cigares de la Havane etc.

La table sera constamment pourvue de tout ce que la saison pourra offrir de recherché.

A. BROWN.

HOTEL VICTORIA,

RUE MURRAY,

Trois Portes Est des Batisses de SPARROW.

Le Propriétaire de cet Hotel,

M. EUSEBE GAUTHIER.

Ayant meublé son établissement à NEUF, peut maintenant offrir aux gubile voyageur, tout le comfort désirable. Sa table est toujours fournie du choix des marchés, ses vins sont de la meilleur qualité, et le soin qu'il apportera à servir ses nombreuses pratiques lui font espérer une part du patronage public.

Les personnes de la campagne venant avec leur voiture trouverent une cour spacieuse et de bonnes écuries.

Ottawa, Fév. 1861.

QUEBEC HOUSE,

RUE MURRY, BASSE-VILLE,

Ottawa, C. W.

M. A. RENEAUD,

A L'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par

M. CONWAY,

Les améliorations qu'il a fait faire a son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur nos marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même, dans les meilleures maisons de Montréal et de cette Cité, sont garanties être de la meilleurs qualitée.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries, avec remises, et une vaste cour, pour leurs voitures.

Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE

Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.

BERNARD LARIVIERE,

Proprietaire.

Ottawa, 1861.

CITY HOTEL

PAR

ISAAC BERICHON,

Rue Sussex.

CET Hotel est tenu sur un pied élevé, se trouve à proximité du chemin de fer et du Steamboat et est monté de ce qu'il y a d'exquis quand aux liqueurs, à la table, et en un mot de tout ce qui peut assurer le comfort du voyageur.

Ottawa, 1861.

CHS. LAPIERRE & S. LEBEAU

BATISSE DE M. J. AUMOND.

Rue Sussex.

MM. LAPIERRE & LEBEAU, ont toujours en main un assortiment considérable et varié de

CHAUSSURES

DE LA MEILLEURE QUALITE,

Qu'ils vendront à des prix très réduits,

POUR ARGENT COMPTANT.

MM. LAPIERRE & LEBEAU, Solliciteront une visite avant d'acheter ailleurs.

Ottawa, 15 avril, 1861.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer ses amis d'Ottawa et des environs, qu'il vient d'ouvrir un

Magasin de Groceries, Vins, &c., &c.,

dans la maison adjoignant le magasin de la rue de A. C. CAMPBELL, Ecr. Bâtisse de M. NAZAIRE GERMAIN,

Rue Sussex.

Où il invite les acheteurs à lui faire une visite, persuadé qu'il seront parfaitement satisfaits tant par rapport au prix qu'à la qualité des articles.

J. M'CARRON.

Ottawa, 14 avril, 1861.

M. WILLIAM BOHRER.

Organiste à l'Eglise St. Joseph de cette Ville,

Et PROFESSEUR de MUSIQUE au Collège d'Ottawa.

M. BOHRER est chez lui, RUE St. GEORGE, *ancienne residence de M. GEORGECOX,* graveur, tous les LUNDIS et JEUDIS, depuis midi à 2 heures P. M.

Ottawa, 17 avril, 1861.

Premiere Année. Ottawa, (H. C.) Mercredi matin, 29 Mai, 1861. Vol. 1. No. IX.

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENS DU CANADA CENTRAL.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.

(*Les Peuples se déplacent quelquefois, mais ne s'anéantissent jamais.*)

J. G. Charpentier, Imprimeur.

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes, savoir: le scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, blessures taches de rousseur, pustules, et tout les maladies de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859.

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaitre ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été tranmise, j'en ai souffert durant de longues années. Tantôt elle éclatait en ulcères aux mains et aux jambes, tantôt atteignait l'estomac, la tête et les oreilles qui n'était plus qu'une seule plaie. Toutes les médecines ordinaires dont j'ai fait usage ne m'ont procuré aucun soulagement, tout au contraire le mal empirait. Enfin, je me suis réjoui de voir dans un journal le Gaspel Messenger la préparation de votre salsepareille, et vous connaissant, de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai un usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remède selon votre prescription, en petites doses et durant un mois dans une cuillère à thé. Je n'en est pris que trois bouteilles. Une peau lisse et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon système. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient existé dans ce siècle, et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur.

Alfred B. Tallery.

Erespipele ou feu de St. Antoine, Dartre, Calvitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

Le Dr. Robert M. Preble écrit de Salem, N. Y., en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement un cas d'hydropisie qui menaçait d'être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violent Erespipèle à fortes doses du même remède qui en outre guérit les eruptions ordinaires.

Bronchite, goitre ou gonflement du con.

Bebulon Sloan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit:—"J'ai été, durant des années affligé d'une affection du foie qui avait complètement détruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bienaimé pasteur le Révd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grâce à Dieu, votre salsepareille qui m'a guéri à tellement purifié mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je pourrais jamais, sous ce rapport, dire assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, "élargement" ulcéres, carie et exfoliations des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excelent remède, et nous référons nos lecteurs à notre almanach américain que les agents ci-dessous nommés se font un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspésie, affection du cœur, abcés, épilepsie humeur sombre, névralgie, etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance ultérieure de cette médecine. Elle stimule vigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au-delà de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opérera tout le bien qu'il est au pouvoir de la médecine de faire.

Baume Pectoral d'Ayer, pour la prompte guérisson de Rhumes froids, influza, enrouement, croup, pulmonie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remède si universellement connu surpasse tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de sa verta que pour ces sortes de maladies, il est sans rival dans le monde civilisé. Peu de communautés et même de familles qui n'aieut point fait une expérience personnelle de ses effets. Comme chacun connait les fatals résultats de ces maladies ainsi que l'efficacité de remède, nous ne pouvons faire plus que d'assurer le public qu'il possède actuellement toute la verta qu'il avait lorsqu'il opérait des cures qui lui ont acquis à juste titre la confiance de tout le genre humain.

Préparé par le Dr. S. C. Ayer & Co., Lowell, Massachusetts.

Prix 25 cents par boite.

25 oct—am.

LE NOUVEAU PAIN KILLER

Le meilleur remède encore pour le Rhumatisme, la Roideur de Jointures, le mal de Dents, les Contusions, les Brulures, le mal de Tête et les maladies des Intestins.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

Nous s'avons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce; et nous avons retardé l'introduction du notre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriéaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs, des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au nôtre des améliorations qui les surpassent tous; car nous avons vendu des remèdes de cette sorte depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons appoté quelques changements, puis essayé ensuite, et nous sommes certains que c'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préferable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents a remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbury, Vt. Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'American House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

Soulagement en Dix Minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES

DE B YN.

CETTE MEDECINE A ETE DECOUVERTE EN 1737, *et est le premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de* "PASTILLES PULMONAIRES," *soit dans ce pays ou ailleurs; toutes les autres pastilles pulmonaire sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de* BRYAN *qui est opposée sur chaque* PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent de l'Asthme, des Bronches et de l'Oppressions.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent le Crachement de sang et les Douleurs de Poitrine.

LES PASTILLES PULMONAIRE DE BRYAN

Guérissent les comencement de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent l'Irritation de la Luette et des Amygdales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Soulagent les maladies ci-desus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont garanties devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Toute personne devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Tout voyageur devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMANAIRES DE BRAYAN

dans sa poche

Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Personnes ne refusera de payer

Vingt-cinq cents.

JOS. MOSES, seul propriétaire Rochester, N. Y. A vendre à Montréal, par LYMAN, SAVAGE et Cie., par CARTER, KERRY Etc., et par LAMPLOUGH et CAMPBELL.

19 mars, dm—135

GRANDS REMEDES!

Pour guérir un *Rhume* ou une *Toux* sévères il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour guérir la *Toux criaide*, la *Grippe* ou la maladie des *Branches*, il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour arrêter la prédisposition à la *Consomption*, il faut faire usage des

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar

Pour guérir l'*Asmthe*, *l'Indigestion*, il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Pour guérir *l'Asthme*, *l'Acidité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurant ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie: Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des Amers Oxigénés dans ma pratique pendant les trois dernières années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale; l'Indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. SMITH, M. D.

Exeter, Me., 30 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux dernières années, j'ai recommandé l'usage du *Baume de de Cerisier Sauvage du Dr. Wister*, pour la Maladie des Poumons, et à ma connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où la Consomption semblait être désiatée, le Cerisier Sauvage effectue une cure complète.

E. BOYDEN,

Médecin à Exeter Corner.

Le seul Baume véritable est celui qui porte écrit sur l'enveloppe la signature de I. BUTTS.

SETH W. FOWLE et Cie., Boston, propriétaires. A vendre à Québec, en gros et en détail, par JOHN MUSSON, JOSEPH BOWLES et Mme ARDOUIN.

8 janv. 1861.

VIVE LE VIEUX REMEDE DU VERMONT

CONTRE LA TOUX.

Elixir Balzamique Vegetal

DE N. H. DOWNS.

NOUS disons au public que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle-Angleterre, pendant plus de trente ans, et a toujours été garantie comme donnant une entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage; nous ne connaissons pas un seul cas où les gens aient été mécontents et aient redemandé leur argent. Nous garantissons de plus que si, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus? Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne croie? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, l'ASTHME et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS, maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez en retour, le recommander à vos amis et connaissances; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est dans votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le vend pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents, J. M. Henry & fils, Waterbury, Vt. et n 30 rue Saint-Henri, Montreal, ou de M. S. Burr & Cie., Cornhill, Boston, Mass, ou de C. W. Atwell, Portland, Maine, ou de Lyman, Savage & Cie. Montréal, Canada, ou de Barnes & Park, 13, Rangée du Park, New-York, ou des principaux Droguiste (en gros) de la Nouvelle-Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des circulairs à demande.

Le prix de cet article est de 50 cents à $1 la bouteille, et pour les bouteilles d'essai 25 cents.

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait fabriqué par Jaspor Curtis, de Saint-Albans, mais il n'est pas signé de la main de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. C'est une contrefaçon, on peut facilement le reconnaître au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Dows, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFACON DU JASPOR CURTIS!

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

BOUTEILLE D'ESSAI, 25 CENTS.

A Vendre à Québec chez

O. GIROUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, J. E. BURKE, J. H. MARSH, J. BOWLES et S. STURTON.

9 fév. 1861. 106 12m.

L'APPAREIL AUBIN

POUR LE

Gaz d'Eclairage,

Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hotels, les Colléges, les Villages et les Villes.

BREVETE POUR LE CANADA LE

10 *Décembre*, 1858.

Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal,) s'adopte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du Soussigné.

C'est l'appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adopte à tous les climats et a tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Scieure de bois, la Résine, la Houille, la graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de graines. PRODUIT.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN,

Agent pour le Bas-Canada.

Rue Craig No. 142, chez M GARTH.

Montréal 16 Février 1858.

J. B. HUSSON,

BONAVENTURE HALL,

MONTREAL.

M. J. B. HUSSON, a l'honneur d'offrir ses plus sincères remerciments pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses amis, et du public, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et il prend la liberté de leur annoncer qu'il est, comme par le passé, toujours prêt à servir les déjeunés de NOCES, diners ou soupers de soirées,

SOUS LE PLUS COURT DELAI.

Ses servants sont des plus attentifs et rien n'est épargné pour donner la satisfaction la plus entière.

Montréal, 8 mars 1861.

Institut Canadien-Français d'Ottawa.

Lecture par un R. P. Oblat, Professeur au College de cette ville.

SUJET:—Le Nom d'Ottawa et les deux presents des Ottawaks a un Gouverneur Français.

Suite.

2E PARTIE.

Les Ottawaks embrassent la Religion Catholique et adoptent la France pour leur Nation.—Souhaits pour Ottawa.

Avant de retourner avec les Ottawaks dans les vastes contrées que doit bientôt féconder l'accomplissement des vœux exprimés par les présents faits à Québec, il est temps pour nous de résumer des notions historiques que nous avons rencontrées dans le cours de cette Lecture. Il nous a paru vraisemblable de croire que l'immigration des Algonquins en Amérique avait précédé l'immigration des Iroquois; la première se serait faite dans un temps très reculé, la seconde aurait eu lieu dans les siècles qui suivirent l'invasion de l'Empire Romain par les Barbares;—la première encore aurait remonté de l'Amérique centrale vers le Nord et se serait arrêtée là où s'arrête la végétation; l'autre serait descendue des steppes de la Sibérie, après avoir remonté jusqu'aux mers toujours glacées du pôle. Il ne nous a pas été difficile de reconnaître, par les traits caractéristiques des deux immigrations, que les Ottawaks appartenaient à la race Algonquine; mais nous avons pris garde de les confondre avec la famille Algonquine des Hurons; nous les avons rattachés à la famille des Algonquins proprement dite, la plus au Nord de l'Amérique et la plus ancienne sur notre continent. Or, nous étions incertains si les Ottawaks, que nous avons trouvés à l'extrémité la plus éloignée et même au sud du Lac Supérieur, avaient appartenu, soit à des tribus de la *famille Algonquine* qui s'étaient arrêtées sur les rives du Mississippi, lors de l'immigration par le Sud de l'Amérique;—soit à d'autres tribus de la même famille qui s'étaient avancées davantage vers le Nord, telle que la tribu des *Sauteurs* qui était, depuis un temps immémorial, établie entre le Lac Supérieur et le Lac Huron;—soit encore aux Algonquins de l'Est, éprouvés et dispersés en partie par l'invasion Iroquoise au temps de notre découverte de l'Amérique:—nous avons reconnu que cette dernière supposition était la seule vraisemblable, à cause de l'élan, extraordinaire dans son intensité, extraordinaire par ses difficultés, des Ottawaks vers les Algonquins de l'Est et vers la colonie française. Cette supposition nous a conduits directement à la vérité historique sur l'antiquité de la réputation des beautés naturelles dont notre ville s'honore à juste titre; nous avons reconnu immédiatement, par les habitudes générales des Sauvages, que les Ottawaks avaient séjourné longtemps, non seulement sur notre fleuve, mais sur la place même du fleuve où nous sommes; et le nom d'Ottawa, les trois cours d'eau qui arrosent notre territoire, correspondant aux trois branches de la tribu des Ottawaks, enfin ce nom "Les Outaouais" que les Sauvages emploient pour nous désigner, parce qu'il avait été le nom d'un peuple aborigène, voilà les principales raisons qui nous ont paru donner à notre cité le droit de se nommer Ottawa.

Mais si nous avons succédé aux Ottawaks dans leur patrie, ne serait-ce pas un honneur à rendre à leur mémoire que de mettre à l'examen un plan de notre ville qu'ils nous ont tracé eux-mêmes? Si ces enfants de la Nature étaient encore au milieu de nous, ne croyez-vous pas qu'au lieu de refouler notre cité sur un des côtés de l'Ottawa, ils voudraient élargir son enceinte, de manière à ce que nous fussions les maîtres non-seulement des deux rives du grand fleuve, mais aussi des chutes du Rideau et de l'anse que la Gâtineau semble former en s'unissant à l'Ottawa? Si cette grandiose extension doit jamais avoir lieu, puisse alors le génie de l'époque respecter le bois charmant où nos Ottawaks avaient cru voir les Dieux des trois fleuves conférer entr'eux, et puisse-t-il le conserver à nos délassements!—Il me souvient avoir vu dans ma jeunesse une colonne de chétive apparence, que l'on conservait comme un souvenir national, et que l'on avait entourée d'un grillage en fer, il y a déjà bien des siècles. Cette colonne était pyramidale, elle avait sept faces et n'était haute que de quinze pieds. Je lus sur une des faces, écrits en relief sur le monolithe grisâtre, ces mots: "Voie de Lutèce," et sur chacune des faces se trouvait le nom d'une ville avec ces mots "via ad..." Cette colonne était au centre de la grand'place, et instinctivement je me retournai plusieurs fois pour voir l'entrée de ces superbes routes qui menaient aux villes mentionnées; hélas! il n'y avait aucun chemin qui fit face à la colonne: le temps avait changé la forme de la ville et la colonne n'était plus là que pour témoigner que Bavai avait voulu devenir la capitale d'une partie de la France, sous les Mérovingiens. Quelques heures après, je me trouvai dans unes de ces majestueuses forêts qui appartiennent au gouvernement français, et, après avoir erré quelque temps dans le fourré, je fus tout à coup dans un chemin large, droit, nivelé et si bien entretenu qu'il était à peine garni d'une mousse légère. C'était une chaussée de la Reine Brunehaut, et, du pied de la colonne sur la grand'place de Bavai, partaient sept magnifiques chaussées dans les forêts des Gaules. On pleure facilement à vingt ans,—je ne pus retenir mes larmes, Mesdames et Messieurs, la moitié de cet immense ouvrage est fait ici; il a été fait ici pour vous par la nature. Complétez son œuvre; qu'il parte de ce palais, où l'on agitera les questions qu'autrefois on discutait dans les *forums*, d'immenses voies qui ouvrent les forêts, et nous aurons mérité quelque chose de notre pays.

Messieurs,... vous semblez m'écouter avec étonnement et une sorte d'impatience; vous me reprochez sans doute de laisser égarer mon imagination loin de nos Ottawaks. Oui, je l'avoue, je n'osais continuer mon sujet... Vous me commandez donc de soulever un voile qui cachait à vos yeux un spectacle horrible!—C'est celui des passions humaines, qu'il faut absolument exhiber, si nous voulons nous entretenir de la conversion des peuples du Lac Supérieur. Ces passions ont failli faire perdre aux Ottawaks tout le fruit de leurs voyages chez les Français, et peut-être ont-elles été la cause de la destruction complète des Ottawaks et les ont privés de la consolation de revenir dans leur ancienne patrie. C'est une lutte nouvelle qui va s'engager; elle sera soutenue d'un côté par de pauvres Missionnaires, de l'autre par les Génies infernaux, qui soulèvent et agitent le cœur de l'homme. Mais vous aimez à connaître l'issue de la lutte; attendez-vous donc à des faiblesses, à des fautes et à leur punition, et, bien qu'il m'en coûte, je commence.

Les Ottawaks s'éloignaient triomphants de Québec. Tandis que leurs gais canots se balancent en remontant les flots qui résistent, les jeunes gens, tout fiers de leurs armes à feu, s'exercent à la manière de s'en servir, s'amusent à faire résonner l'écho de leur petit tonnerre, ils chantent et ils rient ingénûment, sans songer à l'Iroquois. Tout à coup des flèches sillonnent l'air et les atteignent, des balles les perçent; ils ont des morts et des blessés. Pleins de courage dans leur désespoir, ils tournent hardiment leurs canots vers l'ennemi qui se cache; l'Iroquois se découvre et tire, en choisissant ses victimes. Les Ottawaks gagnent terre, perçent au travers des assaillants, prennent une position favorable, s'y maintiennent et s'y retranchent. Les Iroquois, se trouvant en trop petit nombre pour les en faire sortir, rôdent autour de ce poste pendant trois jours, déterminés à faire mourir de faim les Ottawaks. Après ces trois jours, nos infortunés amis s'esquivèrent à la faveur des ténèbres et en simulant, par le bruit qu'ils firent en abattant du bois, qu'ils ne songeaient qu'à fortifier leur position défensive. Les Français n'étaient pas présents au moment de l'attaque. Les deux pères Jésuites se trouvaient là. Le père Léonard Garreau fut blessé gravement dans le canot du Grand Chef; dans la mêlée sur le rivage, on le fit prisonnier; pendant les trois jours que dura le siège du poste, il fut tourmenté cruellement. Hélas! les Iroquois, après l'avoir presque fait mourir, l'emportèrent eux-mêmes, avec une audace détestable, sous les murs de Québec, et ils le déposèrent sur la grève avec des présents ironiques pour les Français!—Mais le père Gabriel Dreuillettes voulut en vain continuer son voyage; personne ne consentit à le recevoir dans son canot.

Si ce père Jésuite eût été un valeureux guerrier, les Ottawaks n'eussent fait aucune difficulté de le recevoir parmi eux. Malheureusement, les prêtres ne combattent pas, et nos Ottawaks, effrayés dans leur grave situation, ne daignerent pas réfléchir aux présents qu'ils venaient de faire à Québec. C'était une grande faute de leur part. Le père Dreuillettes échappa aux Iroquois par son industrie. Mais la faute commise envers lui méritait une punition de la part de Celui qui tient en ses mains les destinées des Nations. La punition fut que les Ottawaks resteraient quatre ans de plus dans l'esclavage de l'idolâtrie.

Nos relations permanentes avec les Ottawaks ne se sont donc établies réellement qu'en l'année 1660, sous l'administration du vicomte d'Argenson. Après un repos de quatre années seulement, les Ottawaks reprirent leur élan vers la Colonie française,—nouvelle preuve qu'ils étaient de la race Algonquine. Ont-ils eu la hardiesse de cette résolution, parce qu'ils se repentaient de la faute qu'ils avaient commise envers le père Dreuillettes? s'exposèrent-ils pour la réparer à sacrifier ce qui restait dans leur tribu de bons guerriers?—ou bien avaient-ils en honte de subir dans leur pays les reproches et les railleries qu'on ne devait pas leur épargner pour avoir manqué leur expédition, pour avoir abandonné un Ouatamis des Hommes Pâles et l'avoir peut-être livré par là aux Iroquois?—Nous n'hésitons aucunement à dire que ces deux motifs à la fois,—celui de réparer la perte de l'Ouatamis et celui de mettre un terme aux reproches de ceux qui n'avaient pas fait partie du voyage à Québec, sont des motifs nécessaires pour nous faire comprendre la hardiesse de ce nouveau voyage. Les Ottawaks connaissaient parfaitement les périls auxquels ils s'exposaient; quatre années n'avaient pu suffire à réparer leurs pertes; aucune des 200 tribus du Lac Supérieur n'eut le courage de leur donner un contingent de guerriers; ainsi ce nouveau voyage répara leur honneur, ce nouveau voyage mérita leur pardon de la part des Français; l'expédition des Argonautes n'avait pas été plus héroïque; mais celle-ci emporta au Lac plus que la *Toison d'or*, elle y emmena un nouveau Missionnaire, le Père Jésuite Réné Ménard, (*R.* 1660 p. 29 et 1663 p. 18), un fidèle domestique nommé Jean guérin, et huit autres français.

Le Missionnaire, vieillard aux cheveux blancs,—vieillard précoce, car il n'avait pas encore 57 ans et il était chargé d'infirmités,—avait fourni sa carrière dans l'œuvre des Missions Sauvages (*R.* 1863 p. 17). Il travaille maintenant avec tous les ménagements de l'expérience, avec le zèle d'un dernier travail et sous l'œil du Souverain Juge, qui bientôt le récompensera. Mais, O Dieu! comme les Ottawaks sont loin de ce qu'on avait espéré de leurs premières dispositions! Débauchés et endurcis, durs envers le Père, ils l'abandonnent et lui refusent la nourriture chétive qu'ils lui doivent. C'est à peine si quelques pauvres femmes et de sages vieillards s'ajoutent à des enfants baptisés et forment cette solitaire Eglise. Je n'oserais mettre en doute qu'il était inutile, dans ces circonstances, que le Missionnaire essayât de pénétrer dans l'Anse de Chagaoûamigong, au fond de laquelle était placé le plus grand bourg des Sauvages dans ces parages. Il était formé de sept Nations différentes qui vivaient paisiblement mêlées les unes parmi les autres (*R.* 1667, p. 9). Mais le Malin Esprit se servait de la faiblesse du genre humain pour fermer le passage à l'Evangile. La superstition et le libertinage, la faiblesse de l'esprit et la faiblesse du cœur, étaient excessives parmi les Sauvages. Je n'oserais assurément entrer dans les détails, je sais que vous ne désirez pas les connaitre. Le pauvre Missionnaire, découragé, disent les Relations des Jésuites, et croyant devoir pour leur punition, aller à cent lieues plus loin porter la Bonne Nouvelle à un autre peuple, pria son fidèle et son dévoué compagnon, Jean Guérin, de ne point songer à quitter les Ottawaks, auxquels il restait ainsi une dernière espérance de conversion. Le respectable vieillard s'en va. Les guides qui le conduisaient, l'abandonnent, et il reste dans un pays inconnu, seul avec un compagnon français et étranger au pays. Il mit dans un canot, que par hasard ils trouvèrent près d'un lac, sa chapelle de Missions, un reste de poisson sec et un peu de venaison séchée au soleil. Hélas! concevons, s'il nous est possible, les misères qu'endura ce pauvre prêtre exténué! Il souffrait de la faim, de la lassitude, des portages où il fallait charger sur ses épaules les provisions et le canot, et il n'avait plus d'autre consolation que celle de célébrer la sainte Messe. Le moindre accident pouvait lui coûter la vie; un accident vint en effet. Après un portage assez long, son compagnon regarde en arrière s'il ne voit pas venir le bon vieillard; il s'inquiète de son retard, il le cherche, il l'appelle, il tire jusqu'à cinq coups de fusil; mais en vain; il court jusqu'au village le plus proche, afin de louer du monde pour qu'on retrouve le Père; mais, par malheur, il s'égare lui-même.

A CONTINUER.

Litterature.

Feuilleton du Courrier d'Ottawa.

L'HOMME DE FER.

PREMIERE PARTIE.

Suite.

VII.—*L'église et le cimitière.*

Fier-à-Bras l'Araignoire était évidemment satisfait de l'effet produit par son éloquence. Il avait grande peine à garder sa gravité. Des gens moins complètement subjugués que les braves paysans assis dans la cuisine du Roz auraient découvert, à des symptômes infaillibles, que la nature espiègle du nain allait bientôt prendre le dessus, et que tout ce lyrisme devait finir en comédie.

Par le fait, Fier-à-Bras était en équilibre entre deux fantaisies.

La première le poussait à prolonger cette solennelle épouvante qui serrait le cœur de son auditoire. La seconde l'excitait à faire jaillir brusquement le rire du beau milieu de cette terreur.

La chose était malaisée. Mais le nain n'était point modeste.

Eût-il été nain sans cela?

La première fantaisie cependant l'emporta. Il préféra le drame à la comédie. Seulement il changea encore une fois de ton et abaissa un peu le vol de son Pégase.

Mes amis, poursuivit-il en prenant cette voix de conteur sans emphase qui n'exclut point le mystère et appelle l'intérêt, l'Homme de Fer sera tué, devinez par qui? Voyons, devinez! Personne ne répond? Je vous ai fait peur avec le soleil? Oh! ho! je sais bien d'autres rubriques! Mais il ne s'agit ni du soleil ni de moi, ni des relations que nous pouvons avoir ensemble. Parlons du Maudit.

"Le comte Otto Béringhem, sera tué, non point par un tribunal de hauts barons et d'archevêques, comme Gilles de Laval, baron de Raiz;

"Non point par les soldats du roi Louis de France;

"Non point par les hommes d'armes de François de Bretagne;

"Non point par la lance d'un chevalier.

"Non point par la foudre de Dieu tout-puissant:

"Le comte Otto Béringhem, l'Homme de fer, périra par la main d'une femme!...

—D'une femme! répéta tout d'une voix l'assistance, réveillée à ce coup.

—D'une jeune fille, reprit Fier-à-Bras; et ce n'est pas moi qui le dit. Je ne suis pas sorcier, quoique vous en ayez, mes braves gens. Je ne suis pas non plus assez saint pour que Jésus ou la Vierge me révèle l'avenir... Avez-vous entendu parler d'Enguerrand le Blanc, l'ermite du mont Dol?

—Si nous avons entendu parler du bienheureux Enguerrand! s'écria dame Goton.

—Femme, retiens ta langue fit Mathurin.

—De quoi! tu m'empêcheras peut-être de dire que c'est le bienheureux Enguerrand qui a béni mon rosaire!

—Je dis que tu ferais mieux d'écouter!

—Et toi tu ferais mieux de te taire!

—Patience des anges! s'écria Mathurin sans dents en serrant les poings. J'ai envie....

—De quoi? as-tu envie, l'homme? riposta la bonne femme en prenant sa posture de combat.

—La Goton, prononça Fier-à-Bras d'un ton sévère, les chapelets que bénit le saint ermite du mont Dol se changent en couleuvres dans la poche des méchantes femmes!

—Oh! gronda Mathurin, la femme doit avoir une couleuvre sous son tablier, alors pour sûr!

—La paix!... Le matin de la Noël dernière, le bienheureux Enguerrand était sur le pas de son ermitage avec sa vache blanche qu'il appelle Alba. L'Homme de Fer chassait à courre dans le marais. L'ermite faisait ses oraisons devant sa croix de pierre. La chasse était au pied du mont Dol. Une belle petite chevrette grimpa la bruyère et vint se cacher derrière la vache qui broutait à côté du saint homme. L'ermite étendit la main. Les chiens courants passèrent au loin, sans plus flairer la trace de la chevrette.

"Mais un cavalier monta tout droit à l'ermitage.

"Je suis le comte Otto Béringhem, "dit-il, fais retirer ta vache, vieillard, "afin que je mette l'épieu dans le ventre de mon gibier.

"—Tant pis pour toi, si tu es le "comte Otto Béringhem, répondit "l'ermite; ton gibier est à moi, puis-"qu'il est à l'ombre de ma croix de "Pierre. Passe ton chemin, et je prie-"rai Dieu qu'il t'envoie des pensées "de pénitence."

"L'ogre se prit à rire.

"Moi, cagot, s'écria-t-il, je prierai "le diable pour qu'il t'envoie de "bonnes pensées damusette....Fais re-"tirer ta vache!"

"Comme l'ermite ne répondait point, Otto leva l'épieu qui s'enfonça jusqu'au manche dans les flancs d'Alba, la vache blanche. L'ermite étendit encore la main. L'épieu sortit de la blessure et tomba à terre. Il n'y avait pas une seule goutte de sang au fer. La vache blanche continuait de brouter; la chevrette s'était couchée et soufflait.

"Le comte blasphéma et tira son "épée.

"Le saint ouvrit son livre d'évan-"giles.

"L'épée du comte se courba au vent et se balança. Elle s'était changée en glaïeul....

—Oh là! fit Josille. Ah! mon Dieu donc!

—Ah dam! ah dam! s'écria Pelo; c'est-i possible!"

Et tout le monde d'ouvrir les yeux, la bouche, les oreilles!

Voila une histoire qui les émerveillait!

Mathurin et Goton s'étaient mutuellement oubliés, ce qui était le *nec plus ultra* de l'allégresse dans leur ménage.

"En glaïeul! répéta le nain; et qui fut penaud? je vous le demande! Le comte Otto jeta son épée et voulut s'élancer sur la chevrette. Le saint étendit la main pour la troisième fois. Otto recula en chancelant, comme si sa tête eût rebondi contre un mur de granit.

"Il n'y avait pourtant rien, les gars et les filles, rien que la volonté du saint homme, qui était la volonté du Seigneur.

"Le comte Otto voulut alors lever la main sur l'ermite lui-même. Son bras retomba paralysé, le long de sa hanche.

"Allons! dit-il, tu es plus avancé "que moi dans la science, magique "vieillard! Je te salue comme mon "maître, et je te fais hommage.

(*A Continuer.*)

A NOS ABONNÉS.

☞ *Le comité de direction de cet établissement a décidé que ce journal ne sortirait qu'une fois par semaine, pendant les premiers six mois, c'est-à-dire, pour le premier semestre. En conséquence de cet arrangement, le prix de l'abonnement, pour ce semestre, ne sera que d'une piastre, c'est-à-dire, au taux de 2 piastres par année. L'administration tiendra compte aux personnes qui auraient payé leur abonnement avant cet arrangement, et portera la balance à leur crédit, pour le prochain semestre.*

—Nous prions les personnes qui ne recoivent pas régulièrement notre journal, de couloir bien nous en donner avis aussitôt que possible, afin que nous puissions leur expédier les Nos. qui pourraient leur manquer.

—Nos porteurs ne connaissant point encore la résidence de tous nos abonnés de cette ville, il a dû par conséquent se glisser quelques erreurs, bien involontaires, sans doute, dans la distribution de notre feuille; c'est un mal auquel nous nous attendions, mais aussi, auquel nous apporterons le plus prompt remède.

Le Courrier d'Ottawa

Ottawa, 29 Mai 1861

REVUE GENERALE.

Suite.

Nous disions dans notre dernière revue, que les électeurs devaient se méfier des candidats qui se présenteraient devant eux qu'avec de *l'or* et de *l'encens*, et qu'il serait toujours facile de lire leurs consciences chargées d'iniquités politiques, en les étudiant de près.

O honte! dirons-nous maintenant, l'homme riche achète les suffrages de ses commettans, pour obtenir l'honneur de les représenter, et très souvent les ministre achètent les suffrages des représentans, pour gouverner plus despotiquement. Une nation sage ne travaillerait-elle pas à prévenir l'une et l'autre corruption!

N'est-il pas même étonnant que cela ne se soit pas fait le jour qu'un représentant eut l'impudence de faire attendre ses commettants dans son anti chambre, et leur dire ensuite:—*Je sais ce que vous voulez, mais je n'en ferai qu'à ma tête; je vous ai achetés fort cher, et j'ai bien résolu de vous vendre le plus cher que je pourrai*: le jour même où le ministre se vantait d'avoir dans son porte-feuille, le tarif de toutes les probités d'Angleterre. Comme le nombre des voteurs est bien plus considérable qu'autrefois, l'exitation est bien plus grande, les moyens de corruption plus en usage, la soif de rendre un service à la patrie plus ardente et plus intense.

Aussi les grecs et les romains avaient bien raison, comme le dit Sismondi, de ne reconnaître pour hommes libres que ceux qui pouvaient participer aux élections.

Quoi qu'il en soit dit un de nos confrère, le peuple doit être plus sévère que jamais dans le choix qu'il sera appelé à faire. Le pays a infiniment besoin d'hommes capables pour administrer ses affaires, de plus en plus considérables. Les élection générales forment une époque critique pour la moralité du peuple: espérons qu'on ne verra pas cette année l'affreuse corruption, la honteuse vénalité qu'on a eu à déplorer ces année dernières.

En fait de colonisation, M. Rameau nous a donné l'idée d'un autre chemin non moins salutaire, non moins essentiel pour nous. La vallée de l'Ottawa est inoccupée, et il est de la dernière importance de s'en emparer au plus tôt. Déjà des capitalistes étrangers y ont jeté les yeux pour y faire une transplantation de colons européens. On a poussé assez avant des chemins de colonisation dans le township Morin, si aujourd'hui on continuait une de ces routes en lui faisant parcourir toute la vallée jusqu'à Ottawa, on ouvrirait à nos compatriotes un immense territoire, en même temps qu'on s'emparerait d'une partie du pays, qui, sans cela, pourrait bien nous échapper.

Nous avons publié une liste des différens bills sanctionnés par le gouverneur, et nos lecteurs ont pu s'apercevoir que les mesures importantes sont clair semées, et que la session a paru se résumer dans la grande question de la Représentation basée sur la population, question que nous avons traité longuement, et sur la quelle nous avons donné franchement notre opinion.

Parmi les différents rapports faits par le comité, nous remarquons ceux sur l'immigration. Voici ce que nous lisons dans le premier de ces rapports:

"Le comité a appris avec beaucoup de satisfaction que le nombre d'émigrants arrivé dans la province, l'année dernière, a excédé de près de 30 pour cent celui de 1859, bien qu'il soit à peu près dans la même proportion au-dessous de celui de 1858, et qu'il soit beaucoup moindre que le nombre de ceux qui sont venu en 1857, et toutes les année précédentes. Les chiffres, tels que donnés par l'agent en chef et ses adjoints, sont:

Arrivés à Québec	10,150
Par le pont suspendu	7,622
Par Oswego, Cap Vincent, et autres port de lac Champlain	1,650
Par voie du lac Champlain	200
Total	19,622

"Sur ces immigrants, les rapports indiquent que 4,769 sont établis dans le Haut-Canada, 614 dans le district d'Ottawa, 1,200 dans le Bas-Canada, 50 dans Gaspé; et 1,162 autres, dont on n'a pas le rapport exact, sont présumés s'être établis dans le pays; ce qui fait une augmentation permanente à notre population de 7,795 âmes, ou près de 40 pour cent de tous les arrivages de l'année."

Dans son second rapport, le comité se prononce fortement en faveur du système suivi dans le Haut-Canada. Dans cette province, depuis 1854, on a séparé du ministère des Travaux Publics, tout ce qui concernait l'immigration, pour le mettre sous le contrôle du Ministère de l'Agriculture. Dans le Bas-Canada comme on le sait, tout ce qui a rapport à la colonisation est confié au Bureau des Travaux Publics.

Comme on peu le voir, nos législateurs n'ont point fait des *travaux d'Hercules* pendant cette dernière session. On a agité bien des questions, on a fait bien des phrases, bien du bruit, on a soulevé bien des passions, on a crié sur tous les tons, mais on n'en est toujours pas venu à des résultats définitifs.

Espérons mieux pour l'avenir.

CORRESPONDANCE.

REVUE EUROPÉENNE.

New-York, 24 mai 1861.

Le mouvement des nationalités qui a été provoqué en Europe par l'affranchissement de l'Italie est loin de se ralentir. Ce ne sont plus seulement les grandes familles comme les familles italienne, hongroise, polonaise, qui revendiquent leur autonomie; ce sont la Crastie, la Dalmatie, l'Istrie, la Finlande et jusqu'à l'Esthénie. Il est difficile de concilier ces désirs avec l'ambition des princes et même les prétentions particulières de chaque nation, et c'est aujourd'hui le nœud de la situation européenne.

L'Angleterre elle-même, protectrice de la nationalité italienne, se trouve fort embarrassée vis-à-vis des Iles ioniennes qui réclament leur annexion au royaume de Grèce. Des débats assez vifs ont eu lieu dans le Parlement à ce sujet, et la conclusion de lord Palmerston a été que la Grande Bretagne devait au respect des traités et au bonheur bien entendu des Ioniens, l'obligation de continuer son protectorat à ces îles. Dans le fond, le noble lord a bien un peu raison, car les Iles protégées gagneraient peu d'aisance matérielle à se réunir à un royaume endetté, troublé et besogneux.

Quant à l'Autriche, elle se débat contre les impérieuses exigences de la Hongrie, et se trouve en outre dans une fausse position à l'égard des nationalités secondaires qui constituent son immense empire. L'assassinat du comte Télébry, un des plus ardents patriotes hongrois, a produit une grande consternation dans le pays, où on s'irrite de voir l'auteur du crime rester inconnu. Il est probable que les demandes de la diète en deviendront plus impératives. Comme fiche de consolation, l'empereur d'Autriche a eu la satisfaction de gagner à Londres son procès contre elle. Louis Kossuth, qui avait émis de son chef des billets de banque de l'Etat de Hongrie. Le vice-chancelier a déclaré que les billets de banque saisis seraient remis à l'Empereur dans le délai d'un mois.

A Varsovie, il ne s'est produit aucune nouvelle manifestation, mais les Polonais n'en sont pas moins en proie à un certain esprit de révolte contre leurs conquérants. On craignait toutefois que les troupes russes n'intervinssent à l'occasion d'un immense pélérinage qui devait avoir lieu à Ogenstochawa, le 8 mai, à l'occasion de la fête de St. Stanislas, patron de la Pologne. Des députations de toutes les provinces polonaises, y compris la Gallicie et le Duché de Peser, devaient assister, selon le *Times*, à cette grande solemnité nationale. Il faut espérer, malgré tout, que les massacres du 8 avril ne se renouvelleront pas.

L'Angleterre s'est trouvée mêlée à trois autres affaires d'un intérêt également européen: le percement de l'Isthme de Suez, la question de Syrie et l'annexion de Santo Domingo à l'Espagne. Lord Wudehouse a vivement combattu le canal de Suez, le déclarant d'ailleurs impraticable, et ajoutant que des travaux étaient illégaux, puisque M. de Lesseps, tout en ayant obtenu l'agrément du vice-roi d'Egypte, n'avait pas eu celui de la Porte, de qui relève ce pacha. La question de Syrie restait toujours pendante, bien que le gouvernement français ait déclaré qu'il évacuerait Damas et Beyrouth le 9 Juin, tout en reservant la responsabilité de la Perse. En revanche, une pétition revêtue de 10,796 signatures a été présentée au sénat français, pour demander qu'on prolongeat l'occupation. On proposait comme moyen terme que les Français restassent à Beyrouth et sous le Liban, tandis que les anglais s'établiraient à St Jean d'Acre avec 8,000 hommes tirés de Malte. Mais rien n'est moins probable que la réalisation de cette combinaison.

C'est avec déplaisir que le gouvernement britannique a vu l'annexion de Santo-Domingo à l'Espagne, mais son mécontentement ne peut guère aller jusqu'à une protestation, car la république dominicaine s'était adressée à la France et à l'Angleterre avant de se donner à l'Espagne. Cette dernière n'aurait même accepté l'offre de Santana que pour empêcher les Etats-Unis de prendre possession d'une des antilles, car à son défaut, c'était aux américains que les Dominicains voulaient avoir recours, quant à la France elle approuvera l'annexion sans réserves.

Un incident relatif à l'affaire MacDougal, anglais arrêté et jugé en Prusse, s'est produit dans la chambre des députés de berlin. Lord Palmerston s'était élevé contre la condamnation du sujet anglais, et M. Schlanité a répondu à ses assertions. Il a rappelé que le capitaine MacDonald, jugé conformément aux lois prussienne, n'avait été, en définitive, condamné qu'à une amende insignifiante, et que le gouvernement prussien avait exprimé sans réserve ses regrets sur l'incident lui même. Il a déclaré que des reproches comme ceux de Lord Palmerston étaient sans fondement et ne pouvaient que susciter dans le peuple prussien des dispositions fâcheuses contre un gouvernement dont le chef n'hésite pas a déclarer que la situation de la Prusse est déplorable. Il est certain, du reste, que l'affaire est terminée une fois pour toute.

Bien que la paix doive être le but actuel du comte de Cavour, l'Italie poursuit ses armements, la chambre des député de Turin a approuvé le projet de delai qui ordonne, dans l'Italie méridionale, une levée de 36,000 hommes. qui sera exécutée en deux périodes. Les fondries d'Italie fabriquent des canons nuit et jour, et il lui en arrive d'autres qu'elle a commandés en suède même. De son côté, Napoléon III a envoyé à Victor Emmanuel cent mille fusils et vingt pièces de canons rayés: 75,000 fusils avaient déjà été cédés précédemment. Grâce à ces armes et à la ferme attitude du gouvernement, tous les mouvements réactionnaires ou républicains dans les deux Siciles ont été comprimés.

Une réconciliation apparente a été opérée entre Garibaldi et le comte de cavour, et c'est M. Cugia qui, dit on en a été l'intermédiaire en obéissant à la souveraine volonté de Victor Emmanuel!

Cette réconciliation peut réjouir les Italiens, mais elle n'apporte aucune solution à la question romaine qui est la clef de la situation. A Rome, une pétition s'est couverte de milliers de signatures pour demander à Napoléon le rappel des troupes françaises, mais l'empereur des Français n'accèdera pas encore aux vues de ces unionistes Italiens. Il doit être douloureux pour le cœur du Saint Père de se voir des ennemis dans la patrie qu'il a voulu faire si grande, mais, prince spirituel du christianisme, il trouve dans son âme et dans sa foi la résignation qui convient au successeur de de Saint Pierre.

CONCERT.—Nos lecteurs n'oublieront pas, sans doute, que c'est demain soir, qu'aura lieu, au Théâtre Royal, le grand Concert, annoncé par les journaux de cette ville, et dont le profit doit être employé a l'achat d'un orgue pour l'Eglise St. Joseph. Le but pour lequel ce concert est donné, la réputation des artistes et des amateurs qui en font partie, la variété du programme et le choix des morceaux de musique qui y seront exécutés, nous font anticiper une magnifique soirée.

On pourra se procurer des billets d'admission le soir à la porte—Voir l'annonce.

Vendredi soir, MM. R. W. Scott M.P.P. pour cette Cité, W.F Powell M.P.P. pour Carleton, sont arrivés ici par le bateau à vapeur *Phœnix*. Ils étaient attendus au débarcadère par un bon nombre d'amis, qui les accompagnèrent, bande en tête et à la lueur des flambeaux, jusqu'à la résidence de M. Scott.

BAZAR.—Nous apprenons avec beaucoup de plaisir que la somme réalisée, dans les trois premiers jours du bazar tenu par les Dames de la société de Christ-Church, s'est élevée à plus de $600. Le produit de ce bazar doit être employé au profit de la nouvelle église et être déposé entre les mains des MM formant le comité de construction de l'édifice.—Le Concert Promenade qui eut lieu hier soir, à ce sujet, doit être répété ce soir. Les amateurs de bonne musique et ceux qui veulent passer une agréable soirée, devront s'empresser d'y assister, puisque, tout en ayant l'occasion s'amuser, ils auront aussi l'avantage de faire le bien.

GENEROSITE—Nous apprenons que la somme de $25, accordée par la corporation à la compagnie du "Central Hook & Ladder" d'Ottawa, pour l'aider a fêter dignement l'anniversaire de la naissance de la Reine, a été, de consentement unanime, également divisée, et offerte aux deux Hopitaux de cette Cité, c-a-d. $12.50 a l'Hopital Protestant, et autant à l'Hopital Catholique.

Cet acte de générosité fait certainement honneur à la compagnie, et parle hautement en sa faveur.

☞ Le Professeur Anderson nous prie d'annoncer que des engagements à Montréal et ailleurs, l'empêcheront de demeurer à Ottawa plus que quatre soirées.

La séance du jour, telle qu'annoncée antérieurement dans nos colonnes, pour le 3 Juin, n'aura pas lieu par suite de ces arrangements.

La première soirée aura lieu, ici, lundi prochain 3 Juin, à 7 heures et demi P. M.— *Voir l'annonce.*

Départ de la Canadienne.—La goélette la *Canadienne* doit partir aujourd'hui sous la direction du capitaine Fortin qui est chargé, comme à l'ordinaire, de la protection des pêcheries du golfe.

Hier, la *Canadienne* était mouillée au large du quai de la Reine, pavoisée du haut en bas, et s'admirant dans le miroir des eaux.

A une heure, un parti nombreux de messieurs et de dames se rendait à son bord pour prendre part à un magnifique goûter auquel l'avait invité le commandant des pêcheries. L'hospitalité du commandant fut digne de lui et de ses hôtes distingués.

Les marins de la *Canadienne* en uniforme, exécutèrent plusieurs danses au son du violon, et rejoignent beaucoup les spectateurs par leur bonne humeur, leur agilité et leur parfaite discipline.

Ce bâtiment, qui court jusqu'à 15 nœuds à l'heure sous une brise aliace et dont les formes sont parfaites, est, comme on le sait, sorti des chantiers de M. T. C. Lee. Il jauge 337 tonneaux, mesure du charpentier; a 100 pieds de quille et 24 de bau.

Parmi les visiteurs, étaient le Premier Ministre, le Ministre des Terres, le Secrétaire Provincial, le juge Caron, le Solliciteur-Général du Bas-Canada et plusieurs membres du parlement.—*Minerve.*

Le prince de Galles.—S. A. R. doit passer une partie de l'été au camp de Curragh, Kildare, pour se livrer aux exercises militaires. Le prince sera attaché aux grenadiers-gardes.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

QUÉBEC, 2 mai 1861.

Suite.

Le bill (No. 7) pour amender le chap. 105 des statuts refondus du Haut-Canada intitulé: "*Acte relatif aux petits délits dans le Haut-Canada,*" est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité composé de MM. *Benjamin, Holmes, Biggar, Jas. Ross, McDougall, Simpson, A. P. Macdonald, W. F. Powell, Stirton,* et l'hon. M. *Sherwood.*

Le bill (No. 8) pour expliquer et amender certaines parties de l'acte des clauses générales des chemins de fer, est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

Le bill (No. 9) pour amender le chap. 32 des statuts refondus du Canada, au sujet de l'agriculture, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité composé de M. *Campbell*, de l'honorable M. *Cauchon*, et de MM. *McDougall, Stirton, Chapais, Pope, Macbeth, Turcotte, D. A. Macdonald, Simpson* et *Desaulniers.*

Le bill (No. 12) pour déclarer qu'une paroisse ou un township canoniquement érigé jouira du bénéfice et des avantages de l'acte municipal du Bas-Canada de 1860, est lu pour la seconde fois et renvoyé à un comité composé de MM. *Bureau, Jobin,* et des honorables MM. *Cartier, Cauchon,* et *Loranger.*

Bill (No. 14) pour amender la loi municipale du Bas-Canada de 1860;

Bill (No. 40) pour amender l'acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada;

Bill (No. 66) pour amender l'acte des municipalités du Bas-Canada, quant à ses dispositions relatives à la vente des liqueurs enivrantes.

Bill (No. 117) pour conférer de plus amples pouvoirs aux municipalités du Bas-Canada quant à la répression de la tempérance et au maintien de la paix et du bon ordre, et pour d'autres fins;

Bill (No. 141) pour amender l'acte municipal refondu du Bas-Canada quant à certaines municipalités dans le district de Gaspe.

Sur motion de l'honorable M. *Cartier*, les cinq derniers bills sont renvoyés à un comité composé de l'honorable M. *Cartier*, et de MM. *Laframboise, Dunkin, Ouimet, Somerville, LeBoutillier, Pope, Desaulniers, Archambault, Lacoste* et *Ferres.*

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois:

Bill (No. 59) intitulé: "Acte des clauses générales refondues des compagnies à fonds social;

Bill (No. 63) pour amender l'acte d'incorporation judiciaire des compagnies à fonds social;

Sur motion de M. *Dunkin*, les deux derniers bills sont renvoyés à un comité composé de M. *Dunkin*, des honorables MM. *Sherwood* et *Mowat*, et de MM. *Connor* et *Abbott.*

Le bill (No. 62) pour amender le chap. 72 des statuts refondus du Haut-Canada, relatif aux mariages dans le Haut-Canada, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité composé de M. *W. F. Powell*, des honorables MM. *J. A. Macdonald* et *Mowat*, et de MM. *McDougall* et *Dunkin.*

Le bill (No. 42) pour amender le chap. 63 des statuts refondus du Canada relatif aux compagnies à fonds social, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité composé de M. *Walker Powell*, des honorables MM. *Sherwood* et *Mowat*, et de MM. *Connor, Abbott* et *Dunkin.*

L'honorable M. *Dorion* propose que la Chambre s'ajourne maintenant.—Pour: 16. Contre: 17.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No. 15) pour abroger certaines dispositions du chapitre 93 des statuts refondus du Bas-Canada, concernant la publication des décisions des tribunaux etant appelé.

Sur motion de M. *Turcotte*, la chambre s'ajourne.

HENRY SMITH,
Orateur.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

QUÉBEC, 3 mai 1861.

Cinq pétitions sont présentées et déposée sur la table.

Pétitions reçues et lues;

De la compagnie du pont suspendu de Niagara; demandant qu'aucun acte d'incorporation ne soit passé pour la construction d'un autre pont suspendu sur la Rivière aux Chûtes.

De l'honorable *T. J. J. Loranger*, président de la société de colonisation du Bas-Canada; demandant un acte d'incorporation.

De la municipalité des townships unis de Dalhousie, Sherbrooke Nord et Levant,—de la municipalité de Westmeath,—de la municipalité des townships unis de Rolph, Buchanan, Petawawa, Wylie et McKay,—du conseil municipal du comté de Lanark,—de seil de ville de la ville de Prescott; demandant une mesure relative à la dette des diverses municipalités dans le Haut-Canada.

De *J. H. B. Campbell* et autres, du township d'Enniskillen,—et de *Thomas Forsyth* et autres, de la ville de Sarnia, tous du comté de Lambton; demandant que le bill pour incorporer la compagnie des sources de Pétrole soit passé.

Du conseil de ville de la ville de Sherbrooke; demandant des amendements à l'acte municipal du Bas-Canada de 1860.

De l'honorable Sir *N. F. Belleau*, Président, au nom des carabiniers canadiens; demandant qu'une certaine somme d'argent lui soit accordée pour l'achat des carabines dites de "Whitworth,"

De *John Foster*, de la ville de Cobourg, entrepreneur; demandant que les conclusions de la petition du conseil de ville de Peterborough, pour la passation d'un acte pour consolider la dette de la dite ville, soient accordées.

M. *Dunkin*, du comité auquel ont été renvoyés le bill (No. 59) intitulé: "Acte des clauses générales refondues des compagnies à fonds social," et le bill (No. 63) pour amender l'acte d'incorporation judiciaire des compagnies à fonds social, rapporte les deux bills sans amendement.

L'honorable M. *Thibodeau*, du comité spécial auquel ont été renvoyés le bill (No. 2) pour abroger le chap. 38 des statuts refondus du Canada, intitulé: "Acte relatif à l'intérêt"; le bill (No. 10) pour amender les lois relatives à l'usure et établir un taux maximum d'intérêt; le bill (No. 35) pour amender l'acte 22 Vict. chap. 85, et pour prevenir l'usure en fixant le taux de l'intérêt à 6 pour cent par année, et le bill (No. 36) pour fixer le prix de l'argent, rapporte que le comité a refondu en un seul bill les dispositions des quatre bills ci-dessus mentionnés, et qu'il soumet à la considération de la chambre.

M. *Dunkin*, du comité des bills privés, rapporte les bills suivants avec des amendements:

Bill (No. 135) pour amender l'acte pour pourvoir à la séparation du comté de Victoria de celui de Peterborough, et pour fixer le chef-lieu à Lindsay;

Bill (No. 102) pour incorporer la banque des marchands;

Bill (No. 101) pour incorporer l'eglise Baptiste de Montreal, sous le nom de "Première Eglise Baptiste de Montréal," et pour d'autres fins;

Bill (No. 130) pour incorporer le village d'Ampton, dans le comté de Renfrew;

Bill (No. 150) pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de manufacture anglo-américaine;

Bill (No. 183) pour consolider la dette de la cité d'Hamilton, et pour d'autres fins;

Bill (No. 151) pour incorporer la compagnie hydraulique et du bassin de Montreal;

Bill du Conseil (No. 53) pour amender la charte de la banque d'Ontario;

Bill du Conseil (No. 79) pour augmenter de nouveau le capital de la banque du Peuple;

Et les bills suivants, sans amendements:

Bill (No. 112) pour confirmer certains chemins latéraux dans le township de Scarborough, et pourvoir à la définition d'autres reserves de chemins et lignes dans le dit township;

Bill (No. 144) pour diviser le township de Reach, dans le comté d'Ontario, en deux municipalités séparées;

Bill (No. 96) pour l'incorporation de la compagnie de navigation du lac St. Pierre;

Bill (No. 181) pour autoriser le maire, les échevins et citoyens de la cité de Montréal à emprunter une somme additionnelle pour terminer le nouvel aqueduc, dans la dite cité, et pour restreindre, dans certaines bornes, la dépense annuelle du conseil.

N. *Campbell* présente le 1er rapport du comité conjoint de la bibliothèque.—A imprimer.

M. *Labelle*, du comité auquel ont été renvoyés le bill (No. 3) pour amender l'acte pour exempter certains effets de la saisie en satisfaction de dettes, le bill (No. 45) pour abroger certaines dispositions relatives à l'exemption de certains effets de la saisie-exécution, en ce qui concerne le Bas-Canada; le bill (No. 48) pour amender le chap. 85 des statuts refondus du Bas-Canada, relatif aux saisies et ventes par autorité de justice; et le bill (No. 68) pour amender l'acte relatif aux saisies et ventes par autorité de justice, rapporte que le comité a refondu les dispositions des quatre bills en un seul, et qu'il le soumet à la consideration de la chambre.

M. *Huot*, du comite auquel a été renvoyé le bill (No. 160) pour instituer une enquête sur les affaires de la Caisse d'Economie de St. Roch, rapporte le bill sans amendement.

L'honorable M. *Allayn* présente la réponse à une adresse du 2 ultimo, pour un état par les greffiers de la paix pour chaque comté ou union de comtes du Haut-Canada, indiquant,—

1o. Le nombre de municipalités dans le comté ou l'union de comté;

2o. Le nombre de personnes rapportées en 1860, des dites municipalités comme tenues de servir comme jurés en 1861;

3o. Le nombre de personnes dans chaque division choisies en 1860 par le bureau d'éliseurs de comté pour servir comme jurés en 1861;

4o. Le nombre de membres du bureau de comté présents quand le choix a été fait en 1860;

5o. Le nombre de jours que le bureau de comté a pris pour faire son choix en 1860.

Aussi, un état par le trésorier de chaque comté ou union de comtés, dans le Haut-Canada, indiquant le montant payé respectivement au greffier de la paix, au sherif, au bureau des eliseurs de comté, et au crieur, pour services en exécution de la loi du jury pour l'année 1860.

Aussi, un état par le greffier de chaque municipalité, dans les comtés de Norfolk, Middlesex, Grant, Oxford et Wentworth, indiquant:—

1o. Le nombre d'éliseurs de jurés presents quand des élections de jurés ont eu lieu pour 1860;

2o. Le montant payé par la municipalité aux éliseurs de jurés pour services en exécution de la loi du jury pour chacune des années 1859 et 1860.

Aussi, la réponse à une adresse du 3 ultimo; demandant un état de tous les droits sur le bois de construction perçus dans les comtés d'Essex, Kent et Lambton, en 1859 et 1860; cet état indiquant le nom de chaque personne qui a payé des droits, le montant qu'elle a payé, et le nom du township.

Aussi, la réponse à une adresse du 22 ultimo; demandant tous les papiers en la possession du gouvernement ou sous son contrôle, relatifs à la vente de certaines propriétés à Sarnia par le departement de l'artillerie aux entrepreneurs du Grand Tronc de chemin de fer, et pour tous les papiers relatifs à la vente de telles proprietés ou d'aucune partie d'icelles par les dits entrepreneurs.

Sur motion de l'honorable M *Lemieux*, la chambre décide de se former en comite demain, pour autoriser la compagnie d'entrepôt, de bassins et de quais du St. Laurent à prélever certains droits au lieu de ceux maintenant autorisés par la loi.

M. *Price* presente un bill (No. 248) pour autoriser l'établissement d'une cour des commissaires dans la municipalité d'Hébertville, dans le comté de Chicoutimi, nonobstant le déficit dans le nombre des electeurs; seconde lecture, demain.

M. *Burton* présente un bill (No. 249) pour confirmer les droits de la corporation du township de Hope comme actionnaire de la compagnie unie du chemin de Hope: seconde lecture, demain.

Sur motion de l'honorable M. le procureur-général *Macdonald* le bill du conseil (No. 247) pour remettre en vigueur et amender l'acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre le feu de Kingston, est lu pour la première fois; seconde lecture, mardi prochain.

Sur motion de M. *Buchanan*, la chambre décide de se former en comité demain pour autoriser la corporation de la cité d'Hamilton à prélever des droits de hâvre dans les limites de la dite corporation.

Sur motion de M. *Ouimet*, est ordonnée l'impression du rapport des inspecteurs des prisons, etc., sur l'état de la prison de réforme du Bas-Canada, en rapport avec certaines accusations portées contre *F. X. Prieur*, ecr., préfet de l'institution. (500 exemplaires en anglais et 500 en français.)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No. 51) pour réduire le quorum de la cour de pouvoi pour erreur et d'appel dans le Haut-Canada, est remis à mardi prochain.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois et renvoiés à un comité général pour mardi prochain:

Bill (N. 163) pour prevenir les indictements vexatoires pour certains *misdemeanors*:

Bill (No. 164) pour abolir la procédure appelée "enrégistrement de la sentence de mort;

Bill (No. 190) pour amender le chap. 54 des statuts refondus du Canada, intitulé: "Acte relatif aux reçus des garde-magasins;

Bill (No. 192) pour amender le 28e chapitre des statuts refondus du Canada, intitulé: "Acte relatif aux travaux publics," en ce qui concerne les pouvoirs des arbitres officiels.

Un message est reçu du Conseil Législatif, avec les bills suivants de cet honorable corps, et demandant à la Chambre d'y concourir:

Bill (No. 250) pour faire disparaître certaines obstructions qui s'opposent à la navigation de la Rivière des Prairies, et pour abroger certaines clauses des actes 10 et 11 *Victoria*, chaps. 97 et 98;

Bill (No. 251) pour établir et définir certaines réserves de chemins et bornes dans le township de Burford.

Sur motion de l'honorable M. le procureur général *Cartier*, le premier de ces bills est lu pour la première fois, seconde lecture, mardi prochain.

M. *Ouimet*, du comite de l'élection de Shefford, rapporte:—

Que sur la demande de M. *Huntington*, l'un des pétitionnaires, attendu qu'il n'a pu préparer les listes des votes objectés par lui, et les deux parties y consentant, le comité lui a accordé du delai jusqu'à ce jour, le 3 mai, à 10 heures A. M., pour produire les dites listes au comité.

Etant lu l'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité des subsides.

L'honorable M. *Galt* fait motion que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil.

L'honorable M. *Dorion* propose en amendement que tous les mots "que" dans la motion principale, soient retranchés et que les mots suivants y soient substitués:

"La plus importante garantie des droits et des libertes du sujet consiste dans le privilége incontestable, que cette chambre a d'empêcher toute appropriation par l'exécutif des derniers publics sans la sanction expresse du parlement.

"Que cette chambre voit avec alarme qu'au mépris de cette salutaire sauvegarde constitutionnelle, l'exécutif a, depuis le 1er de janvier 1860, fait des avances à la compagnie du Grand Tronc du chemin de fer du Canada, au montant de $688,164 77 cts.

"Que l'exécutif a en outre avancé en 1860, sur une lettre de change de la banque du Haut-Canada tirée sur la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer une autre somme de $426,666 67 cts., qui n'a pas été payée à son échéance, ni depuis.

"Que cette appropriation des derniers publics sans autorisation, est inconstitutionnelle, et est une violation flagrante des droits du peuple."

Pour:

Messieurs Arkim, Bell, Biggar, Bourassa, Burean, Burwell, Cimon, Clark, Connor, Cook, Craik, Dorion, Dorland, Drummond, Ferguson, Finlayson, Foley, Gaudet, Gould, Harcourt, Hébert, Holmes, Huot, Laberge, Laframboise, Lemieux, Donald, A. Macdonald, John S. Macdonald, Mackenzie, Matice, A. P. McDonald, McDougall, Mowat, Munro, Papineau, Patrick, Piché, Walker Powell, Purdy, James Ross, Rymal, William Scott, Sicotte, Somerville, Stirton, Thibaudeau, White et Wright.—48.

Contre:

Messieurs Abott, Alleyn, Baby, Beaubien, Benjamin, Buchanan, Burton, Cameron, Campbell, Carling, Caron, proc.-gen. Cartier, Cauchon, Chapais, Coutlée, Daly, Daoust, Dawson, Désaulniers, Dufresne, Dunkin, Ferres, Fortier, Fournier, Galt, Gill, Heath, Labelle, Lacoste, Langevin, Laporte Le Boutillier, Loux, Macbeth, procureur-général Macdonald, McCann, McMicken, Meageer, Mongenais, solliciteur-général Morin, Morrison, Ouimet, Panet, Playfair, Pope, William F. Powell, Price, Robinson, Roblin, Rose, Richard W. Scott, Sherwood, Simard, Simpson, Sidney Smith, Tassé, Tett et Turcotte.—58.

Sur motion de l'honorable M. *Cartier*, la chambre s'ajourne à demain à 11 heures, A. M.

HENRY SMITH,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Gould*—Lundi prochain—Demandera au ministère s'il a été nommé un régistrateur pour le comté d'Ontario, et dans ce cas, quel est son nom, et où doit être placé le bureau.

M. *Huot*—Lundi prochain—BILL pour amender le chap. 29 des statuts refondus du Bas-Canada, intitulé, "Acte concernant la chasse du gibier."

M. *Dawson*—Lundi prochain—Proposera les résolutions suivantes.

1o. Que c'est un objet de la plus grande importance pour cette province qu'elle devienne l'intermédiaire de la transmission des nouvelles les plus récentes entre l'Europe et l'Amérique.

2o. Que si la ville de Québec était constamment celle d'où les dernières nouvelles d'Europe étaient transmises par toute l'Amérique, et par l'intermédiaire de laquelle les nouvelles d'Amériques étaient toujours reçues d'abord en Angleterre, cette circonstance donnerait un prestige à la route du St. Laurent, contribuerait au succès de la ligne canadienne de steamers océaniques, et serait d'un avantage général considérable pour les intérêts de cette province.

3o. Qu'une ligne hebdomadaire de magnifiques steamers subventionnée par la province, a démontrée la supériorité de cette route, comme offrant les moyens de transit les plus prompts, entre les deux rives de l'océan.

4o. Qu'une ligne de télégraphie électrique entre Québec et les détroits de Belle-Ile, en relation avec la ligne de steamers océaniques, transmettrait constamment les plus récentes nouvelles entre l'Europe et l'Amérique, durant l'été.

5o. Qu'en présence de l'in-succès de la tentative faite pour poser une ligne de télégraphe sous-marin à travers l'Atlantique, il devient du devoir du gouvernement de cette province de faire les démarches les plus promptes possibles pour la construction d'une ligne de télégraphie entre Québec et les detroits de Belle-Ile.

Derniers avis d'Europe.

ARRIVÉE DU NAVIRE À VAPEUR "*PERSIA.*"

(*Nouvelles d'Europe deux jours plus récentes*)

(Traduit du *Chronicle.*)

Le navire à vapeur *Persia*, parti le 13 d'Angleterre est arrivé le 20 à St. Jean de Terreneuve.

Les patrons du *Persia* ont refusé de prendre à leur bord une grande quantité de matériel de guerre.

On affirme confidentiellement que des lettres de marque sont arrivées à Liverpool et à Londres et on nous dit qu'un navire a laissé Liverpool avec des lettres, mais ce rapport n'est pas confirmé.

Lord Derby a *exprimé*, dans la Chambre des Lords, l'espoir que la prochaine proclamation du gouvernement donnera un sévère avertissement que si des sujets anglais deviennent corsaires ou prennent parti pour le Sud ou le Nord, leur sang ne retombera que sur leurs têtes et que le gouvernement ne cherchera pas à la venger.

Le comte de Granville a dit que cela serait le résultat naturel de la proclamation qui n'était retardée qu'afin de mieux assurer son exécution.

On dit qu'il se fait des préparatifs pour une union américaine à Londres.

Le Times dit que toute médiation de la part de l'Angleterre, relativement aux affaires américaines, ressemblera à une tentative pour arrêter un ouragan.

Le Conseil privé s'est reuni dans le but de rédiger la proclamation relative à la guerre américaine.

FRANCE.—Nouvelles politiques sans importance.

L'*Opinione* de Turin dit que le temps est venu pour la France de reconnaître officiellement le nouveau royaume d'Italie et engage Napoléon à le faire.

Symptômes d'insurrection en Hongrie.

Dans la séance d'hier la discussion a roulé sur une petition demandant la révision de la convention maritime entre la France et l'Angleterre. Le comité a proposé de soumettre la petition aux ministres des affaires Etrangères, de la Marine et du Commerce.

ESPAGNE.—Le gouvernement n'a pas encore arrêté de plan relativement au gouvernement de St. Domingue, mais on annonce que l'esclavage n'y sera pas rétabli.

RUSSIE.—Une insurrection religieuse a eu lieu à Kosnaï; 70 paysans ont été tués.

CHINE.—Les trois ports choisis, conformément au traité de Tien-tsin, sont Uta, Kinghaukoo et Howking. Les consuls y résideront.

NOUVELLE ZÉLANDE.—Une armistie de 48 heures a été accordée aux indigènes par le commandant anglais.

M. *Ouimet*, du comite de l'élection de Shefford, rapporte:—

Que sur la demande de M. *Huntington*, l'un des pétitionnaires, attendu qu'il n'a pu préparer les listes des votes objectés par lui, et les deux parties y consentant, le comité lui a accordé du delai jusqu'à ce jour, le 3 mai, à 10 heures A. M., pour produire les dites listes au comité.

Etant lu l'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité des subsides.

L'honorable M. *Galt* fait motion que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil.

L'honorable M. *Dorion* propose en amendement que tous les mots "que" dans la motion principale, soient retranchés et que les mots suivants y soient substitués:

"La plus importante garantie des droits et des libertes du sujet consiste dans le privilége incontestable, que cette chambre a d'empêcher

—Un charpentier du nom de Martel, est tombé du toit d'une maison à trois étages, au Beaver Hall, Montreal, et s'est dangereusement blessé dans sa chûte. Ses médecins espèrent cependant le sauver.

—Un journal de Boston nous dit, que les dames de cette ville ayant entendu dire qu'on avait besoin, sous 24 heures, de cinq mille chemises, pour les soldats devant partir le jour suivant. Aussitôt, elles s'assemblent, s'adjoignent un nombre de dames de Roxburry, engagent des machines à coudre et se mettent à l'œuvre. Les unes se mettent à couper l'étoffe, pendant que les autres sont employées à faire tourner les machines. 24 heures après les 5,000 chemises étaient sur le dos des braves. Comment maintenant, ajoute le même journal, ne pas faire de bons soldats, avec de semblables chemises!!!

—Mercredi soir, la compagnie de Cavalerie Canadienne, No. 2, s'assemblait à l'hôtel St. Louis. M. le Lieutenant Prudent Beaudry en prenait le commandement par suite de la résignation du Capt. Languedoc. Le Lieutenant-Colonel David qui assistait comme président fit un discours approprié à la circonstance, et répondit en termes très flatteurs à la santé qui lui avait été proposée par le capitaine Beaudry.

M. Prudent Beaudry adressa aussi à ses hommes un discours plein de patriotisme.

Fatal accident.—Dans la matinée de mercredi dernier, deux enfants résidant au bout de la rue Visitation, s'amusaient à jouer avec une poire à poudre et à faire des fusées et des pétards. Munis d'allumettes sulfuriques, il mirent le feu à la poire qui, éclatant avec fracas, tua instantanément l'un d'eux. Les parents ne sauraient trop prendre de précautions pour empêcher leurs enfants de mettre les mains sur ces dangereux objets.—*Idem.*

—Dans un monastère, à Naupactos, se trouve un vieux cerisier qui a donné, cette année, dès le mois de mars, des fruits mûrs, dont une certaine quantité a été envoyée à Athènes. Les vieillards de la localité affirment que cela eut lieu également en 1820, et que le gouverneur turc de la ville, à qui l'on avait offert un petit panier de cerises, aurait pâli et se serait écrié en se prenant par la barbe: "Facheux augure! il y aura une insurrection!"

—Nous extrayons ce qui suit d'une correspondance du Brésil:

Dans la province de Minas, célèbre par la salubrité de son climat et la longévité des habitants, la ville de Barbacena est la terre classique des Mathusalem. Une lettre de cette ville nous apprend le décès d'une dame Genovena,, âgée de 126 ans, qui jusqu'au dernier moment a conservé l'usage de toutes ses facultés. Deux jours auparavant, on avait enterré un nommé Angelo de Calih âgée de 111 ans, sans lequel était encore venu porter son bulletin de vote aux dernières élections. Peu de temps auparavant était mort dans la même ville, un certain Ignace de Veiga, à l'âge de 130 ans. Il se plaignait d'avoir perdu sa femme bien jeune: elle n'avait que 97 ans!—*Franco Canadien.*

—On dit que deux navires chargés d'émigrants vont quitter la Norvége pour venir directement à Gaspé, de bonne heure, cet été.—*Canadien.*

Un nommé William Gairdner a failli être assommé par une bande de gamins faisant le désordre sur le Champ-de-Mars. Sans l'assistance de J. Bte. Simard, Sergent de la Police du Port, cette homme aurait couru des dangers pour sa vie, ainsi atteint par une volée de pierres lancées par une centaine de gamins. Cette scène a eu lieu hier, vers 5½ heures P. M.

Et il n'y avait là aucun homme de police à ce moment. Pourtant les désordres qui ont eu lieu l'an dernier, auraient dû être un avis suffisant pour en prévenir le retour. Naturellement, le blâme retombe sur la police, chargée de maintenir la paix et de protéger les citoyens.

L'Herbe de la Réaction.—La réaction commence à lever ses mille têtes au Mexique, et cette fois-ci ce sont des têtes féminines.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans l'*Estafette* du Mexico:—

"Les dames réactionnaires ont depuis quelques temps ourdi une conspiration aux fines herbes; cette bouderie féminine est très coquettement arrangée et fort inoffensive, elles ne comprend que les brunes foncé dont le teint ne s'aurait s'accomoder du voisinage des tendres couleurs du printemps, ce qui est une cause insuffisante pour que beaucoup de conjurées désertant bientôt ce drapeau vert dont les reflets sont funestes aux laideron. Robes vertes et vert rubans, feuilles tremblantes dans la coiffure, un petit air moqueur et des regards indignés, telle est la mise de rigueur pour les belles qui est des prétentions à l'aristocratie et au bon ton. Tout cet herbage transporté de la campagne dans la toilette donne sans doute a entendre qu'on a l'espoir de couper ainsi l'herbe sous le pied de la démocratie, quoiqu'il en soit, il avait été résolue par les boudeuses de protester contre la révolution en ne paraissant pas à l'opéra, ou en y venant tout de vert habillées. Samedi, cependant, les loges étaient prises, et on a remarqué quelques figures qui appartiennent, non à l'herbe, mais à la fleur de la société mexicaine. D'autres suivront l'exemple, et la musique reconciliera les factions ennemies."

—Nous extrayons ce qui suit d'une correspondance du Brésil:

"Dans la province de Minas, célèbre par la salubrité de son climat et la longevité des habitants, la ville de Barbacena est la terre classique des Mathusalem. Une lettre de cette ville nous apprend le décès d'une dame Genovera, âgée de 126 ans, qui jusqu'au dernier moment a conservé l'usage de toutes ses facultés. Deux jours auparavant, on avait enterré un nommé Angelo de Calihé, âgé de 111 ans, lequel était encore venu porter son bulletin de vote aux dernières élections. Peu de temps auparavant était mort, dans la même ville, un certain Ignace de Veiga, à l'âge de 130 ans. Il se plaignait d'avoir perdu sa femme bien jeune: elle n'avait que 97 ans!

Sir Henry Smith.—Plusieurs membres de la Législature ayant prié l'Hon. Sir Henry Smith, Orateur de l'Assemblée Législative, de poser pour son portrait. L'Hon. Monsieur y a consenti, et les membres possèdent maintenant une copie de ce portrait, qu'ils garderont en mémoire de l'habileté avec laquelle il a rempli les devoirs de sa charge et de l'urbanité qu'il a manifestée envers tous les officiers de la Chambre.

Ingénieuse Idée.—Le Major Boscoyo, attaché à la rédaction de la "Renaissance Louisianaise," suggère le plan de campagne suivant, pour faire pendant celui de Horace Greeley, du "New-York Tribune:

Qu'on enrôle immédiatement une armée de 350,000 *mariuguoins* de la plus belle taille, et qu'on appelle, sous les drapeaux 175,000 *frappe-dabords*; que l'un et l'autre corps d'armée, sous la direction des généraux habiles et expérimentés qui ne manqueront pas de s'offrir d'eux-mêmes pour les commander—volent immédiatement à la rencontre des deux ailes de la grande armée du père Greeley!

Aux grands maux les grands remèdes; aux périls extrêmes les expédients héroïques!

Que le gouverneur Moore lance donc de suite sa proclamation à cet effet, et j'ose lui promettre que les patriotiques paroisses de Plaquemines et de St. Bernard fourniront à elles seules le contingent demandé!—*Avant-Courreur.*

Casse-tête.—Arrestation d'un bandit.—Mercredi dernier, Patrick Horn, finisseur en cuivre, rue de Lagauchetière, a été arrêté sur le Champ-de-Mars par la police. Il était porteur d'un casse-tête (*Skull-Cracker*) fait d'un fragment de pompe à feu et rempli de plomb. Il paraît que ce misérable est le chef de la bande qui a dernièrement exercé tant de désordres dans notre ville.—*Idem.*

On lit dans "L'Ordre."

On parle fortement d'élections générales pour le mois de juillet prochain. Le ministère doit décider cette semaine même quand aura lieu la dissolution des chambres actuelles. Nous croyons qu'il se décidera pour le mois de juillet.

Dans le district de Québec l'opposition est fortement organisée dans chaque comté. M. Rémillard, avocat distingué de Québec, a commencé la contestation du comté de Bellechasse, contre le Dr. Fortier, M. Caron, aussi avocat de Québec, se présente pour le comté de l'Islet, contre M. Fournier.

MM. Remillard et Caron sont de l'opposition.

Nous voyons par la *Réforme* que G. B. Symes, écuyer, demande par un grand nombre d'électeurs à déliminer décidé de solliciter les suffrages des électeurs de Stadacona.

—Les employés du Grand Tronc furent jetés dans le plus grand trouble ces jours dernier à la station de la Rivière du Loup. Un passager tout-à-fait étranger sollicitait une place dans le train; c'était *Sire Satéine*, en vie et très en vie, qui voulait se rendre à Portland. On comprend qu'un pareil ordre dût être exécuté à l'instant. Un convoi spécial fut appareillé et aux dernières nouvelles notre curieux passager se portait et se conduisait à merveille.—*La Guêpe.*

L'ÉVÊQUE FT LE PETIT PORCHER.

(*Fait historique.*)

Un évêque, un apôtre, un digne et saint abbé,
Comme il s'en voit encore, ainsi qu'au temps [passé,
Sans faste ni grandeur, allant guère en carosse;
Se contentant souvent d'un âne ou d'une rosse,
Lorsque par la montagne il s'en va confirmer;
Donnant aux pauvres gens tous ce qu'il peut [donner,
Hé bien, ce saint prélat, un jour de sa visite,
Par monts et par vaux cheminant,
Sans aucun appareil ni marque de son rang;
Monté sur un mulet qui ne va jamais vite,
(Qui va toujours bâlin bâlant;)
Dans un vallon de la colline
Rencontre un tout petit enfant,
Porcher de son état, brâmant, se désolant,
Et de l'humeur la plus chagrine.
Le bon évêque s'arrêtant,
Son grand vicaire aussi, que toujours il emmène,
S'en vont tous deux à lui; puis, notre saint abbé,
Le cœur déjà tout plein d'une tendre bonté:
"Qu'as-tu?" dit-il, "enfant, raconte moi ta
"Dis-moi ce qui t'est arrivé . . . [peine,
"T'as-t-on battu? Sinon, Es-tu tombé? . . ."
Toujours pleurant comme une magdeleine,
Inconsolable dans sa peine,
Notre pauvre petit répond: "Je n'en puis plus!
Mes gorets m'ont laissé! Les voilà tous perdus!
Il m'est reé que la mère;
La voilà seulette, pêchaire! . . .
Elle ne sait que devenir,
Et moi je sens qu'il faut mourir!!!
Car, si sans mes gorets me voit venir mon père,
Il va bien m'assommer, me couper par mor- [ceaux!
Oh! mon Dieu! pauvre moi! de mes petits pour- [çaux!?"
Le bon prélat lui dit: "Mon enfant, ta misère
Va cesser; ne pleures plus.—Tiens,
Donne-moi ton couteau! Ce que tu verras faire
Observe, et comme il faut retient,
Pour pouvoir aussi, toi, le montrer à ton père."
Le bon petit lui passe un couteau de trois sous.
Mais n'y voyant pas plus clair dessus que dessous:
"Ca, du moins, épargnes le cochon qui me reste!
"Autrement, vous *adouberiez* la feste."*
"Non, non! lui dit l'homme de bien;
"Va, soit tranquille, et ne crains rien!"
Puis, s'approchant du porc, le prenant par
Il le pique et repique avec le couteau. [l'oreille,
Lors, comme si on l'écorchait,
La truie se démène à merveille,
Grogne, brâme comme un démon . . .
Voilà que chaque nourisson,
En entendant grogner la mère,
Accourt, vient s'enquérir, près d'elle, de l'af-
On en voit sortir de partout! [faire!!!. . .
"Combien y en avait-il, mon enfant?—Neuf, [en tout,"
Répond notre petit au saint et bon prélat.
"Compte les!—Tiens, ils sont tous là! . . ."
Le pauvre enfant reste interdit!!
La chose lui semble si drôle,
Que, de son bienfaiteur en admirant l'esprit,
Devant lui de plaisir il fait la cabriole!!!
Il est touché jusques au fond du cœur.
Il ne connaissait pas l'auteur de son bonheur;
Mais, il ressent pour lui une si grande estime,
Que, voici comme il la lui exprime:
"Mon père, qui, bien sûr, est un fameux porcher,
"N'aurait jamais conçu l'idée de cela faire.
"L'on dirait que vous êtes du métier,
"Et que vous en savez encore plus que mon [père!"

* Adouberies la feste (compléteries la fête).

Dioclocyst.

☞Nouveau Remède contre l'Hydrophobie.—Le terrible mal, dont les effets sont si effrayant, a de temps immémoriable occupé le monde savant qui vainement a cherché jusqu'aujourd'hui un remède pour le combattre. En voici un tout nouveau, dû cette fois, non pas à un homme de science, mais à un simple forestier Saxon. Cet homme nommé Gistell, maintenant âgé de quatre-vingt-deux ans, sentant approcher sa fin, n'a pas voulu emporter dans la tombe un secret aussi précieux, et a écrit à l'Académie de Leipsick une lettre dans laquelle il relève le moyen à l'aide duquel il a pendant plus de cinquante ans, guéri l'Hydrophobie chez les hommes aussi bien que chez les animaux.

Prenez, dit-il, du vinaigre chaud ou de l'eau tiède, et lavez immédiatement avec le plus grand soin la plaie, qu'il faut faire sécher de suite après; puis versez dans les trous de la morsure quelques goutes d'acide hydrachlorique.

Les acides minéraux en détruisant le poison de la salive, ôtent tout danger à la blessure.

☞Lady Franklin.—Les derniers journaux californiens nous appreunent que le steamer *Portland*, parti de la Colombie Britannique, est arrivé à San Francisco.

A son bord se trouvaient lady Franklin et miss Craycroft, sa nièce. Cette dame, dont le nom inspire un si profond respect, revient à San Francisco, satisfaite de la visite qu'elle a faite avec beaucoup d'intérêt à la Colombie Britannique, et d'un coup d'œil jeté en passant sur l'Orégon. Mettant à profit le temps que consacre le steamer à prendre chargement à Portland, l'illustre voyageuse a parcouru rapidement les environs. Elle a pu aller jusqu'à Orégon City et voir les remarquables chutes de la Willamette. Puis à l'aide d'un steamboat mis à sa disposition, elle a pu remonter la rivière Columbia et admirer les beautés grandioses que déploie la nature sur l'une et l'autre rive de ce beau fleuve, entre Cook's Comb Rock et Cape Horn, contempler les apperts de la chaine de montagnes appelée Cascades, où le fleuve encaisse toute sa masse d'eau dans un étroit canal large à peine comme le quart de la rivière au moment ou elle peut prendre à son aise la largeur qui lui convient.

Dans cette excursion si intéressante, lady Franklin a été accompagnée par plusieurs dames et messieurs invités par elle, soit à Portland, soit au fort Vancouver. La musique du 9eme d'infanterie a fait aussi partie de la caravane et animé par ses symphonies les heures silencieuses de cette navigation de touristes.

Pendant son sejour à Victoria, lady Frank lin a été l'objet de diverses ovations. La *Presse* de ce pays parle aussi d'une excursion en canot entre cette ville et la belle ferme McKenzie. Dix voyageurs canadiens faisaient l'office de rameurs dans cette embarcation, où se trouvaient lady Franklin et sa nièce, et chantaient ces ballades populaires du Canada. Autour de ce vaste canot central se pressait une petite flotte d'embarcations légères, prenant part à la fête et servant comme d'une escorte d'honneur à la visiteuse vénérée.

Sauvé à temps.—Mercredi dernier, dans l'après-midi, un garçon de 15 ans tomba accidentellement dans le fleuve au bassin du Roi. Il se fût infailliblement noyé sans les efforts de plusieurs personnes qui, étant sur les lieux le ramenèrent à terre sain et sauf.—*Idem.*

A VENDRE

(36 LOTS A BÂTIR.)

Le Soussigné a reçu instructions de Sa Grandeur, l'Évêque d'Ottawa, de vendre ce beau terrain, composé des lots Nos. 6, 7 et 8, du côté Nord de la rue Ottawa; 6, 7 et 8, au Sud de la rue Park, dans la cité d'Ottawa, lesquels ont été divisés en 36 Grands LOTS A BATIR, faisant face aux rues suivantes:—

Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, côté N., rue Ottawa.
" 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, côté S. de la rue Park.
" 1, 2, 3, 4, 5, côté O. de la rue St. Joseph.
" 1, 2, 3, 4, 5, coté E. " "
" 1, 2, 3, 4, 5, coté O. de la rue Notre Dame.
" 1, 2, 3, 4, 5, côté E. " "

Les lots ci-dessus sont dans la partie la plus convenable de la ville pour bâtir, et sont offerts aux conditions les plus libérales. Ils sont pour être vendus quittes de toutes rentes, et un contrat sera donné quand le dernier paiement sera fait.

Conditions.—£100 chaque, et £125 pour les lots des coins, la sixième partie étant payable argent comptant, et la balance en cinq paiements annuels égaux, avec l'intérêt de 6 par cent.

CHAS. SPARROW, Jr.,
Marchand en Commission.
Bâtisses Sparrow,
Coins des rues Sussex et Murray.

Ottawa, 29 mai 1861.

NOUVELLES COMMERCIALLES.

PRIX DU MARCHÉ D'OTTAWA.

Blé du Printemps, par minot	0 80 @ 1 00
Blé d'Automne, "	1 00 @ 1 00
Fleur—Extra, par baril.	5 50 @ 6 00
" —Superfine, No. 1.	5 00 @ 5 25
" —Superfine, No. 2.	4 75 @ 5 00
" de Ferme	4 50 @ 5 00
Farine d'Avoine, par baril de 196 lbs.	4 75 @ 5 00
Seigle, par minot de 56 lbs.	0 50 @ 0 55
Orge, " 48 lbs.	0 40 @ 0 45
Avoine, " 34 lbs.	0 30 @ 0 35
Pois, " 60 lbs.	0 55 @ 0 60
Fèves, "	1 00 @ 1 05
Blé d'Inde, "	0 60 @ 0 65
Pommes de terre, par minot	0 30 @ 0 35
Foin, par tonneaux	11 00 @ 12 00
Paille, "	3 00 @ 4 00
Lard, par 100 lbs.	6 00 @ 7 00
Bœuf, par 100 lbs.	5 00 @ 6 00
" par lb	0 05 @ 0 06
Mouton par lb. par quartier	0 05 @ 0 06
Jambon "	0 07 @ 0 10
Suif, par lb.	0 10 @ 0 11
Saindoux, par lb.	0 10 @ 0 10
Peaux de Bœuf, par 100 lbs.	6 00 @ 8 00
Volaille "	0 50 @ 0 60
Poulet, chaque	0 15 @ 0 15
Laine, lavée	0 25 @ 0 30
" crûe	0 20 @ 0 25
Pommes, par minot	0 20 @ 0 30
Bois—Pruche, etc., par corde	1 50 @ 1 60
" franc	2 75 @ 3 00
Dindes, chaque	1 00 @ 1 25
Beurre Frais, par lb.	0 18 @ 0 20
" Sale,	0 14 @ 0 15
Œufs, par douz	0 11 @ 0 13

Ottawa, 29 mai 1861.

PRIX DU MARCHÉ DE MONTRÉAL.

FARINE.

Farine par quintal	2 90 @ 2 95
Farine d'avoine "	2 10 @ 2 20
Blé-d'Inde	1 00 @ 2 00

GRAINS.

Blé, par minot	0 00 @ 0 00
Orge, "	0 50 @ 0 57
Pois, "	0 40 @ 0 47
Avoine, "	0 27 @ 0 30
Sarasin, "	0 35 @ 0 40
Blé d'Inde "	0 55 @ 0 60
Seigle, "	0 50 @ 0 52
Lin, "	1 20 @ 1 30
Mil, "	1 25 @ 1 30
	2 00 @ 2 —

VOLAILLES ET GIBIER.

Dindes vieux, par couple	1 00 @ 2 00
" jeunes, "	0 60 @ 1 00
Oies, "	1 00 @ 1 00
Canards, "	0 50 @ 0 60
" sauvages, "	0 50 @ 0 60
Volailles, "	0 50 @ 0 60
Poulets, "	0 30 @ 1 00
Pigeons sauvages par doz.	0 00 @ 0 00
Perdrix, "	0 00 @ 0 00
Lièvres, "	0 00 @ 0 00

VIANDES.

Bœuf, par lb	0 07 @ 0 10
Lard, "	0 [illegible] @ 0 10
Mouton, par quartier	1 00 @ 1 40
Agneau, "	0 00 @ 0 00
Bœuf, par 100 lbs.	0 00 @ 0 00
Lard frais, "	0 00 @ 7 00
Saindoux, "	0 00 @ 0 00
	0 15 @ 0 00

PRODUITS DE LAITERIE.

Beurre frais, par lb.	0 20 @ 0 25
Beurre salé "	0 13 @ 0 13
Fromage, "	0 00 @ 0 00

VEGETAUX.

Fèves Ame., par minot	0 00 @ 0 00
Fèves Can., "	1 60 @ 2 00
Pommes de terre, par poche	0 50 @ 0 60
Navets, "	0 00 @ 0 70
Oignons par tresse	0 00 @ 0 00

SUCRE ET MIEL.

Sucre d'erable, par lb.	0 [illegible] @ 0 14
Miel, "	0 12 @ 0 12

DIVERS.

Œufs frais par doz.	0 10 @ 0 12
Pin. par lb.	0 05 @ 0 00
Mores fraiches par lb.	0 00 @ 0 00
Pommes, par quart.	2 00 @ 3 00
Oranges, par boite	3 00 @ 4 00

Montreal, 29 mai 1861.

PORT DE MONTREAL.

PRIX DU BOIS.

Erable, ... $4½ à $4½ la corde.
Epinette, ... 3 à 3½ "
Pruches, ... 2½ à 2½ "

FOIN, À BORD DES BERGES.

$18 le 100 ou 20 sous la botte.

Sur le marché au foin il s'est vendu $21 au commencement de la semaine dernière, et on demandait encore $20 hier.

La Brique se vend $4 le mille à bord des berges.

MARCHÉ ANGLAIS.

Fleur ferme et haussé de 6d. par quart; pas de ventes de 28s. 6d. à 30s. 6d. Blé ferme et à un avance de 1d.; de 11s. 3d. à 14s. Blé d'Inde tranquille et ferme; 34s. 6d. à 35s. 9d. Lard ferme et tranquille. Saindou à 52s. et 56s. Potasse, 35s. 6d. et 36s. Perlasse, 38s. et 39s. Sucre, ferme.

Consolidés, de 81¼ à 92.

GAZETTE OFFICIELLE, 6 AVRIL, 1861.

Ordres généraux de Milice.

Quebec, 3 avril 1861.

Sixième Bataillon, d'Ottawa.

Pour être Lieutenant:
Enseigne Louis Janron, vice Chartrand, qui a laissé les limites.

Pour être Enseigne:
George Hiliman, Gentilhomme, vice Janron, promu.

Pour être Chapelain:
Revd. Casimire Guillaume, vice Ebrard, qui a laissé les limites.

Second Bataillon, Argenteuil.

Pour être Capitaine:
Lieutenant Colin Dewar, vice McDonald, retiré.

Pour être Lieutenant:
Enseigne George B. Hooker, vice Dewar, promu.

Pour être Enseigne:
John Cass, Gentilhomme, vice Hendrie, promu,
Adam Douglass, " vice Hooker, promu.

Septième Bataillon, Montréal.

Pour être Enseigne:
Treflé Loiselle, Gentilhomme, vice Alfred Nelson, dont l'appointement dans l'Ordre Général du 13 Décembre 1860, n'a pas eu lieu.

Bois de construction.—Un correspondant de l'*Impulsor* de Trois-Rivières, dit, à l'appui de l'amélioration du St. Maurice, qu'il y a maintenant, flottant sur cette rivière, du bois de construction au montant de la somme de £100,000.

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.
ARRANGEMENT du PRINTEMPS

A commencer Lundi, 6 Mai, 1861.

Le Train de la Malle laissera Ottawa à 7.15 A.M., et arrivera à Prescott à 10 A.M., joignant à la Jonction, les Trains du Grand Tronc allant à l'Est; et à Prescott avec la ligne de Bateaux à Vapeur Canadiens et Américains, allant à l'Est et à l'Ouest, et avec les Trains du Chemin de Fer d'Ogdensburgh allant à New-York et à Boston.

Les passagers venant par ce Train arriveront à Montréal à temps pour prendre les Bateaux laissant pour Québec.

Les Trains de retour.

Laisseront Prescott à 4 P.M., à l'arrivée des Trains de New-York, joignant à la Jonction avec les Trains du Grand Tronc venant de Montréal, et arriveront à Ottawa à 6.45 P.M.

Le Train d'Accommodement laissera Prescott à 5.15 A.M., arrivant à Ottawa à 10.15 A.M.

Le Train de Retour laissera Ottawa à 11.30 A.M., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Ouest, et arrivera à Prescott à 3.15 P.M.

Prescott, 1er Mai 1861. B. FRENCH, *Surintendant.*

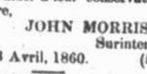

Theatre Royal!!!

GRAND CONCERT
VOCOL ET INSTRUMENTAL,
DONNE PAR
Les meilleurs Artistes et Amateurs d'Ottawa et d'Aylmer,
Sous la direction de
M. BOHRER,
Jeudi soir le 30 courant.
Pour l'acquisition d'un Orgue, pour l'Eglise St. Joseph.

Comite de direction.

Son Hon. Le Maire, } Jos. Aumond, Ecr.
Ed. McGillvay Ecr. } Dr. Beaubien,
Dr. Hill, } H. J. Friel, Ecr.

Ottawa, 15 mai, 1861.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS
AVERTISSEMENT.

PAR le présent avertissement, il est défendu de circuler dans l'enceinte destiné à l'érection des Edifices en construction sur le lieu appelé "Barrack" ou Major's Hill,"; et, sous peine d'être poursuivi avec toute la rigueur des lois; de nuire aux clôtures, aux arbres ou arbustes qui s'y trouvent.

La beauté de l'Emplacement choisi pour les bâtiments du Gouvernement dépendant, en grande partie, des arbres et des arbustes qui croissent sur le penchant du dit lieu, le public est requis d'aider à leur conservation.

Par ordre,
JOHN MORRIS,
Surintendant.

Ottawa, le 13 Avril, 1860. (56)1tf

☞Les commercants de bois sont priés de bien faire comprendre aux conducteurs des cages et aux autres personnes qu'ils emploient, la nécessité de ne point commettre de dégâts, et de ne point se rendre coupables d'impropriétés

STAMBOAT HOTEL
No. 11, Rue Sous le Fort, Québec.
LOUIS SIMONEAU.
Propriétaire.

M. LOUIS SIMONEAU prend la liberté d'annoncer aux collecteurs d'Ottawa et le public en général qu'il continue à tenir l'Hotel ci-dessus nommé où il peut offrir tout le comfort que les voyageurs peuvent désirer. La Situation de son Hotel, au centre des affaires, à la proximité des Steamboats et de la traverse du Chemin de Fer, en fait la place la plus avantageuse pour ceux qui visitent Québec.

La table est toujours couverte de ce que les marchés apportent de plus nouveau. Ses liqueurs choisies par lui même sont garanties être de la meilleur qualité, des serviteurs polis et attentifs pour veiller aux besoins des voyageurs, enfin rien n'est épargné pour donner la plus entière satisfaction.

M. SIMONEAU, invitent particuilièrement Messieurs les collecteurs d'Ottawa à visiter son Hotel, lorsqu'ils viendront à Québec, parsuadé qu'ils y trouveront toutes les comodités désirables.

Québec, 25 mai 1861.

NOUVEAU MAGASIN D'EPICERIES
DE FAMILLE,
Rue Sparks, Ottawa central.

LE SOUSSIGNÉ ouvre en ce moment un MAGASIN D'ÉPICERIES et de LIQUEURS dans la Bâtisse voisine de *Mess. T. W. HUNTON.*

Où il reçoit tous les jours, des premières maisons d'importations, un assortiment choisi de THÉS, CAFFÉS, ÉPICERIES, et TABAC SUCRE raffiné, SAVONS de toilette, CHANDELLES de Sparme, de Belmond et de SUIF, SPARROWS WASHING CRYSTAL.

—AUSSI—

Un assortiment considérable de VINS LIQUEURS, &c., &c., de la meilleure Qualité.

Consistant en—Port, Sherry, Champagne de Moët & Chandon, de Jules Mumm et de Perrier. Eau-de-vie de Martell, Hennessy, et de Robin. Rum de la Jamaïque, Gin de Holland, Old Tom, Whisky Ecossais, Morton's family Proof, Whisky Irlandais &c.

FRUITS NOUVEAUX, NOIX, &c.,
CONSISTANT EN

Raisins, Figues, Amandes, noix, et toute espèce de fruits confits, &c., &c. Epices, Sances, Sardines, Homards et saumons en boites. Buiscuits supérieurs de Wattons, et Biscuits de Pic-Nic, etc., etc.

—Nous lisons dans le *Canadien*—

"Le bill de M. Cimon pour exiger la connaissance des deux langues chez tous les employés du service public nommés à l'avenir, et chez tous les employés actuels qui seront promus, n'a pu, comme beaucoup d'autres, échapper au Massacre des Innocents qui signale chaque fin de session; mais avec cette différence qu'il a été enterré avec tous les honneurs de la guerre. Par égard pour le principe qu'il consacrait, on lui a donné sa seconde lecture ce qui équivaut à l'adoption du principe, et cela sans opposition aucune, même de la part des membres du Haut-Canada. De plus, M. Cartier a déclaré que le ministère était en faveur de la mesure, et qu'il se conformerait à ses dispositions dans les nominations et promotions qui auront lieu à l'avenir.

"M. Cimon a donc virtuellement atteint l'objet qu'il avait en vue, et s'est acquis un titre à la reconnaissance de ses compatriotes par ses efforts pour les mettre sur pied d'égalité avec l'autre origine dans l'exercice du patronage."

NOUVEAU MAGASIN
Batisses de
M. FRASER,
Rue Sussex, Ottawa,

Le soussigne a l'honneur d'informer ses amis, et le public en general, qu'il vient d'ouvrir dans la maison ci-dessus designee, un

NOUVEAU MAGASIN,

ou il aura toujours en mains un assortiment etendu et varies de

Marchandises Seches,
HARDES FAITES

de toute discription, et de toute grandeur.

Bottes pour chantier,
Bottes fines,
Souliers,
Congress,
Bottines,
Chaussures d'enfants etc., etc,

qu'il vendra a des prix moderes, et pour

☞ARGENT COMPTANT.

Il sollicite une visite avant d'acheter ailleur, parsuade qu'apres avoir vu son

CHOIX D'ARTICLES

on sera convincu qu'on ne peut acheter a plus

BAS PRIX.

EUG. MARCINEAU,
RUE SUSSEX.

Ottawa, 14 mai, 1861.

No. 7.

AUX INSTITUTRICES.

On a besoin immédiatement à Wakefield (North) d'une institutrice capable d'enseigner l'anglais, pour plus amples informations s'adresser à M. Patriek Farrell, patron.

Wakefield (Nord), 21 avril, 1861.

Voulez-vous un bon CHAPEAU,
ALLEZ CHEZ
MESS. DUKE & HUTCHISON.
Rue Rideau, Batisse D'ANGUS.
Ottawa, 8 mai 1861.

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.
REDUCTION DE PRIX,
(*Arrangement d'Été.*)

Le et après Lundi 15 courant, les *Prix de Passage* entre Montréal et la Cité d'Ottawa par le Grand Tronc, et le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott seront comme suit, savoir:—

Première Classe, ... $4 00
Seconde " 2 00

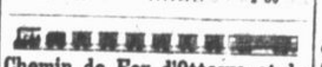

Chemin de Fer d'Ottawa et de PRESCOTT.

Le et après Lundi, 22 *avril*, le tarif pour le fret entre Montréal et Ottawa Cité, par le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott, et le Grand Tronc, sera comme suit, savoir:

Première Classe, ... 25 cts. per 100lbs.
Seconde " ..... 22½ " " "
Troisième " ..... 17½ " " "

☞Pour particularités, classification, ou toute autre information, s'adresser, soit au Bureau de la Compagnie, à Ottawa, ou au Bureau de la Compagnie du Grand Tronc, à Montréal.

JNO. R. WHITE,
Ottawa, 15 avril, 1861. *Secretaire.*

Theatre d'Ottawa,

LUNDI, 3 JUIN.
OCCASION EXTRAORDINAIRE.
Le Grand Artiste et celebre Professeur
ANDERSON,
Magicien du Nord!!!

Donnera des representations pour 6 soirees seulement. a dater du 3 Juin.

Seance du jour Samedi 8 Juin, a 3 h.

Ottawa, 14 mai, 1861

HOTEL CHAMPAGNE,
RUE SUSSEX, PRES DE LA CATHEDRALE,
Et a 5 minutes du Chemin de Fer, et des Bateaux a Vapeur.
Ottawa, H. C.

Le propiétaire de cet immense établissement, commandant la vue de l'Ottawa, des Chaudieres, du Rideau, vient d'y ajouter un grand nombre d'améliorations qui lui permettent d'offrir maintenant, au public voyageur, tout le comfort désirable. Outre un nombre de chambres qui viennent d'être complétées et meublées a neuf, il y a plusieurs salons et chambres a coucher, extrêmement bien adaptés pour familles privées, ou elles peuvent être entièrement séparées du bruit, ordinairement inévitable dans un grand Hotel

Outre la table d'Hôte ouverte depuis 7 heures a. m. jusqu'à neuf, de 12 h. jusqu'a 3 p. m. et de 6 h. jusqu'a 8, il y a aussi une table privée pour les familles qui ne désireraient pas prendre leurs repas a la table d'hote.

Attaché a l'établissement il y a aussi une vaste cour, et de bonnes écuries, ou les voyageurs de la campagne venant en ville avec leurs voitures, peuvent les laisser avec sureté.

Enfin le Propriétaire n'a regardé à aucune dépense pour mettre son Hotel sur un pied d'égalité avec les meilleurs maisons de ce genre, soit à Ottawa, Montreal, Québec, ou ailleurs.

ISIDORE CHAMPAGNE,—Proprietaire.

A VENDRE.

DEUX lots ou emplacements, situés au coin des rues BOLTON et DALHOUSIE, *Vis-à-vis de chez Hilaire Pinard Marchand;*

De la contenance de 66 pieds sur 99. Ces deux lots sont admirablement situés pour le commerce.

Aussi,
LA MAISON EN BOIS, A DEUX ETAGES,
maintenant occupée par M. J. D. ROBILLARD, RUE YORK.

CONDITIONS FACILES.

Pour plus amples informations s'adresser à ANTOINE ROBILLORD, Prop., GLOUCESTER, C. W. ou à J. D. ROBILLARD Agent, Cité d'Ottawa, ou à ce Bureau.

Ottawa, 6 avril, 1861.

NOUVEAU MAGASIN DE FARINE
M. A. C. CAMPBELL.
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

A l'honneur d'annoncer respectueusement à ses anciennes pratiques et à ses nombreux amis qu'il a ouvert de nouveau son magasin dernièrement occupé par la compagnie A. C. & A. CAMPBELL. On aura toujours a livrer; farine, lard, et toute espèce de grains de la meilleure qualité au plus

BAS PRIX COURANT DU MARCHÉ.

Tout ceux qui voudront bien l'honorer de leurs patronage peuvent-être assurés que tous les ordres qu'il voudront bien lui expédier seront éxécutés dans le plus bref délai.

Ottawa, Avril, 1861.

M. LOUIS DUHAMEL,
MANUFACTUREUR
DE
VOITURES.

M. LOUIS DUHAMEL,

Tient constament en main un assortiment considérable de
VOITURES DE TOUTES SORTES

Toutes les commandes et réparations qu'on voudra bien lui confier seront faites avec promptitude, et aux prix les plus modérés.

OTTAWA, RUE MURRAY.

2 avril, 1861.

M. F. M'DOUGAL,

REMERCIE sincèrement ses nombreuses pratiques Canadiennes Françaises de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de

Quincaillerie et de Ferronnerie de toutes especes,
—SAVOIR

L. J. B. LAZURE,

DANS LA

Batisse Nouvelle de

J. T. PRUD'HOMME, Rue Sussex

Vis-a-Vis la Rue Clarence.

Prend la liberté d'appeler l'attention des familles et du public en général sur son assortiment choisi et varié de

HARDES FAITES,

COMPRENANT

Surtouts, Draps pour Paltos, Habits de chasse, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, Gants, Mitaines, Chaussons, Bas, Cols en soie et coton, Valises; enfin mille autres objets pour le commerce du Printemps et d'Eté.

AUSSI.

Un assortiment de GROSSES BOTTES, SOULIERS, BOTTINES, CONGRESS, &. pour hommes femmes et enfants,

AUSSI,

UN ASSORTIMENT VARIE DE

EPICERIES & LIQUEURS

Thés Tabac, Sucre Blanc et Brun, Café Poivre, Piment, Empois, Riz, Barly, Brandies, Vins, Sirops, &c. &c.,

☞Le tout sera toujours vendu aux plus BAS PRIX, et avec des conditions les plus libérales.

Ottawa, 3 Avril, 1861.

MAISON CANADIENNE

Batisse de Mdme. FOSTER,

Rue Sussex.

M. P. COMTE,

Tout en remerciant ses pratiques de la ville et de la campagne, de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux jusqu'à ce jour, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général, qu'il a en mains en ce moment un assortiment varié de marchandises sèches, et épiceries dont il disposera aux prix les plus réduits.

Il tient aussi constamment un assortiment considérable de HARDES FAITES ET CHAUSSURES.

NARCISSE PARENT,

MARCHAND TAILLEUR,

RUE SUSSEX,

Vis-a-vis la rue York.

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, prend la liberté de leurs annoncer qu'il vient de recevoir un

magnifique assortiment de

Draps et Casimires, Tweeds, Doeskin, et patrons choisies pour Vestes, &c., de la meillenre qualité, au plus BAS PRIX, et à des conditions libérales. De plus, il tient constamment en mains un assortiment considérable de

HARDES FAITES.

Surtouts, Pantalons, Vestes, Cols, Colets, Chemises, etc, etc.

HUDON & SELINAS.

IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANCAISES, ANGLAISES ET AMERICAINES.

No. 138, Rue St. Paul, Montréal.

MM. H. & S., ont toujours en mains un assortiment des plus variés de Marchandises ci-dessus nommées, qu'ils vendront à des prix très réduits. Ils ont, de plus, un grand assortiment de Chaussures en caoutchouc et en cuir, Chapeaux en laines et autres, pour Messieurs. 22 Mai 1861.

NOUVEAU MAGASIN

DE

POELS et d'Articles en FONTE

Poels de toutes sortes, Meubles en FER, Charrues, Couchettes et Porte-Chapeaux, unis et ORNES, &c., &c., &c.

LES SOUSSIGNES fabriquent maintenant une grande variété des articles sus mentionnés, et pour la commodité des habitants d'Ottawa, ils ont ouvert un magasin dans la nouvelle bâtisse de ANGUS, Rue Rideau près du pont du Canal.

☞On vend au plus bas prix.

RODDEN & CIE.

Ottawa, 1861.

NAZAIRE GERMAIN,

MARCHAND ET MANUFACTUREUR

DE

Ferblanterie de toute espece

Rue Sussex, Ottawa.

P. S. Tout article en Fer blanc, Plomb, Zinc &c. fait à ordre, en promptement réparé.

L. ARMAND GRISON,

Coins des Rues Sussex & Murray,

BASSE VILLE OTTAWA.

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quincailleries &c. &c., dont il disposera comme par le passé, à des prix modérés, et à des conditions faciles.

Ottawa, mars, 1861.

MANUFACTURE DE SAVON.

ET DE

CHANDELLE D'OTTAWA,

Au Nord de la Rue Sussex.

ON trouve toujours à cet établissement, un assortiment considérable et très tendu de

SAVONS ET DE CHANDELLES

De la meilleure qualité

R. M'DERMOT & Cie.

Agents.

N. B On paiera, au comptant, le plus HAUT PRIX du MARCHE, pour toutes espèce de suif et de graisse, s'adresser a l'établissement.

Ottawa, 3 avril 1861.

MAGASIN EN GROS

M. FRANCOIS X. GUERTIN,

ANNONCE respectueusement à ses amis et au public qu'il reçoit maintenant, un assortiment de

Marchandises sèches et de Groceries

du premier choix, dont il disposera à des prix très modérés.

On trouvera aussi à son magasin toute espèce de liqueur de la première qualité.

Ottawa, Mars 1861.

A VENDRE.

UN emplacement situé au Nord de la RUE CHURCH, No. 15, avec Maison en bois à trois logements, donnant maintenant $216 de loyer par an.

CONDITIONS LIBERALES. S'adresser à

J. T. Prud'homme,

BATISSES PRUD'HOMME,

Rue Sussex.

Ottawa, 17 avril, 1861. 6m.

J. T. PRUD'HOMME,

Marchand de Marchandises SECHES,

Groceries, épiceries, Chaussures &c.

à des PRIX MODERES.

BATISSE PRUD'HOMME,

RUE SUSEX,

Ottawa, 1861.

TANNERIE CANADIENNE,

Rue Clarence,

Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement, **EDMOND GERMAIN,** Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR SOUPLE, CUIR NOIR, PEAUX DE VEAU, PEAUX DE MOUTON, &c. &c., *Le tout a des prix extrêmement réduits.*

J. DOSSERT,

PROFESSEUR DE MUSIQUE,

HOTEL CHAMPAGNE.

M. DOSSERT a l'honneur d'informer les amis de la bonne musique, qu'il se propose de donner des leçons de

PIANO, D'ORGUE ET DE CHANT,

Sa méthode d'enseignement est facile e simple.

Ottawa, avril, 1861.

A LOUER.

Tout ce bloc de maisons en briques, à QUATRE ETAGES, situé

Rue Sparks, Ottawa central,

contenant quatre magasins, et quatre logements magnifiques, bien situés pour le commerce, et à quelques pas seulement des

BATISSES DU PARLEMENT.

Les magasins et les logements peuvent être loués séparément, si on le désire.

Pour les conditions, s'adresser à

M. CHS. LAPORTE Propriétaire.

Rue Rideau, ou à ce Bureau.

Western Assurance Company,

Incorporée par Acte du Parlement.

Capital $400,000.—En Actions de $40 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO, *Church Street.*

PRESIDENT: ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT; MARCUS ROUSSIN, Ecr.

Directeurs:

JOSHUA G. BEARD. | MARCUS ROSSIN,
I.C. GILMOUR, | THOMAS HAWORTH,
JOHN McMURRICH, | ROBT GILMOUR,
ROBTT STANTON, | AND
GEORGE MICHIE, | WM. HENDERSON, Ecr.

Secrétaire Trésorier: BERR. HALDAN, Ecr.
Solicitor: ANGUS MORRISON, Ecr.
Conseil: Hon. J. H. CAMERON.
Inspecteur: BENJAMIN SWITZER, Ecr.
Banquier: BANK DU HAUT CANADA.

Pertes justement reparées et promptement payées.

R. O'REILLY,
Agent.

Ottawa, Mars 1861.

SALON DE PERFUMERIE

No. 1.

DU

PRINCE DE GALLES

E. MILES,

PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE,

Rue Rideau, Ottawa.

CEUX qui désirent être bien coiffés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxuriante, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents, M. MILES, ne peut être surpassé dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de parfumerie française, d'ouvrages en cheveux &c. &c.,

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

GEORGE COX,

GRAVEUR ET IMPRIMEUR

SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantageusement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sorte de gravure soit sur acier cuivre ou bois tels que, paysage, vignettes cartes de visite cartes d'affaire &c. &c.

Toute commande laissée à son bureau,

Rue Rideau,

sera exécutée avec le plus grand soin et sans un cour délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M. Aumond, Rue Rideau, près du pont des suppours.

Ottawa, mars, 1861.

M. LOUIS PAIEMENT,

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir un assortiment considérable de

GROCERIES ASSORTIES,

Qu'il vendra à des prix très réduits.—

Il espère pouvoir mériter une part du patronage public.

DETTES.—Toute personne désirant avoir une voiture bien peinte, peut s'adresser à M. LOUIS PAIEMENT, où on trouvera toujours un assortiment complet de peinture fin.

Ottawa, 3 avril, 1861.

Thos. Patteson.

OFFRE EN VENTE,

3000 Gallons Esprit de vin.
1000 Gallons de Mortons Family Proof Par
100 Boîtes de Thé Nouveau Vin.
150 Boîtes de Tabac assorti.
Sucre et Sirops de toute espèce.
100 Boîtes de Figues, Nouvelle récolte.

AUSSI

3000 Kgs. de Poudre à laver, Crystalisée, de SPARROWS, qui ne peut être surpassée par aucune autre.

—DE PLUS—

Une variété incalculable de Groceries de toute sorte, consistant en Liqueurs, Crakers Fromages, Poisson, Porter et Ale, &c. &c. Ottawa, mars, 1861. Chez, THOS. PATTERSON, Rue Rideau

EAUX MINERALES

DE

PLANTAGENET

ET DE

BORTHWICK.

LE Soussigné espère que l'expérience qu'il a acquise dans sa branche de commerce et l'attention qu'il portera toujours à ceux qui visiteront son établissement lui mériteront, comme par le passé, la faveur du public voyageur et des Messieurs de la ville.

A. BROWN.

Ottawa, 3 Avril, 1851.

E. E. BEAUDRY,

SUCCESSEUR de L. P. BOIVIN,

IMPORTATEUR

DE Vases Sacrés, Montres, Horloges; Fabricant de toute espèce de Bijouteries et Argenterie.

COIN DES RUES

St. Vincent et Notre-Dame,

En face du nouveau Palais de Justice,

MONTREAL.

☞IMPORTATEUR de Jouets d'enfants &c.

J. HEBERT,

AVOCAT, RUE DU ROI,

Ancienne résidence de feu M. de Rouville,

SOREL.

M. HEBERT, suivra le circuit

D'YAMASKA.

Sorel,

OLIVIER ET ARMSTRONG,

AVOCATS.

Bureau vis-a-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, réside à Sorel; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.

Sorel, 3 mai 1859.

LORSQUE VOUS DEMANDEZ DE

L'EMPOIS PATENTE, DE CLENFIELD,

Voyez à ce que vous l'ayez, comme souvent on le substitue à des sortes inférieures.

WOTHERSPOON & Cie.,
Glasgow et Londres.

Sorel, 3 Avril, 1861.

J. C. SPRAGUE,

Successeur d'H. S. HUMPHREY

CHIMISTE ET PHARMACIEN.

No. 2 Eagle Block, Rue Ford,

OGDENSBURGH, N. Y.

Tient toutes les medecines, et les Drogues les plus rares.

EN GROS et en DETAIL.

Où on vend toutes espèces de Peintures, Huiles, Mastic, Vernis, Bois de teintures, Medecines Patentés. Couleurs à Teindre, Esprit de Térébentine, Brosses, Camphine, Fluid Instruments pour Chirugiens et pour Dentistes, de toute description et des plus modernes. Aussi, Instruments et articles nécessaires, aux

ATELIERS DAGUERRIENS.

Parfumeries,

Peignes,

Savons,

2 Avril. **&c., &c.**

POMMADE

POUR LE MAL D'YEUX.

M. Le Dr. L. U. TURCOTTE, de cette ville, Possède depuis quelques années, une

POMMADE ADMIRABLE

pour guérir l'inflammation chronique des paupières. Des personnes affectées de cette maladie depuis plus de vingt ans, sont prêtes à attester leur guérison par l'application de ce remède souverain, et en peu de jours.

Cette pommade commence à jouir d'une réputation merveilleuse. Ses éminentes qualités se font sentir dès le premier jour de son application.

☞ *Avis à ceux qui souffrent du mal d'yeux.*

LE RESTAURATEUR

DE LA

CHEVELURE,

DU DOCTEUR PARADIS.

(Preparation d'Iodine.)

PATENTE POUR LE CANADA, 1er JUIN 1860.

Pour embellir, conserver et faire pousser les cheveux. Pour guérir toutes les maladies de la peau, telles que Dartres, Gerçures aux mains etc., etc.

C'est un article DE TOILETTE tres agréable.

☞ Références:—Tous les Médecins.

H. PARADIS, Propriétaire,
St. Antoine, Rivière Richelieu.

R. H. KITTSON, Ecr., Agent pour Sorel.

Sorel, 1861.—ua.

WM. N. OSWELL,

COMMERÇANT DE THES, ET GROCERIES.

De Bieres Liqueurs et Cigares, Fruits, Noix Marinades, &c.,

Et de mille autres articles de nécessité ou de luxe.

COIN DES RUES FORD ET ISABELLE,

OGDENSBURGH, N. Y.

C. T. BOUCHETTE,

Arpenteur Provincial,

BRITISH HOTEL.

G. MORTIMER,

APOTHICAIRE ET DROGUISTE.

Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patente, parfumeries, etc. etc., peintures, huiles, et teintures.

☞Prescriptions préparées avec soin.☜

Ottawa, mars 1861.

O. MARTIN,

CHIRURGIEN DENTISTE.

Bureaux Batisses de Brown, au dessus des Bureau du Télégraphe.

Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties donner entière satisfaction.

Ottawa, mars, 1861.

E. R. E. RIEL,

MEDECIN-CHIRURGIEN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. ST. JEAN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,

Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,

Ottawa,

DR. BEAUBIEN,

RUE YORK,

Ottawa.

LE Dr. TRESTLER,

DENTISTE,

Encoignure des Rues St. Lambert et petite Rue St. Jacques,

Vis-avis de chez le Dr NELSON,

MONTREAL.

DR. TURCOTTE,

Chaumiere St. Laurent

RUE ST. GEORGE, SOREL.

Sorel, 1861.

WILLIAM CLEGG,

AVOCAT,

Bureau Rue Rideau,

BASSE-VILLE, OTTAWA.

LE COURRIER D'OTTAWA,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL.

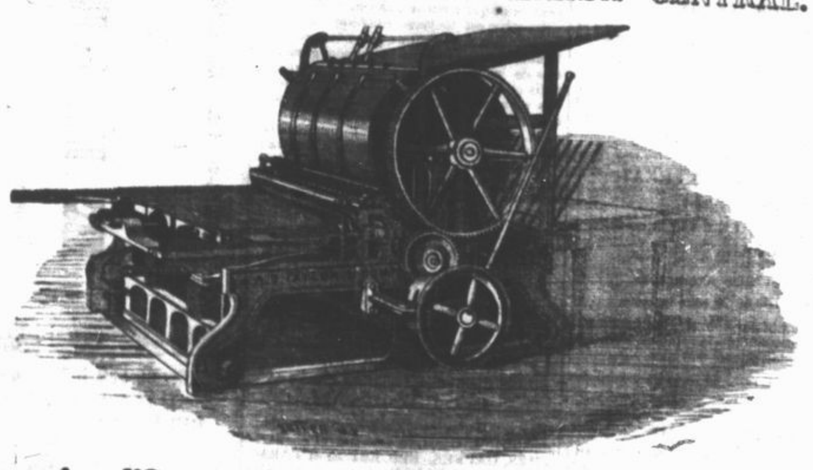

Le Courrier d'Ottawa parait le Mercredi de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement est de $2 00. par année payables d'avance, ou 2. 50. à la fin de l'année.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du *Courrier d'Ottawa.*

RUE RIDEAU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,

ON PEUT AUSSI S'ABONNER POUR SIX MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 00.

TARIF DES ANNONCES.

LES ANNONCES SONT PUBLIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR:

Six lignes et au dessous, première insertion	50 Cts.
Pour chaque insertion subséquente	12½ "
Dix lignes et au dessous première insertion	75 "
Pour chaque insertion subséquente	20 "

Les annonces au dessous de dix lignes seront publiées à raison de 5 cents la ligne pour la premier insertion, et 2 cts. pour les insertions subséquentes.

Un DEMI-QUARRE (10 lignes) par an	$12.00
Un QUARRE (20 lignes)	$20.00
Pour chaque carré additionnel	$15.
Les AVIS SPECIAUX et RECOMMANDES paieront par ligne	10 "
☞ Les Correspondances d'un intérêt personnel paieront, par ligne	10 "

Les Ateliers Typographiques du "*COURRIER D'OTTAWA,*" sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientèle, toute espèce de commande dans les genres suivants:

Livres, Brochures, Factums, Blancs, Circulaires, Cartes Funeraires, Cartes D'Adresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placards, Affiches, Tete de Comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description &c.

N. B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse,—il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de *copies*, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.

MAGASIN DE MARCHANDISES.

J. H. GUEST,

No. 60 FORD STREET,

M. GUEST, tient un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

CONSISTANT EN

Patrons de Robes de soie et autres, Rubans, Dantelles,
Broderies sur Mousseline, Gants,
Bas, Garnitures pour Robes, &c.
Toiles, Serviettes ouvrées,
Toile ouvrée, Linge de table,
Serviettes de Table, Essuie mains,
&c. &c.. &c.

Casimires, Draps, Merinos, Mousseline de Laine,

Indiennes: Guinghams, &c.

Tapis, Toiles Cirées, Transparents, Tapisseries, Bordures,
Rideaux de Dentelle et de Mousseline Broderie, &c. &c.

Noubliez pas le No. 60 Rue Ford

OSDENBURGH, N. Y.

LAMOTHE & McGREGOR

MARCHANDS A COMMISSION

ET ENCANTEURS.

OFFRENT EN VENTE:—

Vins Français, "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques.
Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c.
Eau-de-vie, Jamaique, Genièvre, Whisky en entrepot ou droits payés,—
Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.
Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confient.
Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.
Montreal, 192, Rue St. Paul.

WILLIAM L. BOYD,

Editeur de Guides d'affaires,

(DIRECTORIES)

Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Conecticut.

Bridgeport. Norwich.

Delaware.

Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilmington.

Dist. de Colombia.

Washington et Georgetown.

New Jersey.

Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Gloucester, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Comtés Mercer et Berlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New York.

Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y,
Brooklyn Guide d'affaire.
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Rondout, Schenectady,
Syracuse et son Comté.

Ohio.

Cheveland.

Pennsylvania.

Lancaster et son Comté.
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuylkill.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery.

Rhode Island.

Newport, Pawtucket et Woonsocket.

Virginia.

Virginie (Guide d'affaire.)

Canada.

Ottawa, Cité.

Hamilton.

Hamilton sous presse.

Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c.,

Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 333 Chestrent Street, Philadelphia.

A. O. LABONTE,

CORDONNIER.

PORTE VOISINE DE M. BACON,

DROGUISTE,

Côte Ouest de la Rivière Ogdenburgh.

M. Labonte est un ouvrier pratique. Il sollicite le patronage de ses compatriotes.

EXCHANGE HOTEL,

Vis-à-vis le Marché, RUE YORK,

BASSE-VILLE OTTAWA.

LE SOUSIGNÉ prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public, qu'il a loué pour un nombre d'années, la maison si bien connue sous le nom de

EXCHANGE HOTEL,

Presque vis-a-vis le

MARCHE DE LA BASSE VILLE.

Qu'il vient de réparer et meubler à neuf. —La position qu'occupe son Etablissement, au centre des affaires, est la plus commode et la plus avantageuse qui puisse être offerte à ceux qui désirent visiter les marchés &c.

Le propriétaire de cet établissement peut assurer au public que rien ne sera épargné pour soutenir la réputation déjà établie de sa maison, et la mettre sur un pied à pouvoir offrir tout le comfort désirable.

On pourrait recevoir un certain nombre de pensionnaires soit au mois, soit à la journée, suivant le désire des appliquants.

La table sera toujours fournie de ce que le marché a de meilleur, et le *Barre*, du meuilleur choix de *Vins, Brandy's, Gin &c.*

THOMAS CLARK,
Propriétaire.

N. B. Il y a aussi, de bonnes et spacieuses écuries, et remises attachées à son établissement.

Ottawa, 24 Février, 1861.

Hotel du Voyageur,

RUE SUSSEX,

LOUIS BLANCHETTE,

Propriétaire.

Ottawa, 3 avril, 1861.

NOUVELLES MARCHANDISES

M. CADIER,

A l'honneur d'annoncer aux habitans **Ogdensburgh et des environs,** qu'il a reçu un assortiment complet de marchandises d'Automne et d'Hiver consistant entre autres en

Manteaux pour Dames, faits a la dernière mode,

Ainsi que Chapeaux au dernier gout.

Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur, Mérinos Français et Mérinos Ecossais, Mousseline de Laine,

Flanelle Blanche et de couleur,

CASIMIRES,

Draps, de toutes qualités, &c., &c.

Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER,

Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIER,

FORD STREET,

OGDENSBURGH, N. Y.

GEM RESTAURANT,

RUE YORK, BASSE-VILLE.

REPAS à toute heure du jour: *Lunch* depuis 11 heures A. M. jusqu'à 2 P. M. Les meilleurs vins et liqueurs de toute espèce importés directement d'Europe: aussi un choix d'excellents cigares de la Havane etc.

La table sera constamment pourvue de tout ce que la saison pourra offrir de recherché.

A. BROWN.

HOTEL VICTORIA,

RUE MURRAY,

Trois Portes Est des Bâtisses de

SPARROW.

Le Propriétaire de cet Hotel,

M. EUSEBE GAUTHIER.

AYANT meublé son établissement à NEUF, peut maintenant offrir aux public voyageur, tout le comfort désirable. Sa table est toujours fournie du choix des marchés, ses vins sont de la meilleur qualité, et le soin qu'il apportera à servir ses nombreuses pratiques lui font espérer une part du patronage public.

Les personnes de la campagne venant avec leur voiture trouveront une cour spacieuse et de bonnes écuries.

Ottawa, Fév. 1861.

QUEBEC HOUSE,

RUE MURRY. BASSE-VILLE,

Ottawa, C. W.

M. A. RENEAUD,

A L'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par

M. CONWAY,

Les améliorations qu'il a fait faire a son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur nos marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même, dans les meilleures maisons de Montréal et de cette Cité, sont garanties être de la meilleure qualitée.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries, avec remises, et une vaste cour, pour leurs voitures.

Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE

Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.

BERNARD LARIVIERE,

Proprietaire.

Ottawa, 1861.

CITY HOTEL

PAR

ISAAC BERICHON,

Rue Sussex.

CET Hotel est tenu sur un pied élevé, se trouve à proximité du chemin de fer et du Steamboat et est monté de ce qu'il y a d'exquis quand aux liqueurs, à la table, et en un mot de tout ce qui peut assurer le comfort du voyageur.

Ottawa, 1861.

CHS. LAPIERRE & S. LEBEAU

BATISSE DE M. J. AUMOND,

Rue Sussex.

MM. LAPIERRE & LEBEAU, ont toujours en main un assortiment considérable et varié

DE

CHAUSSURES

DE LA MEILLEURE QUALITÉ,

Qu'ils vendront à des prix très réduits,

POUR ARGENT COMPTANT.

MM. LAPIERRE & LEBEAU, Sollicitent une visite avant d'acheter ailleurs.

Ottawa, 15 avril, 1861.

LE SOUSSIGNE a l'honneur d'informer ses amis d'Ottawa et des environs, qu'il vient d'ouvrir un

Magasin de Groceries, Vins, &c, &c,

dans la maison adjoignant le magasin de facine de A. C. CAMPBELL, Ecr. Bâtisse de

M. NAZAIRE GERMAIN,

Rue Sussex.

Où il invite les acheteurs à lui faire une visite, persuadé qu'il seront parfaitement satisfaits tant par rapport au prix qu'à la qualité des articles.

J. M'CARRON.

Ottawa, 14 avril, 1861.

M. WILLIAM ROHRER.

Organiste a l'Eglise St. Joseph de cette Ville.

Et PROFESSEUR de MUSIQUE au Collège d'Ottawa.

M. ROHRER est chez lui, RUE St. GEORGE, *ancienne residence de M. GEORGE COX, graveur,* tous les LUNDIS et JEUDIS, depuis midi à 3 heures P. M.

Ottawa, 17 avril, 1861.